

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 4 juillet 2023

Délibération n° 2023 – 04/07/2023 – 5

*Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
du 20 juin 2023*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 20 juin 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 12 Membres représentés : 8 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 20 juin 2023 :**

- Travaux de la commission subventions culturelles du 10 mai 2023 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission FSDIE du 16 mai 2023 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations
- Travaux de la commission de la vie étudiante du 22 mai 2023 et les propositions de labellisation d'associations
- Travaux de la commission de la pédagogie du 22 mai 2023
 - Dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants - Rentrée 2023-2024
 - Dispositifs de remédiation des PASS vers L2 - Rentrée 2023-2024
 - Poursuite de la mise en place de formations déjà engagées – Rentrée 2023-2024
 - . Fiche filière de la 2^e année du DEUST Technicien / préparateur en pharmacie
 - . Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) : modalités de contrôle des connaissances pour les 2^e et 3^e année

- Modification de fiches filières – Rentrée 2023-2024 :
 - . Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (Evaluation Sensorielle : Comprendre Analyser Innover : ESCAI)
 - . Cycle Préparatoire Intégré (CYPI)
 - . Ouverture de formations en alternance
 - . Universitarisation – Diplôme d’Etat en Masso-kinésithérapie - IFMK
- DU-DIU-formations courtes de l’UMDPC Santé : demandes de création et de modification
- Calendriers universitaires 2023-2024 :
 - . Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions
 - . Propositions des composantes
- Architecture de l’offre de formation - Rentrée 2023-2024 : actualisation en fonction des créations et évolutions
- Modalités d’exonération et de remboursement des droits d’inscription au titre de l’année 2023-2024

Dijon, le 3 juillet 2023

Le Président de l’Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Travaux de la commission de la pédagogie du 22 mai 2023 – Commission subventions culturelles du 10 mai 2023 – Commission FSDIE du 16 mai 2023 – Commission de la vie étudiante du 22 mai 2023 – Modalités d’exonération et de remboursement des droits d’inscription

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l’Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l’établissement

Commission Subventions culturelles du 10/05/2023

En salle de conférences de la MDE, à 14 h

Compte-rendu

Membres

Présents : Tadeusz Sliwa, vice-président délégué à la Culture, Marie-Laure Baudement, directrice du pôle Culture, Louis Bichebois (élu usagers CA ou CFVU), Cédric Mousselle, directeur de l'Atheneum, Guy-Daniel Ligan, élu Personnel BIATSS CA ou CFVU, à partir de 15 h 10, France Herrscher, responsable du BVE.

Excusée : Marie-Ange Fougère, directrice des EUD, Alain Rauwel (élu enseignant chercheur CA ou CFVU),

Absents : Julie Guyonnet (vice-présidente étudiante du CROUS), Atheneum, UTB, Léonard de Almeida Girod, chargé de mission Vie Associative.

Associations représentatives

Présentes : AAUB, STOCK, Théâtre Universitaire de Dijon.

Excusée : Adexpra (Radio Dijon Campus).

Absente : ACEF.

La commission étudie aujourd'hui 6 demandes de subvention culturelle reçues pour cette séance. Les avis rendus figurent dans le tableau ci-joint.

(A noter : lorsqu'un dossier d'une association qui siège en commission est étudié, les membres de l'association concernée quittent la salle le temps des échanges et des votes).

La séance est levée à 15 h 30.

Commission Subventions culturelles du 10/05/2023

N° dossier	Association	Projet / objet	Date dépôt dossier	Date début	Date fin	Budget total du projet	Montant Subvention culturelle sollicité	Pour info : demande subvention FSDIE	Avis commission	Montant accordé	Commentaires
SC 436	ISAT Performance (IP)	ISAT Performance Championship	11/11/2022	04/12/2022	07/05/2023	13 340,00	6 000,00	12 000,00	Refus	0 €	Le projet n'est en l'état pas éligible à la subvention culturelle. Pour de prochains projets, il serait intéressant de développer l'aspect culturel dans le projet et le programme (ex : histoire du sport automobile...) pour que cela le soit. Par ailleurs, les subventions demandées cumulées (FSDIE et culturelle) sont bien supérieures aux 50 % maximum, puisqu'elles dépassent même le budget des dépenses (18000 € demandés pour un budget de 13340 €). Il manque des informations dans le budget prévisionnel (recettes) et la présentation du budget n'est pas régulière. Le projet est louable, mais compte tenu de sa nature et du nombre plus important de demandes présentées à la commission de ce jour, le dossier est refusé. Il est conseillé à l'association de se rapprocher du BVE et/ou d'une autre association pour comprendre comment constituer et présenter un dossier de demande de subvention. L'association STOCK propose de partager l'un de ses dossiers, en illustration.
SC 484	Théâtre universitaire Dijon (TUD)	Festival Ecllosion	06/02/2023	28/03/2023	01/04/2023	18 946,22	1 000,00	4000 avis favorable le 22/02	Favorable	1 000 €	
SC 525	STOCK	Concert Chœur et Orchestre	21/03/2023	21/03/2023	21/03/2023	2 159,48	530,00	780 € accordés	Favorable	530,00	
SC 520	ADESM	Poema	25/04/2023	11/11/2023	19/11/2023	3 526,46	1 500,00	0,00	Favorable	1 500,00	Que deviendra la table lumineuse et le matériel, l'association les conservera-t-elle bien pour de prochains événements ? Attention à la présentation des justificatifs (ex 2.5 avec le mélange des pages entre 2 factures qui rendent difficile la compréhension). La commission attire également l'attention de l'association sur les factures adressées à des personnes et non l'association -> il faudra veiller à établir des notes de frais + attestation de remboursement si l'ADESM rembourse des avances de frais par des membres, ou obtenir des factures qui lui sont adressées si c'est elle qui a payé les fournisseurs. Ceci pour le futur bilan et pour la tenue de la comptabilité de l'association. Des différences de totaux pour la facture 1 (déplacements). Si l'on fait le total des justificatifs présentés, on arrive à 443,75 € et non le montant indiqué dans le budget.
SC 539	ARAM	Avançons ensemble	18/09/2023	31/05/2024	01/04/2024	7 135,00	2 600,00	0,00	Favorable mais moindre que demandé	1 772,50	Il manque trop de détails au sujet des concerts : les techniciens nécessaires, le programme est incomplet ou flou (2e parties, de la répartition des concerts...) puis il semble manquer des justificatifs. On relève aussi une erreur dans la date de fin dans la saisie en ligne (2023 au lieu de 2024), et des incohérences entre des dates indiquées dans le dossier de présentation et dans la saisie en ligne. Par ailleurs, le budget présenté ne respecte pas la présentation traditionnelle et il manque les totaux des recettes. Puis, l'association indique prévoir les concerts à l'Atheneum ou en salle Devosge, or l'Atheneum n'a pas été saisi des demandes, alors que son programme est déjà complet, au moins pour novembre. La salle Devosge est très demandée également. L'association est incitée à prendre attache très rapidement avec les lieux envisagés pour pouvoir organiser effectivement ce concert. Des factures sont adressées à des personnes et non à l'association. Il faudra faire attention, au moment du bilan et pour la tenue de la comptabilité plus généralement, à avoir des notes de frais et attestation sur l'honneur du remboursement au membre, si l'association a remboursé une avance de frais par les bénévoles, ou à obtenir des factures adressées à ARAM si c'est elle qui les a payées. Pour ne pas empêcher la réalisation de la 1e partie du projet (sorties culturelles) et l'organisation du 1er concert prévu en novembre, la commission décide d'attribuer une subvention correspondant à la moitié des frais de ces actions. Attention, si une partie n'a pas lieu, l'association devra rembourser une partie de la subvention. Si elle souhaite déposer une demande de subvention pour la 2e partie (les autres concerts, prévu en 2024), l'association devra revoir la partie du projet qui les concerne et le préciser (programme, 2e partie, artistes...), et refaire un budget correct, avec les totaux et la forme requise.
SC 541	ACEF	Projet AT40 : Quarante ans de perturbations	25/04/2023	23/02/2023	17/11/2023	31 479,40	5 000,00	5000 au total (2000 déjà vers le 22/02/23, 2e partie à venir)	Favorable	5 000,00	Unanimité parmi les membres non impliqués dans le projet
Total							16 630 €			9 803 €	

Instances :	
CFVU	20/06/2023
CA	04/07/2023

Commission FSDIE du 16/05/2022, 14 h

Maison de l'Étudiant, salle de conférences

Compte-rendu

Membres

Présents : Lucile Chupin (jusqu'à 15 h 10 puis procuration à Justine Frerot), Léonard de Almeida Girod, France Herrscher (BVE), Alain Rauwel (jusqu'à 17 h 40), Maxence Roulliat.

Excusés : Louis Bichebois, David Cousson, Véronique Lahaie.

Excusée avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à M. Roulliat).

Absents : Julie Guyonnet, Chérubin Ruvogo, Capucine Yvenat.

Associations représentatives

Présentes : BEDAPS (Lucas Sueur) jusqu'à 15 h 45, Radio Dijon Campus (Justine Frerot)

Absentes : ASUB section Chalon, CEDB, Epi'campus, UNEF.

1. Informations du Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant

Maxence Roulliat donne quelques informations aux membres de la commission FSDIE.

Tout d'abord, il leur présente Léonard de Almeida Girod, chargé de mission Vie associative.

Puis, il rappelle le cadre des conventions entre associations étudiantes et uB. Il y a quelques différences par rapport au fonctionnement des subventions « au projet ». Cela lève les règles maximales de 50 %, et permet le financement du fonctionnement et de l'investissement exclues des subventions au projet.

Par ailleurs, cela permettra aussi de remédier à la sous-utilisation du FSDIE depuis plusieurs années. Certaines associations sont conventionnées depuis plusieurs années (Adexpra, ASUB...). Il s'agit de créer plus de conventions avec des associations, pour renforcer le soutien aux associations étudiantes, lever des lourdeurs pour certaines associations.

Cela permettra aussi de mieux maîtriser les dépenses du FSDIE, au fur et à mesure de l'année, en partie par convention, en partie « au projet ».

La part « convention » pourra diminuer l'année prochaine puisque des projets d'investissement ou de lancement cette année, ne seront pas renouvelés.

Maxence Roulliat fait ensuite un point sur l'état de l'enveloppe FSDIE 2023.

Après la commission de ce jour, 2 autres auront lieu à la rentrée 2023/24 qui seront imputées à ce budget : la commission FSDIE de la rentrée, et la commission Subventions culturelles de l'automne.

Il fait part ensuite de la réforme des statuts du FSDIE, qui a été travaillée en groupe de travail FSDIE. Une proposition qui offre un cadre plus souple des règles du FSDIE, pour stimuler plus les associations, renforcer le pacte entre les associations et l'établissement.

La commission passe ensuite à l'étude des demandes de subvention, pour lesquels les avis sont recueillis dans le tableau ci-joint.

Elle remarque que la qualité des dossiers est globalement meilleure (dossiers complets numérotés notamment), ce qui appréciable pour l'instruction et relevée par la commission.

La séance est levée à 18 h 10

Commission FSDIE du 16/05/2023

N° dossier	Association	Projet / objet	Date début	Date fin	Budget total (€)	Montant FSDIE sollicité (€)	Pour info : subvention culturelle	Avis commission	Montant accordé	Règle FSDIE	Commentaires
22	Projets										
507	Organisation pour la Promotion d'Echanges Inter-Facultés (OPEIF)	ECHANGE INTER-FACULTES FRANCE-TOGO	08/08/2023	10/09/2023	23 350,24	11 650,00	0 €	Favorable pour le montant sollicité	11 650,00	50 %	C'est le 1er volet du projet d'échange d'étudiants stagiaires en médecine, entre le Togo et Dijon, celui qui concerne l'accueil des étudiants togolais en stage. Il serait intéressant, pour ce projet récurrent, de solliciter d'autres financements auprès de la région BFC, le CROUS, BFCI par ex.
510	CEMD	Demande de FSDEI pour un congrès de formation ANEMF	17/02/2023	19/02/2023	724,36	220,00		Favorable pour le montant sollicité	220,00	50 %	Une dépense a été arrondie (48,50 € dans le justificatif, alors qu'il apparaît 50 € dans le budget), il y a aussi un écart concernant le carburant. Attention à bien obtenir une facture pour les frais d'inscription. Enfin, attention au nommage de fichier ("bouffe" n'est pas très élégant). Les demandes de formation pour les membres d'association, et pour les élus ne sont pas soumis aux mêmes règles, bien que la demande respecte en terme de montant les règles.
515	ABEP	XXVIIIème GALA de Pharmacie	04/03/2023	05/03/2023	22 194,35	2 158,35		Favorable pour le montant sollicité	2 127,00	Gala	Le dossier n'était pas satisfaisant : la Facture 3d ne faisait apparaître qu'une partie d'un document, il n'était pas possible d'identifier ce dont il s'agissait, et pour d'autres justificatifs présentés apparaissaient des objets mais pas les montants. Par ailleurs, les membres de la commission s'interrogeaient sur le nombre de personnes ayant payé chaque type de prix d'entrée. La commission a donc accordé un délai exceptionnel à l'association (jusqu'au 23/05/23) pour qu'elle puisse envoyer les documents et informations manquants ou à préciser. L'association a satisfait les demandes, et a révisé sa demande de subvention à la baisse compte tenu des montants exacts. L'avis de la commission est favorable à l'attribution d'une subvention de 2127 €, elle met toutefois en garde l'association quant à l'obtention de facture et non de récépissé de commande, pour la justification au moment du bilan.
517	GNUB	Sortie ornithologique	07/03/2023	14/03/2023	46,92	23,46		Favorable pour le montant sollicité	23,46	50 %	
518	GNUB	Formation Loutres	18/03/2023	18/03/2023	88,48	44,24		Favorable pour le montant sollicité	44,24	50 %	
519	GNUB	Sorties botaniques	15/03/2023	15/03/2023	21,84	10,92		Favorable pour le montant sollicité	10,92	50 %	Il manquait le justificatif des frais de déplacement. Il a donc été accordé la possibilité à l'association d'y remédier, ce qu'elle a fait dans les délais impartis. La commission rend donc un avis favorable.
524	GNUB	Cinle plongeur	21/03/2023	15/04/2023	99,60	49,80		Favorable pour le montant sollicité	49,80	50 %	
526	ASUB section Chalon	Participation à la coupe de France des IUT	22/03/2023	24/03/2023	5 893,00	5 893,00		Favorable mais moindre que demandé	2 916,50	50 %	On remarque une différence concernant les frais de restauration. La facture indique 645 € alors que le budget affiche 705 €. La subvention est recalculée en prenant en compte 645 € de frais de restauration.
529	Organisation pour la Promotion d'Echanges Inter-Facultés (OPEIF)	ECHANGE INTER-FACULTÉS FRANCE-TOGO	11/06/2023	18/07/2023	19 592,88	5 000,00		Favorable pour le montant sollicité	5 000,00	50 %	Ici, c'est la partie qui concerne les voyages des étudiants dijonnais qui se rendent au Togo. Ce dossier est un complément d'une première demande, acceptée en FSDIE du 19/01/23 déposée à cause de l'augmentation importante des prix des billets d'avion, bien plus chers qu'au moment où l'association avait déposé sa demande initiale. Les statuts FSDIE indiquent qu'il n'est pas possible de déposer 2 demandes pour un même projet. La commission FSDIE serait encline à rendre un avis favorable, très exceptionnellement, mais le PAJI sera consulté pour la légalité. Par ailleurs, si l'avis définitif de la CFVU puis du CA était favorable, M. Roulliat et F. Herrscher (BVE) les rencontreront pour leur expliciter. L'avis favorable est donc rendu sous réserve de l'avis du PAJI
537	De taille et d'estoc	XXe Rencontres Internationales d'Arts Martiaux Historiques Européens	18/05/2023	21/05/2023	45 441,33	5 500,00		Favorable pour le montant sollicité	5 500,00	50 %	Compte tenu de l'importance de l'événement et de son caractère original, il pourrait être possible de solliciter d'autres aides. Pourquoi pas Forthem, d'ailleurs. La commission salue l'importance des travaux, des réalisations de l'association.
542	ASUB 71	EuroSport 2023	21/04/2023	07/05/2023	20 801,34	5 000,00		Favorable pour le montant sollicité	5 000,00	50 %	
547	AJMGB	Gala des Internes Bourguignons	13/05/2023	14/05/2023	58 622,00	6 000,00		Report	0,00	Gala	Le dossier présente un grand nombre d'irrégularités. Le budget est en déséquilibre. Il manque un très grand nombre de devis : pour le camping (4000 €), le brunch (3000 €), le DJ (1000 €), les "petites mains" (600 €), les "frais de déplacement orga" (200 €), la fresque du climat (400 €), les activités "autres" (300 €), la décoration (1000 €), le barnum traiteur (800 €), les vestiaires (200 €). Le montant cumulé de ces devis manquant est très important. Par ailleurs, le montant de subvention sollicité est supérieur au maximum autorisé, il faut relire le règlement FSDIE. Concernant les quantités d'alcool : seul un verre d'accueil/personne est "subventionnable", ceci basé sur les préconisations de Santé publique France et de la sécurité routière, et compte tenu du fait que le FSDIE n'a pas vocation à financer l'alcool, la commission s'en tient à 1 bouteille pour 6 personnes. Or on relève ici : 300 litres de bières (pour 1170 €), 180 bouteilles de vin (90 bouteilles de vin blanc + vin rouge, pour 1018 €). Une partie de la bière et du vin est inéligible (2638 €) compte tenu des quantités citées. Face au grand nombre de dépenses non justifiées en particulier, le dossier est placé en report. L'association devra redéposer son dossier complet, corrigé et avec tous les justificatifs pour la prochaine commission FSDIE. En terme d'alcool, ne pourra être inclus que l'équivalent d'un verre de vin par personne (soit 1 bouteille de vin/6 personnes).
548	ICA	ICCO	27/03/2023	27/03/2023	372,19	186,10		Favorable mais moindre que demandé	93,05	50 %	La commission émet un avis favorable pour le financement de la moitié du montant sollicité (soit 93,05 €). La dimension associative semble limitée.
551	Adexpra - Radio Dijon Campus	OPEN AIR DES 40 ANS DE RADIO DIJON CAMPUS	03/06/2023	03/06/2023	2 763,24	1 350,00		Favorable pour le montant sollicité	1 350,00	50 %	
552	ASUB section Chalon	Stage de surf	25/06/2023	01/07/2023	4 160,83	2 420,00		Favorable pour le montant sollicité	2 420,00	50 %	La commission a relevé une interversion dans la saisie de la demande en ligne, entre montants de la subvention demandée et budget total (ce qui a été corrigé dans ce tableau). Le justificatif de déplacement présenté ne couvrait qu'un aller Chalon-Erdeven. Même si on multiplie par 2 pour déterminer le coût de l'aller-retour, il manque toujours la moitié des dépenses de déplacement par rapport au montant indiqué dans le budget prévisionnel. L'association devait donc transmettre le justificatif pour tous les déplacements, d'ici au 23/05/23. En l'absence de retour, la commission émettra un avis favorable de 50 % sur la base des justificatifs fournis. Enfin, elle relève la présence d'alcool, qui n'est pas essentiel à la réalisation d'un stage de surf. L'association a fourni un justificatif, pour l'aller-retour Dijon-Erdeven, qui s'élève à la somme indiquée dans le budget (elle n'avait en fait pas budgété les autres déplacements et ne peut pas les justifier). La commission rend un avis favorable pour le montant sollicité.
554	Association des élèves ingénieurs ESIREM (AEI ESIREM)	Week-end d'intégration	22/09/2023	24/09/2023	22 000,00	2 220,00		Refus	0,00	50 %	Le budget est incomplet : il manque les recettes, le montant de subvention sollicité n'est pas précisé et il n'est indiqué que "10 %". Par ailleurs, ces 10 % du budget sollicités + les participations des étudiants (190 étudiants * 110 € = 20 900 €) sont supérieurs au total des dépenses, le budget est donc déséquilibré. Ensuite, 1 seul vigile pour un effectif de 190 personnes et présent uniquement le soir, et pas de justificatif de poste de secours à personne semble proposer des conditions trop peu sécuritaires. La commission calcule que si aucune subvention n'est accordée, cela augmente de 11 € la participation individuelle. Elle estime que le FSDIE n'a pas vocation à financer des week-ends d'intégration, d'autant plus qu'ils n'ont pas de contenus d'accueil universitaire. Un rendez-vous devra avoir lieu avec le Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant et le BVE pour échanger sur cet avis, et envisager les autres soutiens, pour d'autres projets possibles.

N° dossier	Association	Projet / objet	Date début	Date fin	Budget total (€)	Montant FSDIE sollicité (€)	Pour info : subvention culturelle	Avis commission	Montant accordé	Règle FSDIE	Commentaires
555	CEMD	Gala Médecine 2023	10/06/2023	11/06/2023	27 153,07	2 700,00		Report	0,00	Gala	Le dossier est incomplet puisqu'il manque tous les justificatifs. Par ailleurs, il y a trop d'alcool (10 bouteilles en trop, tenant compte des recommandations de santé qui correspondent à 1 bouteille d'alcool pour 6 personnes. Les quantités excèdent cette quantité). Le dossier est placé en report. L'association devra donc déposer un dossier complet et corrigé pour la prochaine commission FSDIE (rentrée 2023/24). Le prix de place pour les étudiants boursiers est relevé avec intérêt.
557	AssoGC-89	FESTIVAL-AUXERROIS-DE-MUSIQUE-ETUDIANTE	26/05/2023	26/05/2023	6 942,80	2 000,00	5 000 €		0,00	50%	PROJET ANNULE : cf Msg de M. JF Fontaine envoyé au BVE
559	ACEF	AT40 : Quarante ans de perturbations	23/02/2023	17/11/2023	31 479,40	3 000,00	5 000 €	Favorable pour le montant sollicité	3 000,00	50 %	Beau projet, bon dossier bien constitué, gros investissement. Projet qui pourra bénéficier à un grand nombre. La commission émet simplement un conseil pour la tenue de la comptabilité et le futur bilan : faire attention à ce que les factures soient bien adressées et payées par l'association si c'est elle qui règle effectivement.
560	AESFD	Gala de fin d'année de l'AESFD	24/06/2023	25/06/2023	8 734,44	2 620,33		Favorable mais moindre que demandé	2 600,23	Gala. 30 %	Les quantités d'alcool sont trop importantes. La commission prend en compte 128 € pour l'alcool au lieu des 195 € présentés, en respect du maximum d'1 verre d'accueil par personne (soit 1 bouteille pour 6 personnes). Le recalcul de la subvention maximum qui peut être attribuée aboutit à 2600,23 €. L'association veillera à conserver les guirlandes lumineuses.
561	ISATHLON	Participation des étudiants de l'ISAT à un évènement sportifs inter écoles	04/05/2023	07/05/2023	7 019,38	1 500,00		Favorable mais moindre que demandé	1 466,08	50 %	La commission est informée que la demande d'autorisation n'a pas été déposée or elle est obligatoire pour toute action qui fait l'objet d'une demande de subvention. Si cela se représentait, la demande de subvention serait refusée. Par ailleurs, le budget est déséquilibré, il y a plus de recettes que de dépenses. Le logo de l'uB a-t-il été ajouté aux T-shirts ? Le dossier était incomplet, il manquait le justificatif pour les inscriptions aux Ovalies. Il est accordé un délai exceptionnel à l'association pour corriger son dossier. Elle devait renvoyer le 25/05/23 au plus tard la facture pour les inscriptions aux Ovalies et un budget à l'équilibre. Sans ces documents, le dossier serait placé en report. A la lecture des documents envoyés, la commission propose d'attribuer 1466,08 € et non le 1500 € demandés, car 1466,08 € suffisent pour porter le budget à l'équilibre. Le justificatif fourni n'est pas une facture mais une capture d'écran qui ne sera pas suffisante pour le bilan, et pour de prochains dossiers.
565	Cafet médecine pharma	Réparation de la banque froide	01/06/2023	01/08/2023	1 263,36	631,68		Refus	0,00	50 %	La demande est inéligible dans le cadre de l'appel à projets, car il s'agit d'un investissement. Le projet est rebasculé en convention (voir ci-dessous)
2	Conventions										
Conv2023-7	ASUB	Convention 2023				35 000,00			45 000,00		Pour la participation aux Championnats FFSU (Hébergement, Déplacements, T-shirts pour les compétiteurs), le fonctionnement de l'association et l'organisation de la Color Campus.
Conv2023-8	ASUB section Chalons	Convention 2023				1 500,00			3 411,00		La convention vise à participer au financement des activités de l'association comme les années précédentes et à renforcer la partie "compétition sportive" (Championnat FFSU -hébergement et déplacement et sweats pour les compétiteurs, organisation des événements sportifs pour les étudiants de l'IUT de Chalons s/Saône.)
Total						94 677,88			91 882 €		



Commission de la Vie Etudiante du 22/05/2023 Compte-rendu

MEMBRES

Présents : Maxence Roulliat (vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant),, Léonard de Almeida Girod (chargé de mission Vie associative), France Herrscher (BVE), Véronique Lahaie (par Teams), Guy-Daniel Ligan

Excusée : Karen Fiorentino (avec procuration à Maxence Roulliat).

Absents : Juline Delarue, Julie Jacques, Chérubin Ruvogo, Thomas Verhegge.

ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES ET REPRESENTATIVES

Excusée : BEDAPS

Absentes : CEDB, UNEF, Adexpra, Epi'campus, ASUB section Chalon.

ASSOCIATIONS INVITEES SUCCESSIVEMENT POUR LA PRESENTATION DE LEUR DEMANDE DE LABELLISATION OU LEUR POINT D'ETAPE :

- Quasar,
- Médecine Football Dijon Club (MFDC),
- ISAT Hill Climb racing (IHCR).

1. Demandes de labellisation

A chaque association qui demande la labellisation, il est expliqué le processus, les instances, et droits et devoirs des associations labellisées, le lien et l'accompagnement proposé par l'université aux associations, notamment par l'intermédiaire du BVE, du vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant, et au chargé de mission Vie associative.

Quasar

Il s'agit d'une association culturelle, créée en mars 2023.

Elle souhaite dynamiser le site du Creusot, faire connaître la musique électro et réunir les étudiants de toutes les filières du site à travers plusieurs projets : un concert électro en fin d'année civile 2023 (DJ, concerts) à l'Alto par exemple, des ateliers autour de la musique comme des initiations au DJ-ing et au mix, et des soirées.

Les responsables de l'association ont déjà pris attache avec l'Alto et ont rendez-vous avec des élus de la ville du Creusot le 02/06/23.

Ils ont aussi déjà échangé avec le directeur et la responsable administrative du site du Creusot et quelques associations étudiantes et prévoient de se présenter à toutes les autres à la rentrée.

Un échange s'engage sur les possibles financements des projets associatifs (info jeunes, CUCM et de la ville du Creusot, mécénat et sponsoring etc).

Par ailleurs, Maxence Roulliat conseille de réfléchir à la composition des CA et bureau qui apparaissent dans les statuts (4 membres seulement) et qui pourraient être limitante.

Puis, il attire l'attention sur l'importance de la préparation de la passation du bureau et du projet associatif avec des suggestions (conseil de transmission, stockage des documents en dématérialisé, liste des personnes ressources, partenaires et documents mis à disposition, pour ne pas perdre le travail accompli, les informations réunies et les liens tissés.

Enfin, Léonard de Almeida Girod conseille de se rapprocher de magasins de musique, de petits studios (pour des conseils, des contacts, se faire connaître aussi).

Labellisation de l'association Quasar :
La commission rend un avis favorable

Médecine Dijon Football Club (MDFC) par Noémie Condette, trésorière

L'association fut créée le 19/06/2009. Elle organise des entraînements tous les mardis soirs au stade Trimolet, pour permettre aux étudiants de médecine de s'entraîner à moindre coût ; la participation des étudiants en Santé au TOSS (213 étudiants de Dijon participant cette année), et des rencontres avec les étudiants en kiné en 5 contre 5, des soirées au bar. Pour les récoltes de fonds, elle organise des après-midis à la cafet' médecine-pharma.

Elle compte à ce jour une trentaine d'adhérents.

L'association projette pour l'année prochaine de recruter plus d'adhérents, voire constituer une équipe féminine ; de réitérer les après-midis crêpes et une tombola pour la récolte de fonds ; de participer à des tournois, voire en organiser, et reconduire la participation au TOSS.

MDFC sollicite la labellisation « Association des campus » pour avoir accès à des salles pour les réunions de l'association, pour pouvoir déposer des demandes de subvention auprès de l'uB, être mieux référencée et visible, notamment en apparaissant dans l'annuaire des associations étudiantes de l'université, voire pour permettre la prise en compte de l'engagement associatif pour les ECN.

Il est conseillé à l'association de demander un certificat médical aux adhérents pour les entraînements et pour la participation aux tournois qui ne l'exigeraient pas.

Il lui est aussi précisé que d'autres composantes de l'uB participent au TOSS (par ex : l'ISAT par ISATHLON et peut-être l'ESIREM) et qu'il pourrait être intéressant de se rapprocher, voire d'organiser la participation ensemble.

Par ailleurs, en réaction au souhait d'organiser des tournois, les membres de la commission indiquent l'existence d'autres associations sportives à l'uB en dehors du périmètre de l'UFR Santé (BDS ESIREM, ASUB...) et dans les écoles comme ESEO, ESTP, BSB. Cela pourrait répondre à l'envie d'organiser des rencontres, des tournois inter-établissements, ce que confirme Noémie Condette.

Enfin, l'importance de la préparation de la passation du bureau est abordée. En effet, tous les étudiants actuellement engagés dans le bureau de l'association vont entrer en externat l'année prochaine et ne seront donc plus disponibles. Il serait intéressant que des étudiants de P3 et P2 s'impliquent, pour une longévité et un roulement à l'avenir.

Labellisation de l'association MDFC
La commission rend un avis favorable

2. Points d'étape

ISAT Hill Climb Racing (IHCR) par Lucas da Silva Badier (par Teams)

Porté par des étudiants de l'ISAT, le projet de l'association est la conception et la fabrication d'une voiture hybride de compétition destinée aux courses de côtes.

Depuis la labellisation, l'association a poursuivi la construction du véhicule dans la perspective d'un roulage et a participé au salon Prestige auto Beaune.

Le châssis est terminé, le moteur thermique aussi. L'association a aussi acheté le train arrière et développe un projet de batterie électrique.

Pour la suite, elle a pour projet de créer, de faire rouler leur voiture en ouverture des championnats de France de la montagne et de présenter l'association.

Le bureau actuel a rencontré des difficultés pour la passation de bureau mais a bien reconstitué les archives depuis 2017, et poursuivi l'activité. Fort de cette expérience, il anticipe la prochaine passation pour éviter de réitérer ces difficultés. D'ailleurs, la période de changement de bureau a été avancé en mai/juin pour permettre un tuilage avant le départ en stage, souvent à l'étranger, des anciens. Maxence indique les conseils à ce sujet : cahier de passation, drive...

**Confirmation de la labellisation de l'association ISAT Hill Climb Racing :
La commission rend un avis favorable**

Deux associations n'ont pas répondu à la sollicitation pour présenter leur point d'étape : Association prépa GED et Durablement bon.

3. Associations qui ne sont pas en règle des démarches de reconduction du label

« Association des campus »

Pour mémoire, l'accomplissement des démarches annuelles dites « de rentrée » est une étape obligatoire et nécessaire à la reconduction de la labellisation « Association des campus ». Cela recouvre la signature de la charte, la transmission de l'inventaire des projets en conformité avec la charte, la déclaration de la composition du bureau et la mise à jour de la fiche de l'annuaire des associations.

A ce jour, on relève 28 associations qui ne sont pas en règle de tout ou partie de leurs démarches annuelles malgré les mails réguliers de relance du BVE, et les informations aux responsables de sites et composantes pour les associations de filière qui sont parfois un relais.

Certaines associations présentent 2 voire 3 années consécutives sans aucune démarche. Un certain nombre d'entre elles avaient déjà reçu un courrier de « sursis de délabellisation » l'année dernière indiquant le risque de délabellisation si la situation n'était pas rétablie en 2022/23.

La commission étudie aujourd'hui au cas par cas la situation des associations encore défailtantes à ce jour. Elles étaient 27 au 01/03/23.

Une a régularisé depuis le 01/03/23, 14 sont proposées à la délabellisation, 10 sont en sursis de délabellisation et recevront un courrier l'indiquant et invitant à bien renseigner accomplir les démarches à la rentrée prochaine, 1 est en cours de reprise et d'accomplissement des démarches. Le détail des décisions figurent dans le tableau en annexe.

Un point sera fait fin 2023, en novembre, après la date limite des démarches annuelles 2023/24.

4. Informations du vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant

Situation de la FedeB (ex : Génération campus)

L'association n'a plus d'activité, elle n'a pas accompli les démarches annuelles non plus depuis l'année dernière. Elle occupait les locaux 114 et 113 de la MDE et il lui a été accordé de stocker jusqu'à fin mars en 113 pour lui laisser le temps d'organiser l'évacuation, en particulier celles des machines de reprographie, volumineuse et semble-t-il en location. Ce délai avait été accordé malgré un retrait des 2 locaux.

Depuis, l'association n'a pas libéré les locaux, et ne répond pas aux sollicitations et ne sera vraisemblablement pas reprise. Il va sans doute falloir envisager une mise en demeure.

Le BVE a été contacté plusieurs fois au sujet d'impayés de l'association.

Aucun échange n'est plus possible, car la dernière présidente connue n'est plus étudiante à Dijon, ne répond plus aux sollicitations et a bloqué Maxence Roulliat, sur les réseaux sociaux et par téléphone. Ne restent donc plus que les associations administratrices de cette fédération. Espérons qu'elles ne seront pas mises en péril à leur tour du fait des dettes de la FedeB.

Après vérifications des statuts, le FSDIE ne peut pas aider une association qui est en cours de dissolution ou d'arrêt d'activité, mais seulement pour difficulté ponctuelle dû à un événement et non une gestion qui semble défailante.

Avenir de la CVE

Maxence Roulliat a constaté que la commission Vie de l'Étudiant n'avait pas de statuts.

Par ailleurs, bien qu'elle s'appelle « Vie de l'Étudiant », son périmètre est en fait celui de la vie associative.

Il pourrait être intéressant de profiter de la rédaction des statuts de l'EPE pour la redéfinir. Il pense qu'il serait intéressant de faire figurer plutôt dans le règlement intérieur de l'établissement.

Ce pourrait être aussi l'occasion de réfléchir à ce qui est son objet ou son périmètre (au-delà de la labellisation, la délabellisation et les demandes de local) mais aussi à sa constitution et à ses membres.

Création du service Vie Etudiante

M. Roulliat indique où en est le projet, validé en CSA puis en CFVU (à l'unanimité). Reste la présentation devant le CA du 23/05/32.

Enfin, il fait un point d'information au sujet de la dernière commission FSDIE, l'utilisation optimisée des fonds et les conventionnements d'associations, en plusieurs sites et domaines... Il souligne que cela participe à une meilleure utilisation des fonds FSDIE, au soutien des associations et de leur dynamisme, et au développement de leur confiance.

Maxence Roulliat remercie les membres de leur participation et lève la séance à 17 h 20

Associations qui ne sont pas à jour de leurs démarches annuelles de reconduction du label "Association des campus" au 01/03/2023				
Nom association	Etat des démarches 2022/23	Etat des démarches en 2021/22	Courrier "sursis délabellisation" envoyé à l'association suite CVE 01/02/2022 ?	Avis de la commission
AC/DC	Aucune démarche accomplie	ok	-	Il s'agit de la 1e année où l'association ne satisfait pas les démarches de reconduction de labellisation. Elle recevra un courrier de sursis de délabellisation et devra se mettre en conformité à la rentrée prochaine pour ne pas risquer le retrait du label. Une copie du courrier sera envoyée au responsable du master PJS et au responsable administratif de la composante
ACS Auxerre	Aucune démarche accomplie	ok	-	Malgré un message du responsable de site, alerté par le BVE, à l'association, les démarches n'ont pas été accomplies. Toutefois, il s'agit de la première année. Il est décidé d'envoyer un courrier de sursis de délabellisation jusqu'à la rentrée 2023/24, avec copie aux responsables de composante et de site.
AEMB	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie	oui	La commission émet un avis favorable à la délabellisation
AESC	OK depuis le 23/03/23	tout sauf inventaire	oui	A la suite de la prise de contact pour le versement de l'aide aux élus, avec l'aide du BVE du Creusot, l'association a régularisé sa situation en mars.
AHSCUB	Aucune démarche accomplie	ok	-	L'association n'a pas d'activité. Le local à la MDE avait d'ailleurs été retiré de ce fait en début d'année universitaire. La présidente fait ses études à Auxerre et ne poursuivra pas l'année prochaine, et a indiqué que l'association ne reprendrait pas d'activité après elle. C'est dommage, la commission espère qu'une autre association s'engagera sur la question. La commission se prononce en faveur d'une délabellisation de l'AHSCUB.
Amicale GMP	Aucune démarche accomplie	tout sauf inventaire, les démarches étaient donc incomplètes	oui	L'association n'est pas connue du dpt GMP. Une autre association (SU GMP) existe et fonctionne. Délabellisation puisqu'aucune démarche n'a pas été réalisée cette année malgré le rappel de février dernier.
AMPJS	Aucune démarche accomplie	ok	-	Il s'agit de la 1e année où l'association ne satisfait pas les démarches de reconduction de labellisation. Elle recevra un courrier de sursis de délabellisation et devra se mettre en conformité à la rentrée prochaine pour ne pas risquer le retrait du label. Une copie du courrier sera envoyée au responsable du master PJS et au responsable administratif de la composante
Asso du master BPA	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie	oui	Aucune démarche accomplie depuis 2020/21. L'association est proposée à la délabellisation
ASUBB	Une partie des démarches accomplies le 11/05/23	ok	-	C'est la 1e année dérogatoire et l'association est en cours de reprise.
ASUC	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie	oui	Délabellisation
ATCPB	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie	oui	Délabellisation
BEABA	Aucune démarche accomplie	seulement compo bureau en 06/2022	oui	Un nouveau courrier de délabellisation sera envoyé pour rappeler que toutes les démarches doivent être réalisées pour être en règle. Elle n'est pas délabellisée immédiatement, ceci tenant compte qu'elle avait réagi en juin 2022.
Cirk-univ	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie	oui	Délabellisation
CMDD	Aucune démarche accomplie	labellisée en mai 2022	-	L'association avait été labellisée il y a un an. Il lui sera envoyé un courrier qui rappelle les démarches, y compris le point d'étape à venir, avec copie au Directeur et au R.A. de l'UFR DSEP

Associations qui ne sont pas à jour de leurs démarches annuelles de reconduction du label "Association des campus" au 01/03/2023				
Nom association	Etat des démarches 2022/23	Etat des démarches en 2021/22	Courrier "sursis délabellisation" envoyé à l'association suite CVE 01/02/2022 ?	Avis de la commission
FEAB	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie	oui	Il s'agit là aussi d'une association qui n'a pas poursuivi ses activités pendant et à la suite de la crise sanitaire. Un membre de la CVE a contacté avec d'anciens membres du bureau. Si des étudiants étaient volontaires pour la reprendre avec leur accompagnement (notamment par d'autres associations qui reprennent actuellement leurs activités), les informations pourraient être transmises et l'association pourrait reprendre son activité. Face à l'importance de ce type d'association, du relais qu'elles peuvent assurer aux côtés du pôle R.I., de la CSE, et de l'accompagnement dans les démarches administratives etc), il est proposé de sursoir à la délabellisation jusqu'à la rentrée prochaine, pour permettre sa reprise.
Génération campus / FEDEB	Aucune démarche accomplie. Aucune réponse aux relances, aux messages (BVE et M. Roulliat), y compris au sujet du local où sont stockés ses affaires	tout sauf inventaire car transition	-	Délabellisation
ISATAC	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie	oui	Délabellisation , avec information au directeur et R.A. de l'ISAT
ISATfly	Aucune démarche accomplie	ok	-	Courrier de sursis de délabellisation
ISAT Soap box	Aucune démarche accomplie	composition du bureau seule	oui	Peut-être un projet qui pourrait être repris, d'après conversation du BVE en octobre lors de la rencontre avec des étudiants de l'ISAT. Un nouveau courrier de sursis de délabellisation sera envoyé, avec copie aux directeur et RA de l'ISAT, en espérant que l'association reprenne de l'activité. Sinon, elle sera délabellisé en début d'année 2023/24.
La corpale	Que charte	tout sauf la charte	-	Courrier de sursis délabellisation avec rappel des démarches (avec copie aux directeurs et RA de l'IUT)
L'atelier	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie		Aucun retour, l'association n'a jamais été reprise. Délabellisation
Les L du désert	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie		Délabellisation . L'association n'a plus d'activité
Parlement des Etudiants	Aucune démarche accomplie	ok	-	Délabellisation
RJ-SCF-BFC	Aucune démarche accomplie	toutes les démarches sauf la fiche pour l'annuaire	oui	Courrier de sursis de délabellisation avec copie à la composante
The REVI Network	Aucune démarche accomplie	ok	-	Courrier de sursis de délabellisation avec copie à la composante
Vie Etudiante 71	Aucune démarche accomplie	Aucune démarche accomplie	oui	En sommeil depuis 3 ans, des sursis à la délabellisation avaient été accordées, mais l'association n'a pas été reprise. Délabellisation
AEAC	Aucune démarche accomplie	Seule la fiche pour l'annuaire avait été complétée	oui	Sursis jusqu'à la fin de l'année civile 2023 pour permettre une éventuelle reprise, avec courrier de sursis de délabellisation

CFVU du 20/06/2023: avis favorable à l'unanimité



Programme de l'uB pour accompagner la réussite des étudiants de 1^{ère} année

Projet pour la rentrée de septembre 2023

Concertation avec les acteurs :

- 1. Enquête auprès des responsables de 1^{ère} année*
- 2. Atelier de travail en groupe*
- 3. Recensement des choix des équipes (L1 & DUT1) et consultation des services UB concernés*
- 4. Discussions en Commission de la pédagogie 22 mai 2023*
- 5. Discussions en CFVU 20 juin 2023*

Politique de l'UB

- **Tutorat de rentrée**

(dispositif existant reconduit en L1 – début septembre)



- **Campus Days**

(dispositif existant reconduit en septembre)

Nouveau

- **Semaine de la réorientation**

(Réorientation rapide entre filières de l'UB & Réorientation vers des BTS & Ateliers d'aide à la réorientation)

Journée du 18 octobre 2023 rencontre formations-étudiants

- **Semestre Réo**

(dispositif existant reconduit en L1 et BUT1 – Janvier-avril 2024)

Nouveau

- **Mon futur professionnel**

Semaine de la préparation à la vie professionnelle : forum pro, rencontres professionnels, ateliers CV... 12 au 14 mars 2024

Politique des formations

- **Parrainage** **Nouveau**



Financements
RITM-BFC :
AAP 2023 (20
juillet 2023
)

Nouveau

- **Remédiation disciplinaire**

Nouveau

- **Remédiation méthodologique /
remise à niveau non disciplinaire**

Nouveau

- **Ateliers préparation aux examens**

Financements
UB

Dispositifs AGIL aménagés

- Tutorat de rentrée reconduit comme en septembre 2022 : toutes les filières de l'uB (hors IUT)

Nouveau

13 filières souhaitent intégrer le programme :

BUT 1 GACO
BUT MMI
BUT R&T

L1 AGIL STS
L1 DROIT
L1 Economie
L1 LLCE Allemand
L1 LLCER Anglais
L1 LLCER Métiers des
Langues Espagnol
L1 Philosophie
L1 Sociologie
L1 ST
L1 STAPS DIJON

DEMANDES FORMATIONS (hors Agil)	HEDT	TUTORAT
TOTAL (hors développement web)	230	142
demande complémentaire	56	30
TOTAL 2 (hors développement web)	286	172

Parrainage :
9 formations (+2
ne sachant pas)

Réorientation
rapide : **13
formations**

Réorientation
entre filières
de l'UB : **7
formations**

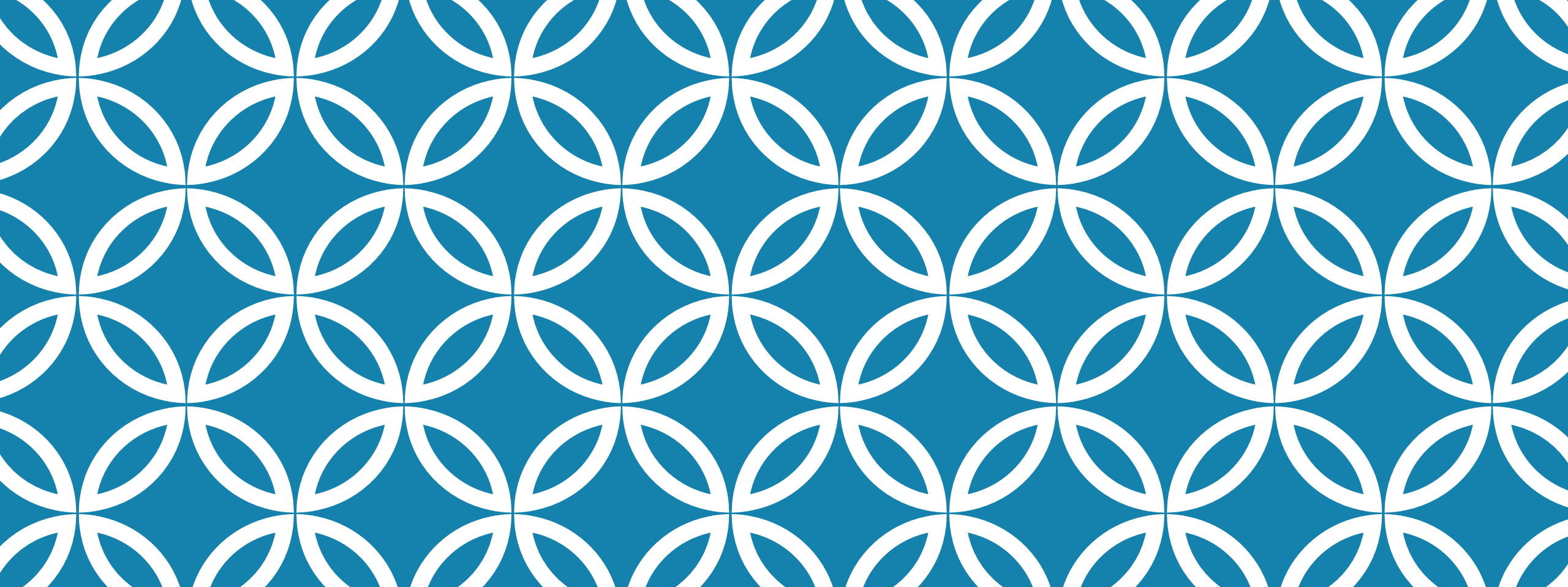
Semaine préparation vie
professionnelle PFVU au S2 : **3
formations** (+ 7 ne sachant pas)

La réussite de la 1ère année dans la filière : **10 formations**

Remédiation
Disciplinaire : **7
formations**

Remédiation
méthodologique /
remise à niveau
non disciplinaire :
6 formations

Ateliers
Préparation aux
examens : **4
formations**



CFVU du 20/06/2023: avis favorable à l'unanimité

DISPOSITIFS REMEDIATION PASS VERS L2

mai 2023

DISPOSITIFS DE REMEDIATION POUR ETUDIANTS DE PASS VERS L2

- EN PHILOSOPHIE (44 heures)

44 h pour les PASS qui continuent en L2, 1 groupe :

TD d'histoire de la philosophie 6 h

TD de philosophie morale et politique 6 h

TD de philosophie des sciences 6 h

TD de philosophie générale 6 h

TD de méthodologie 20 h

- EN LANGUES (30 heures)

30 h pour les PASS qui continuent en L2, 1 groupe :

Test en langues et dans l'option choisie, puis soutien personnalisé

DISPOSITIFS DE REMEDIATION

- EN DROIT (31 heures)

15 h CM : 5h CM/matière fondamentale (droit public / droit privé / histoire du droit).

6 h TD : remédiation heures TD par tuteurs : révisions, éclairages sur des notions mal comprises, méthodologies- 2h par matière fondamentale

plus **10 h** tutorat

DISPOSITIFS DE REMEDIATION

- EN STAPS :

Matière

45 heures

Fourchette haute

30 heures

Fourchette basse

psychologie

10h

5h

sociologie

10h

5h

théorie des activités physiques

21h (3x7h)

12h (3x4h)

statistiques

8h

4h

langue

6h

4h



Niveau :	GRADE DE DEUST					Année
Domaine :	DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES PREPARATEUR/TECHNICIEN EN PHARMACIE					DEUST 1
Mention :						DEUST 2
						120 ECTS
Volume horaire étudiant :	460	328	172 h	56 h	184 h	1 200 h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques encadrés	Projet tutoré au CFA	Projet tutoré en entreprise	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Benoît BRILLIARD 03.80.53.93.50 benoit.brilliard@pharmacie-cfa-dijon.com	Anaïs GILLE 03.80.53.93.50 a.gille@pharmacie-cfa-dijon.com
Composante(s) de rattachement :	CFA des Préparateurs en Pharmacie

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention du DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie (Bac+2).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La finalité de ce diplôme est l'insertion professionnelle immédiate en tant que préparateur en pharmacie.

Des poursuites d'études en lien avec la certification sont néanmoins possibles (par ex DU de spécialisation, une licence pro est en cours de réflexion)

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel dans le domaine de la santé.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le domaine de la santé.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation professionnelle pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.



-
- Développer un raisonnement de professionnel de santé
 - Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé.
 - Traiter l'information médicale et scientifique.
 - Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social.
 - Accueillir le patient, assurer sa prise en charge en adoptant une posture de professionnel de santé et en lui prodiguant des conseils.
 - Analyser et délivrer sous le contrôle effectif et l'autorité technique du pharmacien les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires.
 - Analyser et délivrer sous l'autorité technique du pharmacien les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux.
 - Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques.
 - Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales et leur contrôle qualité, les opérations de reconstitution et le conditionnement.
 - Gérer les flux et les stocks des produits pharmaceutiques dans l'environnement économique et réglementaire. - Traiter et transmettre les informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes.
 - Agir en matière de santé publique.
 - Développer une argumentation avec esprit critique et construire un raisonnement de professionnel de santé.

Modalités d'accès à l'année de formation :

- De plein droit : Baccalauréat général ou technologique

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général des parcours possibles :

Un seul parcours : un tronc commun d'enseignement

La totalité des enseignements ont lieu au CFA des Préparateurs en Pharmacie de Talant.



■ Programme de formation : (Voir en annexe)

Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) sur proposition du CFA des préparateurs en pharmacie et adopté par le Conseil de Perfectionnement en date du 23 février 2023.

Les épreuves de Contrôle Continu (CC) se déroulent sur le site du CFA de Talant.

Les épreuves de Contrôle Terminal (CT) se déroulent sur le site de l'Université de Bourgogne à Dijon.

Les rattrapages se déroulent au CFA des Préparateurs en Pharmacie de Talant.

I - Enseignements dispensés au cours du parcours des études

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques selon une approche par compétences, sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Les unités d'enseignement du tronc commun représentent la totalité des enseignements.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées à la fin de chaque semestre d'enseignement soit par un contrôle continu, soit par un contrôle terminal.

Les épreuves de contrôle terminal (CT) et continu (CC) de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session, sauf décision concertée contraire de la Direction du CFA, du responsable de l'UE et du formateur/enseignant concerné.

Un jury intermédiaire de première session délibère sur l'obtention de la première année (DEUST 1) à l'issue des semestres 1 et 2.

Une deuxième session DEUST1, dite de rattrapage, se déroulera à l'issue du jury, à la rentrée du semestre 3, pour les semestres 1 et/ou 2.

Un jury intermédiaire de deuxième session valide ou non l'obtention de la première année (DEUST1).

Les apprentis qui ne valideraient pas leur DEUST1 pourront poursuivre en DEUST2 avec le statut AJAC (Ajourné Autorisé à Continuer).

Un jury final de première session délibère sur l'obtention du diplôme à l'issue des CT et CC des semestres 3 et 4 en première session.

Une deuxième session DEUST2, dite de rattrapage, se déroulera à l'issue de ce jury avant la fin de l'année universitaire (juin/juillet).

Un jury final de deuxième session délibère sur l'obtention du diplôme de DEUST pour les étudiants défailants en semestre 3 et/ou 4.

II - Validation des enseignements

La validation des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs (EC) des unités d'enseignement permet l'acquisition définitive des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.



III - Présence aux Enseignements Dirigés (ED ou TD) et Travaux Pratiques (TP)

ABSENCES JUSTIFIEES :

Les absences justifiées sont celles recensées par le code du travail :

- congés maternité, paternité, parental ou d'adoption ;
- congé pour un mariage ou PACS ;
- absence pour examen médical lié à la grossesse ;
- congé pour le décès d'un proche
- arrêt de travail

- **Absences justifiées en CC** : Lors d'une absence en CC, la note l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera « **défaillant** ». Il sera dans l'obligation de se présenter à la 2^{ème} session. L'étudiant pourra exceptionnellement se voir proposer une séance de rattrapage sur décision de la Direction du CFA.
- **Absence justifiée en CT** : L'étudiant absent lors d'un CT sera considéré comme **défaillant**. Il sera automatiquement convoqué pour la 2^{ème} session.

ABSENCES INJUSTIFIEES :

Que l'absence concerne un CC ou un CT, l'étudiant sera considéré comme **défaillant** et sera convoqué automatiquement pour la 2^{ème} session.

IV- Notes

Les UE seront validées si la moyenne pondérée des notes aux UC qui la composent est supérieure ou égale à 10/20 ;

Les semestres seront validés par l'obtention d'une note supérieure à 10/20 à la moyenne pondérée des UE qui le composent.

La compensation entre les UE n'est possible que :

- Si aucune note d'UC constituant une UE concernée par la note éliminatoire (voir ci-dessous) n'est inférieure à 8/20
- Si aucune moyenne d'UE concernée par la note éliminatoire n'est inférieure à 8/20

Le diplôme est validé par l'obtention de chacun des semestres. Aucune compensation par semestres n'est possible.

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue est inférieure à 8 sur 20 lors des évaluations aux UC composant les UE suivantes (nous parlerons alors de « note éliminatoire ») :

- UE 1.5 Prise en charge des pathologies pulmonaires et ORL
- UE 1.6 Prise en charge des pathologies dermatologiques : découverte et application pratique
- UE 2.3 Prise en charge des pathologies courantes en ophtalmologie
- UE 2.4 Prise en charge des principales pathologies infectieuses
- UE 2.5 Prise en charge des principales pathologies gastro entérologiques
- UE 3.2 Prise en charge des pathologies rhumatologiques et des patients algiques
- UE 3.3 Prise en charge des pathologies neuropsychologiques
- UE 3.4 Prise en charge des pathologies liées aux troubles du métabolisme (diabète, endocrinologie)
- UE 3.5 Initiation à la prise en charge en cancérologie



- UE 4.3 Prise en charge des pathologies cardiovasculaires et de l'hémostase
- UE 4.4 Module urologie-gynécologie
- UE 4.5 Notion de prévention : définition et pratique

La validation des UE, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont porteurs de crédits.

Pour les UE qui n'ont pas été acquises, l'étudiant repasse obligatoirement les épreuves des UC dont les notes sont inférieures à 8 sur 20 pour les UE dont les EC sont non compensables et éventuellement celles des UC dont les notes sont supérieures à 8 sur 20.

- La note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de la première session même si elle est inférieure.
- Toute absence à une épreuve terminale entraîne la mention « Défaillant ».

Les épreuves terminales sont organisées à la fin de chaque semestre. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements des 2 semestres est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.

V - Compensation

La compensation peut être opérée :

- Entre les éléments constitutifs d'une même UE sauf note éliminatoire inférieure à 8/20 pour les UE concernées
- Entre les UE d'un même semestre sauf note éliminatoire inférieure à 8/20

Elle ne peut être opérée :

- Entre les semestres composant les 2 années universitaires

Un étudiant qui ne validerait pas les 2 semestres de la première année après la deuxième session dite de rattrapage sera autorisé à passer en 2^{ème} année avec le statut AJAC (Ajourné avec Autorisation À Continuer).

VI – Capitalisation

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, ou tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e).

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport de 1 à 3.

- Capitalisation des EC : chaque EC est définitivement validé et capitalisé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Capitalisation de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation du semestre : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé par l'obtention de chacune des UE qui la composent.
- Capitalisation de l'année : chaque année est validée et capitalisée par obtention de chacun des deux semestres qui la composent.

Le diplôme est validé par l'obtention des 4 semestres qui le composent.

1er cycle des études en sciences odontologiques, 2ème et 3ème année : DFGSO2 et DFGSO3

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pr AHOSSI Victorin <i>Vidjegni-Victor.Ahossi@u-bourgogne.fr</i>	Mme REGARD Sophie 03.80.39.32.58 <i>Sophie.regard@u-bourgogne.fr</i>
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé UNIVERSITE DE BOURGOGNE	Secrétariat : Mme RIBES Céline Tel : 03.80.39.33 04 <i>Celine.ribes@u-bourgogne.fr</i>

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation a pour objectif l'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.

La base scientifique englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, la séméiologie médicale, de la pharmacologie et des disciplines odontologiques (Odontologie conservatrice et Endodontie, Odontologie prothétique, Parodontologie, Chirurgie orale, Odontologie pédiatrique et Orthopédie dento-faciale).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques sanctionne la première partie des études conduisant au Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Apprentissage des fondamentaux du métier de chirurgien-dentiste. Acquisition des bases théoriques des connaissances en sciences de la santé.

4 grands domaines de compétences :

- Le professionnalisme
- La pratique clinique efficace et sans danger pour les patients
- La pratique de soins centrés sur le patient
- La médecine dentaire et la société

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Compétences médicales générales.
- Connaissances de la sphère oro-faciale.
- Connaissance sur l'odonte, ses tissus périphériques et ses pathologies.
- Acquisition des gestes techniques de base en odontologie.

Modalités d'accès à l'année de formation :

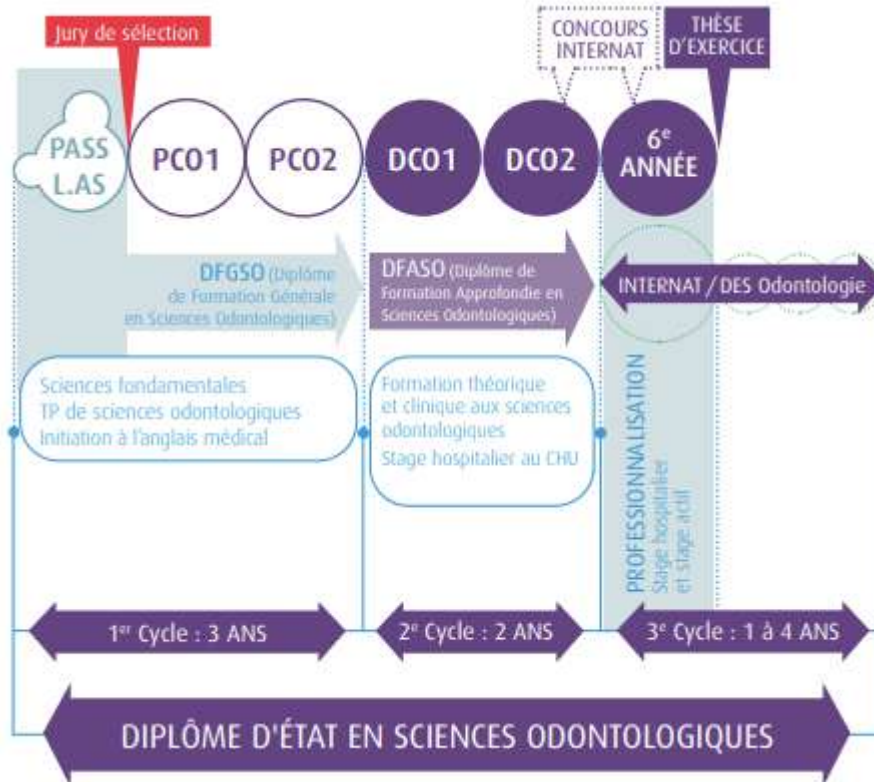
	DFGSO2	DFGSO3
De plein droit	Par réussite aux épreuves de validation à l'issue de la PASS ou de LAS	Validation de l'année DFGSO2 (sauf statut AJAC)
Sur sélection	Dans le cadre relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme (Arrêté du 24 mars 2017 NOR : MENS1705606A)	
Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme		

■ **Droits d'inscription :**

En formation initiale : droits nationaux niveau licence

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles



A la fin de la 5^{ème} année (DFAOS2), l'étudiant doit valider le Certificat de Synthèse Clinique Thérapeutique qui lui permet de prescrire et de réaliser des remplacements libéraux.

Le cycle court (classique) se déroule sur 1 ans. Le 3^{ème} cycle long se compose de 3 DES et dure 3 ou 4 ans.

La thèse d'exercice est nécessaire pour valider le diplôme.

En parallèle de ce cursus dentaire, les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, suivre un Master 1 Santé à partir de la 2^{ème} année (DFGOS2) et qui sera validé à la fin de la 4^{ème} année (DFASO1). Les Master en santé sont les premiers jalons d'une carrière universitaire.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

I. Dispositions communes à l'obtention du diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la 1ère partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la validation de la 1ère année commune aux études de santé (PASS/LAS).

➤ Organisation des enseignements

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne.

➤ Assiduité

Au sein de l'uB, l'assiduité est vérifiée dans toutes les filières dans la limite des capacités de vérification. Toute absence en TD, TP et cours intégrés doit être justifiée dans un délai de deux jours ouvrables à compter du 1er jour d'absence. Les motifs d'absence recevables sont notamment : hospitalisation ou maladie avec certificat médical établi par un médecin de l'ARS ou SOS médecin ou médecin de l'uB (La liste des médecins agréés est à télécharger sur le site : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-4>), convocation à un examen ou à un concours, journée de la Défense Nationale, décès d'un proche avec certificat de décès, entretien de stage ou d'embauche avec justificatif. **Au-delà de deux absences injustifiées par semestre pour chaque TP, TD et ED, l'étudiant sera considéré comme défaillant en première session.**

Au-delà de 3 retards dans un TP, TD, ED, une absence injustifiée sera appliquée.

➤ Modes d'évaluations

1. Contrôle continu et régulier :

L'étudiant est informé par les enseignants des modalités d'organisation et d'évaluation par semestre des contrôles continus et réguliers. L'information, sur les résultats de ces contrôles, doivent être transmise régulièrement aux étudiants et suivie.

Dans le respect de l'équité d'évaluation des étudiants, aucune épreuve de substitution d'un contrôle continu ne sera organisée. **En conséquence, en cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, cette dernière ne sera pas prise en compte dans la notation globale. En cas d'absence non justifiée, la note de zéro sera attribuée.**

En cas de retard lors d'une épreuve pratique donnant lieu à notation du contrôle continu, l'étudiant ne pourra composer et se verra attribuer la note de zéro. Si le retard est lié à un cas de force majeure (laissé à l'appréciation de l'enseignant), l'étudiant pourra effectuer l'épreuve à titre exceptionnel, sans aucun temps supplémentaire. Aucune épreuve de substitution ne sera organisée.

Une note d'attitude sera mise en place pour les séances de TP pour évaluer le respect du comportement lors des séances, le bon nettoyage des salles et des postes de travail, le port de la tenue de travail et des EPI. Cette note sera semestrielle et fera partie du contrôle continu pour chaque TP.

2. Contrôle terminal

Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle terminal écrit, oral ou sous forme électronique/informatique en présentiel ou à distance, le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. Le calendrier des périodes d'examens est diffusé dès la rentrée universitaire. La présence de l'étudiant est obligatoire.

Les sujets des épreuves écrites rédactionnelles peuvent être tirés au sort au début de chaque épreuve. Pour les épreuves organisées sous la forme de QCM (questions à choix multiples) ou de QROC (questions à réponses ouvertes et courtes), il n'y a pas de tirage au sort.

En cas d'absence ou de retard lors d'un contrôle terminal, l'étudiant sera considéré comme défaillant pour l'UE concernée et passera en deuxième session. Si le retard est lié à un cas de force majeure (laissé à l'appréciation du responsable d'examen), l'étudiant pourra effectuer l'épreuve à titre exceptionnel, sans aucun temps supplémentaire. La mention du retard et des circonstances seront portées sur le procès-verbal de l'examen.

3. Contrôle continu et épreuve terminale

La combinaison des deux modes est possible en respectant les règles de chaque modalité.

4. Sessions d'examen :

Les épreuves finales de 1ère session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1er semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire. Les épreuves écrites ne pourront commencer qu'au moins une semaine après la fin des cours et des travaux pratiques. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre. L'étudiant est informé régulièrement de ses notes ou validation de contrôle continu par l'enseignant, avant l'envoi de la convocation à la session initiale.

Une session de rattrapage (2ème session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1ère session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats. Les notes de contrôle continu obtenues lors de la première session ne seront pas conservées.

Conformément aux « Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances » de l'uB, aucune sortie, provisoire ou définitive, ne sera possible pour les épreuves écrites dont la durée de composition est inférieure ou égale à une heure. Aucun étudiant n'est autorisé à se déplacer, ni à quitter définitivement la salle avant la fin de la 1ère heure d'examen une fois les sujets distribués, même si l'étudiant rend une copie blanche. Les étudiants qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen, n'y seront autorisés qu'un par un, ils seront accompagnés d'un surveillant à qui ils remettront leur copie et qui leur restituera de retour en salle. **L'accès de la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présentera après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets et mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen.** Si le retard est lié à un cas de force majeure (laissé à l'appréciation du responsable d'examen), l'étudiant pourra effectuer l'épreuve à titre exceptionnel, sans aucun temps supplémentaire. La mention du retard et des circonstances seront portées sur le procès-verbal de l'examen.

Tous les objets connectés doivent être éteints et rangés avant le début de l'épreuve.

En cas de fraude, les règles du référentiel commun des études sera appliqué (chap 2.4)

- **Sessions initiales DFGSO2 :**
 - **1^{ère} semestre : 18 au 22 décembre 2023**
 - **2^{ème} semestre : 3 au 7 juin 2024**

- **Sessions initiales DFGSO3 :**
 - **1^{ère} semestre : 18 au 22 décembre 2023**
 - **2^{ème} semestre : 3 au 7 juin 2024**

- **2^{ème} Session ou session de seconde chance : 1^{er} au 5 juillet 2024**

Cas particulier des UE pratiques : la deuxième session pourra être proposée directement un mois après le début de deuxième semestre. La note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de la première session même si elle est inférieure.

■ Règles de validation et de capitalisation :

1. Principes généraux :

L'année de DFGSO2 comporte **14 unités** d'enseignement et l'année de DFGSO3 comporte **16 unités** d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon les tableaux ci-après.

Chaque semestre totalise **30 crédits ECTS**, l'année de DFGSO2/3 totalisant **60 ECTS**.

Les crédits ECTS sont attribués au vu de la validation de chaque unité d'enseignement.

• Validation

Validation d'un semestre :

Les UE (affectées de leurs coefficients) **théoriques** (DFGSO 2 = UE 1, 3 à 8, 14 / DFGSO3 = UE 1 à 4, 6 à 9 et 16) sont **compensables** entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les EC (affectés de leurs coefficients) sont compensables entre eux à l'intérieur des UE théoriques.

Les UE (affectées de leurs coefficients) **pratiques et certaines théoriques** (DFGSO2 = UE 2, 9, 10 à 13 / DFGSO3 = UE 5, 10 à 15) sont **non compensables** entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les EC (affectés de leurs coefficients) sont **non compensables** entre eux à l'intérieur des UE pratiques et certaines théoriques.

En effet, l'enseignement pratique est un socle fondamental pour l'étudiant en sciences odontologiques et son apprentissage est progressif. Il se compose de différentes disciplines (prothèse fixée, prothèse amovible, odontologie conservatrice et endodontie) toutes indispensables au travail de chirurgien-dentiste qui doivent toutes être acquises.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

1- La moyenne des UE théoriques du semestre doit être au moins égale à 10/20 et

2- Les **UE pratiques et théoriques non compensables doivent obligatoirement être validées par une note d'au-moins 10/20** pour permettre le passage à l'année supérieure compte-tenu de l'acquisition obligatoirement progressive des compétences techniques de l'étudiant en sciences odontologiques.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

Validation de DFGSO2 :

La validation des semestres (3 et 4) est obligatoire pour pouvoir prétendre à une inscription en DFGSO3 sauf en cas de statut AJAC.

La non validation d'un semestre après la 2^{ème} session entraîne le redoublement de la deuxième année des études odontologiques.

Validation de DFGSO3 :

La validation des semestres (5 et 6) est obligatoire pour pouvoir prétendre à une inscription en DFASO1.

La non validation d'un semestre après la 2ème session entraîne le redoublement de la troisième année des études odontologiques.

La validation du PIX :

Le PIX reste définitivement acquis. L'étudiant doit avoir le validé au plus tard à la fin de DFGSO3 pour être autorisé à s'inscrire en DFASO1.

Stage d'initiation aux soins infirmiers :

Ce stage doit être validé durant l'été suivant l'année de la PASS. En cas d'absence ou de refus de validation, il doit être refait avant le jury de session 2. Sa validation est requise pour l'accès en DFGSO3. Les étudiants issus des Passerelles, en provenance d'un secteur santé (Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Kinésithérapie), sont dispensés du stage d'initiation aux soins infirmiers.

Stage d'observation clinique hospitalière DFGSO2 :

Ce stage d'observation obligatoire d'une semaine au sein du service Odontologie du CHU sera validé par la rédaction un mémoire. Toute absence lors de cette semaine de stage doit être justifiée par un arrêt de travail. Si une absence n'est pas justifiée, l'étudiant sera dans l'obligation de recommencer son stage en s'organisant avec le service d'odontologie du CHU (en dehors des heures de cours et de TP).

Stage d'observation en cabinet libéral DFGSO3 :

Ce stage d'observation obligatoire d'une semaine au sein d'un cabinet libéral de chirurgien-dentiste sera validé par la rédaction un mémoire. Toute absence lors de cette semaine de stage doit être justifiée par un arrêt de travail. Si une absence n'est pas justifiée, l'étudiant sera dans l'obligation de recommencer son stage en s'organisant avec le cabinet libéral (en dehors des heures de cours et de TP).

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU) :

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 (AFGSU) qui comprend un enseignement théorique et pratique obligatoire composé de 3 modules. La formation sera assurée par le CESU21 au rythme d'un module par semestre à partir du 2^{ème} semestre DFGSO2 puis en DFGSO3. L'AFGSU doit être validée avant la fin du 1er cycle.

• **Capitalisation**

Les éléments constitutifs, unités d'enseignement et semestres, dont la valeur en crédits européens est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité capitalisé est définitivement acquis. Elle ne peut être passé à nouveau par l'étudiant.

CAPITALISATION DE L'UE :

Les UE (affectées de leurs coefficients) théoriques (DFGSO 2 = UE 1, 3 à 8, 14 / DFGSO3 = UE 1 à 4, 6 à 9 et 16) sont définitivement validées et capitalisées soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10 sur 20).

Les UE (affectées de leurs coefficients) pratiques et théoriques non compensables (DFGSO2 = UE 2, 9, 10 à 13 / DFGSO3 = UE 5, 10 à 15) sont définitivement validées et capitalisées uniquement par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent.

CAPITALISATION DU SEMESTRE :

Chaque semestre est définitivement validé et capitalisé :

- soit par obtention de chacune des UE qui le composent,
- soit par obtention de chacune des UE pratiques et théoriques non compensables (DFGSO2 = UE 2, 9, 10 à 13 / DFGSO3 = UE 5, 10 à 15) et par compensation entre les UE théoriques (DFGSO 2 = UE 1, 3 à 8, 14 / DFGSO3 = UE 1 à 4, 6 à 9 et 16) avec une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

- **Admission**

L'admission en année supérieure exige la validation des unités d'enseignement de 1 à 14 pour DFGSO2 et de 1 à 16 pour DFGSO3 au plus tard à l'issue de la 2^{ème} session.

Toutefois, l'autorisation de passage (statut AJAC = AJourné mais Autorisé à Composer) sera accordée à tout(e) étudiant(e) présentant une dette ne pouvant excéder 8 crédits ECTS pour le bloc théorique (hors unités d'enseignement 2, 9, 10 à 13 pour DFGSO2 et 5, 10 à 15 pour DFGSO3). Un étudiant qui n'obtiendrait pas la moyenne au bloc théorique après la compensation des UE de ce bloc pourra se voir attribuer le statut d'AJAC en fonction du nombre d'ECTS qu'il n'aura pas validé. Le retard de crédits devra obligatoirement être rattrapé au cours des 5^{ème} et 6^{ème} semestres du parcours de la formation.

Les unités d'enseignement non validées devront être obtenues au plus tard à l'issue de DFGSO3, la validation totale de DFGSO2 et de DFGSO3 étant requise pour accéder en DFASO1.

2. Conditions particulières pour les redoublants et AJAC

En cas de redoublement de DFGSO2 ou DFGSO3 ou de statut AJAC, le candidat ne conserve que les unités d'enseignement déjà validées. L'étudiant redoublant/AJAC doit obtenir les UE qu'il n'a pas validées précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) et/ou le directeur des études un programme de stage auquel il s'engage à participer. En cas de redoublement de DFGSO2 ou DFGSO3, pour les TP validés et capitalisés, la présence de l'étudiant n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Il ne sera soumis à évaluation uniquement sur les UE non validées.

➤ Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD/ED) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD/ED et les TP, accès à des enseignements en ligne, ...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation finale à la place d'évaluation continue, ...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

➤ Parcours recherche délivrant un Master 1

Un Master 1 Santé est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche. Il permet d'accéder à un Master 2 qui finalise le parcours recherche.

L'obtention du master 1 Santé découle de :

- la validation de deux UE de Master recherche (12 ECTS),
- la validation des UE obligatoires en équivalence du tronc commun odontologique correspondant à 48 ECTS,
- la validation du premier cycle des études odontologiques (DFGSO).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Cette validation permettra l'accès à une 2^{ème} année de master (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011 et de l'arrêté du 8 avril 2013).

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec la responsable scolarité Master :

ufrsante-mastersmed@u-bourgogne.fr

DFGSO2	
UE 1a et b : Organisation structuro-fonctionnelle de la tête	5 ECTS
UE 3 : Génétique	1 ECTS
UE 4 : Santé publique – prophylaxie	3 ECTS
UE 5 : Physiologie, pathologies générales et pratique odontologique	3 ECTS
UE 6 : Bases fondamentales de l'environnement infectieux	5 ECTS
TOTAL	17 ECTS
DFGSO3	
UE 1 : Agents pathogènes et infections	4 ECTS
UE 3 : Alimentation et nutrition	3 ECTS
UE 6 : Usage des techniques numériques et méthodologies de la recherche	4 ECTS
UE 7 : Biophysiques et techniques radiologiques	2 ECTS
UE 9 : Pathologies générales et pratique odontologique	2 ECTS
TOTAL	15 ECTS
DFSAO1	
UE 2 : Santé publique, éthique et déontologie, hygiène, usage des techniques numériques, initiation à la recherche et communication dans la relation de soins	7 ECTS
UE4 – Examens complémentaires	2 ECTS
UE 5 : Médecine et chirurgie buccales, pharmacologie, anesthésiologie et réanimation	4 ECTS
UE 6 : Pathologies générales et pratique odontologique – immunologie clinique	3 ECTS
TOTAL	16 ECTS
TOTAL DES UE TRONC COMMUN	
	48 ECTS
UE Master Recherche	
	6 ECTS par année = 12 ECTS
TOTAL MASTER SANTÉ	
	60 ECTS

Niveau :	LICENCE					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION GENERAL EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFGSO2)					2 60 ECTS
Mention :						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	253	72	249	0	30	603
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	séminaires	UE optionnelles	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français		<input type="checkbox"/> Anglais			

Liste des UE DFGSO2

UE 1 a et b : Organisation structuro-fonctionnelle de la tête

- EC1 - Anatomie cervico-céphalique
- EC2 – Posture céphalique – Occlusodontologie
- EC3 - Biologie du Développement Oro Facial

UE 2a et b : Réhabilitation orale

- EC1 – Biomatériaux
- EC2 – Réhabilitation de la dent vivante et traitement pulpaire conservateur
- EC3 – Réhabilitation de la dent vivante et traitement pulpaire conservateur

UE 3 : Génétique

- EC1 – Génétique

UE 4 : Santé Publique – Prophylaxie

- EC1 – Épidémiologie clinique
- EC2 – Santé publique
- EC3 – Prophylaxie
- EC4 – Sensibilisation à la psychologie de soin

UE 5 : Pathologies générales et pratique odontologique

- EC1 – Physiologie des différents systèmes et appareils
- EC2 – Pathologies générales et pratique odontologique

UE 6 : Bases fondamentales de l'environnement infectieux

- EC1 – Biochimie
- EC2 – Hématologie

- EC3 – Immunologie
- EC4 – Agents infectieux (Bactériologie, Virologie, Parasitologie)

UE 7 : Descriptions histologique, macroscopique et physiologique des tissus dentaires et parodontaux

- EC1 – Description histologique et physiologique des tissus dentaires et parodontaux
- EC2 – Description macroscopique des tissus dentaires et parodontaux

UE 8 a et b : Anglais

UE 9 : Morphologie des arcades dentaires

- EC1 – Anatomie des dents permanentes
- EC2 – Anatomie des dents temporaires

UE 10 : TP d'Anatomie Dentaire

- EC1 – Sculpture par soustraction
- EC2 – Céroplastie

UE 11 a et b : d'Odontologie Prothétique Amovible

- EC1 – Odontologie prothétique amovible 1
- EC2 - Odontologie prothétique amovible 2

UE 12 a et b : TP d'Odontologie Prothétique Fixée

- EC1 – Odontologie prothétique fixée 1
- EC2 - Odontologie prothétique fixée 2

UE 13 a et b : TP d'Odontologie Conservatrice

- EC1 – Odontologie conservatrice 1
- EC2 – Odontologie conservatrice 2

UE 14 : Crédits libres choisis

Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE	Discipline	CM	TD*	TP*	Total	ECTS	Type éval		Coeff CT	Coeff CC	Total coef
							Session 1	Session 2			
1a	Organisation structuro-fonctionnelle de la tête	30			30	3	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	3	0	3
2	Réhabilitation orale	69			69	8	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	5	0	5
7	Descriptions histologique, macroscopique et physiologique des tissus dentaires et parodontaux	10			10	1	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	1	0	1
9	Morphologie des arcades dentaires		41		41	4	Contrôle continu	CT QCM / QROC 1h CC non conservé	0	4	4
8a	Anglais 1		10			1	Oral (10min)	Oral (10min)	1	0	1
10	TP d'Anatomie Dentaire			24	24	3	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
11a	TP d'Odontologie Prothétique Amovible			30	30	3	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
12a	TP d'Odontologie Prothétique Fixée			36	36	4	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
13a	TP d'Odontologie Conservatrice			30	30	3	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
TOTAL		109	51	120	280	30					
Modules optionnels											
14a	Enseignement optionnel ⁽¹⁾										
TOTAL		109	51	120	280	30					
TOTAL S1		109	51	120	280	30			14	12	26

* présence de l'étudiant obligatoire

(1) Une UE obligatoire de 30h

SEMESTRE 4

UE	Discipline	CM	TD*	TP*	Total	ECTS	Type éval		Coeff CT	Coeff CC	Total coef
							Session 1	Session 2			
1b	Organisation structuro-fonctionnelle de la tête	30			30	3	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	3	0	3
3	Génétique	12			12	1	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	1	0	1
4	Santé Publique – prophylaxie	15	6	3	24	2	CT QCM / QROC 1h + oral 10 min (prophylaxie)	CT QCM / QROC 1h	2	0	2
5	Physiologie, Pathologies générales et pratique odontologique	34			34	3	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	3	0	3
6	Bases fondamentales de l'environnement infectieux	53	2		55	5	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	4	0	4
8a	Anglais 1		10		10	1	CT 1h	CT 1h	1	0	1
10 b	TP d'Anatomie Dentaire			27	27	3	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
11b	TP d'Odontologie Prothétique Amovible			35	35	3	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
12b	TP d'Odontologie Prothétique Fixée			39	39	3	Contrôle continue + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
13b	TP d'Odontologie Conservatrice			25	25	3	Contrôle continue + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
TOTAL		144	21	129	294	27					
Modules optionnels											
14b	Enseignement optionnel ⁽¹⁾				30	3			1	0	1
TOTAL		144	21	129	324	30					

TOTAL S2	144	21	129	324	30			19	8	27
-----------------	------------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

* présence de l'étudiant obligatoire

(1) Une UE obligatoire de 30h

Niveau :	LICENCE					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION GENERAL EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFGSO3)					3 60 ECTS
Mention:						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	301	64	275		30	670
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	séminaires	UE optionnelles	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> Français		<input type="checkbox"/> Anglais			

Liste des UE DFGSO3

UE 1 – agents pathogènes et infections

- EC1 – Environnement microbien bucco-dentaire
- EC2 – la douleur
- EC3 - Immunologie

UE 2 - chirurgie orale, pathologies oro-faciales et thérapeutiques

- EC1 – Anatomie pathologique
- EC2 – Médecine et chirurgies orales
- EC3 – Pharmacologie générale

UE 3 – alimentation et nutrition

- EC1 – Physiologie de l'appareil digestif
- EC2 – Pathologies de l'appareil digestif

UE 4 - croissance et maturation fonctionnelle de l'appareil manducateur

- EC1 – Développement psychomoteur
- EC2 – Croissance et évaluation de la croissance en clinique

UE 5 – réhabilitation orale

- EC1 – Biomatériaux
- EC2 – Pathologie pulpaire et périodontaire
- EC3 – Odontologie prothétique

UE 6 – Usage des techniques numériques et méthodologies de la recherche

- EC1 – Usage des techniques numériques
- EC2 – Maitrise du risque infectieux
- EC3 – Sensibilisation à la psychologie de soin
- EC4 – Déontologie
- EC5 – Education à l'hygiène orale

UE 7 - biophysique et techniques radiologiques

- EC1 – Biophysique et techniques radiologiques : bases fondamentales
- EC2 – Biophysique et techniques radiologiques : approche clinique

UE 8 a et b – Anglais 1

UE 9 – pathologies générales et pratique odontologique

- EC1 – Pathologies hématologiques/infectieuses et pratique odontologique / pathologies dysimmunitaires, inflammatoires et médecine interne

UE 10 – parodontologie

- EC1 – Etiologie et pathologies des maladies parodontales
- EC2 – Consultation et traitement parodontal

UE 11 a et b – TP d'odontologie prothétique amovible

- EC1 – odontologie prothétique amovible 1
- EC2 - odontologie prothétique amovible 2

UE 12 a et b - TP d'odontologie prothétique fixée

- EC1 – odontologie prothétique fixée 1
- EC2 - odontologie prothétique fixée 2

UE 13 a et b – TP odontologie conservatrice

- EC1 – odontologie conservatrice 1
- EC2 – odontologie conservatrice 2

UE 14 a et b – TP endodontie

- EC1 – endodontie 1
- EC2 – endodontie 2

UE 15 – TP odontologie pédiatrique + ODF

UE 16 - crédits libres choisis

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 5

UE	Discipline	CM	TD*	TP*	Total	ECTS	Type éval		Coeff CT	Coeff CC	Total coef
							Session 1	Session 2			
3	Alimentation et nutrition	33	3		36	3	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	3	0	3
4	Croissance et maturation fonctionnelle de l'appareil manducateur	30			30	3	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	3	0	3
5	Réhabilitation orale	69			69	7	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	6	0	6
6	Usage des techniques numériques et méthodologies de la recherche	16	22	2	40	4	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	3	0	3
8a	Anglais 1		10		10	1	CT écrit 1h	CT écrit 1h	1	0	1
11a	TP d'odontologie prothétique amovible			35	35	3	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
12a	TP d'odontologie prothétique fixée			33	33	3	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
13a	TP d'odontologie conservatrice			25	25	3	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
14a	TP endodontie			33	33	3	Contrôle continu	Epreuve pratique CC non conservé	0	2	2
TOTAL		148	35	128	311	30					
Modules optionnels											
16a	Enseignement optionnel ⁽¹⁾				30						
TOTAL		148	35	128	341	30			19	8	27
TOTAL S1		148	35	128	341	30			19	8	27

* présence de l'étudiant obligatoire

(1) Une UE obligatoire de 30h

SEMESTRE 6

UE	Discipline	CM	TD*	TP*	Total	ECTS	Type éval		Coeff CT	Coeff CC	Total coef
							Session 1	Session 2			
1	Agents pathogènes et infections	48			48	4	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	1	0	1
2	Chirurgie orale, pathologies oro-faciales et thérapeutiques	40			40	3	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	2	0	2
7	Biophysique et techniques radiologiques	22			22	2	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	4	0	4
8b	Anglais 1		10		10	1	Oral (10min)	Oral (10min)	1	0	1
9	Pathologies générales et pratique odontologique	18			18	2	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	2	0	2
10	Parodontologie	25	2	6	33	3	CT QCM / QROC 1h	CT QCM / QROC 1h	3	0	3
11b	TP d'odontologie prothétique amovible			30	30	2,5	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
12b	TP d'odontologie prothétique fixée			33	33	2,5	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
13b	TP d'odontologie conservatrice			30	30	2,5	Contrôle continu + 1 épreuve finale 3h	Epreuve pratique CC non conservé	1	2	3
14b	TP endodontie			33	33	2,5	Contrôle continu	Epreuve pratique CC non conservé	0	2	2
15	TP odontologie pédiatrique + O.D.F.		17	15	32	2	Contrôle Continu (pédodontie) + CT QCM / QROC 1h (ODF)	Epreuve pratique CC non conservé (pédodontie/ CT QCM / QROC 1h (ODF)	1	1	2
TOTAL		153	29	147	329	27					
Modules optionnels											
16b	Enseignement optionnel ⁽¹⁾				30	3			1		
TOTAL		153	29	147	329	30			18	9	27

TOTAL S2	153	29	147	329	30				18	9	27
-----------------	------------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	--	-----------	----------	-----------

* présence de l'étudiant obligatoire

(1) Une UE obligatoire de 30h

UE 14/UE 16 Enseignement optionnel :

L'unité d'enseignement optionnel comprend des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'Université ou des unités d'enseignement libres, soit dans un parcours de master, soit dans des disciplines odontologiques ou non strictement odontologiques.

Une seule UE optionnelle est à choisir pour l'année, elle peut se dérouler au 1^o ou au 2^o semestre. La note obtenue pour cette UE sera comptabilisée au deuxième semestre. Les masters recherches quant à eux se déroulant sur l'année, la meilleure des deux notes sera gardée et comptabilisée au deuxième semestre.

L'enseignement libre doit être validé à l'issue de l'année, selon les modalités propres à l'enseignement suivi. L'étudiant ayant choisi un autre enseignement libre que ceux dispensés par la circonscription Odontologie doit veiller à la compatibilité de son choix de formation avec les grilles horaires de son année d'étude.

UE optionnelles (30h, 3 ECTS) :

- UE optionnelle spécifique à l'Odontologie.

Odontologie	Année		Responsable	Enseignement	Nombre de places
	DFGSO2	DFGSO3			
Odontologie du Sport	X	X	Dr Moyaux	2 ^{ème} sem	15/promotion
Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire	-	X	Dr Terrasse	1 ^{er} sem	3 binômes
Organisation du laboratoire de prothèse	-	X	Dr Jaegler	En cours de finalisation	Nb places limitées par semestre
Délégué de promotion, UFR	X	-	Pr Ahossi	Année	2
Délégué de promotion, UFR	-	X	Pr Ahossi	Année	3

- UE optionnelle de l'UFR des Sciences de Santé en fonction des disponibilités

Médecine	Année		Responsable	Enseignement	Nombre de places
	DFGSO2	DFGSO3			
Adaptation physiologique et comportementale	X	X	Dr Jacquin Piques	2 ^{ème} sem	Non limitée en place
L'enfant	X	X	Pr Huet	1 ^{er} sem	Non limitée en place
Enjeux énergie, climat, santé	X	X	Dr Beltramo	2 ^{ème} sem	Non limitée en place
Principes de biologie moléculaire	X	X	Pr Bastie	1 ^{er} sem	Non limitée en place
Médecine Militaire	-	X	Pr Douvier	1 ^{er} sem	Non limitée en place
Humanités médicales	X	X	Pr Ortega Deballon	1 ^{er} sem	Non limitée en place
Médecine, spiritualité et religions	X	X	Pr Ortega Deballon	2 ^{ème} sem	Non limitée en place
Histoire de la médecine, de la pharmacie	X	X	Pr Cheynel Pr Cuisenier	2 ^{ème} sem	5 à 6

Anglais oral consultation	X		Mme Carnet	-	Places limitées
Anglais mobilité		X	M. De la Grange	1 ^{er} sem	Places limitées
Le dépistage et la prise en charge des violences faites aux femmes			Mme BERTAUX-CHARVOLIN Mme BERNARD	2 ^{ème} sem	Non limitée en place
Tutorat (TED)	X	-	Dr Lemaire-Ewing	Année	3
Tutorat (TED)	-	X	Dr Lemaire-Ewing	Année	1

- UE transversale au sein de l'Université de Bourgogne

Transversale	Année		Responsable	Enseignement	Nombre de places
	DFGSO2	DFGSO3			
SUAPS	X	X	STAPS	2 ^{ème} sem	-

- UE Masters recherche : cf. fiche filière Master Santé

Règlement intérieur

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Il a pour objet de préciser les relations entre les différents usagers de la circonscription qui naissent de la cohabitation des parties : corps enseignant, corps BIATSS et corps étudiant.

Il définit le fonctionnement et les règles de vie au sein de la circonscription Odontologie.

TITRE 2 : COMPOSITION DE LA CIRCONSCRIPTION ODONTOLOGIE

- Directeur de la circonscription/Vice-doyen : AHOSSI Victorin
 - Contact privilégié des enseignants, représentation de la circonscription au sein de l'UFR et de l'uB, relations avec le CHU
- Assesseur pédagogique : -
- Enseignant(e)s en Odontologie responsables d'année ou de cycle : Dr EID Rita, Dr AL-HALABI Nihad-Alexandre
- Responsable administrative : HOUTMANN Caroline
 - Gestion administrative, financière et matérielle
- Responsable scolarité : REGARD Sophie
 - Gestion administrative de la scolarité des étudiants, gestion des examens, relations avec les enseignants, l'UFR
- Responsable audiovisuel/accueil : SEGADO Corinne
 - Gestion technique des outils audiovisuels
- Maintenance technique : BOUFAFA Kévin
 - Gestion technique des équipements et des locaux

TITRE 3 : UTILISATION DES LOCAUX

Article 1 – Localisation, Horaires d'ouverture, contrôle d'accès

La circonscription Odontologie se situe au sein de l'UFR Sciences de Santé, 7 boulevard Jeanne d'Arc, 21000 DIJON.

L'UFR Sciences de Santé, et la circonscription d'Odontologie, font parties de l'Université de Bourgogne dont le siège est situé à la Maison de l'Université, campus esplanade Erasme, BP 27877, 21078 DIJON Cedex.

Le secrétariat (scolarité, accueil) est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un contrôle d'accès par badge est mis en place en dehors des heures d'ouverture de la circonscription d'Odontologie (avant 7h30 le matin et après 19h le soir).

Les étudiants d'Odontologie seront formés tout au long de leur 2^{ème} cycle au sein du Service d'Odontologie du CHU de Dijon. Lors de leur 3^{ème} cycle, ils seront être formés au sein des sites hospitaliers périphériques : Centre Hospitalier du Pays Charolais-Brionnais, Centre Hospitalier de Semur-en-Auxois, Centre Hospitalier de Nevers et Centre Hospitalier d'Auxerre.

Article 2 – Les locaux

Les locaux sont mis à disposition par l'UB par l'intermédiaire de l'UFR des Sciences de Santé. Ils sont équipés de matériel pédagogique de pointe, fragile et couteux, qui doit être utilisé par tous avec soin et respect. Le nettoyage des salles doit être assuré par tous les usagers après chaque séance.

Les locaux ne sont plus accessibles après 20h en semaine ni le week-end¹.

L'affichage dans les salles de TP est interdit. Merci de respecter les zones d'affichage délimitées et prévues à cet effet.

Les vannes d'air comprimé doivent être fermées chaque vendredi soir et veille de vacances.

Il est interdit de modifier les réglages des radiateurs dans les couloirs.

Toute personne/intervenant extérieur(e) doit se présenter au bureau de scolarité et/ou à l'administration.

Article 3 – Les sanitaires

Les sanitaires doivent être laissés aussi propre qu'avant utilisation.

Merci de signaler tout manque de produit (papier essuie-mains, papier toilettes, savon ...) à la scolarité et/ou l'administration.

Article 4 – Les issues de secours

Les issues de secours ne doivent pas être encombrées (ne rien laisser devant). Merci de ne pas utiliser les sorties de secours sauf en cas de force majeure. Les entrées et sorties se font par l'entrée principale du bâtiment.

L'utilisation récréative des extincteurs est strictement interdite.

TITRE 4 : RESPONSABILITES DES ENSEIGNANTS

Article 1 - Tenue de travail

Dans le cadre des travaux pratiques, l'équipe pédagogique doit porter une tenue adaptée et réglementaire (tunique et pantalon propre, chaussures d'intérieur propres, cheveux longs attachés). Une homogénéisation des tenues de l'équipe pédagogique est souhaitée.

Article 2 – Assiduité et surveillance

L'équipe pédagogique a la responsabilité de contrôler l'assiduité des étudiants à chaque TP.

Un document de gestion de suivi de l'assiduité est disponible dans l'espace commun informatique (chemin d'accès : *PC > Partages Santé > Fonctionnel > Echanges-Inter-Services > Odontologie_locaux > Suivi des absences*).

Une surveillance active est impérative en séance de TP pour permettre un accompagnement optimal et de qualité auprès des étudiants.

Article 3 – Posture professionnelle

La ponctualité est de rigueur. Une arrivée dix minutes avant le début de chaque séance est fortement recommandée.

¹ Sauf dérogation exceptionnelle demandée à l'administration et accordée par cette dernière.

Une assistance active lors des encadrements des TP est attendue de la part de tous les enseignants. Ils doivent avoir une attitude neutre, bienveillante et une disponibilité pour chaque étudiant. Ils doivent observer une attitude conforme aux principes de l'institution universitaire dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 4 - Utilisation des salles

Les portes des salles de TP et de cours doivent être fermées pendant les heures d'utilisation afin de limiter la propagation du bruit dans le reste du bâtiment. Les enseignants doivent veiller au rangement et au nettoyage des salles par les étudiants après chaque TP.

L'équipe pédagogique doit veiller à verrouiller à clé les portes des salles et les tiroirs systématiquement en dehors des heures de cours.

En cas de dysfonctionnement ou problème lié à l'informatique/audiovisuel, il faut contacter Mme SEGADO Corinne (numéro disponible dans les différentes salles).

Si un dysfonctionnement/problème technique est rencontré lors d'un TP, il faut remplir le cahier prévu à cet effet et prévenir immédiatement le technicien de maintenance et l'administration.

Il est impératif de veiller à fermer la porte du bureau enseignant à clé après chaque passage dans celui-ci.

Article 5 – Gestion du matériel de TP

Afin de permettre la gestion du stock et le bon approvisionnement des TP, une mise à disposition libre du petit matériel n'est pas autorisée. Seuls le prothésiste et/ou l'agent de maintenance peuvent distribuer et ranger ce matériel (du type lampe à photopolymériser, tunnels de polymérisation, bouilloires, compas d'épaisseurs) et les consommables (du type dents Frasco, ERAY et autres fournitures nécessaires aux TP). Si un enseignant sort un élément du stock, il doit en informer par mail les personnes responsables citées ci-dessus.

Il est demandé à l'équipe pédagogique, en fin d'année universitaire, d'évaluer le matériel proposé et utilisé et de faire des propositions de changement si cela s'avère nécessaire.

TITRE 5 : RESPONSABILITES DES ETUDIANTS

Article 1 - Tenue de travail

Dans le cadre des travaux pratiques, il est impératif que les étudiants se présentent en tenue correcte :

- Port obligatoire d'une casaque (tunique et pantalon) et d'un calot propre,
- Port obligatoire de chaussures d'intérieur propres,
- Port obligatoire des EPI (lunettes de protection, bouchons d'oreilles, masque)
- Port des gants pour les TP qui l'exigent,
- Ongles coupés courts,
- Port de bijoux interdit,
- Cheveux longs attachés.

L'usage du téléphone dans les salles de TP est strictement interdit. Il doit rester dans les vestiaires.

Seul le prénom de l'étudiant peut être brodé sur la blouse de travail.

Article 2 – Matériel

- Les postes de travail :

Le matériel pédagogique de pointe, fragile et couteux, mis à disposition par l'uB à travers l'UFR Sciences de Santé doit être manipulé de manière précautionneuse et correctement entretenu. Le matériel étant mutualisé entre les différents groupes et promotions, il est important d'avoir conscience qu'une mise en défaut de ce dernier n'affectera pas seulement l'auteur des dégradations mais aussi les autres étudiants affectés au même poste de travail.

Un cadenas à code (et non à clé) est obligatoire pour fermer les casiers dans les vestiaires et assurer la sécurité du contenu s'y trouvant. A défaut, l'uB décline toute responsabilité.

Il est demandé aux étudiants de bien fermer les portes quand ils entrent ou sortent d'une salle, des vestiaires, des sanitaires.

- La trousse pédagogique :

Une trousse pédagogique est prêtée à chaque étudiant pour le premier cycle. Cette trousse ne peut être distribuée qu'à la suite de la signature de la convention de prêt qui indique le matériel et les conditions d'utilisation de cette dernière. Cette trousse doit rester dans l'enceinte des locaux d'Odontologie et ranger dans les vestiaires mis à disposition des étudiants. Afin d'éviter la perte ou la détérioration du matériel pédagogique qui sera facturé aux frais de l'étudiant, il est fortement recommandé de la laisser dans les casiers pendant les périodes de vacances universitaires. La trousse devra être restituée à la fin de la formation du 1^{er} cycle en Odontologie sauf dérogation exceptionnelle (redoublement).

Article 3 – Salles

L'utilisation quotidienne des différentes salles requièrent plusieurs règles qu'il est impératif de respecter par tous :

- Les étudiants n'ont pas le droit d'être seuls dans les salles sans la présence de l'enseignant responsable/l'agent de maintenance/le prothésiste,
- Les étudiants doivent obligatoirement ranger et nettoyer leur poste de travail et la salle de TP/cours à la fin de chaque séance :
 - o Les simulateurs doivent être systématiquement éteints et rangés après utilisation en position haute avec la pédale posée sur le rebord et non au sol,
 - o Les ordinateurs des différentes salles doivent être obligatoirement éteints après chaque utilisation,
 - o Le bouton d'alimentation générale (pastille rouge) de la salle de prothèse ne doit pas être touché. Il est impératif de nettoyer la paillasse, d'éteindre la ventilation, la lumière ainsi que la pédale de son poste de travail à la fin de chaque TP. Les sièges ne doivent pas toucher les pédales après le rangement,
- La fermeture des volets après la dernière séance de la journée et l'extinction des lumières en sortant est obligatoire dans toutes les salles,
- Les casiers des simulateurs sont réservés aux étudiants. Les clés des casiers de rangement des simulateurs sont à conserver dans les vestiaires (elles ne doivent pas sortir des locaux),
- Le matériel prêté lors d'une séance doit être restitué à la fin de celle-ci,

- La salle de plâtre est mise à disposition des étudiants pendant les heures d'ouverture des locaux. Merci de conserver la salle propre et rangée (plans de travail, évier, table),
- Les appareils disponibles dans la salle de plâtre doivent rester branchés et mis hors de tension en fin d'utilisation,
- Le laboratoire de prothèse est non accessible aux étudiants sauf en cas de démonstration nécessaire encadrée par un enseignant,
- La salle de cours est non accessible en dehors des heures de cours,
- Il est interdit de manger dans les différentes salles,
- Le bureau de l'association étudiante est disponible pour les membres de l'association après emprunt de la clé à l'accueil de l'UFR. Les volets et les lumières doivent être fermés après utilisation. Le local doit être maintenu propre et rangé. Le chauffage et la climatisation doivent être utilisés de manière éco-responsable. Le bureau de l'association étudiante étant accolé aux bureaux administratifs, il est primordial de conserver un niveau sonore correct afin de ne pas déranger les personnels.
- Les casiers des vestiaires ne sont destinés qu'à abriter du matériel strictement nécessaire à la formation et ses effets personnels le temps des séances de TP.



TITRE 6 : HARCELEMENT

Le recours à la violence physique, aux agressions verbales et à toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination envers l'équipe pédagogique, administratif et technique et les autres étudiants est inacceptable au regard du droit de chacun à vivre dans un climat de sécurité et de tolérance, et sera sanctionné sévèrement et pourra faire l'objet d'une exclusion définitive.

Tous les responsables et personnels de la circonscription sont disponibles et à l'écoute.

TITRE 7 : SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DU PRESENT RÈGLEMENT

Pour tout manquement grave au règlement intérieur, les atteintes aux biens et aux personnes et les manquements aux obligations des étudiants, une sanction disciplinaire peut être prononcée par le conseil de discipline. Le non-respect du présent règlement peut mener à l'exclusion temporaire voire définitive.

Ce présent règlement entre en vigueur à compter du 1^{er} Septembre 2023. Il est révisable en fin d'année sur proposition du comité pédagogique odontologie et validé en conseil de l'UFR.

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	Sciences – Technologie – Santé					M2
Mention :	Nutrition – Sciences des Aliments					
Parcours :	Evaluation Sensorielle : Comprendre, Analyser, Innover					
Volume horaire étudiant :	79 h	145 h	26 h	0 h	700 à 960 h	250 h + projet et stage
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage / projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Éléments de soutenabilité financière

Le projet industriel et le stage ne figurent pas dans les heures maquette, mais sur la base de 15 étudiants, nous décomptons 115 h équivalent TD d'encadrement. Les heures face à face représentent 292 h équivalent TD

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Hélène LABOURE Maître de conférences ☎ 03.80.69.35.28 helene.labour@agrosupdijon.fr	Delphine CORNOT ☎ 03.80.77.26.04 master@agrosupdijon.fr
Composante(s) de rattachement :	Institut Agro Dijon

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La parcours M2 ESCAI « Évaluation Sensorielle: Comprendre, Appliquer, Innover » forme des cadres spécialisés en évaluation sensorielle et tests consommateurs. Le diplômé du M2 ESCAI a pour vocation de gérer les qualités du produit, telles qu'elles sont perçues par les consommateurs, tout au long du processus d'élaboration du brief produit au contrôle du produit fini en passant par sa conception.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplômé du M2 ESCAI exerce son activité en tant que chargé d'étude sensorielle ou responsable analyse sensorielle (sensory analyst) dans des entreprises agroalimentaires ou connexes (ingrédients, arômes, emballage...), les sociétés de service en évaluation sensorielle, les centres techniques ou des centres de recherche publics ou privés. Le métier visé par la spécialité est très spécifique et correspond à un « positionnement de niche » ; le nombre de poste est restreint mais le nombre de formation dans le domaine aussi assurant une adéquation entre le nombre de diplômés et le nombre de postes.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Savoir concevoir une étude sensorielle (définir les objectifs avec le donneur d'ordre, choisir les tests adaptés, développer les protocoles appropriés, réaliser les tests y compris avec l'utilisation de logiciels dédiés) ;
- Savoir analyser et interpréter les données sensorielles (choix de la méthode, analyse et interprétation des résultats en fonction de l'objectif du test)
- Savoir identifier les expérimentations à réaliser pour répondre à la problématique de développement méthodologique de méthodes ; faire des recommandations sur les options à prendre
- Savoir trouver et synthétiser une information scientifique pertinente sur un sujet d'évaluation sensorielle
- Savoir présenter à l'écrit et à l'oral des problématiques d'évaluation sensorielle
- Savoir gérer des projets et organiser des travaux de groupes (animation de panels descriptifs et groupes consommateurs)
- Savoir analyser les enjeux d'une étude sensorielle dans un cadre plus général (par exemple d'un projet de développement de produit)
- Savoir prendre en compte les aspects éthiques spécialement en lien avec les études réalisées avec les participants humains.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Savoir concevoir une étude sensorielle (définir les objectifs avec le donneur d'ordre, choisir les tests adaptés, développer les protocoles appropriés, réaliser les tests y compris avec l'utilisation de logiciels dédiés) ;
- Savoir analyser et interpréter les données sensorielles (choix de la méthode, analyse et interprétation des résultats en fonction de l'objectif du test)
- Savoir identifier les expérimentations à réaliser pour répondre à la problématique de développement méthodologique de méthodes ; faire des recommandations sur les options à prendre
- Savoir trouver et synthétiser une information scientifique pertinente sur un sujet d'évaluation sensorielle
- Savoir présenter à l'écrit et à l'oral des problématiques d'évaluation sensorielle
- Savoir gérer des projets et organiser des travaux de groupes (animation de panels descriptifs et groupes consommateurs)
- Savoir analyser les enjeux d'une étude sensorielle dans un cadre plus général (par exemple d'un projet de développement de produit)
- Savoir prendre en compte les aspects éthiques spécialement en lien avec les études réalisées avec les participants humains.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Etudiants du M1 NAS, parcours Aliment – Sensorialité ayant validé 60 ECTS

■ sur sélection :

Examen du dossier universitaire pour les étudiants ayant validé un niveau M1 ou équivalent (60 ECTS) dans les domaines Nutrition-Sciences des Aliments, Biologie, Chimie, Psychologie ; entretien de motivation

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue d'Institut Agro Dijon

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

NA

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE1	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Percevoir Similaires ou différents : du sourcing au contretypage	Processus psychologique de la perception des aliments Méthodes discriminatives	429.5		4422	6.5	2338	4	CC, CT	CT	2	44	34
TOTAL UE		429.5		4422		2338	4			2	44	34

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Analyser, Différencier Comment interroger le consommateur : du questionnaire à l'observation	Outils, Tests discriminatifs & Correlations sense-intrum Etude des consommateurs	209		4622	4019	7650	5	CC, CT	CT	4	25	65
TOTAL UE		209		4622	4019	7650	5			4	25	65

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE3	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Décrire 1- Décrire pour formuler et communiquer : les tendances actuelles	Méthodes descriptives de référence	4423		4427	4622	4472	6	CT, CC	CT	23	32	5
TOTAL UE		4423		4427	4622	4472	6			23	32	5

UE4	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Décrire 2- Nouvelles méthodes Quels usages en entreprise : rencontres	Méthodes rapides & temporelles Analyse critique	4916		288		4724	43	CC, CT	CT	3	2	52

avec des industriels												
TOTAL UE		1916		288		4724	43			3	2	52

UE5	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Comprendre le consommateur : Entre homme et machine : Comment choisir ?	Outils méthodologiques & mesures Relation instrument - sensorielle	8		348	8	4224	53	CC			52	52
TOTAL UE		8		348	8	4224	5			0	52	52

UE6	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
A la carte : Venez avec vos questions	Remédiation	10		7		17	2					
TOTAL UE		10		7		17	2					

UE7	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stat et outils	Statistiques et outils	13		12		25	23				3	3
TOTAL UE		13		12		25	23					

UE8	discipline	CM	CI	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Appliquer – Projet	Projet industriel « de la commande au délivrable »	6		42		48 (+ 150 h travail personnel)	6	Mémoire et soutenance	CT		69	69
TOTAL UE		6		42		48	6				69	69

Le projet industriel ne figure pas dans les heures maquette, mais sur la base de 5 groupes (pour 15 étudiants), nous décomptons 55h d'encadrement)

TOTAL S3	79		145	26	250	30				11	19	30
-----------------	-----------	--	------------	-----------	------------	-----------	--	--	--	-----------	-----------	-----------

SEMESTRE 4

UE 7 * non compensable	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage											

TOTAL UE					30	CC			30	30
----------	--	--	--	--	----	----	--	--	----	----

Le stage ne figure pas dans les heures maquette, mais sur la base de 15 étudiants, nous décomptons 60 h de suivi de stage (conduite de projet et suivi méthodologique). Le stage aura une durée comprise entre 20 et 26 semaines.

TOTAL S4					30					
----------	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

La première session a lieu à la fin du 1er semestre fin mars. La seconde session se déroule fin Septembre à la fin de la période de stage.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : La note du semestre 3 est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20. La note semestre quatre est basée uniquement sur l'UE7 « Stage ». Pour être validé la moyenne des notes du stage, pondérées par les coefficients doit supérieure ou égale à 10 sur 20. Si en première session cette UE n'était pas validée une session de rattrapage serait proposée. De ce fait, les deux semestres sont indépendants et non compensables si l'UE7 est inférieure à 10.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

■ Conseil de perfectionnement :

Le conseil de perfectionnement de la mention sera composé des responsables de la mention (un représentant uB , un représentant AgroSup), des responsables de parcours M1 et M2, de quatre représentants d'étudiants, de représentants des établissements impliqués dans la formation (uB, AgroSup, UFC) et de professionnels du domaine Agro-Alimentaire (un représentant d'un Grand Groupe, un représentant de PME et un représentant du pôle de compétitivité VITAGORA). Ce conseil se réunira annuellement avec pour objectifs:

- de tirer des conclusions des évaluations,
- d'apporter les améliorations à la formation en adéquation avec les attentes du marché en terme de métier en lien avec l'insertion professionnelle des étudiants issus de cette mention.
- de proposer des partenariats nationaux et internationaux"



Cycle Préparatoire Intégré L'Institut Agro Dijon – ESIREM

pour les étudiants se préparant à entrer en première année de cycle ingénieur
spécialité agroalimentaire ou agronomie à L'Institut Agro Dijon

Nota : Pour faciliter la lecture du document, les mots « étudiant », « candidat », « ingénieur », « enseignant », « chercheur », « représentant » sont utilisés au masculin.

Contacts

Responsables de formation	Scolarités – secrétariats pédagogiques
<p>Mélanie RAGON (L'Institut Agro Dijon) Maître de Conférences ☎ 03.80.77.40.87 melanie.ragon@agrosupdijon.fr</p> <p>Laurent BRACHAIS (ESIREM) Maître de Conférences ☎ 03.80.39.60.84 Laurent.Brachais@u-bourgogne.fr</p> <p>Mustapha CHERKAOUI-MALKI (UFR SVTE L1 Semestre 2) Professeur d'Université ☎ 03.80.39.62.05 Mustapha.Cherkaoui-Malki@u-bourgogne.fr</p> <p>Véronique LAURENS (UFR SVTE L2) Maître de Conférences ☎ 03.80.39.62.22 Veronique.Laurens@u-bourgogne.fr</p>	<p>Nathalie ROUX (L'Institut Agro Dijon) ☎ 03.80.77.40.26 nathalie.roux@agrosupdijon.fr</p> <p>Béatrice MIGNIOT (ESIREM) ☎ 03.80.39.60.09 Beatrice.Migniot@u-bourgogne.fr</p> <p>Sandrine TOUSSAINT (UFR SVTE) ☎ 03.80.39.37.34 secretariat.lsvte@u-bourgogne.fr</p>
Composantes de rattachement :	ESIREM / UFR SVTE / L'Institut Agro Dijon
Site web :	https://institut-agro-dijon.fr/formations/cycle-preparatoire-integre

Objectifs de la formation et débouchés

➤ Objectifs

L'objectif du Cycle Préparatoire Intégré (CyPI) est d'apporter aux étudiants les connaissances essentielles et les principaux savoir-faire dans les domaines de la biologie, de la physique, de la chimie et des mathématiques pour les préparer à leur entrée, à Bac+2, à L'Institut Agro Dijon en spécialité agroalimentaire ou agronomie.

Au cours des 2 années de formation en cycle préparatoire, les étudiants acquièrent les bases essentielles à tout scientifique en algèbre, analyse, statistiques, informatique, physique générale (ondes, optique, mécanique, électronique, thermodynamique, mécanique des fluides et mesures physiques), chimie générale, organique et structurale et chimie des solutions. La formation en cycle préparatoire intégré vise également à l'apprentissage des différents niveaux d'intégration du vivant (molécules, cellules, organes, organismes, populations, écosystèmes) dans différentes disciplines des sciences de la vie (biologie et physiologies végétale et animale, biochimie, biologie moléculaire et cellulaire, immunologie, microbiologie et génétique). Pour l'ensemble des enseignements, la formation aborde les aspects théoriques (lois et modèles) et expérimentaux à travers des travaux pratiques.

La découverte des domaines agroalimentaire et agronomique est assurée grâce au stage ouvrier de 4 semaines minimum (en entreprise agroalimentaire ou en exploitation agricole) effectué à la fin de la 1^{ère} année et au projet « innovation » réalisé en 1^{ère} année. Ce projet a pour objectif d'étudier, grâce à une recherche bibliographique, un produit ou concept innovant issu du domaine alimentaire ou agronomique. Les étudiants sont tutorés, tout au long du projet, par un enseignant de L'Institut Agro Dijon. En 2^e année, un projet de recherche et développement (projet R et D), réalisé dans une entité de L'Institut Agro Dijon (laboratoire de recherche, département d'enseignement, service d'appui...) permet aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances théoriques et de développer des compétences d'ingénieur en lien avec le monde professionnel (comprendre et appliquer des approches méthodologiques, construire un protocole expérimental pour répondre à une question scientifique, répondre à une problématique proposée par un commanditaire...). Ce projet est aussi l'occasion de découvrir les principales thématiques de recherche dans les domaines agroalimentaire et agronomiques développées par les enseignants-chercheurs de L'Institut Agro Dijon qui encadrent ces projets.

Différentes séquences pédagogiques (module communication, stage ouvrier, projet innovation, projet de recherche et développement...) permettent aux étudiants d'apprendre à travailler en groupe, à réaliser une recherche bibliographique, à gérer un projet et d'acquérir une autonomie de réflexion, de développer leur sens critique et leur esprit de synthèse. Ces séquences sont également l'occasion de s'exercer à la communication écrite (rédaction de rapport) et orale (présentation devant d'autres étudiants, des enseignants-chercheurs, des professionnels), outils indispensables pour un ingénieur. Les enseignements dispensés visent également la maîtrise de l'outil informatique et de l'anglais scientifique (enseignement d'anglais sur les 2 années, lecture de publications scientifiques en anglais).

Enfin, tout au long des 2 années du cycle préparatoire, l'étudiant est également amené à découvrir le monde professionnel et les métiers de l'ingénieur et à appréhender leurs problématiques (exigences, contraintes, évolution de carrière...) à travers le stage en entreprise agroalimentaire ou en exploitation agricole et des interviews de professionnels.

➤ Débouchés

Ce cycle préparatoire pluridisciplinaire permet aux étudiants d'acquérir les pré-requis pour leur entrée, à Bac+2, à L'Institut Agro Dijon. A l'issue des 2 ans du cycle préparatoire intégré, les étudiants, après validation des acquis, intègrent, directement et de droit, le cursus ingénieur de L'Institut Agro Dijon dans la spécialité choisie au moment de l'inscription sur le portail Parcoursup (spécialité agroalimentaire ou spécialité agronomie).

La formation en 1^{ère} année de cycle préparatoire ne permet pas d'obtenir automatiquement une équivalence de niveau avec une licence 1. En 2^e année, la maquette de formation du cycle préparatoire s'appuie sur la maquette de la Licence 2 de l'UFR SVTE de l'université de Bourgogne (Unité de Formation et de Recherche Sciences Vie, Terre et Environnement), mention Sciences de la Vie, parcours Biologie Chimie Biochimie – Prépas. L'étudiant qui valide la 2^e année de cycle préparatoire valide donc cette licence 2.

Dans le cas où un étudiant ne validerait pas la 1^{ère} ou la 2^e année du cycle, il devra se réorienter vers une autre formation. Le redoublement au cours du cycle préparatoire ne peut être qu'exceptionnel (notamment pour raisons médicales). L'étudiant en situation de réorientation pourra déposer un dossier de demande d'équivalence dans la formation dans laquelle il aura choisi de se réorienter.

Conditions d'admission

➤ Admission en 1^{ère} année

L'admission en 1^{ère} année de cycle préparatoire intégré se fait par la voie du concours post-bac Geipi Polytech selon les modalités affichées du concours (<http://www.geipi-polytech.org/>). Ce concours s'adresse aux élèves de Terminale générale et aux étudiants titulaires d'un Baccalauréat général obtenu l'année précédente.

Le nombre de places réservées aux lauréats de ce concours pour intégrer le cycle préparatoire intégré L'Institut Agro Dijon – ESIREM est de 51 (26 places pour la spécialité agroalimentaire – 25 places pour la spécialité agronomie).

➤ Admission en 2^e année

Les étudiants qui valident la 1^{ère} année de cycle préparatoire intégré, selon les modalités décrites dans cette fiche filière, sont admis, de droit, en 2^e année de cycle préparatoire intégré.

Une procédure exceptionnelle peut être mise en place pour un candidat ayant réalisé une 1^{ère} année de cycle préparatoire « biologie » (1^{ère} année de PeiP-bio (Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech – filière biologie)) dans une autre école du réseau Geipi Polytech ou pour un candidat ayant réalisé une 1^{ère} année de formation post-bac. Dans ce 2^e cas, l'admission en 2^e année de cycle préparatoire intégré n'est possible qu'aux conditions suivantes :

- Le candidat a passé l'année n-1 le concours Geipi Polytech et a obtenu un rang de classement supérieur à celui obtenu par le dernier étudiant intégré dans la spécialité demandée.
- L'effectif maximal (26 places pour la spécialité agroalimentaire – 25 places pour la spécialité agronomie) en 2^e année de cycle préparatoire intégré n'est pas atteint dans la spécialité demandée.

Pour pouvoir bénéficier de cette procédure exceptionnelle, le candidat doit déposer un dossier à la Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante de L'Institut Agro Dijon.

Ce dossier doit contenir :

- une lettre du candidat présentant sa motivation,
- un relevé de notes du baccalauréat, des 3 trimestres de terminale et de la 1^{ère} année de cycle préparatoire PeiP-bio ou de la formation post-bac,
- une lettre précisant l'avis du Responsable de l'établissement de départ du candidat sur cette réorientation.

Le candidat passe un entretien de motivation devant un jury composé d'enseignants-chercheurs et de personnels de L'Institut Agro Dijon. Le dossier du candidat est fourni aux membres du jury d'entretien. Suite à l'entretien, les membres du jury se prononcent sur l'admission en 2^e année de cycle préparatoire intégré, dans la spécialité demandée.

Dans le cas où le jury d'entretien émet un avis favorable sur l'intégration du candidat en 2^e année de cycle préparatoire intégré, cet avis doit être soumis et approuvé par les 3 responsables de formation (cycle préparatoire intégré L'Institut Agro Dijon, cycle préparatoire intégré ESIREM et L2 SV UFR SVTE) pour valider l'admission du candidat en 2^e année de cycle préparatoire intégré.

Si le jury d'entretien a lieu avant la fin de l'année universitaire, l'admission définitive du candidat en 2^e année de cycle préparatoire intégré est soumise à la validation de la 1^{ère} année de formation post-bac (validation de 60 ECTS).

Les étudiants admis en 1^{ère} ou 2^e année de cycle préparatoire doivent être présents à la rentrée, fixée début septembre. Tout étudiant absent pour une raison non justifiée le jour de la rentrée sera considéré comme démissionnaire de la formation.

Organisation et contenu de la formation

Le cycle préparatoire intégré est, pour une partie des enseignements, commun pour les étudiants se préparant à entrer en 1^{ère} année de cycle ingénieur à L'Institut Agro Dijon ou à l'ESIREM (Ecole Supérieure d'Ingénieurs Numérique et Matériaux de l'université de Bourgogne). Il est réalisé en partenariat avec l'UFR SVTE de l'université de Bourgogne (Unité de Formation et de Recherche Sciences Vie, Terre et Environnement).

Pour ce cursus en 2 ans, les étudiants s'acquittent des droits d'inscription réguliers à l'université de Bourgogne. Chaque année, ils s'inscrivent administrativement à l'ESIREM. De plus, pour les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e semestres de formation, ils bénéficient d'une 2^e inscription administrative (à taux zéro) à l'UFR SVTE. Ils sont affiliés à la sécurité sociale par l'intermédiaire de l'université de Bourgogne. Ils peuvent postuler à des bourses d'études par l'intermédiaire de l'université de Bourgogne.

Les enseignements (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, projets) sont dispensés par les équipes pédagogiques de l'ESIREM, de l'UFR SVTE et de L'Institut Agro Dijon et se déroulent sur le campus de l'université de Bourgogne et, pour une partie, dans les locaux de L'Institut Agro Dijon. Pour la 1^{ère} année de cycle préparatoire, une partie des enseignements est commune avec ceux de l'ESIREM. Pour le 2^e semestre de formation, les étudiants du cycle préparatoire suivent une partie des enseignements de la licence 1, mention Sciences de la Vie, parcours Sciences Vie de l'UFR SVTE. Pour les 3^e et 4^e semestres (2^e année), ils suivent les enseignements de la licence 2, mention Sciences de la Vie, parcours Biologie Chimie Biochimie – Prépas de l'UFR SVTE.

La formation est organisée en unités d'enseignement (UE) contenant chacune plusieurs modules, compatibles avec les normes européennes et internationales (ECTS - *European Credit Transfer System* – Système Européen de Transfert de Crédits). Une année universitaire représente 60 Crédits ECTS.

➤ **Répartition des enseignements (heures/étudiant et ECTS) et contrôles de connaissances associés**

Légende : UE : Unité d'Enseignement ; CM : Cours Magistraux ; TD : Travaux Dirigés ; TP : Travaux Pratiques ; CC : Contrôle Continu ; CT : Contrôle Terminal ; ECTS : *European Credit Transfer System* - Système Européen de Transfert de Crédits

Enseignements dépendant de L'Institut Agro Dijon
Enseignements dépendant de l'ESIREM
Enseignements dépendant de l'UFR SVTE

	Volume horaire (h)				ECTS
	CM	TD	TP	Total	
TOTAUX ANNUELS 1^{ère} année	302	426	85	813	60
TOTAUX ANNUELS 2^e année	187	364	130	681	60
TOTAUX CyPI (1A+2A)	489	790	215	1494	120

1^{ère} année											
SEMESTRE 1											
Intitulés des UE	Volume horaire (h)				Type éval session 1	Type éval session 2	Coefficients épreuves			ECTS	
	Intitulés des modules	CM	TD	TP			Total	CC	CT		Total
UE01 : Mathématiques 1	42	56	0	98			7	0	7	7	
M01 - Analyse 1	21	28	0	49	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
M02 - Algèbre 1	21	28	0	49	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
UE02 : Physique générale 1	39	51	10	100			7	0	7	7	
M01 - Ondes	21	29	0	50	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
M02 - Optique et Mécanique	18	22	10	50	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
UE03 : Chimie et électronique	38,5	42	18	98,5			8	0	8	8	
M01 - Chimie générale 1	21	28	0	49	CC	-	4	-	4	4	
M02 - Electronique 1	17,5	14	18	49,5	CC	-	4	-	4	4	
UE04 : Biologie/Anglais/Communication	43,5	74	15	132,5			8	0	8	8	
M01 - Bases moléculaires du Vivant	4	22	3	29	CC	-	1,6	-	1,6	1,6	
M02 - Diversité du Vivant	7,5	8	3	18,5	CC	-	1,2	-	1,2	1,2	
M03 - Ecologie et diversité du monde végétal et fongique	16	0	2	18	CC	-	1,2	-	1,2	1,2	
M04 - Communication	16	4	7	27	CC	-	1	-	1	1	
M05 - Anglais + LV2	0	40	0	40	CC	-	3	-	3	3	
TOTAUX DU SEMESTRE 1	163	223	43	429			30	0	30	30	
SEMESTRE 2											
Intitulés des UE	Volume horaire (h)				Type éval session 1	Type éval session 2	Coefficients épreuves			ECTS	
	Intitulés des modules	CM	TD	TP			Total	CC	CT		Total
UE05 : Mathématiques 2	42	56	0	98			7	0	7	7	
M01 - Analyse 2	21	28	0	49	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
M02 - Algèbre 2	21	28	0	49	CC	-	3,5	-	3,5	3,5	
UE06 : Physique générale 2 /Anglais/Innovation	29	112,5	4	145,5			9	0	9	9	
M01 - Thermodynamique/Statique des fluides	21	24,5	4	49,5	CC	-	4	-	4	4	
M02 - Innovation (50 h projet) (1)	8	60	0	68	CC	-	3	-	3	3	
M03 - Anglais	0	28	0	28	CC	-	2	-	2	2	
UE07 : De la molécule au gène	27	24,5	19	70,5			4	2	6	6	
M01 - Structure des protéines et enzymologie	9	8	3	20	CC-CT	CT	1	1	2	2	
M02 - Génétique bactérienne	4	6	0	10	CT	CT	-	1	1	1	
M03 - Chimie organique	14	10,5	16	40,5	CC	-	3	-	3	3	
UE08 : Fonctions du Vivant	41	10	19	70			3	5	8	8	
M01 - Physiologie animale	18	6	4	28	CC-CT	CT	1	2	3	3	
M02 - Physiologie membranaire et fonction cellulaire	12	4	6	22	CC-CT	CT	1	2	3	3	
M03 - Structure et fonction des plantes	11	0	9	20	CC-CT	CT	1	1	2	2	
TOTAUX DU SEMESTRE 2	139	203	42	384			23	7	30	30	

2 ^e année										
SEMESTRE 3										
Intitulés des UE	Volume horaire (h)				Type éval session 1	Type éval session 2	Coefficients épreuves			ECTS
	Intitulés des modules	CM	TD	TP			Total	CC	CT	
UE09 : Microbiologie et physiologie végétale	32	7	17	56			2	4	6	6
M01 - Microbiologie	14	4	6	24	CC-CT	CT	1	2	3	3
M02 - Physiologie végétale	18	3	11	32	CC-CT	CT	1	2	3	3
UE10 : Biochimie métabolique et bases de l'immunologie	33	16	8	57			2	4	6	6
M01 - Biochimie métabolique	18	10	4	32	CC-CT	CT	1	2	3	3
M02 - Bases de l'immunologie	15	6	4	25	CC-CT	CT	1	2	3	3
UE11 : Biologie cellulaire et génétique	19	24	14	57			3	3	6	6
M01 - Biologie cellulaire	9	12	7	28	CC-CT	CT	1,5	1,5	3	3
M02 - Génétique	10	12	7	29	CC-CT	CT	1,5	1,5	3	3
UE12 : Chimie organique/Numérique/Anglais/Stage	14	28	14	56			5	1	6	6
M01 - Chimie organique	14	10	14	38	CC-CT	CT	1,5	1	2,5	2,5
M02 – Numérique – PPE*	0	6	0	6	CC	-	0,5	-	0,5	0,5
M03 - Anglais	0	12	0	12	CC	-	1	-	1	1
M04 - Stage ouvrier (4 semaines mini) (1)	0	0	0	0	CC	-	2	-	2	2
UE13 : Diagramme de phase et cristallographie/ Statistiques/Informatique	18	66	0	84			5	1	6	6
M01 - Diagramme de phase et cristallographie	16	12	0	28	CC-CT	CT	1	1	2	2
M02 – Maths/Statistiques	0	26	0	26	CC	-	2	-	2	2
M03 - Informatique	2	28	0	30	CC	-	2	-	2	2
TOTAUX DU SEMESTRE 3	116	141	53	310			17	13	30	30
SEMESTRE 4										
Intitulés des UE	Volume horaire (h)				Type éval session 1	Type éval session 2	Coefficients épreuves			ECTS
	Intitulés des modules	CM	TD	TP			Total	CC	CT	
UE14 : Projet /Anglais	0	142	0	142			6	0	6	6
M01 - Projet R et D (130 h projet) (1)	0	130	0	130	CC	-	5	-	5	5
M02 - Anglais	0	12	0	12	CC	-	1	-	1	1
UE15 : Chimie des solutions et thermodynamique	10	18	30	58			4	2	6	6
M01 - Chimie des solutions	0	10	24	34	CC	-	3	-	3	3
M02 - Thermodynamique	10	8	6	24	CC-CT	CT	1	2	3	3
UE16 : Techniques en biochimie et biologie moléculaire/Biophysique	8	20	29	57			4	2	6	6
M01 - Techniques en biochimie et biologie moléculaire	0	12	20	32	CC	-	3	-	3	3
M02 - Biophysique	8	8	9	25	CC-CT	CT	1	2	3	3
UE17 : Chimie structurale	30	27	0	57			3	3	6	6
M01 - Liaisons chimiques	12	8	0	20	CC-CT	CT	1	1	2	2
M02 - Synthèse organique et analyse structurale	18	19	0	37	CC-CT	CT	2	2	4	4
UE18 : Atomistique et mesures physiques	23	16	18	57			2,5	3,5	6	6
M01 - Atomistique	17	6	6	29	CC-CT	CT	1	2	3	3
M02 - Mesures physiques	6	10	12	28	CC-CT	CT	1,5	1,5	3	3
TOTAUX DU SEMESTRE 4	71	223	77	371			20	11	30	30

*PPE : projet professionnel étudiant

(1) Le projet innovation (UE06) et le projet recherche et développement (R et D) (UE14) sont réalisés en groupe de 3 à 6 étudiants encadrés par des enseignants-chercheurs ou des enseignants de L'Institut Agro Dijon avec la participation éventuelle de commanditaires professionnels. Pour le stage ouvrier (UE12), un enseignant référent est désigné pour la correction du rapport de stage parmi les enseignants de L'Institut Agro Dijon. Le stage ouvrier donne lieu à la rédaction d'une convention de stage établie par le service scolarité de L'Institut Agro Dijon et signée par le Directeur de l'ESIREM.

Une remédiation en mathématiques et en physique est mise en place selon les besoins des étudiants.

Pour le 1^{er} semestre de la 1^{ère} année, les étudiants suivent les enseignements de langue vivante 2 (LV2) à l'ESIREM. La note obtenue entre dans le calcul de la moyenne du module M05 de l'UE04. Pour le 2^e semestre de la 1^{ère} année et en 2^e année, les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent et à leurs frais, suivre un enseignement supplémentaire de langue vivante 2 (LV2) auprès du Centre de Langues de l'université de Bourgogne. Aucune note de LV2 ne sera intégrée au calcul des résultats pour ces enseignements. Le jury se réserve le droit de valoriser la note obtenue en LV2 par des points de jury laissés à son appréciation.

➤ Représentation des étudiants et comité de pilotage pédagogique

Pour chaque promotion, il est procédé à la désignation de 2 à 4 représentants de promotion (1 à 2 par groupe). Les représentants de promotion sont désignés par les étudiants en début d'année universitaire. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, quelle qu'en soit la cause, de participer à la formation. Si les représentants cessent leurs fonctions avant la fin de l'année universitaire, il est procédé à une nouvelle désignation.

Les représentants sont chargés plus spécifiquement des relations avec les responsables de la formation. Ils font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation.

Un comité de pilotage pédagogique de la formation est mis en place pour assurer le suivi de la formation et proposer des actions d'amélioration. Il est composé des responsables de la formation au sein des 3 composantes, des représentants étudiants et de personnes qualifiées désignées pour leur expertise.

Modalités de contrôle des connaissances

Les 2 années de cycle préparatoire sont organisées chacune en 2 semestres. Chaque semestre est décomposé en 4 à 5 unités d'enseignement (UE) comprenant chacune plusieurs modules.

Le contrôle des connaissances repose sur le contrôle continu (CC) et/ou le contrôle terminal (CT) selon les modules (cf. maquette des enseignements pages 6 et 7). Chaque module, noté de 0 à 20, est affecté d'un coefficient. Les coefficients des contrôles internes à un même module sont établis par chaque enseignant responsable du module et communiqués aux étudiants en début de module.

Le stage ouvrier (UE12 – M04), le projet innovation (UE06 – M02) et le projet R et D (UE14 – M01) constituent des modules dont l'évaluation est basée sur la production d'un rapport écrit (pour le stage et les 2 projets) et la réalisation d'une soutenance orale (pour le projet R et D), du comportement et de l'implication du ou des étudiant(s). Pour les modules UE06 – M02 et UE14 – M01, la note attribuée aux étudiants d'un même groupe peut être différente pour tenir compte du comportement et de l'implication de chacun des étudiants. L'obtention d'une moyenne minimale de 10 sur 20 est requise pour la validation de chacun de ces 3 modules.

➤ Validation des UE

La moyenne d'une UE est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque module composant l'UE. Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS).

Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise, lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque module de l'UE.

La validation des UE06, UE12 et UE14 est soumise à l'obtention d'une moyenne minimale de 10 sur 20 pour les modules UE06 – M02 (projet innovation), UE12 – M04 (stage ouvrier) et UE14 – M01 (projet R et D).

Le jury peut décider de la validation d'une UE.

La validation de toute UE donne lieu à l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

➤ Validation des semestres

La moyenne d'un semestre est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque UE composant le semestre.

La validation des semestres est acquise, de droit, lorsque l'étudiant a obtenu, à la fois :

- Une moyenne générale pondérée pour le semestre supérieure ou égale à 10 sur 20.
- ET pas plus de 3 insuffisances durant le semestre. Une insuffisance correspond soit à une moyenne d'UE inférieure à 10 sur 20, soit à une moyenne de module inférieure à 8 sur 20.

Un étudiant ne devra par ailleurs pas cumuler plus de 2 UE en insuffisance parmi les 3 insuffisances tolérées sur un semestre donné.

Les insuffisances ne concernent pas les modules UE06 – M02 (projet innovation), UE12 – M04 (stage ouvrier) et UE14 – M01 (projet R et D) pour lesquels une moyenne minimale de 10 sur 20 est requise.

La validation peut être assurée par une compensation avec l'autre semestre constitutif de la même année universitaire (compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ou compensation entre le semestre 3 et le semestre 4) sur la base d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20. La compensation entre les semestres n'est possible qu'à condition que l'étudiant n'ait pas cumulé plus de 3 insuffisances dans chacun des semestres concernés et qu'il ait obtenu une moyenne minimale de 10 sur 20 dans les modules UE06 – M02 (semestre 2), UE12 – M04 (semestre 3) et UE14 – M01 (semestre 4).

Si la compensation entre semestres ne permet pas leur validation, l'étudiant devra subir une ou plusieurs épreuve(s) de validation.

La nature de cette (ces) épreuve(s) dépend de l'UE à valider :

- Pour les UE07 (modules M01 et M02), UE08, UE09, UE10, UE11, UE12 (modules M01, M02 et M03), UE13 (modules M01 et M02), UE14 (module M02), UE15, UE16, UE17 et UE18 : l'étudiant devra se présenter aux épreuves de 2^e session organisées par l'UFR SVTE. Les notes obtenues à cette 2^e session annulent et remplacent celles de la 1^{ère} session, sauf pour les notes de contrôle continu qui sont conservées d'une session à l'autre.

- Pour les UE01, UE02, UE03, UE04 (modules M04 et M05), UE05, UE06 (modules M01 et M03) et UE07 (module M03) : l'étudiant devra se présenter aux épreuves de validation organisées par l'ESIREM. Lorsque la moyenne du module est obtenue à partir de plusieurs travaux (TD, TP, contrôles continus écrits) cette partie de la note est conservée pour le calcul de la note après l'épreuve de validation.
- Pour les UE04 (modules M01, M02 et M03) et UE13 (module M03) : l'étudiant devra se présenter aux épreuves de validation organisées par L'Institut Agro Dijon. Lorsque la moyenne du module est obtenue à partir de plusieurs travaux (TD, TP, contrôles continus écrits) cette partie de la note est conservée pour le calcul de la note après l'épreuve de validation.
- Pour les UE06 (module M02), UE12 (module M04), et UE14 (module M01) : le jury est libre de décider si l'étudiant est autorisé à rattraper ce(s) module(s) et de la forme que prendra l'épreuve de rattrapage (réalisation d'un travail complémentaire ou d'un autre stage ou projet ou toute autre forme de rattrapage jugée opportune par le jury).

A l'issue des épreuves de validation, si l'étudiant a obtenu une moyenne générale pondérée pour le semestre supérieure ou égale à 10 sur 20, une moyenne minimale de 10 sur 20 dans les modules UE06 – M02 (semestre 2), UE12 – M04 (semestre 3) et UE14 – M01 (semestre 4) et cumulé 3 insuffisances ou moins, le semestre est validé. En revanche, si l'un des critères énoncés ci-avant n'est pas rempli, le semestre n'est pas validé.

Le jury peut décider de la validation d'un semestre.

La validation de tout semestre donne lieu à la validation de l'ensemble des UE qui le compose et des crédits ECTS correspondants.

Pour les étudiants suivant des enseignements additionnels facultatifs proposés à l'Université de Bourgogne (par exemple une LV2), un certificat de validation de cet enseignement leur est décerné à l'issue de la formation en cas d'évaluation favorable. En aucun cas, la note de l'enseignement additionnel facultatif suivi par l'étudiant n'intervient dans le calcul de sa moyenne semestrielle. Elle ne donne pas non plus lieu à l'attribution d'ECTS. Elle peut cependant être considérée au bénéfice de l'étudiant concerné par le jury lors de la délibération.

➤ **Validation des années et passage en année supérieure**

En fin d'année universitaire, le jury étudie nominativement tous les passages en année supérieure : passage en 2^e année de cycle préparatoire à l'issue de la 1^{ère} année de cycle préparatoire ou passage en 1^{ère} année de cycle ingénieur à L'Institut Agro Dijon dans la spécialité choisie au moment de l'inscription sur le portail Parcoursup (spécialité agroalimentaire ou spécialité agronomie) à l'issue de la 2^e année de cycle préparatoire.

La validation d'une année, et donc le passage en année supérieure, est acquise, de droit, lorsque l'étudiant a validé les 2 semestres qui la composent, individuellement ou par compensation.

Si l'un ou les 2 semestres composant une année n'est (ne sont) pas validé(s), individuellement ou par compensation, l'année considérée n'est pas validée et l'étudiant est automatiquement exclu du cycle préparatoire. Aucun redoublement n'est autorisé au cours du cycle préparatoire intégré sauf en cas de circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du jury. En cas d'exclusion, l'étudiant perd le bénéfice du concours Geipi Polytech et de l'entrée à L'Institut Agro Dijon.

➤ **Jury**

Le jury est chargé d'examiner les résultats des étudiants, de prononcer les validations d'UE, de semestres et d'années, les passages en année supérieure ou l'exclusion, et l'intégration dans le cursus ingénieur.

Les décisions prises par le jury sont définitives.

Il est constitué, sous la présidence du Directeur de l'ESIREM ou de son représentant, des responsables de formation, du coordonnateur des formations initiales d'ingénieur de L'Institut Agro Dijon (uniquement pour le jury 2^e année) et d'enseignants intervenant dans le cycle préparatoire intégré.

Pour faciliter les délibérations, il est admis que le jury puisse se prononcer par voie électronique.

➤ **Assiduité**

- Assiduité à l'ESIREM et à L'Institut Agro Dijon
 - En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, si l'absence a été justifiée, l'épreuve concernée est rattrapée lors d'une épreuve de rattrapage organisée en fin de semestre. Toute absence injustifiée à un contrôle continu sera notée 0/20 pour l'épreuve concernée.
 - Les travaux pratiques (TP) font l'objet, sauf exception, d'une notation séparée dans chaque module. En cas d'absence justifiée à une séance de TP, l'évaluation des TP pourra se faire sur les séances où l'étudiant est présent ou un travail de compensation pourra être demandé à l'étudiant. Toute absence injustifiée en TP se traduira par un 0/20 à la séance durant laquelle l'étudiant a été absent.
- Assiduité à l'UFR SVTE
 - En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, si l'absence a été justifiée, les responsables pédagogiques peuvent proposer une solution de rattrapage ou de compensation. Si l'absence à un contrôle continu n'est pas justifiée, l'étudiant est déclaré « défaillant » et il ne peut plus valider l'UE correspondante.
 - En cas d'absence, justifiée ou non, à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant doit se présenter à la 2^e session pour l'épreuve concernée. En cas d'absence, justifiée ou non, à la 2^e session, l'étudiant est déclaré « défaillant » et il ne peut plus valider l'UE correspondante.

Le jury souverain appréciera toute situation particulière.

➤ **Discipline**

Tout étudiant auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle, d'un examen, d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de la formation, relève de la section disciplinaire constituée en application des décrets officiels.

Niveau :	M2					année
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIE, SANTÉ					M2
Mention :	NUTRITION ET SCIENCES DES ALIMENTS					
Parcours :	Aliments Microbiologie Assurance Qualité (AMAQ)					
Volume horaire étudiant	157	47	46		5/6 mois	413 h + stage
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Dr Aurélie RIEU-GUIGON Professeure de Microbiologie ☎ 03.80.39.62.62 aurelie.rieu@u-bourgogne.fr</p>	<p>Service scolarité : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : Yamina AIT TAGADIRT ☎ 03.80.39.50.32 secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le parcours AMAQ vise à former des cadres capables de répondre au double besoin d'analystes de haut niveau et de spécialistes de l'assurance qualité en entreprises agroalimentaires. Ceci demande une bonne connaissance de toutes les méthodes analytiques employées au laboratoire, de leur fiabilité, mais également de connaître le contrôle des matières premières, le suivi de la fabrication et de la commercialisation des aliments. Parallèlement, les étudiants sont formés à la démarche (i) d'assurance qualité, (ii) de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à la veille réglementaire. Ainsi, le contrôle qualité est une préoccupation majeure, notamment au travers de l'Assurance Qualité (certification par exemple), de la qualité dans l'évolution de la production agricole, des auto-contrôles dans le secteur de la distribution, du besoin d'une formation complémentaire en matière de réglementation, d'hygiène dans les PME et PMI. Un soin particulier est apporté dans l'examen des cahiers des charges liant fournisseur et clients. Le parcours de formation AMAQ est également concerné par les souhaits des instances officielles qui se préoccupent de la qualité des denrées alimentaires, ce qui se traduit par une sensibilisation à la validation des méthodes d'analyse, à la métrologie et plus largement à la garantie de fiabilité des résultats analytiques.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Ce parcours permet une insertion professionnelle dans les services qualité des entreprises et des établissements de recherche publique.

Les métiers visés sont :

- Responsable de laboratoire contrôle qualité
- Responsable qualité
- Responsable qualité hygiène sécurité environnement
- Responsable des achats
- Répression des fraudes

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences en lien avec l'assurance qualité

Maîtriser les méthodes de contrôle de la qualité et d'assurance qualité afin de garantir la qualité microbiologique, chimique, toxicologique des produits alimentaires. Le diplômé doit être capable de :

- Connaître les méthodes de contrôle de la qualité en laboratoire
- Connaître les méthodes de contrôle de la qualité des matières premières
- Connaître les méthodes de contrôle de fabrication
- Mettre en application la méthode HACCP
- Mettre en place des démarches d'assurance qualité dans le cadre des référentiels existants (ISO, IFS, BRC ...)
- Connaître les certifications en matière d'environnement
- Connaître la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Savoir élaborer un cahier des charges
- Savoir comment garantir la fiabilité de résultats analytiques
- Connaître la législation en matière de sécurité des aliments

Compétences transversales : outre les compétences liées à la gestion de la qualité, des compétences liées à la l'informatique, la communication et la gestion de projet doivent être acquises. Il s'agit d'être capable de :

- Rédiger une convocation pour une réunion
- Conduire une réunion
- Différencier un problème d'un conflit
- Gérer un conflit
- Mettre en œuvre une démarche de résolution de problème
- Conduire un entretien d'évaluation
- Connaître la notion de projet
- Mettre en place une Analyse Fonctionnelle du Besoin
- Définir l'objectif et valider l'objectif d'un projet
- Définir le livrable du projet
- Ecrire le cahier des charges fonctionnel du livrable
- Communiquer en anglais

Modalités d'accès à l'année de formation :

Seuls les étudiants titulaires d'un master 1 dans la même mention bénéficient des termes de la loi du 23 décembre 2016 relative à la sélection à l'entrée du master, et de son décret du 25 janvier 2017.

■ Sur sélection :

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent être titulaires d'une 1^{re} année de master ou d'un diplôme de 2^e cycle du niveau correspondant de la Maîtrise ou d'un titre équivalent ou supérieur : D.A.G. (Diplôme d'Agronomie Générale), D.I.A.G. (Diplôme d'Industrie Alimentaire Générale), Diplôme d'Ingénieur, Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, Diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire, Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie ou attestation d'inscription en 6^{ème} année de Pharmacie. Sur la base de l'équivalence, ils peuvent aussi justifier de l'obtention de 4 années d'études d'ingénieur, d'études pharmaceutiques, d'études vétérinaires ou médicales.

Les titulaires d'un diplôme d'Ingénieur, diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire, diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie peuvent s'inscrire au titre de l'année de spécialisation.

La condition minimale d'admission est l'équivalence de 240 crédits (ECTS) obtenus dans le domaine concerné.

L'admission est conditionnée par la réussite à une épreuve probatoire comportant l'examen d'un dossier (dont *curriculum vitae* détaillé et relevé de notes). Les candidats retenus sur dossier sont alors convoqués à un entretien avec un jury.

La capacité d'accueil est de 16 places.

Les étudiants salariés peuvent suivre la formation sur 2 ans, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les étudiants titulaires d'un M1 dans une autre mention que la mention Nutrition-Sciences des Aliments, l'entrée au M1 sera soumise à l'accord du responsable de la formation après examen du dossier des candidats par une commission pédagogique.

Pour les étudiants étrangers, l'équivalence des diplômes est soumise à l'avis du service des relations internationales de l'Université de Bourgogne.

Les étudiants étrangers qui ne disposent pas de l'un des diplômes français requis pour l'accès à la formation devront impérativement constituer un dossier auprès du service des Relations Internationales (voir calendrier et date limite de dépôt de dossier sur la page web ub-link relative à ce service : rubrique «

Etudiants internationaux » et « Venir à l'UB à titre individuel »), même s'ils sont en cours de formation dans le supérieur en France au moment du dépôt de dossier. Les étudiants de nationalité française disposant des diplômes requis ou équivalents, mais obtenus à l'étranger doivent constituer un dossier de validation d'acquis (à retirer à la scolarité centrale ou à la scolarité de l'UFR SVTE en cas d'admission dans la filière).

■ Formation continue

La spécialité est ouverte à la formation continue sur la base de quatre places par an en dehors du recrutement normal.

L'obtention du diplôme en formation continue est accessible :

- aux demandeurs d'emploi,
- dans le cadre d'un recyclage, d'une remise à niveau.

Les auditeurs libres sont acceptés après accord des responsables de la formation.

■ Formation par contrat de professionnalisation et par contrat d'apprentissage

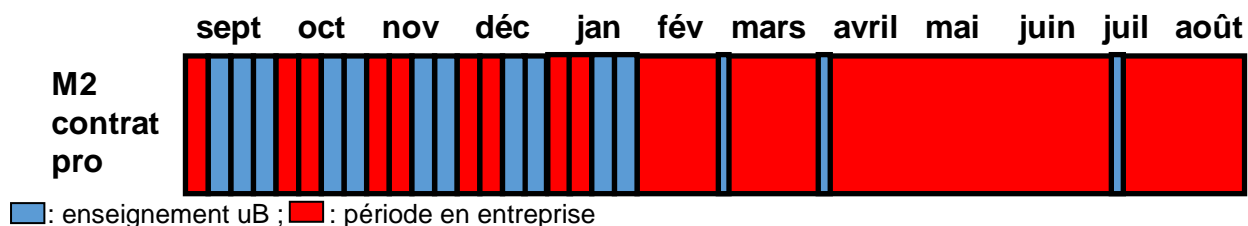
La formation est ouverte en contrat de professionnalisation et par contrat d'apprentissage en lien avec le SEFCA (formation.continue-svte@u-bourgogne.fr).

■ Formation par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Le parcours AMAQ est conçu pour permettre une alternance entre des périodes à l'Université et des périodes en entreprise, pour des étudiants réalisant cette formation en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage.



Le volume horaire d'enseignement (413 heures) ainsi que le calendrier d'alternance du M2 AMAQ, tant en contrat de professionnalisation qu'en contrat d'apprentissage, sont les mêmes.

Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE1*	discipline	CM	TD	TP	Total ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
------	------------	----	----	----	------------	----------------------------	----------------------------	----------	----------	------------

Management de la qualité	Management de la qualité	36	8	0	44	6	CT écrit ou oral	CT Oral	6		6
TOTAL UE		36	8	0	44	6			6		6

* UE mutualisée avec M2 A3DD

UE 2*	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Responsabilité Sociétale des Entreprises	Responsabilité Sociétale des Entreprises	45	0	0	45	5	CC écrit ou oral	CC Oral		5	5
TOTAL UE		45	0	0	45	5				5	5

* UE mutualisée avec M2 A3DD

UE 3*	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sécurité microbiologique des aliments	Sécurité microbiologique des aliments	20	10	18	48	6	CC + CT écrit ou oral	CT Oral	4	2	6
TOTAL UE		20	10	18	48	6			4	2	6

* une partie d'UE mutualisée avec M2 MP2

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodes de contrôle qualité	Méthodes de contrôle qualité	16	6	28	50	6	CC + CT écrit ou oral	CT Oral	3	3	6
TOTAL UE		16	6	28	50	6			3	3	6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Qualité des matières premières et des aliments	Qualité des matières premières et des aliments	36	7	0	43	5	CT écrit ou oral	CT Oral	5		5
	Mémoire bibliographique	0	20	0	20	2	Rapport + soutenance			2	2
	Conduite de projet et suivi méthodologique	0	83 [#]	0	83 [#]						
TOTAL UE		36	27	0	63	7			5	2	7

Ces heures ne sont pas comptabilisées dans les heures « face à face »

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	LV 2 (1)					0			0	0	0
	Stage supplémentaire					0			0	0	0

	facultatif (2)										
TOTAL UE											

TOTAL S3	157	47	46	250	30						30
-----------------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--	--	--	--	-----------

SEMESTRE 4

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage (5 à 6 mois)	Conduite de projet et suivi méthodologique	0	80 [#]	0	80 [#]						
	Stage					30	Rapport + soutenance			30	30
TOTAL UE						30				30	30

[#] Ces heures ne sont pas comptabilisées dans les heures « face à face »

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	LV 2 (1)					0			0	0	0
	Stage supplémentaire facultatif (2)					0			0	0	0
TOTAL UE											

TOTAL S4						30					30
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	-----------

(1) CC = Contrôle continu, CT = Contrôle terminal

(2) Il appartient aux étudiants qui choisissent de suivre un enseignement supplémentaire de langues de se renseigner auprès du Centre de Langues de l'université de Bourgogne. Aucune note de LV 2 ne sera intégrée au calcul des résultats du master, ni n'apparaîtra sur le relevé de notes. Le jury se réserve le droit de valoriser éventuellement la note obtenue en LV 2 par des points de jury laissés à son appréciation.

(3) Ce stage facultatif, s'il est envisagé par l'étudiant, devra se dérouler dans une structure différente de celui prévu au semestre 4 (au cours de la même année universitaire) ou porter sur un sujet différent. Il donnera alors lieu obligatoirement à une convention de stage différente, à un compte-rendu supplémentaire, mais qui ne sera ni noté, ni valorisé dans le calcul du master. Le responsable de filière et/ou le directeur de l'UFR se réserve le droit de refuser le stage facultatif sollicité.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/referentiel-commun-etudes-2017-2018.pdf>

UE TRANSVERSALES

Les étudiants ont la possibilité de suivre une UE transversale au S3 et/ou au S4, à condition que cette UE transversale n'ait pas été déjà suivie au cours du cursus à l'uB. Le résultat obtenu lors de l'UE transversale confère un gain de point à la moyenne du semestre. A titre dérogatoire par rapport aux modalités générales de l'uB, le gain de point est calculé, par le jury souverain : il pourra être rajouté 0, 0,1 ou 0,2 point à la moyenne du semestre suivant le résultat obtenu dans l'UE transversale.

● Sessions d'examen

Epreuves portant sur les cours, TD et TP des UE 1 à 5 :

Les UE 1 à 5 sont enseignées durant le semestre S3 et font l'objet d'un examen au cours de ce semestre. Les séances d'évaluation comportent au moins un écrit et pour certaines UE une note de contrôle continu. L'examen porte sur un programme défini par l'enseignant responsable de l'examen.

L'UE6 est composée d'un stage.

Un seul stage est effectué à la suite des enseignements théoriques (à partir de fin janvier). Sa durée est au minimum de 5 mois et au maximum de 6 mois, la validation du stage a lieu au mois de juillet. Ces stages ont lieu, essentiellement, dans l'industrie agro-alimentaire, les laboratoires de contrôle publics ou privés.

La nature du stage, sa durée, de même que le sujet qui sera traité, sont fixés conjointement par le Maître de stage et le responsable du parcours. Le suivi de ces stages est assuré par un enseignant de la formation (tuteur) et le responsable du parcours. Ce suivi comprend éventuellement la visite d'un enseignant de la formation (tuteur) dans l'entreprise d'accueil.

Le stage donne lieu à un rapport écrit de 25 pages et à une soutenance orale de 15 minutes, devant un jury comprenant au minimum deux enseignants et un professionnel (dont éventuellement le maître de stage). Le stage est validé par une note évaluant le rapport écrit et une note évaluant la soutenance orale. La moyenne de ces deux notes constitue la note définitive du stage.

ABSENCE AUX EXAMENS :

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance.

L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu.

- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de CC $\geq 12/20$ dans les matières, UE, semestres non validés est automatique.

Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes. En cas d'absence, justifiée ou injustifiée, seule la conséquence de cette absence sera conservée, il ne sera pas fait appel à la note obtenue précédemment.

■ Conseil de perfectionnement :

Le conseil de perfectionnement de la mention sera composé des responsables de la mention (un représentant uB, un représentant **Institut Agro Dijon**), des responsables de parcours M1 et M2, de quatre représentants d'étudiants, de représentants des établissements impliqués dans la formation (uB, **Institut Agro Dijon**, UFC) et de professionnels du domaine Agro-Alimentaire (un représentant d'un Grand Groupe, un représentant de PME et un représentant du pôle de compétitivité VITAGORA). Ce conseil se réunira annuellement avec pour objectifs:

- de tirer des conclusions des évaluations,
- d'apporter les améliorations à la formation en adéquation avec les attentes du marché en terme de métier en lien avec l'insertion professionnelle des étudiants issus de cette mention.
- de proposer des partenariats nationaux et internationaux

Niveau :	BAC + 5 (1 année universitaire + cycle 1 de 2 ans + cycle 2 de 2 ans)				2 Années
Domaine :	SCIENCES DE LA SANTE				120 ECTS
Mention :	CYCLE 2				
Spécialité :	Diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie				
Volume horaire étudiant :	453	513	1610	840	3416
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Temps personnel	Stages	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> FRANCAIS		Anglais		

Contacts :	
Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p align="center"> IFMK DIJON Cyprien GUILLOT Directeur 6B, rue de Cromois 21000 – DIJON Tél : 03.80.65.84.00 Mail : cyprien.quillot@ifmk-dijon.fr Site Internet : www.ifmk-dijon.fr </p>	<p align="center"> IFMK DIJON Nadia WAKRIM Secrétaire Tél : 03.80.65.84.00 Mail : contact@ifmk-dijon.fr Pr Jean-Pierre DIDIER Conseiller médical et scientifique contact@ifmk-dijon.fr </p>
Composante(s) de rattachement	UFR des Sciences de Santé Université de Bourgogne
	Secrétariat Tél : 03.80.39.32.00

La formation de masseur-kinésithérapeute

■ Durée

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute dure quatre années. Elle est précédée d'une année universitaire validée conformément aux dispositions du décret n°2015-1110 du 2 septembre 2015.

■ Organisation

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute est organisée en deux cycles de quatre semestres chacun, soit huit semestres.

Le premier cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie.

Le second cycle, à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis, organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.

Le cycle 1 est obligatoirement suivi du cycle 2 pour obtenir une autorisation d'exercer. Aucun métier de la santé existant en France n'est reconnu uniquement avec le cycle 1 des études de Masso-kinésithérapie.

■ Finalité

La formation d'un masseur-kinésithérapeute vise l'acquisition de connaissances et les apprentissages technologiques requis. Elle doit également apporter au futur masseur-kinésithérapeute les connaissances nécessaires à l'exercice de son métier et développer les capacités qui assureront son expertise comme praticien.

L'enseignement est, d'une part, articulé autour des sciences fondamentales (dont les sciences biologiques et médicales, les sciences du mouvement et les sciences humaines et sociales qui permettent de comprendre la singularité des patients et des situations professionnelles), et, d'autre part, des savoirs et savoir-faire disciplinaires de kinésithérapie/Physiothérapie. Ce premier volet de la formation rassemble les enseignements dits « fondamentaux ».

Le deuxième volet consiste à développer les aptitudes, les capacités et les compétences nécessaires au futur professionnel, tant au démarrage de la carrière que tout au long de celle-ci. A partir des aptitudes personnelles, la formation doit favoriser le développement des capacités professionnelles, des aptitudes interprofessionnelles (travail en groupe, communication), et des compétences liées aux exercices de la profession de masseur-kinésithérapeute. Il s'agit de développer les capacités suivantes : autonomie, adaptabilité, habileté, analyse critique, capacité à apprendre tout au long de la vie, aptitude au travail d'équipe et à la coordination, capacité d'intégration et de transposition de l'ensemble des connaissances, créativité, apprentissage du processus d'analyse de masseur-kinésithérapeute, intelligence critique, distanciation, référencement scientifique de ses pratiques, non dogmatisme et dialectisation des situations et des pratiques.

L'étudiant est ainsi amené à devenir un professionnel de santé autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un praticien capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions en mesurant

les limites de ses compétences et de son rôle et de mener les interventions appropriées seul ou en équipe.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute permet d'offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition des onze compétences toutes évaluées dans chacun des 2 cycles (composés au total de 32 unités d'enseignements), et transcrites ainsi dans le décret :

- Υ « Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
- Υ Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
- Υ Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
- Υ Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
- Υ Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
- Υ Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
- Υ Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Υ Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Υ Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
- Υ Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Υ Informer et former les professionnels et les personnes en formation »

Modalités d'accès à la formation

L'admission en institut de formation préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute s'effectue après une première année universitaire validée et obtention de 60 ECTS. Les modalités d'admission dans ces instituts sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Par convention signée avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté, les étudiants admis en première année du premier cycle d'études de masso-kinésithérapie à l'IFMK de Dijon sont sélectionnés via le modèle MMOPK en lien avec la réforme de la PACES au sein de l'Université de Bourgogne.

L'accès au 2ème cycle s'effectue si l'étudiant valide l'ensemble des UE du 1^{er} cycle, l'UI 10 « Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive », et les 4 stages du 1^{er} cycle (UE11).

Dispenses et modalités particulières de scolarité

■ Peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et avis du conseil pédagogique, et comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute :

1. Les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après :
 - Diplôme d'Etat d'Infirmier,
 - Diplôme d'Etat de Pédiacre podologue,
 - Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute,
 - Diplôme d'Etat de Psychomotricien,
 - Diplôme d'Etat de Manipulateur d'électroradiologie médicale et Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique,
 - Certificat de capacité d'Orthophoniste,
 - Certificat de capacité d'Orthoptiste,
 - Diplôme de formation générale en sciences médicales
 - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
 - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
 - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
2. Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé, les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS),
3. Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master

Les candidats admis dans ce cadre valident l'ensemble des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, à l'exception des unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une dispense.

Le nombre total de candidats admis dans l'institut de formation au cours d'une année donnée, s'ajoute au nombre de places attribué à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

■ Peuvent être dispensés d'une partie des enseignements théoriques ou des stages pratiques les titulaires d'un titre de formation de masseur-kinésithérapeute ou équivalent, délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans lequel la formation n'est pas réglementée ou présente des différences substantielles avec la formation menant au diplôme d'Etat français de masseur-kinésithérapeute, et qui à ce titre ne peuvent bénéficier d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région après avis de la commission des masseurs-kinésithérapeutes.

■ Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ou équivalent obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse peuvent bénéficier d'une dispense partielle ou totale de scolarité pour obtenir le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection. Dans ce cadre, le nombre total de candidats admis dans un institut de formation en masso-kinésithérapie au cours d'une année scolaire donnée s'ajoute au nombre de places fixées par la capacité d'accueil attribué à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 2% de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre supérieur.

Droits d'inscription

L'inscription administrative à l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) et à l'université avec laquelle il a conventionné est annuelle. Les frais d'inscription et les prestations ouvertes aux étudiants sont fixés par convention signée entre l'IFMK et l'Université

L'inscription pédagogique est automatique pour l'ensemble des unités d'enseignement de l'année lorsque l'étudiant s'inscrit administrativement pour une année complète de formation.

Le nombre d'inscriptions administratives est limité à deux pour chaque année et à huit pour l'ensemble du parcours de formation. Le directeur de l'institut peut octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires après avis du Conseil pédagogique.

Exercice professionnel

- ✓ La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement :

- Des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne
- Des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles

Le masseur-kinésithérapeute peut également concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche.

Le masseur-kinésithérapeute exerce son activité en toute indépendance et en pleine responsabilité conformément au code de déontologie édicté par le Conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels instrumentaux et éducatifs et participe à leur coordination.

Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect du code de déontologie précité.

La définition des actes professionnels de masso-kinésithérapie, dont les actes médicaux prescrits par un médecin, est précisée par un décret en Conseil d'Etat, après avis de l'Académie nationale de médecine

Lorsqu'il agit dans un but thérapeutique, le masseur-kinésithérapeute pratique son art sur prescription médicale et peut adapter, sauf indication contraire du médecin, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'actes de masso-kinésithérapie datant de moins d'un an, dans les conditions définies par décret. Il peut prescrire, sauf indication contraire du médecin, les dispositifs médicaux nécessaires à l'exercice de sa profession. La liste des dispositifs médicaux est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, après avis de l'Académie nationale de médecine.

En cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, le masseur-kinésithérapeute est habilité à accomplir les premiers actes de soins nécessaires en masso-kinésithérapie. Un compte rendu des actes accomplis dans ces conditions est remis au médecin dès son intervention. Les masseurs-kinésithérapeutes peuvent prescrire des substituts nicotiniques.

- ✓ Référentiel des activités

- Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie
- Elaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie
- Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique
- Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes
- Prévention et dépistage, conseil, expertise, éducation thérapeutique et santé publique

- Organisation et coordination des activités de santé
- Gestion des ressources et management
- Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles
- Recherche et études en masso-kinésithérapie
- Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

Descriptif des études

La répartition des périodes d'enseignement et de stages en deux cycles est fixée par le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie après avis de l'ICOGI conformément au référentiel de formation figurant en annexe IV de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances

Cette fiche filière concerne uniquement le cycle 2, soit les 2 dernières années d'études en masso-kinésithérapie.

Les cours du semestre 5 (242h) et 6 (247h)

Ils ont lieu entre septembre et juillet de l'année universitaire (total : 512 h). Le premier semestre se déroule du mois de septembre au mois de janvier (4 mois), avec une première période de stage de 6 semaines en septembre. Le second semestre se déroule du mois de Février au mois de juin (5 mois), avec une deuxième période de stage de 6 semaines.

Les cours des semestres 7 (302h) et 8 (175h)

Ils ont lieu entre septembre et juillet de l'année universitaire N+1 (total : 490 h). Le premier semestre se déroule du mois de septembre au mois de janvier de l'année suivante (4 mois) sans période de stage. Le second semestre se déroule du mois de janvier au mois de Juin (5 mois), avec une troisième période de stage de 12 semaines.

Les **Unités d'Enseignement** (UE) regroupent les enseignements d'un même domaine disciplinaire. Certaines UE concernent des disciplines fondamentales ou des UE d'approfondissement et leurs enseignements sont en majorité ou partie dispensés par des enseignants universitaires (UE 15, UE 16, UE 17, UE 18, UE 24, UE 26, UE 27, UE 28). Certaines UE concernent les activités « cœur de métier » et leurs enseignements sont en majorité dispensés par des enseignants exerçant une activité de MK en milieux libéral ou salarié.

Les **Unités d'intégration** (UI 25 et 29) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations cliniques en masso-kinésithérapie. Elles sont en lien avec des savoirs et savoir-faire acquis lors du ou des semestres antérieurs.

Les **Unités d'Enseignement Optionnelles** (UE 31 et UE 32) doivent permettre à l'étudiant de découvrir et de mener une réflexion dans le domaine d'exercice en lien avec son projet professionnel. L'autonomie est laissée à l'étudiant pour le choix de son approfondissement. Il peut s'agir de valider un MOOC. Les formateurs peuvent également proposer des travaux dans des domaines qui leur semblent pertinents.

Contrôles de connaissances

Toutes les notes des UE ou UI sont sur 20 points.

Si une UE comporte plusieurs épreuves (ex : UE15), alors chaque note est multipliée par son coefficient, puis additionnées aux autres notes, elles-mêmes multipliées par leur propre coefficient. Le résultat est ensuite divisé par la somme des coefficients afin d'obtenir une seule note par UE sur 20 points. Les différentes notes ainsi obtenues au sein d'une même UE se compensent donc entre elles.

Si une UE comporte plusieurs épreuves, alors chaque note est multipliée par son coefficient puis additionnées aux autres notes, elles-mêmes multipliées par leur propre coefficient. Le résultat est ensuite divisé par la somme des coefficients afin d'obtenir une seule note par UE sur 20 points. Les différentes notes ainsi obtenues au sein d'une même UE se compensent donc entre elles.

Concernant les stages, aucune note n'est attribuée. La validation de chaque stage se fait par la CAC (CT EC) selon l'avis du tuteur de stage sur l'acquisition par l'étudiant des critères suivants : sécurité des personnes, respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession, respect des règles du fonctionnement propre du lieu de stage, prise en soins adaptée en fonction du cycle de formation, efficacité de la prise en soin, niveau d'autonomie au regard des objectifs de stage, comportement et communication adaptés à la situation professionnelle, capacité à évoluer au cours du stage.

Les contrôles de connaissance sont de différents types et sont tous sous forme de contrôles terminaux (CT) qui peuvent revêtir différentes formes :

- Épreuve écrite sur table (CT EE) de 30 minutes ou d'1 heure. Ces évaluations peuvent avoir différentes modalités : Questionnaire à Choix Multiple (QCM), Questionnaire à Réponse Ouverte Courte (QROC), Question Rédactionnelle (QR).
- Évaluation Orale (CT EO) : Épreuve orale devant un jury d'enseignants, avec ou sans préparation d'un sujet tiré au sort.
- Évaluation sur Dossiers (CT ED) : document écrit, rapport de stage, étude de cas clinique, analyse de situation, exposé, compte-rendu, document audio-visuel (film, PowerPoint) travaillés individuellement ou collectivement ...
- Évaluation Clinique (CT EC) : Réalisation et validation d'un stage

Aucun contrôle continu n'est mis en place.

Le Service Sanitaire (SeSa) se déroule sur les semestres 5 et 6. Le S5 est consacré aux apports théoriques, à la méthodologie de projet et à la réalisation d'une fiche projet en lien avec le lieu d'action. L'action, de sa préparation à son évaluation, se déroulera au cours du S6. Le processus de réflexion est mené en adéquation avec les filières en médecine, pharmacie, infirmières et maïeutiques. Les étudiants en 3ème année MK réaliseront donc ce service sanitaire en interprofessionnalité par groupes de 6 (3 filière X + 3 MK3). Le calendrier de l'année universitaire a été établi conjointement avec celui des autres filières.

Tableau I. SEMESTRE 5

Unités d'Enseignement	Disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff EP	Total coeff
UE 15 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique		25	5	30	3	CT EE	2	3
						CT EO (commun UE 19)	1	
UE 16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuro-musculaire		30	10	40	4	CT EE	4	4
						CT EO (commun UE 20)	2	
UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		16	4	20	2	CT EE	1	2
UE 18 Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques		25	5	30	3	CT EE	1	3
UE 19 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo- squelettique		15	15	30	3	CT EE	1	3
						CT EO (commun UE15)	2	
UE 20 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro- musculaire		7	13	20	2	CT EE	1	2
						CT EO (commun UE16)	2	
UE 21 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		5	7	12	1	CT EE	1	1
UE 24 Intervention du		17	13	30	3	CT ED	1	3

kinésithérapeute en Santé Publique (SeSa)								
UE 26 Langue anglaise professionnelle		0	10	10	1	CT EE	1	1
UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche		10	10	20	2	CT ED	1	2
TOTAL COURS		150	92	242	24			
UE 30 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie (stages)	6 semaines de 35h			210	6			
TOTAL COURS + STAGE		150	92	452	30			

Tableau II. SEMESTRE 6

Unités d'Enseignement	Disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff EP	Total coeff
UE 15 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique		25	5	30	3	CT EE	2	3
						CT EO (commun UE 19)	1	
UE 16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuro-musculaire		20	10	30	3	CT EE	1	3
UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		24	6	30	3	CT EE	1	3
UE 18 Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques		25	5	30	3	CT EE	1	3
UE 19 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo- squelettique		1	13	14	1	CT EO (commun à UE 15)	1	1
UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation		5	5	10	1	CT EE	1	1
UE 23 Interventions spécifiques en kinésithérapie		5	5	10	1	CT EE	1	1
UE 24 Intervention du kinésithérapeute en Santé Publique (SeSa)		8	15	23	2	CT ED	1	2
UI 25 Démarche et pratique		10	30	40	4	CT ED	1	4

clinique : conception du traitement et conduite d'intervention								
UE 26 Langue anglaise professionnelle		0	10	10	1	CT EE	1	1
TOTAL		123	104	227	22			
UE 31 Optionnelle 3		10	10	20	2	CT ED	1	2
TOTAL COURS		133	114	247	24			
UE 30 Formation à la pratique clinique (stages)	6 semaines de 35h			210	6			
TOTAL COURS + STAGE		133	114	457	30			

Tableau III. SEMESTRE 7

Unités d'Enseignement	Disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff EP	Total coef
UE 14 Droit, législation et gestion d'une structure		15	0	15	1	CT EE	1	1
UE 19 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique		4	22	26	3	CT EO	1	3
UE 20 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire		11	22	33	3	CT EE	1	3
UE 21 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		15	23	38	4	CT EE	1	4
UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation		15	15	30	3	CT EO	1	3
						CT EE	1	
UE 23 Interventions spécifiques en kinésithérapie		35	35	70	7	CT EO	2	7
						CT EE	1	
UE 26 Langue anglaise professionnelle		0	10	10	1	CT EE ou CT EO	1	1
UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche		10	20	30	3	CT ED	1	3

UE 28 Mémoire		5	45	50	5	CT ED	1	5
TOTAL COURS		110	192	302	30			

Tableau IV. SEMESTRE 8

Unités d'Enseignement	Disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff EP	Total coef
UE 14 Droit, législation et gestion d'une structure		30	15	45	5	CT EE	1	5
UE 26 Langue anglaise professionnelle		0	10	10	1	CT EO	1	1
UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche		0	10	10	1	CT ED	1	1
UE 28 Mémoire		5	25	30	3	CT EO	1	3
UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle		5	35	40	4	CT ED	1	4
TOTAL		40	95	135	14			
UE 32 OPTIONNELLE 4		20	20	40	4	CT ED	1	4
TOTAL COURS		60	115	175	18			
UE 30 Formation à la pratique masso-kinésithérapique (stages)	12 semaines de 35h			420	12			
TOTAL COURS + STAGE		60	115	595	30			

■ Contrôle des connaissances

L'acquisition des compétences en situation s'effectue progressivement au cours de la formation.

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. Cette organisation ainsi que les modalités de semestrialisation sont présentées pour avis à l'ICOGI en début d'année de formation et les étudiants en sont informés par la direction de l'institut.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors indifférenciables.

✓ Des unités d'enseignement

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule en fonction de la date de rentrée de préférence en juin et au tard en septembre de l'année considérée.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

✓ Des stages

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio qui comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur de stage. Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose en relation avec le tuteur à la commission semestrielle d'attribution des crédits prévue à l'article 13 de l'arrêté du 2 septembre 2015, l'attribution des ECTS liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.

■ Règles de validation et de capitalisation

Une **commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC)** est mise en place dans les instituts de formation de masseur-kinésithérapeute sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

Elle est composée du président de l'université ou de son représentant, des formateurs référents des étudiants, et de plusieurs représentants des tuteurs masseurs-kinésithérapeutes salariés et libéraux des structures d'accueil en stage.

Lorsque le directeur de l'institut de formation n'est pas un masseur-kinésithérapeute, le responsable pédagogique masseur-kinésithérapeute assure la vice-présidence de la commission.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur

la validation des unités d'enseignement et de stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Les crédits correspondants (ECTS) aux unités d'enseignement et aux stages sont mentionnés dans le dossier de l'étudiant.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soient inférieure à 8 sur 20.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles au second cycle d'études sont les suivantes :

-UE 22 « Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation » et UE 24 « Intervention du kinésithérapeute en santé publique » ;

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

Les autres unités d'enseignement du second cycle ne donnent jamais lieu à compensation.

Les crédits européens correspondants aux stages (UE 30) sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

-Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu, sans que les absences n'excèdent 10% de la durée totale des stages. Toute absence doit être justifiée;

-Avoir participé aux activités de la structure d'accueil;

-Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations ;

-Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages.

■ Passage de la 3^{ème} année à la 4^{ème} année d'études (Art.16 de l'arrêté du 02 Septembre 2015)

Le passage de troisième en quatrième année au sein du second cycle s'effectue par la validation des semestres 5 et 6, ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des semestres 5 et 6 de formation.

Les étudiants, qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle définie à l'article 13, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits correspondants aux unités d'enseignement validées.

Les étudiants qui ne sont pas admis en quatrième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après avis du conseil pédagogique, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Les étudiants admis en quatrième année, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale de la première année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de cette quatrième année.

A la fin de la quatrième année, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la troisième année peuvent être autorisés par le directeur de l'institut après avis du conseil pédagogique à s'inscrire à nouveau aux unités d'enseignement manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiants sont autorisés

à s'inscrire administrativement à nouveau en quatrième année.

Dans le cas contraire, ces étudiants ne peuvent pas poursuivre la formation.

■ Diplôme d'Etat (Articles 18 à 22 inclus du Décret du 02 Septembre 2015)

Les dossiers des étudiants ayant validé les sept premiers semestres de formation, soit 210 crédits européens sur 240, et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 8 sont présentés devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat sont autorisés à redoubler une fois.

Les étudiants qui ne sont pas admis à se présenter devant le jury régional après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut après avis du Conseil pédagogique de l'institut, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils sont exclus de la formation.

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, comprend :

- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président
- Le Président de l'université ou son représentant
- Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- Un directeur d'institut de formation en masso-kinésithérapie s'il est titulaire du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ou, le cas échéant, un responsable de la formation en masso-kinésithérapie dans l'institut titulaire d'un diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute;
- Un masseur-kinésithérapeute titulaire d'un diplôme de cadre de santé, ou titulaire d'un diplôme de niveau 1 dans les domaines de la pédagogie ou des différents champs enseignés
- Deux enseignants d'instituts de formation en masso-kinésithérapie titulaires d'un diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute;
- Deux masseurs-kinésithérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ;
- Un médecin participant à la formation ;
- Un enseignant chercheur participant à la formation ;

Si le nombre de candidats et d'instituts dans la région le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury en proposant à chaque institut de désigner un représentant.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus de délivrance du diplôme. Il est responsable

de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif avec un membre du jury.

Débouchés

Le diplôme d'Etat en masso-kinésithérapie permet d'exercer comme praticien libéral ou salarié.

La grande majorité des masseurs-kinésithérapeutes (environ 80%) s'installent à leur compte. Ils créent leur propre emploi en ouvrant un cabinet seul ou en groupe.

Certains établissements de soins ou de confort offrent cependant des emplois salariés. Ce sont les hôpitaux et les cliniques, les établissements de rééducation fonctionnelle, les établissements thermaux, les centres de thalassothérapie ou encore les complexes sportifs.

Après obtention du diplôme d'Etat, un masseur-kinésithérapeute peut également devenir cadre de santé (orientation possible soit vers la gestion d'un service de kinésithérapie ou de rééducation fonctionnelle en milieu public ou privé, soit vers l'enseignement en IFMK).

Niveau :	BAC + 3 (1 ANNEE UNIVERSITAIRE + CYCLE 1 DE 2 ANS)				2 Années
Domaine :	SCIENCES DE LA SANTE				120 ECTS
Mention :	CYCLE 1				
Spécialité :	Diplôme d'État en Masso-kinésithérapie				
Volume horaire étudiant :	456	594	1610	630	3290 heures
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Temps personnel	Stages	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> FRANCAIS		Anglais		

Contacts :	
Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p align="center"> IFMK DIJON Cyprien GUILLOT Directeur 6B, rue de Cromois 21000 – DIJON Tél : 03.80.65.84.00 Mail : cyprien.guillot@ifmk-dijon.fr Site Internet : www.ifmk-dijon.fr </p>	<p align="center"> IFMK DIJON Nadia WAKRIM Secrétaire Tél : 03.80.65.84.00 Mail : contact@ifmk-dijon.fr Pr Jean-Pierre DIDIER Conseiller médical et scientifique contact@ifmk-dijon.fr </p>
Composante(s) de rattachement	UFR des Sciences de Santé Université de Bourgogne
	Secrétariat Tél : 03.80.39.32.00

La formation de masseur-kinésithérapeute

▪ **Durée**

La formation conduisant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute dure quatre années. Elle est précédée d'une année universitaire validée conformément aux dispositions du décret n°2015-1110 du 2 septembre 2015.

■ **Organisation**

La formation conduisant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute est organisée en deux cycles de quatre semestres chacun, soit huit semestres.

Le premier cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie.

Le second cycle, à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis, organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.

Le cycle 1 est obligatoirement suivi du cycle 2 pour obtenir une autorisation d'exercer. Aucun métier de la santé existant en France n'est reconnu uniquement avec le cycle 1.

■ **Finalité**

La formation d'un masseur-kinésithérapeute vise l'acquisition de connaissances et les apprentissages technologiques requis. Elle doit également apporter au futur masseur-kinésithérapeute les connaissances nécessaires à l'exercice de son métier et développer les capacités qui assureront son expertise comme praticien.

L'enseignement est, d'une part, articulé autour des sciences fondamentales (dont les sciences biologiques et médicales, les sciences du mouvement et les sciences humaines et sociales qui permettent de comprendre la singularité des patients et des situations professionnelles), et, d'autre part, des savoirs et savoir-faire disciplinaires de kinésithérapie/Physiothérapie. Ce premier volet de la formation rassemble les enseignements dits « fondamentaux ».

Le deuxième volet consiste à développer les aptitudes, les capacités et les compétences nécessaires au futur professionnel, tant au démarrage de la carrière que tout au long de celle-ci. A partir des aptitudes personnelles, la formation doit favoriser le développement des capacités professionnelles, des aptitudes interprofessionnelles (travail en groupe, communication), et des compétences liées aux exercices de la profession de masseur-kinésithérapeute. Il s'agit de développer les capacités suivantes : autonomie, adaptabilité, habilité, analyse critique, capacité à apprendre tout au long de la vie, aptitude au travail d'équipe et à la coordination, capacité d'intégration et de transposition de l'ensemble des connaissances, créativité, apprentissage du processus d'analyse de masseur-kinésithérapeute, intelligence critique, distanciation, référencement scientifique de ses pratiques, non dogmatisme et dialectisation des situations et des pratiques.

L'étudiant est ainsi amené à devenir un professionnel de santé autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un praticien capable d'analyser toute situation de santé, de prendre

des décisions en mesurant les limites de ses compétences et de son rôle et de mener les interventions appropriées seul ou en équipe.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation

Le référentiel de formation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute permet d'offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition des onze compétences toutes évaluées dans chacun des 2 cycles (composés au total de 32 unités d'enseignements), et transcrites ainsi dans le décret :

- « Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
- Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
- Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
- Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
- Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
- Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Informer et former les professionnels et les personnes en formation »

Modalités d'accès à la formation

L'admission en institut de formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute s'effectue après une première année universitaire validée et obtention de 60 ECTS. Les modalités d'admission dans ces instituts sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Par convention signée avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté, les étudiants admis en première année du premier cycle d'études de masso-kinésithérapie à l'IFMK de Dijon sont sélectionnés via le modèle MMOP-K en lien avec la réforme de la PACES au sein de l'Université de Bourgogne.

Dispenses et modalités particulières de scolarité

■ Peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la

commission d'attribution des crédits et décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, et comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute :

Les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier,
 - Diplôme d'Etat de Pédicure podologue,
 - Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute,
 - Diplôme d'Etat de Psychomotricien,
 - Diplôme d'Etat de Manipulateur d'électroradiologie médicale et Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique,
 - Certificat de capacité d'Orthophoniste,
 - Certificat de capacité d'Orthoptiste,
 - Diplôme de formation générale en sciences médicales
 - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
 - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
 - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
2. Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé, les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS),
3. Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master

Les candidats admis dans ce cadre valident l'ensemble des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, à l'exception des unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une dispense.

Le nombre total de candidats admis dans l'institut de formation au cours d'une année donnée, s'ajoute au nombre de places attribué à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

■ Peuvent être dispensés d'une partie des enseignements théoriques ou des stages pratiques les titulaires d'un titre de formation de masseur-kinésithérapeute ou équivalent, délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans lequel la formation n'est pas réglementée ou présente des différences substantielles avec la formation menant au diplôme d'Etat français de masseur-kinésithérapeute, et qui à ce titre ne peuvent bénéficier d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région après avis de la commission des masseurs-kinésithérapeutes.

■ Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ou équivalent obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse peuvent bénéficier d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection.

Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation en masso-kinésithérapie au titre de l'article 27 du présent arrêté au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribué à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 2 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

Droits d'inscription

L'inscription administrative à l'institut de formation en masso-kinésithérapie et à l'université avec laquelle il a conventionné est annuelle. Les frais d'inscription et les prestations ouvertes aux étudiants sont fixés par la convention que l'institut a signée avec l'Université

L'inscription pédagogique est automatique pour l'ensemble des unités d'enseignement de l'année lorsque l'étudiant s'inscrit administrativement pour une année complète de formation.

Le nombre d'inscriptions administratives est limité à deux pour chaque année et à huit pour l'ensemble du parcours de formation. Le directeur de l'institut peut octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires après avis de la Section Compétente pour le Traitement des Situations Individuelles des Etudiants..

Exercice professionnel

✓ La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement :

- Des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne
- Des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles

Le masseur-kinésithérapeute peut également concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche.

Le masseur-kinésithérapeute exerce son activité en toute indépendance et en pleine responsabilité conformément au code de déontologie édicté par le Conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels instrumentaux et éducatifs et participe à leur coordination.

Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect du code de déontologie précité.

La définition des actes professionnels de masso-kinésithérapie, dont les actes médicaux prescrits par un médecin, est précisée par un décret en Conseil d'Etat, après avis de l'Académie nationale de médecine

Lorsqu'il agit dans un but thérapeutique, le masseur-kinésithérapeute pratique son art sur prescription médicale et peut adapter, sauf indication contraire du médecin, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'actes de masso-kinésithérapie datant de moins d'un an, dans les conditions définies par décret. Il peut prescrire, sauf indication contraire du médecin, les dispositifs médicaux nécessaires à l'exercice de sa profession. La liste des dispositifs médicaux est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, après avis de l'Académie nationale de médecine.

En cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, le masseur-kinésithérapeute est habilité à accomplir les premiers actes de soins nécessaires en masso-kinésithérapie. Un compte rendu des actes accomplis dans ces conditions est remis au médecin dès son intervention. Les masseurs-kinésithérapeutes peuvent prescrire des substituts nicotiniques.

✓ Référentiel des activités

- Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie
- Elaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie
- Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique
- Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes
- Prévention et dépistage, conseil, expertise, éducation thérapeutique et santé publique
- Organisation et coordination des activités de santé
- Gestion des ressources et management
- Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles
- Recherche et études en masso-kinésithérapie
- Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

Descriptif des études

La répartition des périodes d'enseignement et de stages en deux cycles est fixée par le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie après avis du Conseil pédagogique conformément au référentiel de formation figurant en annexe IV de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances

Cette fiche filière concerne uniquement le cycle 1, soit les 2 premières années d'études en masso-kinésithérapie.

Les cours du semestre 1 (284h) et 2 (276h)

Le premier semestre se déroule du mois de septembre au mois de janvier (4 mois), avec une première période de stage de 2 semaines en novembre.

Le second semestre se déroule du mois de février au mois de juin (4 mois) avec une seconde période de stage de 4 semaines en Juin.

Les cours des semestres 3 (251h) et 4 (239h)

Le premier semestre se déroule du mois de septembre au mois de janvier (4 mois), avec une première période de stage de 6 semaines.

Le second semestre se déroule du mois de février au mois de juin (4 mois) avec une seconde période de stage de 6 semaines.

Les **Unités d'Enseignement** (UE) regroupent les enseignements d'un même domaine disciplinaire. Certaines UE concernent des disciplines fondamentales et leurs enseignements sont en majorité dispensés par des enseignants universitaires (UE 1, UE 2, UE 3, UE 8, UE 9). Certaines UE concernent les activités « cœur de métier » et leurs enseignements sont en majorité dispensés par des enseignants exerçant une activité de MK en milieux libéral ou salarié.

Les **Unités d'intégration** (UI) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations cliniques en masso-kinésithérapie. Elles sont en lien avec des savoirs et savoir-faire acquis lors du ou des semestres antérieurs.

Les **Unités d'Enseignement Optionnelles** (12 et 13) doivent permettre à l'étudiant de découvrir et de mener une réflexion dans le domaine d'exercice en lien avec son projet professionnel. L'autonomie est laissée à l'étudiant pour le choix de son approfondissement. Il peut s'agir de valider un MOOC. Les formateurs peuvent également proposer des travaux dans des domaines qui leur semblent pertinents.

L'obtention de la certification PiX, au sein de l'UE 8, est obligatoire pour valider l'UE et pour intégrer le cycle 2.

Contrôles de connaissances

Toutes les notes des UE ou UI sont sur 20 points.

Si une UE comporte plusieurs épreuves (ex : UE4), alors chaque note est multipliée par son coefficient (ex : UE 4 – Épreuve d'anatomie coefficient 5), puis additionnées aux autres notes, elles-mêmes multipliées par leur propre coefficient. Le résultat est ensuite divisé par la somme des coefficients afin d'obtenir une seule note par UE sur 20 points. Les différentes notes ainsi obtenues au sein d'une même UE se compensent donc entre elles.

Concernant les stages, aucune note n'est attribuée. La validation de chaque stage se fait par la CAC (CT EC) selon l'avis du tuteur de stage sur l'acquisition par l'étudiant des critères suivants : sécurité des personnes, respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession, respect des règles du fonctionnement propre du lieu de stage, prise en soins adaptée en fonction du cycle de formation, efficacité de la prise en soin, niveau d'autonomie au regard des objectifs de stage, comportement et communication adaptés à la situation professionnelle, capacité à évoluer au cours du stage.

Les contrôles de connaissance sont de différents types et sont tous sous forme de contrôles terminaux (CT) qui peuvent revêtir différentes formes :

- Épreuve écrite sur table (CT EE) de 30 minutes ou d'1 heure. Ces évaluations peuvent avoir différentes modalités : Questionnaire à Choix Multiple (QCM), Questionnaire à Réponse Ouverte Courte (QROC), Question Rédactionnelle (QR).
- Évaluation Orale (CT EO) : Épreuve orale devant un jury d'enseignants, avec ou sans préparation d'un sujet tiré au sort.
- Évaluation sur Dossiers (CT ED) : document écrit, rapport de stage, étude de cas clinique, analyse de situation, exposé, compte-rendu, document audio-visuel (film, PowerPoint) travaillés individuellement ou collectivement
...
- Évaluation Clinique (CT EC) : Réalisation et validation d'un stage

Aucun contrôle continu n'est mis en place.

Tableau I. SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	Disciplines	CM	TD	Total	E C T S	Type éval	coe ff EP	Total coeff
UE 1 Santé Publique		10	10	20	2	CT EE	1	2
						CT ED	1	
UE 2 Sciences Humaines et sciences sociales		20	10	30	3	CT EE	1	3
UE 3 Sciences biomédicales	Hygiène hospitalière	4	6	10	1	CT EE	1	1
	Vocabulaire médical					CT EE	1	
UE 4 Sciences de la vie et du mouvement	Anatomie	43	41	84	8	CT EE	5	8
	Cinésiologie					CT EE	3	
	Morphologie et Anatomie palpatoire					CT EO	5	
	Biomécanique					CT EE	6	
UE 6 Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		8	12	20	2	CT EE	2	2
						CT EO (commun UE7)	1	
UE 7 Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activités 1		0	80	80	8	CT EO (commun UE6)	1	8
UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche		0	10	10	1	CT ED	1	1
UE 9 Langue anglaise professionnelle		0	10	10	1	CT EE	1	1
TOTAL		85	179	264	26			
UE 12 Optionnelle 1		10	10	20	2	CT ED		2

TOTAL COURS		95	189	284	28			
UE 11 Formation à la pratique en masso- kinésithérapie (stages)	2 semaines de 35 h			70	2	CT EC		
TOTAL COURS + STAGE 1				354	30			

Tableau II. SEMESTRE 2

Unités d'Enseignement	Disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	co eff EP	Total coef
UE 1 Santé Publique		20	10	30	3	CT EE	2	3
						CT ED	1	
UE 2 Sciences Humaines et sciences sociales		20	10	30	3	CT EE	1	3
UE 3 Sciences biomédicales		22	8	30	3	CT EE	1	3
UE 4 Sciences de la vie et du mouvement	Anatomie	40	31	71	7	CT EE	5	7
	Anatomie palpatoire					CT EO	5	
	Biomécanique					CT EE	6	
	Physiologie, imagerie					CT EE	2	
UE 6 Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		7	4	11	1	CT EE	2	1
						CT EO (commun avec UE7)	1	
UE 7 Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activités 1		0	70	70	7	CT EO (commun UE6)	1	7
UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche	Recherche documentaire	10	14	24	1	CT ED	3	1
	PIX					CT ED	1	
UE 9 Langue anglaise professionnelle		0	10	10	1	CT EE	1	1
TOTAL COURS		119	157	276	26			
UE 11 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie (stages)	4 semaines de 35 heures			140	4	CT EC	1	4
TOTAL COURS + STAGES 2				416	30			

Tableau III. SEMESTRE 3

Unités d'Enseignement	Disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coef EP	Total coef
UE 3 Sciences biomédicales		44	16	60	6	CT EE	1	6
UE 4 Sciences de la vie et du mouvement	Anatomie	41	13	54	5	CT EE	1	5
	Physiologie					CT EE	1	
	Grand oral de synthèse cycle 1					CT EO	1	
UE 6 Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		25	24	49	5	CT EE	2	5
						CT EO (commun UE7)	1	
UE 7 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activités 1		15	39	54	5	CT EO (commun UE6)	1	5
UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche	PIX	9	4	13	1	CT ED	1	1
	Travaux réflexifs de stage					CT ED		
UE 9 Langue anglaise professionnelle		0	10	10	1	CT EE	1	1
UI 10 Démarche et pratique clinique		2	9	11	1	CT ED	1	1
TOTAL COURS		136	115	251	24			
UE 11 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie (stages)	6 semaines de 35 heures			210	6	CT EC	1	6
TOTAL COURS + STAGE 3				461	30			

Tableau IV. SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	Disciplines	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff EP	Total coef
UE 3 Sciences biomédicales		20	0	20	2	CT EE	1	2
UE 5 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique 1		50	10	60	6	CT EE	2	6
						CT EO (commun UI10)	1	
UE 7 Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activités 1		15	61	76	8	CT EO	1	8
UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche		3	7	10	1	CT ED	1	1
UE 9 Langue anglaise professionnelle		0	10	10	1	CT EO	1	1
UI 10 Démarche et pratique clinique		8	35	43	4	CT EO (commun UE5)	1	4
TOTAL		96	123	219	22			
UE 13 Optionnelle 1		10	10	20	2	ED		2
TOTAL COURS		106	133	239	24			
UE 11 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie (stages)	6 semaines de 35 heures			210	6		1	6
TOTAL COURS + STAGE 4				449	30			

L'évaluation Orale de l'UE 5 et de l'UI10 se fera au cours de la même épreuve orale, interrogeant les connaissances vues dans ces 2 matières. En effet, l'UE 5 traite de la prise en charge médicale, chirurgicale et masso-kinésithérapiques des pathologies de l'appareil locomoteur, et l'UI 10 traite de la démarche clinique à adopter dans différents cas cliniques en lien avec l'UE 5.

■ Contrôle des connaissances

L'acquisition des compétences en situation s'effectue progressivement au cours de la formation.

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. Cette organisation ainsi que les modalités de semestrialisation sont présentées pour avis à l'ICOGI en début d'année de formation et les étudiants en sont informés par la direction de l'institut.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors indifférenciables.

✓ Des unités d'enseignement

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule en fonction de la date de rentrée de préférence en juin et au plus tard en septembre de l'année considérée.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

✓ Des stages

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio qui comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur de stage. Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose en relation avec le tuteur à la commission semestrielle d'attribution des crédits prévue à l'article 13 de l'arrêté du 2 septembre 2015, l'attribution des ECTS liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.

■ Règles de validation et de capitalisation

Une **commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC)** est mise en place dans les instituts de formation de masseur-kinésithérapeute sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

Elle est composée du président de l'université ou de son représentant, des formateurs référents des étudiants, et de plusieurs représentants des tuteurs masseurs-kinésithérapeutes salariés et libéraux des structures d'accueil en stage.

Lorsque le directeur de l'institut de formation n'est pas un masseur-kinésithérapeute, le responsable pédagogique masseur-kinésithérapeute assure la vice-présidence de la commission.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Les crédits correspondants (ECTS) aux unités d'enseignement et aux stages sont mentionnés dans le dossier de l'étudiant.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soient inférieure à 8 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles au premier cycle d'études sont les suivantes :

- UE 1 « Santé publique » et UE 2 « Sciences humaines et sciences sociales » ;
- UE 6 « Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie » et UE 8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche ».

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

Les autres unités d'enseignement du premier cycle ne donnent jamais lieu à compensation.

Les crédits européens correspondants aux stages (UE 11) sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu, sans que les absences n'excèdent 10% de la durée totale des stages. Toute absence doit être justifiée ;
- Avoir participé aux activités de la structure d'accueil ;
- Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations ;
- Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages.

■ Passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année d'études

Le passage de première en deuxième année au sein du premier cycle s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation des unités d'enseignement équivalent à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des deux premiers semestres de formation.

Les étudiants, qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle définie à l'article 13, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante.

Les étudiants ayant validé au moins 15 ECTS sont autorisés à redoubler et conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées. Dans le cas contraire, ces étudiants ne peuvent pas poursuivre la formation.

Les étudiants qui ne sont pas admis en deuxième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après avis du conseil pédagogique, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Les étudiants admis en deuxième année, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale de la première année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de cette deuxième année.

A la fin de la deuxième année, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la première année peuvent être autorisés par le directeur de l'institut après avis du conseil pédagogique à s'inscrire à nouveau aux unités d'enseignement manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiants sont autorisés à s'inscrire administrativement à nouveau en deuxième année.

Dans le cas contraire, ces étudiants ne peuvent pas poursuivre la formation.

■ Passage du cycle 1 au cycle 2 (de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année d'études)

Le passage du premier au deuxième cycle s'effectue par :

- La validation de l'ensemble des unités d'enseignement du premier cycle compte tenu des compensations prévues à l'article 9 de l'arrêté du 2 septembre 2015.
- La validation de l'unité d'enseignement d'intégration – UE 10 « Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive »
- La validation des stages du premier cycle – UE 11 « Formation à la pratique masso-kinésithérapique ».

Les étudiants n'ayant pas validé leurs stages sont autorisés à les rattraper avant la rentrée en troisième année.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois.

Les étudiants qui ne sont pas admis en troisième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après avis du conseil pédagogique, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

Débouchés

Le diplôme d'État en masso-kinésithérapie permet d'exercer comme praticien libéral ou salarié.

La grande majorité des masseurs-kinésithérapeutes (environ 80%) s'installent à leur compte. Ils créent leur propre emploi en ouvrant un cabinet seul ou en groupe.

Certains établissements de soins ou de confort offrent cependant des emplois salariés. Ce sont les hôpitaux et les cliniques, les établissements de rééducation fonctionnelle, les établissements thermaux, les centres de thalassothérapie ou encore les complexes sportifs. Après obtention du diplôme d'État, un masseur-kinésithérapeute peut également devenir cadre de santé (orientation possible soit vers la gestion d'un service de kinésithérapie ou de rééducation fonctionnelle en milieu public ou privé, soit vers l'enseignement en IFMK).

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION COURTE

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- **UFR ou IUT de rattachement de la formation :**
 UFR Sciences de santé
- **Intitulé du diplôme + sigle :**
Formation courte FORMATION SOCLE DES COMPETENCES NUMERIQUES EN SANTE
- **Responsables de la formation (nom, grade, discipline) :**
Pr Patrick CALLIER, PU-PH service de génétique chromosomique et moléculaire
UFR des Sciences de Santé, Dijon

Co-Responsables

Pr Fabrice DENIS, Professeur associé de e-santé à la faculté de santé de l'Université de Paris-Cité
Dr Philippe Martin, Médecin Oncologue

- **Date de mise en place de la formation :**
Octobre 2023
- **Localisation des enseignements**

UFR Sciences de Santé

II – RESUME DU PROJET

L'Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé rend obligatoire en formation initiale un enseignement de 28h à destination des étudiants des filières santé au numérique en santé.

Cette formation sera applicable aux étudiants et alternants entrant en formation à compter de la rentrée universitaire 2024.

Elle devra être réalisée avant la fin de la troisième année pour les étudiants des formations de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique et de la quatrième année pour les formations en masso-kinésithérapie et en sciences pharmaceutiques.

Cependant, nombre d'étudiants inscrits en formation initiale à l'heure actuelle ne bénéficieront pas de cette formation, de même que les professionnels de santé en exercice.

Le projet propose une formation courte conforme au Référentiel de compétences et connaissances, entièrement en e-learning afin de s'adapter aux disponibilités des participants.

III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

▪ Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de :

- Favoriser une acculturation et une montée en compétence de tous les acteurs (étudiants et professionnels du monde de la santé ou du numérique, patients)
- Acquérir un socle de compétences en santé numérique
- Préparer à la certification PIX pour le numérique en santé
- Intégrer le numérique en santé dans ses pratiques
- Appréhender les enjeux liés à l'usage du numérique en santé

▪ Compétences acquises à l'issue de la formation

- Données de santé : les recueillir, comprendre les enjeux juridiques, les exploiter
- Cybersécurité : connaître le cadre législatif, sécuriser ses pratiques, se protéger et réagir
- Communication : identifier et utiliser les bons outils, interagir de manière adaptée, maîtriser son identité
- Outils numériques : maîtriser les outils métiers, évaluer et utiliser les objets connectés, connaître les sites de référence
- Télésanté : mettre en œuvre les bonnes pratiques, choisir les outils, accompagner les patients

Situation dans la carte nationale des formations :

Formations universitaires :

FC Executive Master (université de Bourgogne)

DU Intelligence Artificielle en Santé (université de Bourgogne)

DU e-santé et médecine connecté (université Paris-Cité)

Du Ethique du numérique en santé (université Paris-Saclay)

IV- PUBLICS VISES

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus	20	25	30	35
Formation initiale	5	5	5	5
Formation continue	15	20	25	30

Effectif pédagogique minimum : 1

Effectif pédagogique maximum : 100

▪ Public visé :

- Professionnels de santé : pharmaciens, médecins (radiologues, anatomo-pathologistes, biologistes, ophtalmologistes, urgentistes), infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes
- Enseignants-chercheurs des Sciences de Santé/ des Sciences et Techniques
- Cadres et Ingénieurs des industries du numérique pour la santé.
- Etudiants doctorants et post-doctorants (souhaitant valider une double compétence Santé/IA)
- Juristes spécialisés en droit appliqué à la santé
- Toute personne jugée apte par la commission pédagogique, justifiant a minima d'un diplôme de niveau III

▪ Pré requis : Diplômes correspondants

▪ Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : Scan de diplôme.

Commission de sélection : Pr Patrick CALLIER, Pr Fabrice DENIS, Dr Philippe MARTIN, Responsable UMDPCS de la formation

V - ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Durée de la formation :**
Formation courte de 35h, entièrement à distance
- **La formation valide-t-elle le DPC ?**

Demande en cours

Orientation :

Orientation n° 11 : Numérique en Santé

- **Enseignement** (module et nombre d'heures) :

5 modules (28h e-learning) :

1. Données de santé (6h)
2. Cybersécurité en santé (5h)
3. Communication en santé (5h)
4. Outils numériques en santé perspectives (6h)
5. Télésanté (6h)

7h de webinaires : présentation d'un sujet suivi d'un moment de questions-réponses

- **Calendrier prévisionnel de la première formation**

Octobre 2023 à Septembre 2024

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE (Joindre CV)

- Enseignants de l'Université de Bourgogne (nom, grade, nombre d'heures assurées)

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Pr Patrick CALLIER (CHU Dijon)	PUPH	2
TOTAL		2

- Enseignants d'autres universités et Ecoles

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Pr Fabrice DENIS (Le Mans)	PA	8
Pr Emmanuel.HIRSCH (Université Paris Saclay)	PU	2
Pr. Jean-Jacques ZAMBROWSKI	PA	1
TOTAL		11

▪ **Professionnels** (nom, fonction, nombre d'heures assurées)

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Mtre Marguerite BRAC DE LA PERRIERE	Avocate	2
Mme Corinne COLLIGNON	Chef de Service – Mission Numérique en Santé	1
M. Arthur DAUPHIN	Chargé de mission Numérique en Santé	1
Mtre Florence EON-JAGUIN	Avocate	1
Dr. Pierre-Etienne HEUDEL	Médecin	3
Mtre Y. HIRSCH	Avocate	1
Dr Y. KIEFFER	CMO Alan Clinic	1
Pr R. SABATIER	PAPH	2
Dr. Pierre SIMON	Ancien président-fondateur de la Société Française de Telemedecine	2
Mtre Cécile THEARD-JALLU (Paris)	Avocate	3
Dr. Jean-François THEBAUT	Médecin	1
M. V. VERCAMER	Directeur de projets - Ministère de la Santé et de la Prévention	2
M. Bruno VIRIEUX	CEO	2
TOTAL		22

VII – EVALUATION

- **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire)**
 - QCM en ligne

- **Méthode d'évaluation des enseignements**
 - Enquête de satisfaction à l'issue de la formation.

VIII - BUDGET ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Budget prévisionnel pour chaque diplôme

Point mort (nombres d'apprenants) : 1

Cf. Annexe (fichier Excel)

Montant des droits d'inscription et des frais de formation à la charge des étudiants

Droits pédagogiques :

- Professionnels : 900€
- Etudiants, Internes et doctorants : 500 €

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
--	--

Nom du diplôme	FORMATION SOCLE DES COMPETENCES NUMERIQUES EN SANTE				N° EOTP :					
					Année univ	Année civile	Année civile			
					2023-2024	2023	2024			
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					Nombre	1	Tarif	900,00 €	205,71 €	694,29 €
70	Conventions de formation	Plein tarif	1	à	900 €	900,00 €	205,71 €	694,29 €		
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					305,49 €	90,51428571	305,4857143			
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €			
21	Achat de matériel > 1000 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €			
CHARGES FONCTIONNEMENT					396,00 €	90,51 €	305,49 €			
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
6288	Conventions de partenariat				396,00 €	90,51 €	305,49 €			
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
68	Dotation aux amortissement & aux provisions Achat :				0,00 €		0,00 €			
SALAIRES LIES A LA FORMATION					0,00 €	0,00 €	0,00 €			
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique		0,0	h à	43,48 €	0,00 €	0,00 €			
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		0,0	h à	59,30 €	0,00 €	0,00 €			
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	0,00 €	0,00 €			
PRELEVEMENT UMDPCS					504,00 €	115,20 €	388,80 €			
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	900,00 €	234,00 €	53,49 €	180,51 €			
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		3%	900,00 €	27,00 €	6,17 €	20,83 €			
F	Fonds de mutualisation et développement		6%	900,00 €	54,00 €	12,34 €	41,66 €			
F	Reversement UFR des Sciences de santé		13%	900,00 €	117,00 €	26,74 €	90,26 €			
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	900,00 €	72,00 €	16,46 €	55,54 €			
Excédent de gestion ou déficit					0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Signature pour approbation du budget					Etabli le :					
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS				
N. ZWETENGA		C-H. CUNIT		P. CALLIER		B. MATHIAN				

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne
N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21
UMDPCS des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : claude-henri.cunit@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2023+2024:	35
Nombre d'heures AC 2023 :	8
Nombre d'heures AC 2024 :	27

DONNEES BUDGETAIRES Année 2023	
RECETTES	205,71 €
FONCTIONNEMENT	152,23 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	0,00 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	0,00 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	37,35 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	16,14 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2024	
RECETTES	694,29 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	513,77 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	0,00 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	0,00 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	126,05 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	54,47 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	0
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	35
TOTAL HEURES REALISEES	35

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	0,00 €
Reliquat	0,00 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2024
					-2024
					-2024
					-2024
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

FC Infirmier de santé au travail Module complémentaire

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé

Date de mise en place de la formation :

Juillet 2023

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Responsable(s)

Professeur H.J. SMOLIK, Professeur Emérite des Universités

Présentation

Complément de formation du DU IST et DU IST FP

Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

Suite à la parution :

- du décret n° 2022-1664 du 27-12-2022 relatif à la formation spécifique des Infirmier-e-s de Santé au Travail avec une entrée en vigueur au 31-03-2023,
- et à l'arrêté du 30-01-2023 du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion précisant les conditions pour la formation des Infirmier-e-s de Santé au Travail (thématiques, sous thématiques, volumes horaires associés, validation de compétences),

la formation proposée a pour objectif de mettre en adéquation le contenu et les volumes horaires **(240 heures)** associés de cette « *formation spécifique des Infirmier-e-s de Santé au Travail* » avec le contenu des formations dispensées aux Infirmier-e-s par l'Université de Bourgogne dans le cadre :

- du Diplôme Universitaire Infirmier-e-s de Santé au Travail (DU IST) créé 2010 dans le contexte de la loi de Modernisation Sociale du 17-02-2002 relative à la création des Services de Santé au Travail et du décret du 28-07-2004 relatif à la Pluri professionnalisation des Services de Santé au Travail avec « *nécessité d'une formation initiale concernant les professionnels de santé adaptés aux nouvelles mission parmi lesquels les Infirmier-e-s* », formation comprenant :

- 192 heures de cours réparties en 24 jours de 8 heures en 6 modules :
 - Module 1 : le monde du travail, réglementation, organisation de la santé au travail (32 heures de cours magistraux),
 - Module 2 : les risques professionnels, leurs effets sur la santé, évaluation, approches par nuisances et par branches (32 heures de cours magistraux),
 - Module 3 : pathologies professionnelles, surveillance en milieu de travail et de la santé, dépistage, éléments de prévention et de gestion des risques (32 heures de cours magistraux),
 - Module 4 évaluation et promotion des capacités de travail, maintien dans l'emploi, gestion de l'urgence (32 heures de cours magistraux),
 - Module 5 : méthodes d'études et de recherches, veille sanitaire, du risque professionnel au risque environnemental (32 heures de cours magistraux),
 - Module 6 : communication, négociation, relation d'aide et d'écoute, conduite d'entretien (32 de cours magistraux et travaux dirigés) ;
 - 15 heures d'examen écrit,
 - 48 heures d'évaluation finale,
 - 455 heures de stage ;
- et dans le cadre du Diplôme Universitaire Infirmier-e-s de Santé au Travail des Services de Médecine de Prévention de la Fonction Publique de l'Etat (DU IST Fonction Publique) créé en 2022 dans le contexte de l'Ordonnance du 25-11-2020 du Ministère de la Transformation de la Fonction Publique, de l'arrêté du 02-06-2021 précisant les « *objectifs et modalités d'acquisition des blocs de compétences correspondant à la nomenclature liée au cadre des certifications professionnelles fixées par le décret et l'arrêté du 08-01-2019* », formation comprenant :
- 192 heures de cours réparties en 24 jours de 8 heures en 6 modules :
 - Module 1 : cadre réglementaire et administratif dans le Fonction Publique, gestion administrative des services de médecine de prévention, organisation matérielle du service, gestion des dossiers médicaux en santé au travail, informatisation, gestion administrative des visites, mise en œuvre de la pluridisciplinarité (32 heures de cours magistraux),
 - Module 2 : les risques professionnels, leurs effets sur la santé, évaluation, approches par nuisances et par branches (32 heures de cours magistraux),
 - Module 3 : pathologies professionnelles, surveillance en milieu de travail et de la santé, dépistage, éléments de prévention et de gestion des risques (32 heures de cours magistraux),
 - Module 4 évaluation et promotion des capacités de travail, maintien dans l'emploi, gestion de l'urgence (32 heures de cours magistraux),
 - Module 5 : gestion des situations à risque individuelles et collectives imprévues, évaluation et promotion des capacités de travail, maintien dans l'emploi, gestion de l'urgence, méthodes d'études et de recherches, veille sanitaire, appréhension du risque environnemental généré par le risque professionnel (32 heures de cours magistraux),
 - Module 6 : réalisation des visites de prévention et d'information, communication, négociation, relation d'aide et d'écoute, conduite d'entretien (32 de cours magistraux et travaux dirigés) ;
 - 15 heures d'examen écrit,
 - 48 heures d'évaluation finale,
 - 300 heures de stage.

La formation proposée correspond au « **complément de formation conformément aux obligations de l'arrêté du 30-01-2023** », concernant les Infirmier-e-s ayant validé le DU IST et le DU IST Fonction Publique de l'université de Bourgogne ou en cours de formation.

Ce complément de formation comprend de ce fait un enseignement théorique de 48 heures (différentiel entre les 240 heures prévues par l'arrêté du 30-01-2023 et les 192 heures dispensées dans le cadre des diplômes délivrés par l'Université de Bourgogne, DU IST et DU IST Fonction Publique, cf. supra) sous la forme de cours (« *module 7* ») répartis en 6 jours de 8 heures avec 2 regroupements de 3 jours.

Organisation pédagogique

48 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique (1^{er} exemple)

Enseignement théorique (48 heures)

Enseignement pratique (0 heure)

Séminaires de 6 jours à Dijon

Pratique pédagogique (2^{ème} exemple)

48 heures en présentiel et de façon dérogatoire en distanciel ou en e-learning

Les enseignements ont lieu à UFR Sciences de Santé

Outils pédagogique utilisés :

- Plateforme Plubel ;
- Visioconférence : Teams ;
- E-learning (Powerpoint interactif, vidéo, etc...)

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Contenu

Module en présentiel et de façon dérogatoire en distanciel ou en e-learning

Contenu de ce complément de formation, selon le programme figurant dans l'arrêté du 30-01-2023 :

- Premier regroupement de 3 jours : les métrologies : 24 heures de cours magistraux :
 - o mesures du bruit, conséquences en matière de prévention, de protection individuelle et de suivi médical (8 heures de cours magistraux),
 - o mesures de la lumière conséquences en matière de prévention, de protection individuelle et de suivi médical (8 heures de cours magistraux),
 - o mesures des produits chimiques, conséquences en matière de prévention, de protection individuelle et de suivi médical (8 heures de cours magistraux).

- Deuxième regroupement de 3 jours : 24 heures de cours magistraux :
 - o les modalités de recours aux outils de télésanté au travail (2 heures de cours magistraux),
 - o le cadre des protocoles de délégation des missions des médecins du travail aux infirmier-e-s (2 heures de cours magistraux),
 - o le dossier médical en santé au travail (décret du 15-11-2022) numérique et sécurisé : contenu, accès, droit du travailleur, échanges d'informations entre professionnels de santé (4 heures de cours magistraux),
 - o la traçabilité des expositions, l'exposition à certains facteurs de risque professionnels au-delà des seuils réglementaires, épidémiologie, veille sanitaire (6 heures de cours magistraux),
 - o la prévention et la promotion de la santé - lien entre santé publique et santé au travail, la promotion de l'activité sportive... (2 heures de cours magistraux),
 - o la prévention de l'usure professionnelle, la prévention de la désinsertion professionnelle (8 heures de cours magistraux).

Public

- Public visé : Infirmier(e)s en formation continue, en congé individuel de formation, ou bien encore à titre individuel.
- Prérequis : Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) et du DU IST délivré par l'Université de Bourgogne ou en cours de validation du DU IST / DU IST FP.

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2023			
Effectifs attendus	300			

Effectif pédagogique minimum : 62

Effectif pédagogique maximum :

Validation de la formation

Examen : contrôle de connaissance sur le module complémentaire (épreuve écrite).

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Professeur Henri-Jacques SMOLIK, nombre d'heures assurées : 48 heures.

TARIF

- **Droits pédagogiques : 500 €**
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 14

- Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
---	--

Nom du diplôme :	FC IST MODULE COMPLEMENTAIRE INFIRMIER EN SANTE TRAVAIL				N° EOTP :			
					Année univ	Année civile	Année civile	
					2022-2023	2022	2023	
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	
70	Conventions de formation	Plein tarif	14	à	500 €	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					2 946,24 €	0	2946,24	
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €	
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	
CHARGES FONCTIONNEMENT					0,00 €	0,00 €	0,00 €	
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6288	Conventions de partenariat				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotation aux amortissement & aux provisions Achat :				0,00 €		0,00 €	
SALAIRES LIES A LA FORMATION					2 946,24 €	0,00 €	2 946,24 €	
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	45,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		48,0	h à	61,38 €	2 946,24 €	0	
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	888,96 €	0,00 €	
PRELEVEMENT UMDPCS 56%					3 920,00 €	0,00 €	3 920,00 €	
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	7 000,00 €	1 820,00 €	0,00 €	1 820,00 €	
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		3%	7 000,00 €	210,00 €	0,00 €	210,00 €	
F	Fonds de mutualisation et développement		6%	7 000,00 €	420,00 €	0,00 €	420,00 €	
F	Reversement UFR des Sciences de santé		13%	7 000,00 €	910,00 €	0,00 €	910,00 €	
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	7 000,00 €	560,00 €	0,00 €	560,00 €	
Excédent de gestion ou déficit					133,76 €	0,00 €	133,76 €	
Signature pour approbation du budget					Etabli le :			
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS		
N. ZWETYENGA		C-H. CUNIT						

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : clauda-henri.cunit@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2022+2023:	48
Nombre d'heures AC N :	0
Nombre d'heures AC N+1 :	48

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	0,00 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	0,00 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	0,00 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	0,00 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2023	
RECETTES	7 000,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	2 100,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	FAUX
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	888,96 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	1 270,86 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	549,14 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	48
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	0
TOTAL HEURES REALISEES	48

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	133,76 €
Reliquat	133,76 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2023
					-2023
					-2023
					-2023
TOTAL	0,00 €	0,00 €			



Demandes de modifications de dossiers d'habilitation

COMITÉ PÉDAGOGIQUE de MEDECINE des 5 avril et 16 mai 2023

CONSEIL D'UFR des 24 avril et 22 mai 2023

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Impact financier ^① - H eq TD en + - Coût global (nbre H x coût moyen de 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
UMDPCS - UFR SANTE	FC	EXECUTIVE MASTER EN E-SANTE (INES2)			Ajout de 7h de webinaires portant le nombre d'heures d'enseignement de 63h à 70h Suppression de la possibilité de suivre les modules à la carte Modification du tarif : de 1600 € à 1800 €	Ajustements réalisés suite à la 1 ^{ère} année d'enseignement Augmentation du tarif afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'heures	Autofinancement	24/04/2023	Oui

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Impact financier ① - H eq TD en + - Coût global (nbre H x coût moyen de 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
	DU	Psychologie et Pédagogie du Comportement Alimentaire (PPCA)			<p>Changement de responsable universitaire : Le Pr Benoît TROJAK remplace M. Mathieu GUERRIAUD</p> <p>Intégration des nouvelles approches des Thérapies Comportementales et Cognitives</p> <p>Augmentation du nombre d'heures d'enseignement : de 110h à 128h</p> <p>Suppression de l'effectif pédagogique maximum</p> <p>Modification des modalités de validation du mémoire : plus de note avec seuil éliminatoire, mais validation ou non validation</p> <p>Actualisation des intervenants</p>	Actualisation du contenu avec intégration des nouvelles approches des Thérapies Comportementales et Cognitives	Autofinancement	24/04/2023	Oui

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Impact financier ① - H eq TD en + - Coût global (nbre H x coût moyen de 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
	DU	Kinésithérapie et Réhabilitation Gériatrique (KRG)			Transformation du DIU en DU Ajout d'une journée de séminaire portant le nombre d'heures d'enseignement de 42h à 56h Modification du tarif : de 1300 € à 1500€	Transformation du DIU en DU suite au retrait de l'université de Saint-Etienne et actualisation de la formation	Autofinancement	22/05/2023	Oui
	DIU	Le sommeil et sa pathologie			Refonte du DIU, initialement de 132h sur une année, et désormais de 239h sur deux années universitaires 1 ^{ère} année : 89 h d'enseignements théoriques sur 5 séminaires 2 ^{nde} année : 150 h de stage dans l'Unité de Sommeil de l'Université d'inscription	Refonte du DIU afin d'harmoniser la maquette avec celle de la Formation Spécialisée Transversale (FST) Sommeil	Autofinancement	22/05/2023	Oui

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Impact financier ^① - H eq TD en + - Coût global (nbre H x coût moyen de 48,99 €) - Mode de financement (hors uB)	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
	DU	RENFORT devient FARES			<p>Ouverture de la formation aux infirmiers de réanimation</p> <p>Modifications des modalités d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de 30 h de vidéos simulation - Ajout de 14 h en laboratoire de simulations <p>Modification du tarif : de 1300 € à 5000 €</p>	<p>Refonte complète du DU RENFORT qui devient le DU FARES afin d'ouvrir cette formation aux infirmiers de réanimation ou se destinant à intégrer un service de réanimation + intégration de nouvelles modalités pédagogiques (Vidéos simulation, simulation autour de situations cliniques complexes)</p>	Autofinancement	22/05/2023	Non
	DIU	Dermatologie Pédiatrique			<p>Actualisation des co-responsables du DIU</p> <p>Modification du tarif : de 600 € à 373 €</p>	<p>Uniformisation du tarif avec l'ensemble des universités partenaires</p>	Autofinancement	22/05/2023	Non

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

D.U. Psychologie et Pédagogie du Comportement Alimentaire (PPCA)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : janvier 2013

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Cette formation s'inscrit dans le pôle Nutrition de notre service de formation continue et dans le contexte du pôle de compétitivité Vitagora.

Responsable(s)

Responsable universitaire : **Mathieu GUERRIAUD**, Docteur ès Sciences, Université de Bourgogne **Pr Benoît TROJAK**, Professeur des Universités - Praticien hospitalier UFR des Sciences de Santé, Chef de service Addictologie CHU Dijon

Responsable pédagogique : **Jacques FRADIN**, Docteur en Médecine, Psychothérapeute (ADELI), thérapeute cognitiviste et comportementaliste (AFTCC), Directeur Scientifique de l'Institut de Médecine Environnementale (IME), Président du GIECO (IPBC).

Présentation

Initié en 2001 et prolongé dans ses versions PNNS 1, 2, 3 et 4 jusqu'en 2023, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) a pour objectif général d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition.

Le DU répondrait ainsi à une préoccupation de santé publique, 90% des causes de maladie étant liées au mode de vie, dont 40% sont accessibles aux actions de prévention, alimentaire en premier lieu.

Pour traiter ces causes, il est donc nécessaire de réaliser des modifications du mode de vie qui ne sont efficaces qu'à long terme. Or 90% des régimes alimentaires ordinairement prescrits ou conseillés par les médias sont abandonnés en moins d'un an et le suivi purement psychologique des déséquilibres du Comportement Alimentaire ou plus encore des Troubles du Comportement Alimentaire apparaît peu efficace. Les seules études montrant un changement durable du mode de vie alimentaire et une amélioration de la santé à long terme sont celles qui réalisent une intégration des 2 approches nutritionnelle et psychologique.

Dans la lignée des orientations de santé publique et dans le cadre d'une démarche de développement professionnel continu, les participants à ce DU feront l'acquisition des nouvelles connaissances et pratiques

thérapeutiques, disposeront de nouveaux moyens d'éducation pour la santé et de prévention à la fois primaire et secondaire sur le plan du comportement alimentaire et de la bio-psycho-sociologie associée.

Ce D.U. regroupe les principales approches de la mouvance des Thérapies Comportementales et Cognitives, notamment de troisième vague et même quatrième vague (intégrant notamment les neurosciences et d'autres disciplines du comportement), en l'occurrence :

- ABPS (GROS) : Approche Bio-Psycho-Sensorielle du Groupe de Recherche sur l'Obésité & le Surpoids.
- ACT : Thérapie de l'Acceptation et de l'Engagement / *Acceptance and Commitment Therapy*.
- ANC : Approche Neurocognitive et Comportementale.
- PC : Pleine Conscience / *Mindfulness*.

Ce Diplôme Universitaire forme en **deux ans un an** à la pratique de la pédagogie et de la psychologie du conseil nutritionnel pour gérer le stress et la motivation des patients.

Objectifs de la formation

L'objectif de ce D.U. est de rendre accessible, au sens théorique et surtout opérationnel, à des praticiens de santé (pour l'essentiel non spécialisés en psychothérapie) une démarche comportementaliste et cognitiviste de « TCC 3ème vague », davantage centrée sur l'attitude que sur la résolution de problèmes. Les outils diagnostiques, thérapeutiques ou pratiques proposés par les enseignants sont précisément destinés à des praticiens disposant de peu de temps lors de leurs entretiens avec les patients qui ne sont généralement pas venus pour se livrer à une psychothérapie ou un programme de développement personnel.

L'acquisition de ces outils et de la pédagogie d'acquisition de ces mêmes outils permettra aux praticiens formés d'améliorer leur coopération avec les autres professionnels de santé notamment dans un objectif de mutualisation des compétences et d'optimisation du suivi du patient dans ses différents lieux de vie, de travail ou de soin.

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Accompagner les patients en demande de changement de mode de vie alimentaire
- Personnaliser ses prescriptions et recommandations.

Il sera également capable d'aider le patient à :

- Prendre conscience de la composante psychosociale mais aussi biologique (et des interactions entre les deux) qui sous-tend ses déséquilibres alimentaires
- Comprendre et surmonter son stress devant l'assiette et dans sa vie en général
- Réduire son (éventuelle) addiction alimentaire
- Identifier et faciliter les ressorts de ses motivations « intrinsèques/profondes » (versus extrinsèques plus dépendantes des résultats donc des échecs, frustrations...)
- Equilibrer sa vie personnelle, sociale et professionnelle
- Développer son affirmation de soi, de façon à mieux maîtriser les situations sociales, notamment alimentaires et festives mais aussi de soumission à l'image sociale, la norme ou l'autorité...
- S'autonomiser dans sa démarche, etc.

Organisation pédagogique

140 128 heures d'enseignement en distanciel sur 1 année universitaire.

Pratique pédagogique

12 18 heures en e-learning

98 110 heures en visioconférences : 3 séminaires de 4 jours, 1 séminaire de 3 jours (soit 15 jours de 7h) et un séminaire de 1 jour (passation de l'examen de 2 h en distanciel, non décomptée), son débriefing et la supervision d'une étude de cas cliniques (soit 5h).

Réalisation et remise de l'étude de cas cliniques au plus tard le 30 juin.

Outils pédagogique utilisés :

- Plateforme Plubel
- Visioconférence via un logiciel référencé
- E-learning

Pour plus d'information, se référer au calendrier et au programme + détaillé de la formation en annexes.

La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI NON

Contenu

Visioconférences :

- **Module 1** : Rappels et actualités sur les **Troubles du Comportement Alimentaire (TCA)** et les impacts des **Troubles du Spectre Autistique (TSA)** sur les Comportements Alimentaires et quelques spécificités de leur prise en charge. Bases cliniques et limites du concept des **Addictions à l'alimentation.**
- **Module 2** : Diagnostics et stratégies de prise en charge du comportement alimentaire selon l'**Approche Neurocognitive et Comportementale (ANC)**
- **Module 3** : Repérer et traiter la restriction cognitive par l'**Approche Bio-Psycho-Sensorielle du Groupe de Recherche sur l'Obésité & le Surpoids (APBC / GROS)**
- **Module 4** : Entraîner la flexibilité psychologique dans le rapport à l'assiette par l'**Acceptance and Commitment Therapy (ACT)**
- **Module 5** : L'Approche trans-diagnostique et la prise en charge des troubles alimentaires par la **Mindfulness / Pleine Conscience (PC)**
- **Module 6** : Pratiques combinées
- **Module 7** : Examen écrit et aide à la préparation de l'Etude de Cas Clinique.

E-learning :

- **Section 0** : Introduction Santé Nutrition et TCC
- **Section 1** : TCA et impacts des TSA
- **Section 2** : Stress et troubles du comportement alimentaire (**ANC**)
- **Section 3** : Approche bio-psycho-sensoriel des obésités et des TCA associés (**GROS**)
- **Section 4** : Introduction à la pleine conscience (**PC**)
- **Section 5** : Changement et motivation durable (**ANC**)

- **Section 6** : La thérapie de l'Acceptation et de l'Engagement / *Acceptance & Commitment Therapy (ACT)*
- **Section 7** : Addiction et surinvestissement émotionnel (**ANC**)
- **Section 8** : Troubles de l'affirmation de soi (**ANC**)
- **Section 9** : **Micronutrition et neurosciences** Les principaux verrous de la résistance à l'amaigrissement : le regard de la Micronutrition, Didier Chos, e-learning (conférence) de sensibilisation de 2 heures

Public

Public visé :

- Docteur en Médecine
- Docteur en Pharmacie
- Psychologue
- Infirmier
- Sage-femme
- Diététicien
- Master en nutrition ou équivalent

Sur dossier :

- Préparateur en pharmacie
- Autres professions de santé.

Prérequis :

- Diplômes et statuts régissant l'exercice (en France ou dans le monde) des professions de santé ci-dessus.
- **Professionnels en poste pour ceux exerçants en institution ou un an d'exercice minimum pour les libéraux.**

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation.

	2023-2024	Années suivantes
Effectifs attendus	100 200 à 300	Idem

Effectif pédagogique minimum : 58

Effectif pédagogique maximum : **400 pas de maximum défini, inscription de tout candidat titulaire de l'un des diplômes prérequis ou, à défaut, validé par le responsable pédagogique.**

Validation de la formation

- Examen final sous forme de QCM en ligne.
- **Rédaction d'un mémoire, une note inférieure à 6/20 est éliminatoire** Validation d'une étude de cas clinique rédigée (*Rapport de Pratique Professionnelle*), à remettre au plus tard le 30 juin de la session en cours.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (sauf dispense sur justificatif validée par le Responsable Pédagogique).

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

- **Didier CHOS**, Docteur en Médecine
- **Géraldine DESINDES**, Instructrice *Mindful-Eating*
- **Jacques FRADIN**, Docteur en Médecine, Psychothérapeute
- **Bulle GAUDRAT**, Docteure en Psychologie, Psychologue
- **Jana GRAND**, Thérapeute et Formatrice
- **Hélène JAMEUX**, Docteure en Pharmacie
- **Sabrina JULIEN-SWEERTS**, Docteure en Psychologie, Psychologue Clinicienne
- **Katherine KURETA-VANOLI**, Diététicienne-Nutritionniste
- **Camille LEFRANÇOIS**, Docteure en Psychologie, Psychologue
- **Yasmine LIENARD**, Docteure en Médecine, Psychiatre
- **Florent SAFFER**, Diététicien-Nutritionniste
- **Benoît TROJAK**, Professeur des Universités - Praticien hospitalier UFR des Sciences de Santé, Chef de service Addictologie CHU Dijon

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- Droits pédagogiques : 1 500€
- Point mort : 58 Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
---	--

Nom du diplôme :	Psychologie et Pédagogie du Comportement Alimentaire - PPCA				N° EOTP :			
					Année univ	Année civile	Année civile	
					2022-2023	2022	2023	
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					87 000,00 €	23 109,38 €	63 890,63 €	
70	Conventions de formation	Plein tarif	58	à	1 500 €	87 000,00 €	23 109,38 €	63 890,63 €
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					38 031,10 €	1 548,89 €	36 482,21 €	
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €	
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	
CHARGES FONCTIONNEMENT					32 200,00 €	0,00 €	32 200,00 €	
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6288	Conventions de partenariat				32 200,00 €	0,00 €	32 200,00 €	
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotation aux amortissement & aux provisions Achat :				0,00 €		0,00 €	
SALAIRES LIES A LA FORMATION					5 831,10 €	1 548,89 €	4 282,21 €	
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé			0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	45,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		95,0	h à	61,38 €	5 831,10 €	1 548,89 €	4 282,21 €
	Charges sur rémunération vacataires contractuels					43,37%	1 759,40 €	467,34 €
PRELEVEMENT UMDPCS					48 720,00 €	12 941,25 €	35 778,75 €	
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%		87 000,00 €	22 620,00 €	6 008,44 €	16 611,56 €
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		3%		87 000,00 €	2 610,00 €	693,28 €	1 916,72 €
F	Fonds de mutualisation et développement		6%		87 000,00 €	5 220,00 €	1 386,56 €	3 833,44 €
F	Reversement UFR des Sciences de santé		13%		87 000,00 €	11 310,00 €	3 004,22 €	8 305,78 €
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%		87 000,00 €	6 960,00 €	1 848,75 €	5 111,25 €
Excédent de gestion ou déficit					248,90 €	8 619,24 €	-8 370,34 €	
Signature pour approbation du budget					Etabli le :			
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS		
N. ZWETYENGA		C-H. CUNIT						

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : claude-henri.cunit@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2022+2023:	128,00
Nombre d'heures AC N :	34,00
Nombre d'heures AC N+1 :	94,00

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	23 109,38 €
FONCTIONNEMENT	6 932,81 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	1 081,55 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	467,34 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	4 195,53 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	1 812,91 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2023	
RECETTES	63 890,63 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	51 367,19 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	FAUX
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 292,06 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	11 599,41 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	5 012,16 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	95
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	0
TOTAL HEURES REALISEES	95

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	248,90 €
Reliquat	248,90 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2023
					-2023
					-2023
					-2023
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

D.U. Psychologie et Pédagogie du Comportement Alimentaire (PPCA)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : janvier 2013

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Cette formation s'inscrit dans le pôle Nutrition de notre service de formation continue et dans le contexte du pôle de compétitivité Vitagora.

Responsable(s)

Responsable universitaire : **Benoît TROJAK**, Professeur des Universités - Praticien hospitalier UFR des Sciences de Santé, Chef de service Addictologie CHU Dijon

Responsable pédagogique : **Jacques FRADIN**, Docteur en Médecine, Psychothérapeute (ADELI), thérapeute cognitiviste et comportementaliste (AFTCC), Directeur Scientifique de l'Institut de Médecine Environnementale (IME), Président du GIECO (IPBC).

Présentation

Initié en 2001 et prolongé dans ses versions PNNS 1, 2, 3 et 4 jusqu'en 2023, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) a pour objectif général d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition.

Le DU répondrait ainsi à une préoccupation de santé publique, 90% des causes de maladie étant liées au mode de vie, dont 40% sont accessibles aux actions de prévention, alimentaire en premier lieu.

Pour traiter ces causes, il est donc nécessaire de réaliser des modifications du mode de vie qui ne sont efficaces qu'à long terme. Or 90% des régimes alimentaires ordinairement prescrits ou conseillés par les médias sont abandonnés en moins d'un an et le suivi purement psychologique des déséquilibres du Comportement Alimentaire ou plus encore des Troubles du Comportement Alimentaire apparaît peu efficace. Les seules études montrant un changement durable du mode de vie alimentaire et une amélioration de la santé à long terme sont celles qui réalisent une intégration des 2 approches nutritionnelle et psychologique.

Dans la lignée des orientations de santé publique et dans le cadre d'une démarche de développement professionnel continu, les participants à ce DU feront l'acquisition des nouvelles connaissances et pratiques thérapeutiques, disposeront de nouveaux moyens d'éducation pour la santé et de prévention à la fois primaire

et secondaire sur le plan du comportement alimentaire et de la bio-psycho-sociologie associée.

Ce D.U. regroupe les principales approches de la mouvance des Thérapies Comportementales et Cognitives, notamment de troisième vague et même quatrième vague (intégrant notamment les neurosciences et d'autres disciplines du comportement), en l'occurrence :

- ABPS (GROS) : Approche Bio-Psycho-Sensorielle du Groupe de Recherche sur l'Obésité & le Surpoids.
- ACT : Thérapie de l'Acceptation et de l'Engagement / *Acceptance and Commitment Therapy*.
- ANC : Approche Neurocognitive et Comportementale.
- PC : Pleine Conscience / *Mindfulness*.

Ce Diplôme Universitaire forme en un an à la pratique de la pédagogie et de la psychologie du conseil nutritionnel pour gérer le stress et la motivation des patients.

Objectifs de la formation

L'objectif de ce D.U. est de rendre accessible, au sens théorique et surtout opérationnel, à des praticiens de santé (pour l'essentiel non spécialisés en psychothérapie) une démarche comportementaliste et cognitiviste de « TCC 3ème vague », davantage centrée sur l'attitude que sur la résolution de problèmes. Les outils diagnostiques, thérapeutiques ou pratiques proposés par les enseignants sont précisément destinés à des praticiens disposant de peu de temps lors de leurs entretiens avec les patients qui ne sont généralement pas venus pour se livrer à une psychothérapie ou un programme de développement personnel.

L'acquisition de ces outils et de la pédagogie d'acquisition de ces mêmes outils permettra aux praticiens formés d'améliorer leur coopération avec les autres professionnels de santé notamment dans un objectif de mutualisation des compétences et d'optimisation du suivi du patient dans ses différents lieux de vie, de travail ou de soin.

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Accompagner les patients en demande de changement de mode de vie alimentaire
- Personnaliser ses prescriptions et recommandations.

Il sera également capable d'aider le patient à :

- Prendre conscience de la composante psychosociale mais aussi biologique (et des interactions entre les deux) qui sous-tend ses déséquilibres alimentaires
- Comprendre et surmonter son stress devant l'assiette et dans sa vie en général
- Réduire son (éventuelle) addiction alimentaire
- Identifier et faciliter les ressorts de ses motivations « intrinsèques/profondes » (versus extrinsèques plus dépendantes des résultats donc des échecs, frustrations...)
- Equilibrer sa vie personnelle, sociale et professionnelle
- Développer son affirmation de soi, de façon à mieux maîtriser les situations sociales, notamment alimentaires et festives mais aussi de soumission à l'image sociale, la norme ou l'autorité...
- S'autonomiser dans sa démarche, etc.

Organisation pédagogique

128 heures d'enseignement en distanciel sur 1 année universitaire.

Pratique pédagogique

18 heures en e-learning

110 heures en visioconférences : 3 séminaires de 4 jours, 1 séminaire de 3 jours (soit 15 jours de 7h) et un séminaire de 1 jour (passation de l'examen de 2 h en distanciel, non décomptée), son débriefing et la supervision d'une étude de cas cliniques (soit 5h).

Réalisation et remise d'une étude de cas cliniques au plus tard le 30 juin.

Outils pédagogique utilisés :

- Plateforme Plubel
- Visioconférence via un logiciel référencé
- E-learning

Pour plus d'information, se référer au calendrier et au programme + détaillé de la formation en annexes.

La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI NON

Contenu

Visioconférences :

- **Module 1** : Rappels et actualités sur les **Troubles du Comportement Alimentaire (TCA)** et les impacts des **Troubles du Spectre Autistique (TSA)** sur les Comportements Alimentaires et quelques spécificités de leur prise en charge. Bases cliniques et limites du concept des **Addictions à l'alimentation**.
- **Module 2** : Diagnostics et stratégies de prise en charge du comportement alimentaire selon l'**Approche Neurocognitive et Comportementale (ANC)**
- **Module 3** : Repérer et traiter la restriction cognitive par l'**Approche Bio-Psycho-Sensorielle du Groupe de Recherche sur l'Obésité & le Surpoids (APBC / GROS)**
- **Module 4** : Entraîner la flexibilité psychologique dans le rapport à l'assiette par l'**Acceptance and Commitment Therapy (ACT)**
- **Module 5** : L'Approche trans-diagnostique et la prise en charge des troubles alimentaires par la **Mindfulness / Pleine Conscience (PC)**
- **Module 6** : Pratiques combinées
- **Module 7** : Examen écrit et aide à la préparation de l'Etude de Cas Clinique.

E-learning :

- **Section 0** : Introduction Santé Nutrition et TCC
- **Section 1** : TCA et impacts des TSA
- **Section 2** : Stress et troubles du comportement alimentaire (**ANC**)
- **Section 3** : Approche bio-psycho-sensoriel des obésités et des TCA associés (**GROS**)
- **Section 4** : Introduction à la pleine conscience (**PC**)
- **Section 5** : Changement et motivation durable (**ANC**)

- **Section 6** : La thérapie de l'Acceptation et de l'Engagement / *Acceptance & Commitment Therapy (ACT)*
- **Section 7** : Addiction et surinvestissement émotionnel (**ANC**)
- **Section 8** : Troubles de l'affirmation de soi (**ANC**)
- **Section 9** : Les principaux verrous de la résistance à l'amaigrissement : le regard de la Micronutrition, Didier CHOS, e-learning (conférence) de sensibilisation de 2 heures

Public

Public visé :

- Docteur en Médecine
- Docteur en Pharmacie
- Psychologue
- Infirmier
- Sage-femme
- Diététicien
- Master en nutrition ou équivalent

Sur dossier :

- Préparateur en pharmacie
- Autres professions de santé.

Prérequis :

- Diplômes et statuts régissant l'exercice (en France ou dans le monde) des professions de santé ci-dessus.
- Professionnels en poste pour ceux exerçants en institution ou un an d'exercice minimum pour les libéraux.

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation.

	2023-2024	Années suivantes
Effectifs attendus	200 à 300	Idem

Effectif pédagogique minimum : 58

Effectif pédagogique maximum : pas de maximum défini, inscription de tout candidat titulaire de l'un des diplômes prérequis ou, à défaut, validé par le responsable pédagogique.

Validation de la formation

- Examen final sous forme de QCM en ligne.
- Validation d'une étude de cas clinique rédigée (*Rapport de Pratique Professionnelle*), à remettre au plus tard le 30 juin de la session en cours.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (sauf dispense sur justificatif validée par le Responsable Pédagogique).

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Intervenants :

- **Didier CHOS**, Docteur en Médecine
- **Géraldine DESINDES**, Instructrice *Mindful-Eating*
- **Jacques FRADIN**, Docteur en Médecine, Psychothérapeute
- **Bulle GAUDRAT**, Docteure en Psychologie, Psychologue
- **Jana GRAND**, Thérapeute et Formatrice
- **Hélène JAMEUX**, Docteure en Pharmacie
- **Sabrina JULIEN-SWEERTS**, Docteure en Psychologie, Psychologue Clinicienne
- **Katherine KURETA-VANOLI**, Diététicienne-Nutritionniste
- **Camille LEFRANÇOIS**, Docteure en Psychologie, Psychologue
- **Yasmine LIENARD**, Docteure en Médecine, Psychiatre
- **Florent SAFFER**, Diététicien-Nutritionniste
- **Benoit TROJAK**, Professeur des Universités - Praticien hospitalier UFR des Sciences de Santé, Chef de service Addictologie CHU Dijon

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- Droits pédagogiques : 1 500€
- Point mort : 58 Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

<p>Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Université</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>
--	---

Nom du diplôme :	Psychologie et Pédagogie du Comportement Alimentaire - PPCA				N° EOTP :			
					Année univ	Année civile	Année civile	
					2022-2023	2022	2023	
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					87 000,00 €	23 109,38 €	63 890,63 €	
70	Conventions de formation	Plein tarif	58	à	1 500 €	87 000,00 €	23 109,38 €	63 890,63 €
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					38 031,10 €	1 548,89 €	36 482,21 €	
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €	
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	
CHARGES FONCTIONNEMENT					32 200,00 €	0,00 €	32 200,00 €	
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6288	Conventions de partenariat				32 200,00 €	0,00 €	32 200,00 €	
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotation aux amortissement & aux provisions Achat :				0,00 €		0,00 €	
SALAIRES LIES A LA FORMATION					5 831,10 €	1 548,89 €	4 282,21 €	
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salairé annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	45,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		95,0	h à	61,38 €	5 831,10 €	4 282,21 €	
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	1 759,40 €	467,34 €	
PRELEVEMENT UMDPCS 56%					48 720,00 €	12 941,25 €	35 778,75 €	
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	87 000,00 €	22 620,00 €	6 008,44 €	16 611,56 €	
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		3%	87 000,00 €	2 610,00 €	693,28 €	1 916,72 €	
F	Fonds de mutualisation et développement		6%	87 000,00 €	5 220,00 €	1 386,56 €	3 833,44 €	
F	Reversement UFR des Sciences de santé		13%	87 000,00 €	11 310,00 €	3 004,22 €	8 305,78 €	
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	87 000,00 €	6 960,00 €	1 848,75 €	5 111,25 €	
Excédent de gestion ou déficit					248,90 €	8 619,24 €	-8 370,34 €	
Signature pour approbation du budget					Etabli le :			
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS		
N. ZWETYENGA		C-H. CUNIT						

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : claude-henri.cunit@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2022+2023:	128,00
Nombre d'heures AC N :	34,00
Nombre d'heures AC N+1 :	94,00

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	23 109,38 €
FONCTIONNEMENT	6 932,81 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	1 081,55 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	467,34 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	4 195,53 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	1 812,91 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2023	
RECETTES	63 890,63 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	51 367,19 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	FAUX
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 292,06 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	11 599,41 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	5 012,16 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	95
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	0
TOTAL HEURES REALISEES	95

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	248,90 €
Reliquat	248,90 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2023
					-2023
					-2023
					-2023
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION COURTE

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- **UFR ou IUT de rattachement de la formation :**
 UFR Sciences de santé
- **Intitulé du diplôme + sigle :**
Formation courte EXECUTIVE MASTER EN E-SANTE (INES2)
- **Responsables de la formation (nom, grade, discipline) :**
Pr Patrick CALLIER, PU-PH service de génétique chromosomique et moléculaire
UFR des Sciences de Santé, Dijon

Co-Responsables

Pr Fabrice DENIS, Professeur associé de e-santé à la faculté de santé de l'Université de Paris-Cité
Dr Philippe Martin, Médecin Oncologue

- **Date de mise en place de la formation :**
Novembre 2022
- **Localisation des enseignements**

UFR Sciences de Santé

II – RESUME DU PROJET

La e-santé est une discipline en plein essor et les outils numériques sont devenus incontournables dans le suivi global de patients. Ils entrent dans le cadre de la e-santé et intègrent pour certains déjà des notions et algorithmes d'intelligence artificielle et de big data.

Cependant, les professionnels de santé sont encore peu formés à ces nouvelles technologies et pratiques (peu de formation initiale ou continue). Pourtant, ceux sont eux qui sont amenés à conseiller leurs patients pour l'usage ou non de tel ou tel outil.

Le projet propose une formation courte aux professionnels de santé, adaptée et modulable selon leurs besoins.

III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

▪ Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de :

- Favoriser l'évolution des professionnels de santé vers une appropriation de la e-santé
- Evaluer le bénéfice/risque d'une application avant de la prescrire
- Connaître les règles d'éthique et la réglementation en matière de données de santé
- Se former à la télésurveillance
- Connaître les principes de l'IA

▪ Compétences acquises à l'issue de la formation

- Connaître et utiliser les principales composantes de la télémédecine (téléconsultation, télésurveillance)
- Comprendre le développement clinique de solutions numériques en santé,
- Evaluer les critères de pertinence clinique, de qualité et d'étapes du développement de solutions.
- Comprendre les notions d'algorithme, d'intelligence artificielle en santé
- Appréhender les enjeux de la e-santé sur des pathologies en cardiologie, oncologie, pédiatrie, infectiologie, psychiatrie

Situation dans la carte nationale des formations :

Formations universitaires :

DU Intelligence Artificielle en Santé (université de Bourgogne)

DU e-santé et médecine connecté (université Paris-Cité)

Du Ethique du numérique en santé (université Paris-Saclay)

IV- PUBLICS VISES

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus	20	25	30	35
Formation initiale (non prioritaires)	5	5	5	5
Formation continue	15	20	25	30

Effectif pédagogique minimum : 1

Effectif pédagogique maximum : 100

▪ Public visé :

- Professionnels de santé : pharmaciens, médecins (radiologues, anatomo-pathologistes, biologistes, ophtalmologistes, urgentistes), infirmiers
- Enseignants-chercheurs des Sciences de Santé/ des Sciences et Techniques
- Cadres et Ingénieurs des industries du numérique pour la santé.
- Etudiants doctorants et post-doctorants (souhaitant valider une double compétence Santé/IA)
- Juristes spécialisés en droit appliqué à la santé
- Toute personne jugée apte par la commission pédagogique, justifiant a minima d'un diplôme de niveau III

▪ Pré requis : Diplômes correspondants

▪ Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : Scan de diplôme.

Commission de sélection : Pr Patrick CALLIER, Pr Fabrice DENIS, Dr Philippe MARTI, Responsable UMDPCS de la formation

V - ORGANISATION DE LA FORMATION

▪ **Durée de la formation :**

Formation courte de 70h, entièrement à distance

▪ **La formation valide-t-elle le DPC ?**

Demande en cours

Orientation :

Orientation n° 11 : Numérique en Santé

- **Enseignement** (module et nombre d'heures) :

EXECUTIVE MASTER EN E-SANTÉ (70h)

7 modules :

1. Domaines de la e-santé et évaluation clinique (11h)
2. Cas d'usage (10h)
3. Module Juridique et éthique (6h)
4. Intelligence artificielle : Principes (11h)
5. Intelligence artificielle : Cas d'usage (9h)
6. Réalité virtuelle, métavers et blockchain (5h)
7. Access market, Business model et perspectives (11h)

7h de webinaires : présentation d'un sujet suivi d'un moment de questions-réponses

- **Calendrier prévisionnel de la formation**

Octobre 2023 à Septembre 2024

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE (Joindre CV)

- Enseignants de l'Université de Bourgogne (nom, grade, nombre d'heures assurées)

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Dr Aurélie BERTAUX (uB Dijon)	MCU	1
Pr Patrick CALLIER (CHU Dijon)	PUPH	2
Pr Jean Pierre DIDIER (uB Dijon)	PUPH	1
Dr Alain LALANDE (uB Dijon)	MCU	1
Pr Fabrice MERIAUDEAU (uB Dijon)	PU	1
Dr Ouassila NARSIS (uB Dijon)	MCU	1
TOTAL		7 h

- Enseignants d'autres universités et Ecoles

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Pr JE.BIBAULT (Université Paris Cité)	PUPH	3
Pr Fabrice DENIS (Le Mans)	PA	12
Dr Peter Ford DOMINEY (Université Lyon 1)	PU	1
Pr E.HIRSCH (Université Paris Saclay)	PU	2
Pr R.MATHIEU (Université de Rennes)	PUPH	1
Dr. Olivier SANDEL (CESI – Strasbourg)	Directeur-Adjoint et Pédagogique	1
TOTAL		20 h

▪ **Professionnels** (nom, fonction, nombre d'heures assurées)

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Mme M.BALAVOINE	Chef de projet CRO	1
Dr P.BLANC DURAND	PH	1
Dr. Laurent BOIDRON	Président Anthropi	1
Mme C.COLLIGNON	Cheffe de service HAS	1
Dr. D.de AMORIM	Directeur R&D mesdocteurs	1
Dr. Maxime ELBAZ	Directeur Scientifique	1
M. E.FRAYSSE	Conférencier IT	4
Dr JL.FRAYSSE	CEO BotDesign	2
Mtre Y.HIRSCH	Avocate	1
Dr Y. KIEFFER	CMO Alan Clinic	1
Dr. JF THEBAUT	Cardiologue	1
Dr YM.LE DOUARIN	Vice Président SFSD	1
M. S.MOUREY	CEO ScreenAct	2
Mme D.MAILLET	CHU Dijon	2
M. P.PAPERON	Expert Métavers	1
Pr. V. SOBANSKI	MCU-PH	1
Pr R. SABATIER	PAPH	3
M. R.SENEGOU	CEO Satelia	1
Mme AL.SEPTANS	Méthodologiste Weprom	1
Mme D.SILBER	CEO Basilstratégies	3
Dr A.TOLEDANO	Directeur Chaire CNAM	1
Mtre Cécile THEARD-JALLU (Paris)	Avocate	3
M. V. VERCAMER	Directeur de projets - Ministère de la Santé et de la Prévention	4
M. JH VEYRON	CEO Presage	2
M. Bruno VIRIEUX(Lyon)	Directeur	1
Pr JJ.ZAMBROWSKI	Président SFSD	1
Dr Jean-David ZEITOUN (Inato)	CEO Inato	1
TOTAL		43 h

VII – EVALUATION

- **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire)**
 - QCM en fin de module en ligne

- **Méthode d'évaluation des enseignements**
 - Enquête de satisfaction à l'issue de la formation.

VIII - BUDGET ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Budget prévisionnel pour chaque diplôme

Point mort (nombres d'apprenants) : 1

Cf. Annexe (fichier Excel)

Montant des droits d'inscription et des frais de formation à la charge des étudiants

Droits pédagogiques :

- Professionnels : 1800€
- Etudiants, Internes et doctorants : 500 €

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
--	--

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION COURTE

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- **UFR ou IUT de rattachement de la formation :**
 UFR Sciences de santé
- **Intitulé du diplôme + sigle :**
Formation courte EXECUTIVE MASTER EN E-SANTE (INES2)
- **Responsables de la formation (nom, grade, discipline) :**
Pr Patrick CALLIER, PU-PH service de génétique chromosomique et moléculaire
UFR des Sciences de Santé, Dijon

Co-Responsables

Pr Fabrice DENIS, Professeur associé de e-santé à la faculté de santé de
l'Université de Paris-Cité
Dr Philippe Martin, Médecin Oncologue

- **Date de mise en place de la formation :**
Novembre 2022
- **Localisation des enseignements**

UFR Sciences de Santé

II – RESUME DU PROJET

La e-santé est une discipline en plein essor et les outils numériques sont devenus incontournables dans le suivi global de patients. Ils entrent dans le cadre de la e-santé et intègrent pour certains déjà des notions et algorithmes d'intelligence artificielle et de big data.

Cependant, les professionnels de santé sont encore peu formés à ces nouvelles technologies et pratiques (peu de formation initiale ou continue). Pourtant, ceux sont eux qui sont amenés à conseiller leurs patients pour l'usage ou non de tel ou tel outil.

Le projet propose une formation courte aux professionnels de santé, adaptée et modulable selon leurs besoins.

III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

▪ Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de :

- Favoriser l'évolution des professionnels de santé vers une appropriation de la e-santé
- Evaluer le bénéfice/risque d'une application avant de la prescrire
- Connaître les règles d'éthique et la réglementation en matière de données de santé
- Se former à la télésurveillance
- Connaître les principes de l'IA

▪ Compétences acquises à l'issue de la formation

- Connaître et utiliser les principales composantes de la télémédecine (téléconsultation, télésurveillance)
- Comprendre le développement clinique de solutions numériques en santé,
- Evaluer les critères de pertinence clinique, de qualité et d'étapes du développement de solutions.
- Comprendre les notions d'algorithme, d'intelligence artificielle en santé
- Appréhender les enjeux de la e-santé sur des pathologies en cardiologie, oncologie, pédiatrie, infectiologie, psychiatrie

Situation dans la carte nationale des formations :

Formations universitaires :

DU Intelligence Artificielle en Santé (université de Bourgogne)

DU e-santé et médecine connecté (université Paris-Cité)

Du Ethique du numérique en santé (université Paris-Saclay)

IV- PUBLICS VISES

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus	20	25	30	35
Formation initiale (non prioritaires)	5	5	5	5
Formation continue	15	20	25	30

Effectif pédagogique minimum : 1

Effectif pédagogique maximum : 100

▪ Public visé :

- Professionnels de santé : pharmaciens, médecins (radiologues, anatomo-pathologistes, biologistes, ophtalmologistes, urgentistes), infirmiers
- Enseignants-chercheurs des Sciences de Santé/ des Sciences et Techniques
- Cadres et Ingénieurs des industries du numérique pour la santé.
- Etudiants doctorants et post-doctorants (souhaitant valider une double compétence Santé/IA)
- Juristes spécialisés en droit appliqué à la santé
- Toute personne jugée apte par la commission pédagogique, justifiant a minima d'un diplôme de niveau III

▪ Pré requis : Diplômes correspondants

▪ Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : Scan de diplôme.

Commission de sélection : Pr Patrick CALLIER, Pr Fabrice DENIS, Dr Philippe MARTI, Responsable UMDPCS de la formation

V - ORGANISATION DE LA FORMATION

▪ **Durée de la formation :**

Formation courte de 63h 70h, entièrement à distance

Possibilité d'opter pour une formule à la carte : l'apprenant choisit une ou plusieurs vidéos d'une heure parmi le catalogue des 63h proposé

▪ **La formation valide-t-elle le DPC ?**

Demande en cours

Orientation :

Orientation n° 11 : Numérique en Santé

- **Enseignement** (module et nombre d'heures) :

EXECUTIVE MASTER EN E-SANTÉ (63 70h)

7 modules :

1. Domaines de la e-santé et évaluation clinique (11h)
2. Cas d'usage (10h)
3. Module Juridique et éthique (6h)
4. Intelligence artificielle : Principes (11h)
5. Intelligence artificielle : Cas d'usage (9h)
6. Réalité virtuelle, métavers et blockchain (5h)
7. Access market, Business model et perspectives (11h)

7h de webinaires : présentation d'un sujet suivi d'un moment de questions-réponses

- **Calendrier prévisionnel de la formation**

Octobre 2023 à Septembre 2024

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE (Joindre CV)

- Enseignants de l'Université de Bourgogne (nom, grade, nombre d'heures assurées)

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Dr Aurélie BERTAUX (uB Dijon)	MCU	1
Pr Patrick CALLIER (CHU Dijon)	PUPH	2
Pr Jean Pierre DIDIER (uB Dijon)	PUPH	1
Dr Alain LALANDE (uB Dijon)	MCU	1
Pr Fabrice MERIAUDEAU (uB Dijon)	PU	1
Dr Ouassila NARSIS (uB Dijon)	MCU	1
TOTAL		67 h

- Enseignants d'autres universités et Ecoles

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Pr JE.BIBAULT (Université Paris Cité)	PUPH	3
Pr Fabrice DENIS (Le Mans)	PA	12
Dr Peter Ford DOMINEY (Université Lyon 1)	PU	1
Pr E.HIRSCH (Université Paris Saclay)	PU	2
Pr R.MATHIEU (Université de Rennes)	PUPH	1
Dr. Olivier SANDEL (CESI – Strasbourg)	Directeur-Adjoint et Pédagogique	1
TOTAL		16 20 h

▪ **Professionnels** (nom, fonction, nombre d'heures assurées)

Nom	Fonction	Nombre d'heures assurées
Mme M.BALAVOINE	Chef de projet CRO	1
Dr P.BLANC DURAND	PH	1
Dr. Laurent BOIDRON	Président Anthropi	1
Mme C.COLLIGNON	Cheffe de service HAS	1
Dr. D.de AMORIM	Directeur R&D mesdocteurs	1
Dr. Maxime ELBAZ	Directeur Scientifique	1
M. E.FRAYSSE	Conférencier IT	4
Dr JL.FRAYSSE	CEO BotDesign	2
Mtre Y.HIRSCH	Avocate	1
Dr Y. KIEFFER	CMO Alan Clinic	1
Dr. JF THEBAUT	Cardiologue	1
Dr YM.LE DOUARIN	Vice Président SFSD	1
M. S.MOUREY	CEO ScreenAct	2
Mme D.MAILLET	CHU Dijon	2
M. P.PAPERON	Expert Métavers	1
Pr. V. SOBANSKI	MCU-PH	1
Pr R. SABATIER	PAPH	3
M. R.SENEGOU	CEO Satelia	1
Mme AL.SEPTANS	Méthodologiste Weprom	1
Mme D.SILBER	CEO Basilstratégies	3
Dr A.TOLEDANO	Directeur Chaire CNAM	1
Mtre Cécile THEARD-JALLU (Paris)	Avocate	3
M. V. VERCAMER	Directeur de projets - Ministère de la Santé et de la Prévention	4
M. JH VEYRON	CEO Presage	2
M. Bruno VIRIEUX(Lyon)	Directeur	1
Pr JJ.ZAMBROWSKI	Président SFSD	1
Dr Jean-David ZEITOUN (Inato)	CEO Inato	1
TOTAL		41 43 h

VII – EVALUATION

- **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire)**
 - QCM en fin de module en ligne

- **Méthode d'évaluation des enseignements**
 - Enquête de satisfaction à l'issue de la formation.

VIII - BUDGET ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Budget prévisionnel pour chaque diplôme

Point mort (nombres d'apprenants) : 1

Cf. Annexe (fichier Excel)

Montant des droits d'inscription et des frais de formation à la charge des étudiants

Droits pédagogiques :

- Professionnels : 1600€ 1800€
- Etudiants, Internes et doctorants : 500 €
- Personnes ayant validé la formation courte Certificat Executive et s'inscrivant sur l'Executive Master : 800€
- A la carte (tarif pour une vidéo) :
 - Etudiants, internes et doctorants : 30€
 - Professionnels : 70€

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
--	--

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DIU Le sommeil et sa pathologie

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation
UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation :

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Responsable(s) nationaux

Pr. Wojtek TRZEPIZUR, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, service de Pneumologie CHU Angers

Pr. Carmen SCHRODER, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Chef de Service des Unités de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, affiliée au Centre des Troubles du Sommeil/CIRCSom.

Co-Responsable(s)

Pr. Marjolaine GEORGES, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de Santé, service de Pneumologie Soins Intensifs CHU Dijon

Dr. Claudio RABEC, Praticien Hospitalier, service de Pneumologie CHU Dijon

Présentation

L'enseignement sur le sommeil et sa pathologie est limité à quelques heures dans le deuxième cycle des études de médecine et ne permet pas une prise en charge médicale et économique efficace. Une importante demande de formation existe actuellement en raison de la fréquence de cette pathologie qui touche plus de 20 % de la population et qui regroupe des spécialistes de plusieurs disciplines (neurologues, psychiatres, pneumologues, ORL, internistes, etc...). Depuis 2002, un enseignement portant sur le sommeil et sa pathologie est dispensé au niveau national après entente entre la Société Française de Recherches et de Médecine du Sommeil (SFRMS) et la Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF). Il s'adresse à un grand nombre d'étudiants, axé sur la clinique, et, pour répondre aux objectifs de formation de médecins libéraux, axé sur le travail ultérieur en centre de sommeil, avec un enseignement théorique réalisé via des séminaires en visioconférence (et des enseignements enregistrés sur une plateforme dédiée) et des stages effectués dans les structures « sommeil » des différentes universités partenaires (unités des troubles du sommeil, services d'explorations fonctionnelles, centres du sommeil des CHU).

Le constat d'un temps insuffisant prévu actuellement pour la réalisation du stage clinique dans les structures d'accueil motive l'allongement de la durée du DIU qui va passer à 2 ans dès la rentrée universitaire 2023. La première année sera consacrée à l'enseignement théorique avec une validation des connaissances en fin d'année universitaire par un examen écrit. Seuls les étudiants ayant validé l'épreuve écrite pourront s'inscrire à la deuxième année du DIU. Cette deuxième année comprendra un stage clinique de 4 semaines, qui pourra

être divisée (répartition de ces semaines laissée à l'appréciation de chaque université d'accueil) et une épreuve orale à la fin de l'année qui permettra de valider le DIU.

Objectifs de la formation

Les objectifs pédagogiques DIU « Le Sommeil et sa Pathologie » sont les suivants :

1. Acquérir les connaissances théoriques (enseignement théorique de 89 heures) concernant
 - le sommeil normal et les rythmes biologiques,
 - leur régulation,
 - leur évolution au cours de la vie (de la naissance au grand âge),
 - leur substrats neurobiologiques
 - leurs pathologies, physiopathologies, traitement et conduite à tenir
2. Acquérir la pratique clinique (stage obligatoire dans un centre de sommeil agréé par le comité pédagogique, de 150 heures) pour :
 - mener des consultations et prendre en charge les pathologies du sommeil
 - explorer le sommeil et les rythmes normaux et pathologiques

Organisation pédagogique

239 heures d'enseignement sur 2 années universitaires :

1^{ère} année (89 heures) : enseignement théorique sur 5 séminaires

2^{ème} année (150 heures) : enseignement pratique. Les travaux pratiques obligatoires (stage) sont effectués dans l'Unité de Sommeil de l'Université d'inscription.

Outils pédagogique utilisés :

- Visioconférence (Teams, zoom, etc...)
- E-learning (Powerpoint sonorisé)

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI NON

Contenu

1^{ère} année d'enseignement :

Cours en présentiel (introduction), en direct (séminaires 1 à 4 en visioconférence) et des cours en e-learning pour un total de 89 heures d'enseignement.

- **Séminaire d'INTRODUCTION** : Présentation du DIU, Généralités sur le sommeil, Introduction à la lecture des tracés de polysomnographie
- **Séminaire 1** : LE SOMMEIL NORMAL : Physiologie du sommeil normal. Physiologie des grandes fonctions du sommeil. Techniques d'exploration du sommeil et de la vigilance
- **Séminaire 2** : INSOMNIE – CHRONOBIOLOGIE. Insomnies. Troubles des rythmes circadiens du sommeil, Psychiatrie, Environnement.
- **Séminaire 3** : PATHOLOGIE RESPIRATOIRE DU SOMMEIL – PEDIATRIE. Respiration pendant le sommeil, Syndrome d'apnées et hypopnées obstructives du sommeil (physiopathologie, épidémiologie, comorbidités, traitements), Pathologie bronchopulmonaire et sommeil. Pathologie neuro-musculaire et restrictive. SAS central.

Obésité. Troubles respiratoires du sommeil en pédiatrie (physiopathologie, épidémiologie, diagnostic et traitement). Insomnie de l'enfant.

• **Séminaire 4** : HYPERSOMNOLENCES – PARASOMNIE – TROUBLES MOTEURS. Aspects épidémiologiques. Hypersomnolences centrales (narcolepsie, hypersomnie idiopathique...). Parasomnies. Epilepsies et sommeil. Syndrome des jambes sans repos et mouvements périodiques. Hypersomnolences de l'enfant. Troubles du sommeil et pathologie neurologique.

2ème année d'enseignement (stages pratiques) :

150h de stage (travaux pratiques) réparties sur 4 semaines qui n'ont pas l'obligation d'être effectuées de manière consécutive (répartition de ces semaines laissée à l'appréciation de chaque université d'accueil) et qui sont à effectuer dans l'Unité de Sommeil de l'Université d'inscription. Un carnet de stage accompagnera l'étudiant.

Public

Public visé :

Médecins, Pharmaciens

Prérequis : Sont autorisés à s'inscrire les Docteurs en Médecine, Chirurgie Dentaire ou Pharmacie ; les étudiants ayant validé le 2ème cycle des études médicales, les titulaires d'un Master en recherche biomédicale et les étrangers possédant des titres équivalents. Pour les conditions d'inscription, une dérogation peut être sollicitée auprès de l'un des deux coordonnateurs

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus	8	8	8	8

Effectif pédagogique minimum : ND

Effectif pédagogique maximum : 8 (Dijon)

Effectif pédagogique maximum : 250 pour l'ensemble des établissements

Validation de la formation

1ère année :

- Assiduité : présence obligatoire
- Epreuve écrite de 4h centralisée à Paris. Une note minimum de 10/20 est requise pour valider cette première année et pour permettre aux étudiants de s'inscrire à la deuxième année du DIU.

2ème année :

- Stage de 150 heures et carnet de stage (validé par le responsable pédagogique)
- Stage et assiduité évalués mais non notés

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit :

- Avoir satisfait aux conditions d'assiduité aux travaux pratiques
- Avoir validé son stage
- Avoir obtenu une note finale au moins égale à 10/20 sans compensation (le candidat doit avoir la moyenne à toutes les épreuves)

Il n'y a pas de rattrapage. Le candidat a la possibilité de s'inscrire une seconde fois (et exceptionnellement, pour des raisons de force majeure, une 3^{ème} fois).

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignant de l'Université de Bourgogne

Pr Marjolaine GEORGES - UFR des Sciences de Santé

Enseignement présentiel : Initiation à la lecture des signaux respiratoires (1h30)

E-learning : Insuffisance respiratoire restrictive (1h)

Liste des enseignants extérieurs des universités partenaires au sein du DIU Le Sommeil et sa pathologie

ARNULF Isabelle - Paris
BARATEAU Lucie - Montpellier
BASTUJI Hélène - Lyon
BEQUIGNON Emilie - Paris
BILLARD Michel - Montpellier
BIOULAC Stéphanie - Grenoble
BOKOV Plamen - Paris
BOURGIN Patrice - Strasbourg
KINUGAWA BOURRON Kiyoka - Paris
CHABOLLE Frédéric - Paris
CHAOUAT Ari - Nancy
CHARLEY MONACA Christelle - Lille
CHENNAOUI Mounir - Paris
D'ORTHO Marie-Pia - Paris
DAUVILLIERS Yves - Montpellier
DROUOT Xavier - Poitiers
DUFOREZ François - Paris
FAUROUX Brigitte - Paris
FRANCO Patricia - Lyon
GAGNADOUX Frédéric - Angers
GEOFROY Pierre-Alexis - Paris
GONZALES Jésus - Paris
GRONFIER Claude - Lyon
KESSLER Romain - Strasbourg
KILIC-HUCK Ulker - Strasbourg
LAMBERT Isabelle - Marseille
LAUNOIS Sandrine - Paris
LEGER Damien - Paris
LUPPI Pierre-Hervé - Lyon
MARUANI Julia - Paris
MAURICE Jean-Claude - Poitiers
MESLIER Nicole - Angers
MONTEYROL Pierre-Jean - Bordeaux
PETELLE Boris - Paris
PETER-DEREX Laure - Lyon
PHILIP Pierre - Bordeaux
PHILIPPE Carole - Paris
POIROT Isabelle - Lille
RAUCHS Géraldine - Caen
REY Michel - Marseille
ROYANT-PAROLA Sylvie - Paris
SCHRODER Carmen - Strasbourg
SPIEGEL Karen - Lyon
STANER Lucie - Rouffach
STRAUS Christian - Paris
TAILLARD Jacques - Bordeaux
TRZEPIZUR Wojciech - Angers
VECCHIERINI Marie-Françoise - Paris

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : formation initiale 500 € ; formation continue (tarif individuel) 800 €
- **Point mort** (6 apprenants)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
---	--

Nom du diplôme :	Le sommeil et sa pathologie 23-24				N° EOTP :		
					Année univ	Année civile	Année civile
					2023-2024	2023	2024
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					6 000,00 €	1 078,65 €	4 921,35 €
70	Conventions de formation	Année 1	0	à	800 €	0,00 €	0,00 €
		Année 2	0	à	800 €	0,00 €	0,00 €
		Interne année	6	à	500 €	3 000,00 €	539,33 €
		Interne année	6	à	500 €	3 000,00 €	539,33 €
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					2 013,67 €	441,3519101	2013,66809
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT					0,00 €	0,00 €	0,00 €
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone,				0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Dotation aux amortissements & aux provisions		Achat :		0,00 €		0,00 €
SALAIRES LIES A LA FORMATION					2 455,02 €	441,35 €	2 013,67 €
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique		0,0	h à	50,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		40,0	h à	61,38 €	2 455,02 €	441,3519101
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	798,62 €	143,57 €
PRELEVEMENT UMDPCS					3 360,00 €	604,04 €	2 755,96 €
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	6 000,00 €	1 560,00 €	280,45 €	1 279,55 €
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		3%	6 000,00 €	180,00 €	32,36 €	147,64 €
F	Fonds de mutualisation		6%	6 000,00 €	360,00 €	64,72 €	295,28 €
F	Reversement UFR des Sciences de santé		13%	6 000,00 €	780,00 €	140,22 €	639,78 €
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	6 000,00 €	480,00 €	86,29 €	393,71 €
Excédent de gestion ou déficit					184,98 €	33,25 €	151,73 €
Signature pour approbation du budget					Etabli le :		
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS	
N. ZWETYENGA		Claude Henri CUNIT					

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : perrine.didi@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2023+2024:	89
Nombre d'heures AC 2023 :	16
Nombre d'heures AC 2024 :	73

DONNEES BUDGETAIRES Année 2023	
RECETTES	1 078,65 €
FONCTIONNEMENT	323,60 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	297,78 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	143,57 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	189,22 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	91,23 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2024	
RECETTES	4 921,35 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	1 476,40 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	1 358,62 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	655,05 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	863,31 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	416,24 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataires de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	40
TOTAL HEURES REALISEES	40

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	184,98 €
Reliquat	184,98 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2024
					-2024
					-2024
					-2024
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DU Kinésithérapie et Réhabilitation Gériatrique (KRG)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé

Date de mise en place de la formation :

Octobre 2023

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Responsable(s)

Pr France MOUREY, Professeure Emérite des Universités - Spécialiste en gérontologie UFR STAPS
Université de Bourgogne

Présentation

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles dans les domaines de la kinésithérapie et de la réhabilitation gériatrique. Elle permet de mettre en place une démarche de recherche à partir d'une problématique professionnelle.

Objectifs de la formation

- Identifier le vieillissement normal et le vieillissement pathologique dans le domaine des fonctions motrices
- Maîtriser la place de la prévention, de l'éducation et des comportements pour favoriser le vieillissement réussi
- Identifier l'organisation des soins gérontologiques et les filières
- Evaluer de manière systémique les déficiences, les incapacités et les capacités restantes au service d'une approche adaptée en rééducation gériatrique.
- Employer des techniques de prévention ou de compensation adaptées au sujet âgé en fonction de son état fonctionnel
- Reconnaître les limites du soin dans les situations chroniques complexes

Organisation pédagogique

56 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique

Enseignement théorique de 49 heures (7 jours d'enseignements sur 2 séminaires à Dijon)

7 heures de soutenance publique

Outils pédagogique utilisés :

- Ex : plateforme (Ispring, plubel, etc...)
- Visioconférence (Teams, zoom, etc...)
- E-learning (Powerpoint interactif, vidéo, etc...)

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Contenu

Module 1 :

- Le vieillissement : contrôle moteur et vieillissement
- Fragilité : vieillissement normal et pathologique ; filière gériatrique
- La chute et la prévention
- Sarcopénie
- Psychologie et vieillissement : peur de tomber, symbolique de la chute
- Troubles cognitifs, MA et prévention
- Sport vieillissement
- Préparation du mémoire
- La prévention secondaire et tertiaire dans la pratique kinésithérapique : évaluation et applications
- Pratique des bons gestes
- Nutrition
- Relever du sol
- Simulateur vieillissement pathologique
-

Module 2 :

- Evaluation posturale et motrice des sujets âgés fragiles
- Traitement kinésithérapique
- Rééducation et maladies neuro-évolutives de type Alzheimer
- Le syndrome de désadaptation psychomotrice
- Ethique et rééducation gériatrique
- Les nouvelles technologies
- Rôle du rééducateur en soins de suite
- Rôle et place du Kinésithérapeute en EHPAD
- Kinésithérapie et soins palliatifs
- Synthèse

Public

Public visé :

Médecin intervenant dans les unités de soins de suite et rééducation gériatrique

Masseurs kinésithérapeutes

Ergothérapeutes en gériatrie

Professionnels de l'activité physique adaptée exerçant dans le milieu gériatrique

Autres professionnels sur dossier

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus	30	30	30	30

Effectif pédagogique minimum : 15

Effectif pédagogique maximum : 30

Validation de la formation

Réalisation d'un mémoire correspondant à une recherche personnelle, avec l'aide d'un directeur de mémoire dans le milieu gériatrique. Soutenance devant un jury.

Ce mémoire devra être soutenu dans l'année universitaire d'inscription.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Pr France MOUREY, Professeure Emérite des Universités - Spécialiste en gérontologie UFR STAPS Université de Bourgogne

Pr Pierre JOUANNY, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de Santé, Pôle Personnes Âgées – Service de Gériatrie Ambulatoire, CHU de Dijon

Mme Marine BRIKA, Enseignante IFMS Montbéliard, Kinésithérapeute à L'Hôpital Nord Franche Comté

M. Alexandre KUBICKI, Kinésithérapeute - MCF Rééducation - Directeur DSR UFR SANTE - Université de Franche-Comté

Dr Dominique MANIERE, Médecin Gériatre Coordinateur Ehpad

Mme Catherine MAGUET Kinésithérapeute en pratique libérale

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : Droits pédagogiques : 1500 €
- **Point mort** (nombre apprenants) : 6
- Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

<p>Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :</p>
--	---

Nom du diplôme :	KINESITHERAPIE ET REHABILITATION GERIATRIQUE				N° EOTP :			
					Année univ	Année civile	Année civile	
					2022-2023	2022	2023	
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	
70	Conventions de formation	Plein tarif	6	à	1 500 €	9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					1 718,64 €	1 718,64 €	1 718,64 €	
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €	
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	
CHARGES FONCTIONNEMENT					0,00 €	0,00 €	0,00 €	
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6288	Conventions de partenariat					0,00 €		
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	Dotation aux amortissement & aux provisions Achat :				0,00 €		0,00 €	
SALAIRES LIES A LA FORMATION					3 437,28 €	1 718,64 €	1 718,64 €	
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique		0,0	h à	45,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)		56,0	h à	61,38 €	3 437,28 €	1 718,64 €	
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	1 037,12 €	518,56 €	
PRELEVEMENT UMDPCS 56%					5 040,00 €	2 520,00 €	2 520,00 €	
S	Participation aux salaires UMDPCS		26%	9 000,00 €	2 340,00 €	1 170,00 €	1 170,00 €	
F	Participation au fonctionnement UMDPCS		3%	9 000,00 €	270,00 €	135,00 €	135,00 €	
F	Fonds de mutualisation et développement		6%	9 000,00 €	540,00 €	270,00 €	270,00 €	
F	Reversement UFR des Sciences de santé		13%	9 000,00 €	1 170,00 €	585,00 €	585,00 €	
F	Reversement à l'université de Bourgogne		8%	9 000,00 €	720,00 €	360,00 €	360,00 €	
Excédent de gestion ou déficit					522,72 €	261,36 €	261,36 €	
Signature pour approbation du budget					Etabli le :			
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS		
N. ZWETYENGA		C-H. CUNIT		F MOUREY		C ECHAROUX		

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : claude-henri.cunit@u-bourgogne.fr

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2022+2023:	56
Nombre d'heures AC N :	28
Nombre d'heures AC N+1 :	28

DONNEES BUDGETAIRES Année 2022	
RECETTES	4 500,00 €
FONCTIONNEMENT	1 350,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	1 200,08 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	518,56 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	816,98 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	353,02 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2023	
RECETTES	4 500,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	1 350,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	FAUX
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	518,56 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	816,98 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	353,02 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	56
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	0
TOTAL HEURES REALISEES	56

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	522,72 €
Reliquat	522,72 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)					
Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2023
					-2023
					-2023
					-2023
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DIU Dermatologie pédiatrique

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation
UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : 2017

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Responsable(s)

Pr Pierre VABRES, PU-PH de Dermatologie UFR des Sciences de Santé, DIJON

Université(s) associée(s) :

- Université de Nice : Dr Thomas HUBICHE - Pr Thierry PASSERON **Philippe LACOUR – PU-PH en Dermatologie**
Faculté de Médecine, 28 Avenue de Valombrose, 06107 Nice
- Université de Nantes : Pr Sébastien BARBAROT
UFR de Médecine et des Techniques Médicales, 1 Rue Gaston Veil, 44000 Nantes

Présentation

Les maladies de la peau représentent chez l'enfant un motif fréquent de consultation. Cependant, pour les médecins qui y sont confrontés, quelle que soit leur spécialité (généraliste, pédiatre ou dermatologue), spécificités de la dermatologie de l'enfant peuvent être déroutantes. La dermatologie est en effet une discipline visuelle qui fait appel à une sémiologie descriptive souvent oubliée par manque de pratique.

Les moyens de formation écrits sont souvent insuffisamment illustrés et, s'il existe en France des réunions d'enseignement de qualité (au moins dix réunions de DPC ont lieu chaque année), celles-ci s'adressent surtout aux dermatologues et ne sont pas accessibles à tous les praticiens concernés par l'enfant.

Le DIU de dermatologie pédiatrique a été créé par des dermatologues d'enfants impliqués au sein de la Société Française de Dermatologie Pédiatrique et avec le soutien institutionnel de celle-ci ; il offre des connaissances validées, accessibles et utiles à tout médecin concerné par l'enfant.

Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Connaître et identifier les principales lésions cutanées élémentaires rencontrées chez l'enfant.
- Diagnostiquer les principales affections dermato-pédiatriques congénitales et acquises.
- Acquérir la démarche diagnostique spécifique à l'enfant et son environnement.
- Acquérir les choix et les stratégies thérapeutiques spécifiques à l'enfant.
- Avoir une approche préventive et curative orientée vers l'enfant, sa famille **et son environnement social**.

Organisation pédagogique

104 heures sur une année universitaire

L'enseignement est dispensé totalement à distance, sous forme de modules. Il est composé de 26 modules équivalents à 4 à 8 heures de formation. Un nouveau module est disponible chaque semaine sur la plateforme.

Chaque cours comporte :

- Un ou plusieurs texte(s) au format pdf à télécharger
- Un ou plusieurs cas cliniques
- Une ou plusieurs images visibles sous la rubrique imagerie
- La plupart du temps, un diaporama sonorisé portant sur certains points importants du cours
- Plusieurs Quiz-QCM pour validation (contrôle continu)

Le cours, le cas clinique et l'imagerie restent accessibles durant toute la formation.

Modalités :

- 26 semaines de cours en ligne sur le web (1 semaine représente 4 h de cours, Total = 104 h)
- Accès au cours le lundi de chaque semaine à 0h00
- Plusieurs QCM de validation de la semaine précédente obligatoires avant le passage au cours de la semaine suivante
- Contrôle d'assiduité (connexion avec code personnel confidentiel)
- Pratiques pédagogiques

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation

La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI NON

Contenu

- Module 1 : Examen d'un enfant porteur d'une dermatose
- Module 2 : Dermatitis atopique de l'enfant
- Module 3 : Urticaire de l'enfant, maladies auto-inflammatoires
- Module 4 : Hémangiomes infantiles
- Module 5 : Malformations vasculaires cutanées
- Module 6 : Hyperpigmentations cutanées de l'enfant
- Module 7 : Hypopigmentations cutanées de l'enfant
- Module 8 : Infections cutanées bactériennes / infections cutanées fongiques
- Module 9 : Exanthèmes infectieux / dermatoses virales de l'enfant
- Module 10 : Ectoparasitoses / leishmanioses cutanées / prurit / prurigo
- Module 11 : Acné, rosacée et dermatoses faciales apparentées
- Module 12 : Photodermatoses / photoprotection / photothérapie / sévices et dermatoses factices
- Module 13 : Naevus acquis / naevus contagieux congénitaux / mélanome de l'enfant
- Module 14 : Tumeurs cutanées
- Module 15 : Malformations congénitales cutanées / dysraphies spinales et céphaliques
- Module 16 : Mastocytoses de l'enfant / histiocytoses de l'enfant
- Module 17 : Psoriasis de l'enfant / dermatoses érythémato squameuse
- Module 18 : Ichtyoses héréditaires et anomalies de la kératinisation
- Module 19 : Signes cutanés des maladies de système et des vascularites de l'enfant
- Module 20 : Dermatoses bulleuses / épidermolyses bulleuses héréditaires / dermatoses bulleuses auto-immunes de l'enfant
- Module 21 : Peau normale du nouveau-né
- Module 22 : Dermatologie pédiatrique aux urgences / toxidermies
- Module 23 : Pathologie buccale / pathologie vulvaire
- Module 24 : Diagnostic des alopecies et dysplasies pilaires / pathologie unguéale
- Module 25 : Principes de prescription d'un traitement local / eczéma de contact / dermites du siège
- Module 26 : Quoi de neuf en dermatologie pédiatrique / synthèse et entraînement sur cas clinique

Public

Ce DIU s'adresse :

- Aux médecins français ou étrangers
- Aux étudiants inscrits en DES (dermatologie, pédiatrie, médecine générale)
- Aux étudiants résidents

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus	55	57	59	61

Effectif pédagogique minimum : 10

Effectif pédagogique maximum : 250

Validation de la formation

L'assiduité est obligatoire.

L'enseignement est sanctionné par un contrôle continu hebdomadaire, sous forme de QCM évaluant les connaissances de la semaine d'enseignement et par un examen de fin d'année. Ces évaluations se déroulent exclusivement en ligne.

Le contrôle continu :

Le cumul des QCM d'évaluation de la semaine, noté sur 30 points, représente 40 % de la note de l'examen final. Chaque module doit être validé pour accéder au module suivant. Une seule validation est possible par candidat.

Dans le cas où le candidat ne valide pas le QCM au cours des 4 semaines qui lui sont imparties Il doit retourner les QCM pour accéder au module suivant mais il obtiendra une note égale à zéro.

Les stagiaires ayant satisfait aux exigences de ce contrôle continu seront autorisés à présenter l'examen final d'admission.

L'évaluation finale :

L'évaluation finale, notée sur 50 points, consiste en un examen de 1 heure, comportant des QCM, des cas cliniques ainsi que des questions rédactionnelles courtes entièrement sur le web. Celui-ci, représente un coefficient de 60% de la note finale.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne :

Pr VABRES Pierre ; *PU-PH de Dermatologie UFR des Sciences de Santé, DIJON*

Professionnels :

Dr ABASQ Claire ; *Dermatologue ; CHU de BREST*

Dr AUBERT-WASTIAUX Hélène ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Pr. BARBAROT Sébastien ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Dr BERNIER Claire ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Pr. BESSIS Didier ; *Dermatologue ; HOPITAL St Eloi - CHU de MONTPELLIER*

Dr BOCCARA Olivia ; *Dermatologue ; HOPITAL Necker Enfants Malades - PARIS*

Pr. BODEMER Christine ; *Dermatologue ; HOPITAL Necker Enfants Malades - PARIS*

Dr BOURRAT Emmanuelle ; *Dermatologue ; HOPITAL St LOUIS - PARIS*

Dr CHIAVERINI Christine ; *Dermatologue ; CHU de NICE*

Dr CORRE Pierre ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Dr COUTANT FOULC Phryné ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Dr FRAITAG Sylvie ; *Dermatologue ; HOPITAL Necker Enfants Malades - PARIS*

Dr HUBICHE Thomas ; *Dermatologue ; CHU de NICE*

Dr LABREZE Christine ; *Dermatologue ; HOPITAL Pellegrin - CHU de Bordeaux*

Pr. LACOUR Jean-Philippe ; *Dermatologue ; CHU de NICE*

Dr LASEK Audrey ; *Dermatologue ; HOPITAL St Vincent de Paul, GHICL, CHU de LILLE*

Dr MAHE Emmanuel ; *Dermatologue ; CENTRE HOSPITALIER d'ARGENTEUIL*

Pr. MARTIN Ludovic ; *Dermatologue ; CHU d'ANGERS*

Pr. MARUANI Annabel ; *Dermatologue ; CHU de TOURS*

Pr. MAZEREEUW-HAUTIER Juliette ; *Dermatologue ; HOPITAL LARREY - TOULOUSE*

Dr MIQUEL Juliette ; *Dermatologue ; CHU Saint Pierre de la REUNION*

Pr. MOKNI Mourad ; *Dermatologue ; HOPITAL LA Rabta - Université AL Manar - TUNIS*

Dr PIRAM Maryam ; *Dermatologue ; CHU Ste Justine, Université de Montréal, CANADA*

Dr POLIVKA Laura ; *Dermatologue ; HOPITAL Necker Enfants Malades - PARIS*

Dr ROULEAU Stéphanie ; *Dermatologue ; CHU d'ANGERS*

Dr TESSIER Marie-Hélène ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis par le CA de l'uB
- **Droits pédagogiques** : 600 373 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 1
- Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

<p>Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Université</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>
--	---

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DIU Dermatologie pédiatrique

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation
UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : 2017

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations :

Responsable(s)

Pr Pierre VABRES, PU-PH de Dermatologie UFR des Sciences de Santé, DIJON

Université(s) associée(s) :

- Université de Nice : Dr Thomas HUBICHE - Pr Thierry PASSERON
Faculté de Médecine, 28 Avenue de Valombrose, 06107 Nice
- Université de Nantes : Pr Sébastien BARBAROT
UFR de Médecine et des Techniques Médicales, 1 Rue Gaston Veil, 44000 Nantes

Présentation

Les maladies de la peau représentent chez l'enfant un motif fréquent de consultation. Cependant, pour les médecins qui y sont confrontés, quelle que soit leur spécialité (généraliste, pédiatre ou dermatologue), spécificités de la dermatologie de l'enfant peuvent être déroutantes. La dermatologie est en effet une discipline visuelle qui fait appel à une sémiologie descriptive souvent oubliée par manque de pratique.

Les moyens de formation écrits sont souvent insuffisamment illustrés et, s'il existe en France des réunions d'enseignement de qualité (au moins dix réunions de DPC ont lieu chaque année), celles-ci s'adressent surtout aux dermatologues et ne sont pas accessibles à tous les praticiens concernés par l'enfant.

Le DIU de dermatologie pédiatrique a été créé par des dermatologues d'enfants impliqués au sein de la Société Française de Dermatologie Pédiatrique et avec le soutien institutionnel de celle-ci ; il offre des connaissances validées, accessibles et utiles à tout médecin concerné par l'enfant.

Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Connaître et identifier les principales lésions cutanées élémentaires rencontrées chez l'enfant.
- Diagnostiquer les principales affections dermato-pédiatriques congénitales et acquises.
- Acquérir la démarche diagnostique spécifique à l'enfant et son environnement.
- Acquérir les choix et les stratégies thérapeutiques spécifiques à l'enfant.
- Avoir une approche préventive et curative orientée vers l'enfant, sa famille et son environnement social.

Organisation pédagogique

104 heures sur une année universitaire

L'enseignement est dispensé totalement à distance, sous forme de modules. Il est composé de 26 modules équivalents à 4 à 8 heures de formation. Un nouveau module est disponible chaque semaine sur la plateforme.

Chaque cours comporte :

- Un ou plusieurs texte(s) au format pdf à télécharger
- Un ou plusieurs cas cliniques
- Une ou plusieurs images visibles sous la rubrique imagerie
- La plupart du temps, un diaporama sonorisé portant sur certains points importants du cours
- Plusieurs Quiz-QCM pour validation (contrôle continu)

Le cours, le cas clinique et l'imagerie restent accessibles durant toute la formation.

Modalités :

- 26 semaines de cours en ligne sur le web (1 semaine représente 4 h de cours, Total = 104 h)
- Accès au cours le lundi de chaque semaine à 0h00
- Plusieurs QCM de validation de la semaine précédente obligatoires avant le passage au cours de la semaine suivante
- Contrôle d'assiduité (connexion avec code personnel confidentiel)
- Pratiques pédagogiques

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation

La formation valide-t-elle le DPC ?

OUI NON

Contenu

- Module 1 : Examen d'un enfant porteur d'une dermatose
- Module 2 : Dermatitis atopique de l'enfant
- Module 3 : Urticaire de l'enfant, maladies auto-inflammatoires
- Module 4 : Hémangiomes infantiles
- Module 5 : Malformations vasculaires cutanées
- Module 6 : Hyperpigmentations cutanées de l'enfant
- Module 7 : Hypopigmentations cutanées de l'enfant
- Module 8 : Infections cutanées bactériennes / infections cutanées fongiques
- Module 9 : Exanthèmes infectieux / dermatoses virales de l'enfant
- Module 10 : Ectoparasitoses / leishmanioses cutanées / prurit / prurigo
- Module 11 : Acné, rosacée et dermatoses faciales apparentées
- Module 12 : Photodermatoses / photoprotection / photothérapie / sévices et dermatoses factices
- Module 13 : Naevus acquis / naevus congénitaux / mélanome de l'enfant
- Module 14 : Tumeurs cutanées
- Module 15 : Malformations congénitales cutanées / dysraphies spinales et céphaliques
- Module 16 : Mastocytoses de l'enfant / histiocytoses de l'enfant
- Module 17 : Psoriasis de l'enfant / dermatoses érythémato squameuse
- Module 18 : Ichtyoses héréditaires et anomalies de la kératinisation
- Module 19 : Signes cutanés des maladies de système et des vascularites de l'enfant
- Module 20 : Dermatoses bulleuses / épidermolyses bulleuses héréditaires / dermatoses bulleuses auto-immunes de l'enfant
- Module 21 : Peau normale du nouveau-né
- Module 22 : Dermatologie pédiatrique aux urgences / toxidermies
- Module 23 : Pathologie buccale / pathologie vulvaire
- Module 24 : Diagnostic des alopecies et dysplasies pilaires / pathologie unguéale
- Module 25 : Principes de prescription d'un traitement local / eczéma de contact / dermites du siège
- Module 26 : Quoi de neuf en dermatologie pédiatrique / synthèse et entraînement sur cas clinique

Public

Ce DIU s'adresse :

- Aux médecins français ou étrangers
- Aux étudiants inscrits en DES (dermatologie, pédiatrie, médecine générale)
- Aux étudiants résidents

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2023	2024	2025	2026
Effectifs attendus	55	57	59	61

Effectif pédagogique minimum : 10

Effectif pédagogique maximum : 250

Validation de la formation

L'assiduité est obligatoire.

L'enseignement est sanctionné par un contrôle continu hebdomadaire, sous forme de QCM évaluant les connaissances de la semaine d'enseignement et par un examen de fin d'année. Ces évaluations se déroulent exclusivement en ligne.

Le contrôle continu :

Le cumul des QCM d'évaluation de la semaine, noté sur 30 points, représente 40 % de la note de l'examen final. Chaque module doit être validé pour accéder au module suivant. Une seule validation est possible par candidat.

Dans le cas où le candidat ne valide pas le QCM au cours des 4 semaines qui lui sont imparties Il doit retourner les QCM pour accéder au module suivant mais il obtiendra une note égale à zéro.

Les stagiaires ayant satisfait aux exigences de ce contrôle continu seront autorisés à présenter l'examen final d'admission.

L'évaluation finale :

L'évaluation finale, notée sur 50 points, consiste en un examen de 1 heure, comportant des QCM, des cas cliniques ainsi que des questions rédactionnelles courtes entièrement sur le web. Celui-ci, représente un coefficient de 60% de la note finale.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne :

Pr VABRES Pierre ; *PU-PH de Dermatologie UFR des Sciences de Santé, DIJON*

Professionnels :

Dr ABASQ Claire ; *Dermatologue ; CHU de BREST*

Dr AUBERT-WASTIAUX Hélène ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Pr. BARBAROT Sébastien ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Dr BERNIER Claire ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Pr. BESSIS Didier ; *Dermatologue ; HOPITAL St Eloi - CHU de MONTPELLIER*

Dr BOCCARA Olivia ; *Dermatologue ; HOPITAL Necker Enfants Malades - PARIS*

Pr. BODEMER Christine ; *Dermatologue ; HOPITAL Necker Enfants Malades - PARIS*

Dr BOURRAT Emmanuelle ; *Dermatologue ; HOPITAL St LOUIS - PARIS*

Dr CHIAVERINI Christine ; *Dermatologue ; CHU de NICE*

Dr CORRE Pierre ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Dr COUTANT FOULC Phryné ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

Dr FRAITAG Sylvie ; *Dermatologue ; HOPITAL Necker Enfants Malades - PARIS*

Dr HUBICHE Thomas ; *Dermatologue ; CHU de NICE*

Dr LABREZE Christine ; *Dermatologue ; HOPITAL Pellegrin - CHU de Bordeaux*

Pr. LACOUR Jean-Philippe ; *Dermatologue ; CHU de NICE*

Dr LASEK Audrey ; *Dermatologue ; HOPITAL St Vincent de Paul, GHICL, CHU de LILLE*

Dr MAHE Emmanuel ; *Dermatologue ; CENTRE HOSPITALIER d'ARGENTEUIL*

Pr. MARTIN Ludovic ; *Dermatologue ; CHU d'ANGERS*

Pr. MARUANI Annabel ; *Dermatologue ; CHU de TOURS*

Pr. MAZEREEUW-HAUTIER Juliette ; *Dermatologue ; HOPITAL LARREY - TOULOUSE*

Dr MIQUEL Juliette ; *Dermatologue ; CHU Saint Pierre de la REUNION*

Pr. MOKNI Mourad ; *Dermatologue ; HOPITAL LA Rabta - Université AL Manar - TUNIS*

Dr PIRAM Maryam ; *Dermatologue ; CHU Ste Justine, Université de Montréal, CANADA*

Dr POLIVKA Laura ; *Dermatologue ; HOPITAL Necker Enfants Malades - PARIS*

Dr ROULEAU Stéphanie ; *Dermatologue ; CHU d'ANGERS*

Dr TESSIER Marie-Hélène ; *Dermatologue ; CHU de NANTES*

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis par le CA de l'uB
- **Droits pédagogiques** : 373 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 1
- Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

<p>Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Université</p> <p>Date :</p> <p>Avis :</p>
--	---

DEMANDE D'HABILITATION À DÉLIVRER UNE FORMATION

DU FARES (Formation d'Aptitude à la REanimation et aux Soins critiques pour les IDEs)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation

UFR Sciences de Santé - UMDPCS

Date de mise en place de la formation : Septembre 2023

Evolution de la formation

Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?

OUI NON

Situation dans la carte régionale/nationale des formations : Aucune formation universitaire de ce type disponible sur le plan régional.

Responsable

. **Pr Jean-Pierre QUENOT**, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de la Santé, Chef de service Médecine Intensive-Réanimation, CHU Dijon-Bourgogne, Dijon

Co-responsable(s)

. **Mr Laurent FAIVRE**, Infirmier-Coordonnateur des Soins techniques service de Réanimation-USC, responsable de l'unité de Simulation, Hôpital Nord Franche Comté, Trévenans.

. **Mme Aline GRANET**, Infirmière référente pédagogique service de Réanimation Médicale, Groupe Hospitalier de la Région Mulhouse et Sud Alsace.

Intervenants

. **M. Alexandre BENOIST**, IADE et ingénieur biomédical, formateur en simulation, CH de Chalon S/Saône.

. **M. Stéphane KIRCHE**, Directeur des technologies en Santé, de l'Innovation, de l'ingénierie clinique, Responsable du CESITECH de Chalon S/Saône.

Présentation

Cette formation qualifiante répond à une demande des soignant(e)s en termes de compétences nécessaires pour la prise en charge de patients dont le pronostic vital est engagé en raison de défaillances viscérales aiguës potentiellement réversibles et dont les causes sont souvent multiples.

Ce Diplôme Universitaire (DU) va donc intéresser toutes les personnes qui travaillent en unités de Soins Critiques que ce soit en réanimation ou dans les Unités de Soins intensifs Polyvalents (USIP) mais également celles et ceux faisant partie d'un pool renfort au sein de l'établissement de santé et qui seraient susceptibles d'intervenir en Soins Critiques.

Cette formation répond aux exigences de qualité et de sécurité des soins tels que défini par la Haute Autorité de Santé (Guide V2010) mais également au décret du 26 avril 2022 portant sur les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins critiques, notamment de la période d'adaptation à l'emploi de 8 semaines obligatoires, applicable en juin 2023.

Dans le cadre de cette formation, nous avons repris le socle que constitue la formation d'un Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) en soins critiques (Référentiel IDE SRLF 2011) et le module générique à la Formation Spécialisée aux Gestes et Soins d'Urgence en Situation Sanitaire Exceptionnelle (Arrêté du 16 mars 2021).

Le DU FARES met à disposition des apprenants des technologies à la fois innovantes et inédites en termes de pédagogie permettant un apprentissage d'une grande qualité en impliquant activement les participants de manière ludique et attractive selon une approche par compétences. Ce DU permettra également d'échanger avec des experts (médicaux et non-médicaux) des différents champs des Soins Critiques et de travailler autour de situations cliniques complexes lors de journées de simulation.

Objectifs de la formation : acquérir des compétences et des capacités visées par la formation pour les infirmiers

1. Identifier et expliquer les spécificités des prises en charge en réanimation
2. Prendre en charge les urgences vitales en réanimation
3. Prendre en charge un patient en syndrome de détresse respiratoire aigu (SDRA)
4. Prendre en charge un patient en choc septique
5. Mettre en œuvre les facteurs humains dans sa pratique soignante en réanimation

Compétence 1 : Identifier et expliquer les spécificités des prises en charge en réanimation

Niveau Novice

- Repérer les locaux (stocks de matériel, pharmacie, centrale etc).
- Identifier l'organisation du service et les ressources disponibles (personnes, référents, procédures, check list etc)
- Observer les éléments clés de l'environnement du patient en réanimation.
- Identifier le protocole d'accueil des proches au sein du service.
- Identifier les protocoles d'hygiène du service et mettre en œuvre les précautions d'hygiène.
- Identifier les protocoles de soins de base et les règles de sécurité en réanimation.

Niveau Débutant

- Expliquer l'environnement du patient en réanimation.
- Accueillir la famille d'un patient et sa famille au cours d'une hospitalisation.
- Identifier les facteurs humains permettant de réaliser un accompagnement pertinent.
- Expliquer les différents dispositifs médicaux nécessaires pour techniquer un patient de réanimation (cathéter central, cathéter artériel, cathéter de dialyse, sonde urinaire, sonde gastrique etc).
- Identifier et prévenir le risque infectieux en réanimation

Niveau Compétent

- Expliquer l'organisation du service et les ressources disponibles (personnes, référents, procédures, check list etc) et les mobiliser.

- Accompagner un patient et sa famille au cours d'une hospitalisation. Mettre en œuvre les facteurs humains de manière pertinente.
- Accompagner un patient et ses proches dans un contexte de fin de vie.
- Surveiller les différents dispositifs médicaux nécessaires pour techniquer un patient de réanimation (cathéter central, cathéter artériel, cathéter de dialyse, sonde urinaire, sonde gastrique etc).

Compétence 2 : Prendre en charge les principales urgences vitales en réanimation

Niveau Novice

- Participer à la pose d'une voie veineuse centrale et d'un cathéter artériel.
- Identifier l'emplacement des matériels d'urgence nécessaires à la prise en charge d'une situation critique.

Niveau Débutant

- Identifier le fonctionnement, la maintenance et la traçabilité des matériels d'urgence nécessaires à la prise en charge d'une situation critique et les mettre en œuvre.
- Prendre en charge un arrêt cardio-respiratoire en soins critiques.
- Expliquer les étapes de prise en charge d'un patient en choc septique.
- Identifier les principaux troubles du rythme cardiaque.

Niveau Compétent

- Prendre en charge de manière autonome un patient présentant un trouble du rythme cardiaque aigu : surveiller, mettre en œuvre son raisonnement clinique et alerter de manière pertinente.
- Prendre en charge un patient en détresse respiratoire aiguë : gestion de l'intubation, mise en place d'un décubitus ventral et les réglages du respirateur.
- Prendre en charge un patient en choc septique.

Compétence 3 : Prendre en charge un patient en syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA)

Niveau Novice

- Décrire les mécanismes de la respiration et les facteurs qui l'influencent.
- Identifier les signes et les symptômes de la détresse respiratoire aiguë.
- Identifier le matériel nécessaire à la ventilation non invasive (Oxygénation à haut débit nasal, VNI). Distinguer la spécificité des masques de VNI.
- Identifier les surveillances et soins associés nécessaires à un patient sous ventilation invasive.
- Identifier le protocole de service en termes de sédation et de curarisation. Expliquer les outils de surveillance d'un patient sédaté et curarisé.

Niveau Débutant

- Réaliser les soins d'hygiène et de prévention nécessaires à un patient sous ventilation invasive.
- Mettre en place et surveiller l'efficacité de l'oxygénothérapie haut débit et ventilation non invasive.
- Distinguer les modes principaux du respirateur et les surveillances associées : ventilation contrôlée, ventilation spontanée.
- Identifier l'indication, la procédure et les risques associés à la mobilisation en décubitus ventral/dorsal.
- Identifier les facteurs de prévention des Pneumopathies Acquisées sous Ventilation Mécanique (PAVM).

Niveau Compétent

- Prendre en charge de manière autonome un patient nécessitant la mise en place de dispositifs d'oxygénation non invasifs : surveiller, mettre en œuvre son raisonnement clinique et alerter de manière pertinente.
- Prendre en charge de manière autonome un patient nécessitant la mise en place de ventilation mécanique invasive.
- Prendre en charge un patient nécessitant une mise en décubitus ventral/dorsal (prévenir les risques, réaliser, surveiller, alerter).
- Prendre en charge de manière autonome un patient sédaté et curarisé.
- Prendre en charge de manière autonome un patient sous circulation extra-corporelle.

- Gérer les situations d'urgence et prendre des décisions rapidement et de manière efficace pour assurer la stabilité du patient.

Compétence 4 : Prendre en charge un patient en choc septique

Niveau Novice

- Identifier le processus physiopathologique du choc septique et identifier les signes et symptômes du choc septique.
- Identifier et expliquer les éléments cliniques et les outils de surveillance hémodynamique du patient.
- Identifier le protocole de service de prise en charge d'un choc septique et/ou d'administration des thérapeutiques.
- Identifier les différentes catécholamines nécessaires dans la prise en charge du choc septique.

Niveau Débutant

- Mettre en œuvre les outils de surveillance hémodynamique ainsi que les dispositifs de perfusion intraveineuse du patient.
- Expliquer le mécanisme d'incompatibilité médicamenteuse et la prévention à mettre en œuvre.
- Surveiller et réaliser les bilans de contrôle en lien avec l'antibiothérapie.
- Expliquer la spécificité de chaque catécholamine.

Niveau Compétent

- Préparer et administrer les thérapeutiques en respectant la "golden hour" (antibiotiques) et la prévention des incompatibilités médicamenteuses.
- Prendre en charge de manière autonome un patient nécessitant la mise en place de catécholamines : administrer, surveiller, alerter.
- Prendre en charge un patient en épuration extra-rénale (montage, branchement, débranchement, surveiller, alerter).

Compétence 5 : Mettre en œuvre les facteurs humains dans sa pratique soignante en réanimation

Niveau Novice

- Être demandeur et acteur du briefing au début de la prise de poste, de la prise en charge d'un patient.
- Identifier les éléments permettant une communication sécurisée et standardisée lors des prises en charge en soins critiques.
- Identifier le rôle de chaque professionnel intervenant dans l'équipe pluriprofessionnelle en soins critiques dans le but de la continuité des soins.
- Identification des facteurs de stress, de fatigue et de charge de travail liés à l'activité en soins critiques.

Niveau Débutant

- Mettre en œuvre une communication sécurisée et standardisée lors des prises en charge en soins critiques.
- Organiser et prioriser de manière pertinente les soins dans son secteur de patients.
- Utiliser les check list/ aides cognitives du service lors de surveillances ou de procédures.
- Développer son raisonnement clinique et sa conscience situationnelle individuelle.
- Identifier des moyens de prévention des facteurs de stress, de fatigue et de charge de travail liés à l'activité en soins critiques.
- Gérer les interruptions de tâche en mettant en place une organisation

Niveau Compétent

- Être acteur et demandeur du débriefing de situations difficiles et se fixer des axes de progression pour l'amélioration de la qualité et la sécurisation des soins.
- Travailler en équipe de manière pertinente.
- Développer son raisonnement clinique et sa conscience situationnelle collective.
- Mettre en œuvre les moyens de prévention des facteurs de stress, de fatigue et de charge de travail liés à l'activité en soins critiques et les évaluer.
- Gérer les étapes de prise en charge qui ne doivent pas être interrompues.

Organisation pédagogique

Le DU FARES sera organisé autour de 3 grandes étapes permettant de totaliser 70 heures de formation dans l'année en cours :

- 12h de travail préalable : prérequis pour les cours synchrones et pour la simulation
- 30 heures de formation en ligne par le biais de vidéos-simulation accessibles sur une plateforme de e-learning selon programme ci-dessous
- 14 heures de formation synchrone en visio favorisant des échanges avec des experts dans le champ critique autour de situations cliniques, de simples à complexes avec mobilisation des connaissances acquises lors de l'étape précédente.
- 14 heures en laboratoires de simulation autour de situations cliniques complexes (14 heures) permettant d'évaluer la place du facteur Humain et la cohésion du groupe dans un contexte d'urgence.

Outils pédagogiques utilisés :

- Plateforme (360 e-learning, Ispring, Plubel, etc...)
- Visioconférence (Teams etc ...)
- E-learning (plateforme d'apprentissage LMS)
- Pédagogie active
- Simulation procédurale et haute-fidélité
- Vidéos immersives
- Travail de groupe
- Jeux pédagogiques

Méthode d'évaluation et validation de la formation

Nous avons construit l'évaluation en poursuivant l'objectif d'une évaluation fidèle, faisable, acceptable et valide.

A quel moment et dans quel but évaluer les étudiants ?

- Evaluation programmatique et sommative : évaluation réalisée des compétences sur l'ensemble du DU via les plateformes LMS, wooclap, auto évaluation
- Évaluation formative et critériée tout au long des 3 modules du DU

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Temps total dédié à l'évaluation par étudiant : 4h

- Module d'e-learning = 1h
- Module de cours synchrones = 15 minutes
- Module de simulation = 15 minutes
- Auto évaluation = 2h
- Synthèse orale = 30 minutes

Temps total dédié à l'évaluation par les formateurs par étudiant : 2h

TARIF

- **Droits administratifs** : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère
- **Droits pédagogiques** : 5000 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 11

Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITÉ

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :
---	--

Nom du diplôme :	DU Formation d'Aptitude à la REAnimation et aux Soins critiques - FARES				N° EOTP :					
					Année univ	Année civile	Année civile			
					2023-2024	2023	2024			
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION					Nombre	11	Tarif	55 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
70	Conventions de formation	Plein tarif	11	à	5 000 €	55 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €	
		Pôle emploi	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Interne	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Etudiants	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Autres	0	à	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION					23 793,20 €	11 896,60 €	11 896,60 €			
INVESTISSEMENT					0,00 €		0,00 €			
21	Achat de matériel > 800 € HT	Cf tableau AMORTISSEMENT			0,00 €			0,00 €		
CHARGES FONCTIONNEMENT					15 200,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €			
60	Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)				0,00 €	0,00 €	1 000,00 €			
61	Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)				13 200,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €			
62	Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)				0,00 €	1 000,00 €	0,00 €			
6288	Conventions de partenariat				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
65	Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions...)				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
66	Charges financières				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
68	Dotation aux amortissement & aux provisions				Achat :	0,00 €		0,00 €		
SALAIRES LIES A LA FORMATION					8 593,20 €	4 296,60 €	4 296,60 €			
641	Personnel administratif (secrétaire) Salaire annuel non chargé				0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique				0,0 h à 45,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)				140,0 h à 61,38 €	8 593,20 €	4 296,60 €	4 296,60 €		
	Charges sur rémunération vacataires contractuels				43,37%	2 592,80 €	1 296,40 €	1 296,40 €		
PRELEVEMENT UMDPCS 56%					30 800,00 €	15 400,00 €	15 400,00 €			
S	Participation aux salaires UMDPCS				26%	55 000,00 €	14 300,00 €	7 150,00 €	7 150,00 €	
F	Participation au fonctionnement UMDPCS				3%	55 000,00 €	1 650,00 €	825,00 €	825,00 €	
F	Fonds de mutualisation et développement				6%	55 000,00 €	3 300,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	
F	Reversement UFR des Sciences de santé				13%	55 000,00 €	7 150,00 €	3 575,00 €	3 575,00 €	
F	Reversement à l'université de Bourgogne				8%	55 000,00 €	4 400,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
Excédent de gestion ou déficit					406,80 €	203,40 €	203,40 €			
Signature pour approbation du budget					Etabli le :					
Directeur UM DPCS		Responsable administratif		Responsable pédagogique		Responsable formation UMDPCS				
N. ZWETYENGA		C-H. CUNIT								

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2023+2024:	70,00
Nombre d'heures AC N :	35,00
Nombre d'heures AC N+1 :	35,00

DONNEES BUDGETAIRES Année 2023	
RECETTES	27 500,00 €
FONCTIONNEMENT	15 850,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	3 000,20 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 296,40 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	4 992,65 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	2 157,35 €

DONNEES BUDGETAIRES Année 2024	
RECETTES	27 500,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	15 850,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	3 000,20 €
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	1 296,40 €
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	4 992,65 €
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	2 157,35 €

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	0
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé...)	
Heures payées	140
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	
TOTAL HEURES REALISEES	140

CFVU du 20/06/2023 : avis favorable à l'unanimité

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
Pôle Formation et Vie Universitaire - Règlementation et gestion de l'offre de formation

SUSPENSION DES COURS 2023-2024										
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps		
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
DROIT - Administration Publique DIJON	L1 Droit	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	L2 Droit	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	L3 Droit	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	Licence Administration Publique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	Licence Pro. Métiers de l'Immobilier	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	Licence Pro. Métier du Notariat	En FC non concerné : formation en alternance. En FI concerné uniquement pour les congés de Toussaint et Noël ensuite en stage lissé de janvier à juin.								
	M1 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés (Mention Droit Public)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Juriste des Collectivités Territoriales (Mention Droit Public)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Professions Juridiques du Sport (Mention Droit Public)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques (Mention Droit Public)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Droit Processuel (Mention Justice, Procès, Procédures)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Contrats et Responsabilités (civile, pénale, presse)(Mention Justice, Procès et Procédures)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés (Mention Justice, Procès et Procédures)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Droit Notarial (Mention Droit Notarial)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Droit Rural (Mention Droit des Affaires)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
M1 Juriste d'Affaires - Commerce, Distribution, Consommation (Mention Droit des Affaires)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024		

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M1 Banque Patrimoine Assurance (Mention Droit des Affaires)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Droit Fiscal (Mention Droit des Affaires)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Juriste d'Affaires Internationales (Mention Droit des Affaires)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Juriste Franco-Allemand (Mention Droit des Affaires)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Europamaster	cursus à l'étranger							
	M2 Droit Notarial	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Non concerné : stage	
	M2 Droit Fiscal	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	24/02/2024 (sauf stage)	04/03/2024 (sauf stage)	13/04/2024 (sauf stage)	29/04/2024 (sauf stage)
	M2 Droit Processuel	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	
	M2 Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	en stage	en stage
	M2 Europamaster	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage			
	M2 Juriste d'affaires Commerce- Distribution-Consommation	NON CONCERNE (ALTERNANCE)							
	M2 Juriste d'Affaires Internationales	28/10/2023 (sauf alternance)	06/11/2023 (sauf alternance)	23/12/2023 (sauf alternance)	08/01/2024 (sauf alternance)	24/02/2024 (sauf alternance)	04/03/2024 (sauf alternance)	13/04/2024 (sauf alternance et stage)	29/04/2024 (sauf alternance et stage)
	M2 Contrats et Responsabilités (civile, pénale, presse)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Juriste des Collectivités Territoriales	alternance							
	M2 Juriste Franco-Allemand	cursus étudiant à l'étranger							
	M2 Professions Juridiques du Sport	alternance							
	M2 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
DROIT MACON	M2 Droit des Affaires parcours Droit Rural	Pas de suspension des cours – Alternance		ven 22 déc 2023	mer 3 janv 2024	Pas de suspension des cours – Alternance			
DROIT - Administration Publique NEVERS	L1 Droit	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 Droit	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	Licence d'Administration Publique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps		
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	
AES DIJON	L1 AES	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	L2 AES	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	L3 AES	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 AES	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M2 Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements	alternance								
	M2 Smart City et Gouvernance de la Donnée	non concerné (alternance)								
	M2 Droit du Travail Expert	sans objet formation continue et alternance								
AES - GRH LE CREUSOT	L1 AES	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	L2 AES	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	Licence Pro. CCE	non concerné (alternance)								
ECONOMIE - MBFA	L1 Economie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	L2 Economie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	L3 Economie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	Licence Pro. Assurance Banque Finance	en alternance								
	M1 Banque Patrimoine Assurance (Mention Monnaie-Banque-Finance- Assurance)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	M1 Management et Evaluation des Organisations de Santé	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage/mémoire	Stage/mémoire	
	M1 Territoire Environnement Energie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage/mémoire	Stage/mémoire	
	M1 Analyse de Politiques Publiques	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage/mémoire	Stage/mémoire	
	M2 Analyse des Politiques Publiques	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	en stage		
	M2 Banque Patrimoine Assurance (Mention Monnaie-Banque-Finance- Assurance)	en alternance								
	M2 Economie et Gouvernance des Territoires	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	en stage		
	M2 Energie	Cours IFP Paris								
	M2 Management et Evaluation des Organisations de Santé	en stage ou alternance								

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M2 mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports - Data Analyst for Spatial and Environmental Economics (DASEE)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	en stage	

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
IAE	L1 Gestion	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 Gestion	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 Gestion	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	Stage
	L3 Gestion en alternance	non concerné (alternance)							
	LP DISTRISUP	non concerné (alternance)							
	IMBS 1ère année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Administration des Entreprises Alternance (parcours Double Compétence)	non concerné (alternance)							
	M1 Administration des Entreprises Formation Initiale (parcours Entreprise et international)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	Stage			
	M1 Comptabilité Contrôle Audit	ven 27 oct 2023	lun 6 nov 2023	ven 22 déc 2023	lun 8 janv 2024	ven 23 févr 2024	lun 4 mars 2024	ven 12 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Contrôle de Gestion	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	
	M1 CG double compétence	non concerné (alternance)							
	M1 Contrôle de Gestion des Opérations Publiques	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	
	M1 CGOP double compétence	non concerné (alternance)							
	M1 Gestion des Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	
	M1 GRH-RSE double compétence	non concerné (alternance)							
	M1 Management Activités du Tourisme et de la Culture	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	
	M1 Management Activités du Tourisme et de l'Événementiel	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	
	M1 Marketing Stratégique et Opérationnel	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	Stage
	M1 Marketing Stratégique et Opérationnel - double compétence	non concerné (alternance)							
	M1 Management Stratégique de la Distribution	non concerné (alternance)							
M1 Finance	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage	Stage	

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M1 Finance Fem & Cab Double Compétence	non concerné (alternance)							
	IMBS 2ème année	étudiants en échange à l'international et/ou en stage							
	M2 BDEEM	fermeture pour la rentrée 2023 (parcours ouvert à Besançon)							
	M2 Administration des Entreprises Alternance Double Compétence et Management Général	non concerné (alternance)							
	M2 Administration des Entreprises Alternance	non concerné (alternance)							
	M2 Administration des Entreprises Formation Initiale (parcours double compétence)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	stage	
	M2 Administration des Entreprises Formation Initiale (parcours Entreprise et international)	dates de l'Université partenaire				sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	stage	
	M2 Comptabilité Contrôle Audit	non concerné (alternance)							
	M2 Contrôle de Gestion	non concerné (alternance)							
	M2 Finance FEM & CAB	non concerné (alternance)							
	M2 Gestion Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	non concerné (alternance)							
	M2 Contrôle de Gestion des Organisations Publiques	non concerné (alternance)							
	M2 Management Stratégique de la Distribution	non concerné (alternance)							
	M2 Management Activités du Tourisme et de la Culture	non concerné (alternance)							
	M2 Management Activités du Tourisme et de l'Événementiel	non concerné (alternance)							
	M2 Marketing Stratégique et Opérationnel	non concerné (alternance)							
	M2 Recherche et Conseil en Sciences de Gestion	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 AE "cadre" parcours double compétence et management général (formation continue)	fermeture pour la rentrée 2023							

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE (Présentiel)	L1/L2/L3 Lettres	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L1 Lettres classiques								
	L1/L2/L3 Philosophie								
	L1/L2/L3 Info-com								
	L1/L2/L3 Sciences du langage								
	M1 Métiers du livre								
	M1 lettres recherche								
	M1 Création								
	M2 Lettres								
	M2 Métiers du livre								
	M1/M2 Philosophie								
	M1 SIC								
	M2 médias et création numérique								
	M2 SIC, M2 communication num des orga								
M1 FLE et aires linguistiques	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024			
M2 FLE et aires linguistiques									
M1 Sciences du langage									
M2 Sciences du langage									
UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE (EAD)	L1 Lettres Modernes	Sans objet	Sans objet	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 Lettres Modernes								
	L3 Lettres Modernes								
	L1 Lettres Classiques								
	L2 Lettres Classiques								
	M1 Lettres Modernes								
	M1 Sciences du langage								
	M1 FLEAL								
	M2 Lettres Modernes								
	M2 FLEAL								
	DAEU A								
	DUFLE (1ère et 2ème année)								
DUIC									

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
UFR LANGUES ET COMMUNICATION	L1 LLCE	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 LLCE Allemand	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 LLCE Anglais Espagnol	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 LLCE Allemand	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 LLCE	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L1 LEA	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 LEA	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 REVI	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 REVI	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 ICM	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 ICM	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 LEACA	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 LEACA	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 T2M	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 T2M	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 MASCI	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 MASCI	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
UFR SCIENCES HUMAINES Licences	HISTOIRE L1, L2, L3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	GEOGRAPHIE AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT L1	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	GEOGRAPHIE AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT L2, L3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	HISTOIRE DE L'ART ARCHEOLOGIE L1, L2, L3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	MUSIQUE Parcours Musique et Musicologie L1, L2, L3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	MUSIQUE Parcours Pratique Musicale Spécialisée L1, L2, L3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	PSYCHOLOGIE L1	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	PSYCHOLOGIE L2, L3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	LIC PRO Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi FMP	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	SOCIOLOGIE L1, L2, L3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
UFR SCIENCES HUMAINES Masters	M1 Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M1 Ingénierie de la formation professionnelle et psychologie ergonomique (IFPE)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Ingénierie de la formation professionnelle et psychologie ergonomique (IFPE)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations : management des relations humaines et des communications	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Management et Formation des professionnels de Santé	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Géographie (TMEC)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Géographie (CCLimAT)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Géographie (TMEC)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Musicologie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Musicologie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Archéologie, Sciences pour l'archéologie (ASA)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 ACTE	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 AGES	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Sciences sociales	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Société, territoires et vieillissement	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Ingénierie sociale	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Histoire	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Histoire	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Archives	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M1 Histoire de l'art	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Histoire de l'art	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	Rappel calendrier uB	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
SVTE	L1 Sciences de la Vie et de la Terre	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L1 Sciences de la Vie et de la Terre- Option Accès Santé	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 Sciences de la Vie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 Sciences de la Terre	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 Sciences de la Vie parcours BBM, BCP, BO	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 Sciences de la Vie parcours BGSTU	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 Sciences de la Terre (ST)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	LP Dépollution, Production et Gestion Durable des Eaux (DPGDE)	NEANT	NEANT	ven 22 déc 2023	lun 8 janv 2024	NEANT	NEANT	stage	stage
	M1 Mention BS, parcours B2IPME, BBM et BCPA	NEANT	NEANT	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	STAGE (du 08/01 au 01/03/24)	STAGE (du 08/01 au 01/03/24)	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Mention BS parcours For The Microbes (FORTHM)	calendrier allemand	calendrier allemand	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	interruption du 10/02 au 07/03/2024 entre Sem 1 en Allemagne et sem 2 en France		lundi 22 avril 2024	lun 29 avr 2024
	M1 mention NSA, parcours Nutrition et Sciences des Aliments (NUT et SA)	Néant	Néant	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	en stage	en stage	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 mention BEE, parcours Dynamique et conservation de la Biodiversité (DyCob)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	ven 22 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	stage	stage
	M1 mention STPE , parcours Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géoressources (SP2G)	NEANT		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 mention STPE, parcours Sol, Eaux, Milieux, Environnement (SEME)	NEANT		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	stage à partir du 13/04/2024	
M2 mention NSA, parcours Nutrition Santé (NS)	néant	néant	ven 22 déc 2023	lun 8 janv 2024	néant	néant	stage	stage	

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M2 mention NSA, parcours Aliments, Microbiologie, Assurance Qualité (AMAQ)	ALTERNANCE - ENTREPRISE	ALTERNANCE - ENTREPRISE	ALTERNANCE - ENTREPRISE	ALTERNANCE - ENTREPRISE	ALTERNANCE - ENTREPRISE	ALTERNANCE - ENTREPRISE	ALTERNANCE - ENTREPRISE	ALTERNANCE - ENTREPRISE
	M2 mention NSA, parcours Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (A3DD)	NEANT	NEANT	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage	stage	stage	stage
	M2 mention BS, parcours Biologie Intégrative des Interactions Plantes Microbes Environnement (B2IPME)	NEANT	NEANT	ven 15 déc 2023	mar 2 janv 2024	stage	stage	stage	stage
	M2 mention BS, parcours Management et Innovation en Biotechnologies (MIB)	NEANT	NEANT	ALTERNANCE - ENTREPRISE ou 23/12/2023	ALTERNANCE - ENTREPRISE ou 08/01/2024	ALTERNANCE - ENTREPRISE ou Stage	ALTERNANCE - ENTREPRISE ou Stage	ALTERNANCE - ENTREPRISE ou Stage	ALTERNANCE - ENTREPRISE ou Stage
	M2 mention BS, parcours Signalisation Cellulaire et Moléculaire (SCM)	NEANT	NEANT	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage	stage	stage	stage
	M2 Mention BS parcours For The Microbes (FORTHEM)	NEANT	NEANT	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage	stage	stage	stage
	M2 mention BEE , parcours Dynamique et conservation de la Biodiversité (DyCob)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	ven 22 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage	stage	stage	stage
	M2 mention STPE, parcours Sol, Eaux, Milieux, Environnement (SEME)	NEANT	NEANT	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage à partir du 05/02/2024			
	M2 mention STPE, parcours Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géorressources (SP2G)	NEANT	NEANT	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage	stage	stage	stage
SVTE - mention UBFC	M1 mention Biologie de la conservation - Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM)	FERME							
	M2 mention Biologie de la conservation - Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM)	FERME							

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
IUVV	L3 SV			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	LP Commerce des vins et œnotourisme								
	LP CSEV								
	M1 VVT								
	M2 VVT								
	M2 PFAA			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	DNO1								
DNO2					sam 17 févr 2024	lun 26 févr 2024			

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
Sciences et techniques	L1 nouveaux arrivants	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L1 redoublants	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L1 parcours AGIL	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L1 LAS	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 mention Chimie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 mention Informatique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 mention Mathématiques	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 mention Physique parcours Physique Chimie	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 mention Physique parcours Physique Fondamentale et applications	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 mention Sciences pour l'Ingénieur parcours Electronique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 mention Sciences pour l'Ingénieur parcours Mécanique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	LP mention Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de Santé : Gestion, Production et Valorisation parcours Contrôle, Procédés, Qualité	pas de suspension de cours		sam 9 déc 2023	02/01/2024 (stage)	stage			
	LP mention Métiers de l'Informatique : Applications Web parcours Systèmes Intra/Internet pour l'Entreprise	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	ven 22 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	stage	stage
	LP mention du BTP Génie Civil et Construction parcours Conduite de Travaux et Développement Durable dans le Bâtiment (gros œuvre et second œuvre)	se référer au calendrier du SEFCA, formation en alternance							
M1 mention Chimie parcours Contrôle et Analyse Chimiques (CAC)	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	stage		

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M1 mention Chimie parcours Contrôle et Durabilité des Matériaux (CDM)	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	stage	
	M1 mention Chimie parcours Matériaux Plastiques et Eco- Conception (M-PEC)	se référer au calendrier du SEFCA, formation en alternance							
	M1 mention Chimie parcours Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les Services (QESIS)	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	stage	
	M1 mention Electronique, Energie électrique, Automatique parcours Electronique, Signal et Image	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 mention Informatique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 mention Mathématiques et Applications : parcours Perfectionnement en Mathématiques Générales/Mathématiques Avancées (PMG)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 mention Mathématiques et applications parcours Mathématiques pour l'Ingénierie, alGorithmique, Statistique (MIGS)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 mention Physique parcours Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire (PC2M)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Alternance. Les cours sont terminés à cette période et les étudiants sont en entreprise	
	M1 mention Traitement du Signal et des Images parcours Computer Vision	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 MEEF Physique Chimie	voir calendriers universitaires de l'INSPE							
	M1 MEEF Maths								
	M1 MEEF SII								
	M2 mention Chimie parcours Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les Services (QESIS)	se référer au calendrier du SEFCA formation en alternance							

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M2 mention Chimie parcours Contrôle et Analyse Chimique (CAC)	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	période entreprise pour les alternants, stage en laboratoire pour formation initiale du 06/02/2024 au 01/03/2024		Enseignement et examens du S2 terminés au 27/03/2023 puis stage de fin d'année en entreprise	
	M2 mention Chimie parcours Matériaux Plastiques et Eco- Conception (MPEC)	se référer au calendrier du SEFCA formation en alternance							
	M2 mention Chimie parcours Contrôle et Durabilité des Matériaux (CDM)	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage		stage	
	M2 mention Electronique, Energie Electrique, Automatique parcours Electronique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sans objet	sans objet
	M2 mention Electronique, Energie Electrique, Automatique parcours MSc in Advanced Electronic Systems Engineering	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sans objet	sans objet
	M2 mention Informatique parcours Bases de Données et Intelligence Artificielle (BDIA)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sans objet	sans objet
	M2 mention Informatique parcours Image et Intelligence Artificielle	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sans objet	sans objet
	M2 mention Traitement du Signal et des Images parcours Image Vision	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sans objet	sans objet
	M2 mention Traitement du Signal et des Images parcours Computer Vision	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	M2 mention Informatique parcours Santé et Intelligence Artificielle	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	Sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
	M2 mention Mathématiques et applications parcours Mathématiques pour l'Ingénierie, alGorithmique, Statistique (MIGS) (en Formation Initiale)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	néant	néant
	M2 mention Mathématiques et Applications parcours Perfectionnement en Mathématiques (PMG)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M2 mention Physique parcours Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire (PC2M)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	en entreprise après le 13/04/2024
	M2 MEEF Physique Chimie	voir calendriers universitaires de l'INSPE							
	M2 MEEF SII								
	M2 MEEF Maths								
DU Préparation à l'agrégation	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
Sciences et techniques - mention UBFC	M1 mention Chimie Moléculaire - Transition Metals in Molecular Chemistry (T2MC)	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	pas de suspension de cours		stage	
	M2 mention Chimie Moléculaire - Transition Metals in Molecular Chemistry (T2MC)	pas de suspension de cours		sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage		stage	
	M1 mention Mathématique Physique parcours recherche mathematical physics (Math4phys)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 mention Mathématique Physique parcours recherche mathematical physics (Math4phys)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 mention Physique et Applications parcours Physics, Photonics & Nanotechnology (PPN)	x	x	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	x	x	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 mention Physique et Applications parcours Physics, Photonics et Nanotechnology (PPN)	x	x	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	x	x	x	x
	M1 mention Physique et Applications parcours QuanTEEM	x	x	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	x	x	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
STAPS Dijon	Toutes promotions	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
Santé DIJON	PASS			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024				
Santé Médecine	DFGSM2 - PC2			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024				
	DFGSM3 - PC3			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024				
	DFASM1 - MM1			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024				
	DFASM2 - MM2								
	DFASM3 - MM3								
	Internat DES 1ère à 6ème année								
Santé Pharmacie	DFGSP2 - PH2			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	DFGSP2 - PH3			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	DFASP1 - PH4			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	DFASP2 - PH5 - Officine			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024		
	DFASP2 -PH5 - Internat			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024				
	DFASP2 -PH5 - Industrie			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024		
	PH6 - Officine								
	PH6 - Industrie			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024		
	PH6 - Internat DES								
Santé Master	M1 Santé								
	M2 AQPS								
	M2 RHG - Relation Hôte Greffon								
	M1 Santé Publique (e-learning)*								
	M2 SP - ERCE								
	M2 SP - IPS (e-learning)*								
Santé Master et mention UBFC	M1 mention Sciences du médicament - Innovative Drugs								
	M2 mention Sciences du médicament - Innovative Drugs								
Santé Maïeutique	DFGMA2			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024			sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	DFGMA3			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024			sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	DESF1 - MA4			sam 23 déc 2023	mer 3 janv 2024			sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	DESF2 - MA5			sam 23 déc 2023	mer 3 janv 2024			sam 20 avr 2024	lun 29 avr 2024
Santé Odontologie	DFGSO2	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024			sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	DFGSO3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024			sam 20 avr 2024	lun 29 avr 2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
ESIREM	1ère année cycle préparatoire	Sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avril 2024	lundi 29 avr 2024
	2ème année cycle préparatoire								
	1ère année cycle ingénieur Informatique / Electronique Matériaux Robotique	non concernés							
	1ère année cycle ingénieur Informatique / Electronique Cybersécurité / Objets Connectés (FISA) Matériaux CND (FISA)	non concernés							
	2ème année cycle ingénieur Informatique / Electronique Matériaux Robotique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	3ème année cycle ingénieur Informatique / Electronique Matériaux Robotique	non concernés	non concernés	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	MASTER Computer Vision et MAIA	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés
MASTER Cybersécurité	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	non concernés	

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
ISAT	Cycle préparatoire ISAT - L1	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	Cycle préparatoire ISAT - L2	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	1ère année cycle Ingénieur ISAT - L3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	2ème année cycle Ingénieur ISAT - M1	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	3ème année cycle Ingénieur ISAT - M2	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stages		stages	
	MASTER MEETING M2 Recherche	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stages		stages	
	MASTER AESM - M2	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	stages		stages	
	Diplôme Ingénieur, spécialité GM et GI (par alternance)	Voir calendrier spécifique à l'alternance							

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
INSPÉ-Dpt Sciences de l'éducation	L1 Sciences de l'éducation, Parcours EFEC	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L2 Sciences de l'éducation, Parcours EFEC	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	L3 Sciences de l'éducation, Parcours EFEC	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Sciences de l'éducation, Parcours Expertise économique et sociologique en éducation	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Sciences de l'éducation, Parcours Expertise économique et sociologique en éducation	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
INSPÉ-Dpt Denis Diderot	M1 Sciences de l'éducation, Conseiller-Consultant- Responsable Formation (CCRF)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 Direction ou Projets ou Etablissements Culturels (DPEC)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Sciences de l'éducation, Parcours Conseiller-Consultant- Responsable Formation (CCRF)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Direction ou Projets ou Etablissements Culturels (DPEC), Parcours Arts et cultures (AC)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 Direction ou Projets ou Etablissements Culturels (DPEC), Parcours Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	M2 Direction ou Projets ou Etablissements Culturels (DPEC), Parcours ingénierie des projets interculturels et internationaux (IPII)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
INSPE-Dpt Denis Diderot - mention UBEC	M1 PIECE	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 PIECE	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
INSPE-Dpt MEEF	M1 MEEF, 1er degré, Professeur des écoles	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 MEEF, 2nd degré, tous parcours	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 MEEF, encadrement éducatif, CPE	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 MEEF, 1er degré, Professeur des écoles	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 MEEF, 2nd degré, tous parcours	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 MEEF, Encadrement éducatif, CPE	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 MEEF, Pratiques et ingénierie de formation, Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	ven 23 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M1 MEEF, Pratiques et ingénierie de formation, Parcours Elèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	ven 23 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 MEEF, Pratiques et ingénierie de formation, Parcours Enseignements et besoins éducatifs particuliers (EBEP)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	ven 23 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
IUT CHALON-SUR-SAONE	BUT MLT1	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT MLT2	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage en entreprise	
	BUT MLT3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	Stage en entreprise			
	BUT MLT1 (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	BUT MLT2 (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	BUT MLT3 (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	BUT GIM1	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT GIM2	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage en entreprise	
	BUT GIM3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage en entreprise	
	BUT GIM2 (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	BUT GIM3 (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	BUT SGM1	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT SGM2	Stage en entreprise							
	BUT SGM3	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	Stage en entreprise			
	BUT SGM3 (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	BUT C.J1 Alternants	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	BUT C.J2 Alternants	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	BUT C.J3 Alternants	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	LP LOG LH + SIL (FI)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage en entreprise	
	LP LOG LH + SIL (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	LP CNDMS (FI)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage en entreprise	
	LP CNDMS (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise							
	LP AGRO ARE + GTEA (FI)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage en entreprise	
LP AGRO ARE + GTEA (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise								
LP TSI TAIS + I3DTR (FI)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	Stage en entreprise		
LP TSI TAIS + I3DTR (Alternants)	5 semaines de congés par an en accord avec l'entreprise								

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps		
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
I U T D I J O N - A U X E R R E	BUT1 GACO	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT2 GACO (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT3 GACO (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT3 GACO ALT(parcours MCMO et MRPO)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT1 GB (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT2 GB (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT2 GB SAB - ALT	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT3 GB (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT3 GB SAB - ALT	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT3 GB BMB - ALT	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT1 GCCD	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT2 GCCD (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT1 GCCD - ALT	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT2 GCCD TB - ALT	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT2 GCCD TP - ALT	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT3 GCCD ALT (parcours TB et TP)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT1 GEA	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 17 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT2 GEA (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 17 févr 2024	lun 4 mars 2024	en stage	en stage	
	BUT3 GEA (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	en stage	en stage	en stage	en stage	
	BUT3 GEA ALT (parcours GC2F,GEMA et GPRH)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT1 GMP	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT2 GMP (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT2 GMP ALT(parcours IPI,MPI et SINREV)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT3 GMP (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT3 GMP ALT(parcours IPI,MPI et SINREV)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT1 INFO-COM (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT2 INFO-COM (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT3 INFO-COM (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	
	BUT3 INFO-COM ALT (parcours COMOR et MLP)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT								
	BUT1 INFORMATIQUE Dijon	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024	

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	BUT2 INFORMATIQUE Dijon (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT2 INFORMATIQUE ALT DIJON Parcours CDV	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT3 INFORMATIQUE Dijon parcours CDV	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT3 INFORMATIQUE ALT Dijon Parcours CDV	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT1 INFORMATIQUE Nevers	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT2 INFORMATIQUE Nevers	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT 2 INFORMATIQUE ALT Nevers Parcours CDV	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT3 INFORMATIQUE Nevers	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT 3 INFORMATIQUE ALT Nevers Parcours CDV	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT1 MMI	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT2 MMI (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT2 MMI ALT (Parcours CN, DWDI et SCN2D)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT1 RT	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT1 RT - ALT	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT2 RT (Parcours CYBERSECURITE)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT2 RT ALT (Parcours CYBERSECURITE)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT3 RT (Parcours CYBERSECURITE)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT3 RT ALT (Parcours CYBERSECURITE)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT1 TC	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 17 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT1 TC - ALT	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT2 TC (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 17 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT2 TC ALT (parcours MBEBE)	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	BUT3 TC (tous parcours)	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	BUT3 TC ALT (parcours MBEBE, BIAV et BDMRC))	Calendrier alternance sur le site de l'IUT							
	LP ADMIR	Diplômes en alternance (voir les calendriers sur le site de l'IUT, dans la rubrique Formation/BUT)							
	LP AP (parcours IP et GPP)								
	LP APICA								
	LP CYBER								

Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
	LP GSIE								
	LP GPS (paie et social)								
	LP GRH AUXERRE								
	LP MACOM MACON								
	LP MIB MACON								
	LP MTC AUXERRE								
	LP MTC MACON								
	LP OPPSA								
	LP QHSSE								
	DUCG 1								
	DUCG2								
	DSCG 1								
	DSCG 2								
	DSCG 2								

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
CENTRE CONDORCET	L1 ET L2 AES	Idem AES Dijon							
	L1 et L2 STAPS	Idem STAPS Dijon							
	M1 Computer vision	Idem UFR S&T Dijon							
	M1 Computer vision MAIA								
	M2 Computer vision								
	M2 Computer vision MAIA	Idem ESIREM Dijon							
	ESIREM Robotique et Cobotique (3A)								
ESIREM Robotique et Cobotique (4A)									
ESIREM Robotique et Cobotique (5A)									
IUT LE CREUSOT	GEII 1ère année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	GEII 2ème année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	GMP 1ère année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	GMP 2ème année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	MP 1ère année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	MP 2ème année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	TC 1ère année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	TC 2ème année	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	LP Aéronautique	LP fermée en 2023-2024							
	LP Mécatronique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	LP Robotique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	LP GTTI	LP fermée en 2023-2024							
	LP INCF	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	LP SIP	LP fermée en 2023-2024							
	DU ICI	DU fermé en 2023-2024							
	DSP Commercialisation écoresponsable	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	FSS Numérique	sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024

SUSPENSION DES COURS 2023-2024									
Composante	diplôme et année(s)	suspension des cours Toussaint (le cas échéant)		suspension des cours Noël		suspension des cours Hiver		suspension des cours Printemps	
		du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)	du (après les cours)	au (matin du jour indiqué)
Rappel calendrier uB		sam 28 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
AGROSUP DIJON	M1 GETIA			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024		
	M2 GETIA			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024		
	M2 ESCAI			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024		
	M2 IFPE			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024				
	M1 AGROECOLOGIE			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	sam 24 févr 2024	lun 4 mars 2024		
	M2 AGROECOLOGIE (ALTER)	néant	néant	ven 22 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage	stage	stage	stage
	M2 AGROECOLOGIE (SEPIA)	néant	néant	ven 22 déc 2023	lun 8 janv 2024	stage	stage	stage	stage
AGROSUP DIJON - mention UBFC	M1 mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes (MP ²)			sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024			sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes (MP ²)	mar 31 oct 2023	jeu 2 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	Période de stage : les modalités relatives au congés seront mentionnées dans les conventions de stage pour chaque étudiant.e			
	M1 mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Physiological and Psychological FOOD choices Determinants (P ² FOOD)	ven 27 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024	ven 17 févr 2023	lun 26 févr 2024	sam 13 avr 2024	lun 29 avr 2024
	M2 mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Physiological and Psychological FOOD choices Determinants (P ² FOOD)	ven 27 oct 2023	lun 6 nov 2023	sam 23 déc 2023	lun 8 janv 2024				

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante		
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au						
DROIT - Administration Publique DIJON	L1 Droit	ven 1 sept 2023	02/12/23	06/12/23	23/12/23	08/01/24	06/04/24	08/04/24	13/05/24	12/06/24	29/06/24	09/07/24			02/05/23		
	L2 Droit	ven 1 sept 2023	02/12/23	04/12/23	23/12/23	08/01/24	06/04/24	08/04/24	13/05/24	12/06/24	29/06/24	09/07/24					
	L3 Droit	ven 1 sept 2023	02/12/23	04/12/23	23/12/23	08/01/24	06/04/24	08/04/24	13/05/24	12/06/24	29/06/24	09/07/24					
	Licence d'Administration Publique	lun 4 sept 2023	02/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	06/04/24	08/04/24	04/05/24	10/06/24	29/06/24	05/07/24					
	Licence Pro. Métiers de l'immobilier	lun 25 sept 2023	15/12/23	18/12/23	20/12/23	08/01/24	15/03/24	18/03/24	20/03/24	02/09/24	13/09/24	13/07/24					
	Licence Pro. Métier du Notariat	lun 11 sept 2023	24/11/23	18/12/23	22/12/23	15/01/24	17/05/24	03/06/24	05/06/24	Septembre 2024		juillet 2024	rythme alternance : 1 semaine/mois de cours				
	M1 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés (Mention Droit Public)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Juriste des Collectivités Territoriales (Mention Droit Public)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Professions Juridiques du Sport (Mention Droit Public)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques (Mention Droit Public)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Droit Processuel (Mention Justice, Procès, Procédures)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Contrats et Responsabilités (civile, pénale, presse) (Mention Justice, Procès et Procédures)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés (Mention Justice, Procès et Procédures)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Droit Notarial (Mention Droit Notarial)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Droit Rural (Mention Droit des Affaires)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Juriste d'Affaires - Commerce, Distribution, Consommation (Mention Droit des Affaires)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Banque Patrimoine Assurance (Mention Droit des Affaires)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Droit Fiscal (Mention Droit des Affaires)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Juriste d'Affaires Internationales (Mention Droit des Affaires)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Juriste Franco-Allemand (Mention Droit des Affaires)	Vendredi 01 Septembre 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24					
	M1 Europamaster	Année d'études à l'étranger															
	M2 Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques	lun 25 sept 23			au fil de l'eau				au fil de l'eau				vendredi 27 septembre 2024	annualisation de la formation			
	M2 Juriste des Collectivités Territoriales	ven 08 sept 23			au fil de l'eau				au fil de l'eau				vendredi 27 septembre 2024	alternance +annualisation de la formation			
M2 Professions Juridiques du Sport	ven 01 sept 23							04/09/24	08/09/24			vendredi 27 septembre 2024	alternance +annualisation de la formation+ CC				
M2 Droit Notarial	Mardi 3 octobre 2023							1ère quinzaine d'avril 2024				mi-septembre 2024	Annualisation de la formation				
M2 Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés	lun 9 oct 2023							avril / mai 2024				fin septembre 2024	Annualisation de la formation				
M2 Droit Fiscal	lun 11 sept 2023		23/02/24					03/06/24	21/06/24			05/07/24	Annualisation				

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
	M2 Droit Processuel	ven 1 sept 2023	15/12/23	09/01/24	12/01/24	16/01/24	23/03/24 + stage obligatoire du 02/04/24 au 22/06/24	25/03/24	29/03/24 + soutenances stages et mémoires du 01/07 au 11/07/24	03/09/24	30/09/24	12/07/24			
	M2 Juriste d'affaires Commerce-Distribution-Consommation	mercredi 20 septembre 2023	SANS OBJET (ALTERNANCE)										vendredi 27/09/2024	Formation en alternance (examens répartis sur toute l'année)	
	M2 Juriste d'Affaires internationales	lundi 2 octobre 2023	ALTERNANCE ou, pour les non-alternants cours d'octobre à début avril, puis, selon choix, STAGE d'avril à septembre 2024 ou présence jusqu'à fin juin 2024 si MEMOIRE										vendredi 27/09/2024	Formation en parcours alternance, stage ou mémoire	
	M2 Contrats et Responsabilités (civile, pénale, presse)	Jeudi 7 septembre 2023	Annualisation Cours entre le 07/09/23 et le 10/05/24						1 seule session Examen en CC au fil de l'eau jusqu'au 07/06/24 + Soutenance de mémoire entre le 10/06/24 et le 04/07/24				Vendredi 05/07/2024		
	M2 EUROPAMASTER	lun 4 sept 2023	24/02/24	04/12/23	31/01/24	en stage						31/10/24			
	M2 Juriste Franco-Allemand	CURSUS ETUDIANT A L'ETRANGER													
DROIT MACON	M2 Droit des Affaires Parcours Droit Rural	lun 4 sept 2023								01/09/24		03/09/24	Alternance + annualisation+contrôle continu		
DROIT - Administration Publique NEVERS	L1 Droit	lun 4 sept 2023	09/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	03/05/24	10/06/24	21/06/24	05/07/24			
	L2 Droit	lun 4 sept 2023	09/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	03/05/24	10/06/24	21/06/24	05/07/24			
	Licence Administration Publique	lun 4 sept 2023	09/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	03/05/24	10/06/24	21/06/24	05/07/24			
AES DIJON	L1 AES	ven 1 sept 2023	02/12/23	06/12/23	23/12/23	08/01/24	06/04/24	08/04/24	13/05/24	12/06/24	29/06/24	09/07/24			
	L2 AES	ven 1 sept 2023	02/12/23	04/12/23	23/12/23	08/01/24	06/04/24	08/04/24	13/05/24	12/06/24	29/06/24	09/07/24			
	L3 AES	ven 1 sept 2023	02/12/23	04/12/23	23/12/23	08/01/24	06/04/24	08/04/24	13/05/24	12/06/24	29/06/24	09/07/24			
	M1 AES	lun 4 sept 2023	18/11/23	27/11/23 au 09/12/23 + stage possible du 11/12/23 au 13/01/24		15/01/24	06/04/24	10/04/24 au 13/04/24 et du 29/04/24 au 04/05/24 + stage possible du 06/05/24 au 07/06/24 (possibilité de prolonger)				01/07/24			
	M2 Finances des Collectivités Territoriales et des Groupements	lun 18 sept 2023		au fil de l'eau				au fil de l'eau				vendredi 27 septembre 2024	alternance +annualisation de la formation		
	M2 Smart City et Gouvernance de la Donnée	Lundi 18 septembre 2023	Sur la base de deux semaines de cours - deux semaines en entreprise en septembre/octobre puis une semaine de cours - deux semaines en entreprise: du 18/09/23 au 17/05/24. Présence optionnelle: 07/06/24 Prépa*. Certif. APAVE + 01/07/24: Examen Certif. APAVE*.						une seule session d'examen en CC au fil de l'eau jusqu'au 07/06/24. Soutenance de mémoire le 09/09/24				Lundi 9 septembre 2024	alternance	
M2 Droit du Travail Expert	14/09/2023 (FC et Alternance)	Sans objet parcours en formation continue et alternance										contrôle continu	12/09/2025 (FC) et 13/09/2024 (Alternance)	Parcours en formation continue sur 2 ans et parcours en alternance sur 1 an	
AES - GRH LE CREUSOT	L1 AES	lun 4 sept 2023	06/12/23	13/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	10/04/24	07/05/24	10/06/24	19/06/24	03/07/24			
	L2 AES	lun 4 sept 2023	06/12/23	13/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	10/04/24	07/05/24	10/06/24	19/06/24	03/07/24			
	Licence Pro. CCE	lun 18 sept 2023	15/12/23	08/01/24	12/01/24	05/02/24	17/05/24	du 27/05 au 31/05/24 + soutenance du 28/08 au 03/09/24		non concerné		04/09/24	formation en alternance		
	L1 Economie	mer 30 août 2023	08/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	08/05/24	17/06/24	27/06/24	12/07/24	démarrage le 30/08/23 car tutorat d'accueil		
	L2 Economie	ven 1 sept 2023	08/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	08/05/24	17/06/24	27/06/24	12/07/24			
	L3 Economie	ven 1 sept 2023	08/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	08/05/24	17/06/24	27/06/24	12/07/24			
	Licence Pro. Assurance Banque Finance	jeu 14 sept 2023	26/01/24	29/01/24	02/02/24	05/02/24	31/05/24	03/06/24	07/06/24	26/08/24	30/08/24	30/09/24	Formation en alternance		
	M1 Banque Patrimoine Assurance (Mention MBFA)	lun 4 sept 2023	02/12/23	11/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	24/05/24			26/06/24			
	M1 Management et évaluation des organisations de santé	lun 18 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	12/04/24			05/07/24			
	M1 Territoire Environnement Energie	lun 18 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	12/04/24			05/07/24			
M1 Analyse des Politiques Publiques	lun 18 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	12/04/24			05/07/24				

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
ECONOMIE - MBFA	M2 Analyse des Politiques Publiques	lun 18 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	12/04/24	08/07/24	12/07/24	20/09/24	Annualisation. Le stage ou le mémoire de seconde session peut se prolonger pendant l'été.		
	M2 Economie et Gouvernance des Territoires	lun 11 sept 2023	08/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	22/03/24	25/03/24	29/03/24	09/09/24	13/09/24	27/09/24			
	M2 Management et Evaluation des Organisations de Santé	lun 11 sept 2023					17/05/24	10/06/24	14/06/24	11/09/24	25/09/24	30/09/24	Formation en alternance		
	M2 Banque Patrimoine Assurance (Mention MBFA)	lun 11 sept 2023											FORMATION EN ALTERNANCE		
	M2 Economie et Politique de l'Environnement et de l'Energie	Cours IFP Paris													
M2 mention Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports - Data Analyst for Spatial and Environmental Economics (DASEE)	lun 18 sept 2023											20/09/24			
							annualisation								

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
IAE	L1 Gestion	mer 30 août 2023	08/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	08/05/24	17/06/24	27/06/24	12/07/24	démarrage le 30/08/23 car tutorat d'accueil			
	L2 Gestion	ven 1 sept 2023	08/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	08/04/24	08/05/24	17/06/24	27/06/24	12/07/24				
	L3 Gestion	mer 30 août 2023	08/12/23	11/12/23	22/12/23	08/01/24	15/03/24	18/03/24	29/03/24	17/06/24	27/06/24	12/07/24	démarrage le 30/08/23 car jeu d'entreprise			
	L3 Gestion en alternance	lun 11 sept 2023	15/12/23			08/01/24	14/06/24			01/07/24	05/07/24	10/09/24	alternance, périodes d'examen comprises dans les cours			
	LP DISTRISUP	lun 4 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
	IMBS 1ère année	lun 11 sept 2023	08/12/23	18/12/23	22/12/23	29/01/24	17/05/24	20/05/24	24/05/24	24/06/24	28/06/24	25/10/24				
	M1 Administration des Entreprises Alternance (parcours Double Compétence)	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
	M1 Administration des Entreprises Formation Initiale (parcours Entreprise et international)	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	stage				01/09/24	30/09/24	25/10/24				
	M1 Comptabilité Contrôle Audit	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	12/01/24	15/01/24	05/04/24	08/04/24	03/05/24	01/07/24	05/07/24	12/07/24				
	M1 Contrôle de Gestion	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24		25/03/24	29/03/24	Mi septembre	Fin septembre	25/10/24				
	M1 CG double compétence	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
	M1 Contrôle de Gestion des Opérations Publiques	mer 13 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	22/03/24	25/03/24	29/03/24	Mi septembre	Fin septembre	25/10/24				
	M1 CGOP double compétence	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
	M1 Gestion des Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	22/03/24	25/03/24	29/03/24	Mi septembre	Fin septembre	25/10/24				
	M1 GRH-RSE double compétence	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
	M1 Management Activités du Tourisme et de la Culture	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	15/03/24	18/03/24	29/03/24	Mi septembre	Fin septembre	25/10/24				
	M1 Management Activités du Tourisme et de l'Événementiel	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	15/03/24	18/03/24	29/03/24	Mi septembre	Fin septembre	25/10/24				
	M1 Marketing Stratégique et Opérationnel	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	22/03/24	25/03/24	29/03/24	09/09/24	14/09/24	25/10/24				
	M1 Marketing Stratégique et Opérationnel - double compétence	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
	M1 Management Stratégique de la Distribution	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
	M1 Finance	lun 18 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	08/03/24	11/03/24	15/03/24	09/09/24	14/09/24	25/10/24				
	M1 Finance Fem & Cab Double Compétence	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance		28/04/23	
	IMBS 2ème année	Date de rentrée de l'université partenaire ou stage	Date de l'université partenaire ou stage	Examens de l'Université partenaire à l'étranger ou stage	Période de stage entre le 01/01/24 et le 31/08/24		Rendu du mémoire de recherche et du rapport de stage entre le 03/06/24 et le		néant				25/10/24			
	M2 BDEEM	fermeture pour la rentrée 2023 (parcours ouvert à Besançon)														
	M2 Administration des Entreprises Alternance Double Compétence et Management Général	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
	M2 Administration des Entreprises Alternance	lun 18 sept 2023				annualisation						31/10/24	alternance			
M2 Administration des Entreprises Formation Initiale (parcours double compétence)	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	22/03/24	24/03/24	29/03/24	01/09/24	30/09/24	25/10/24					
M2 Administration des Entreprises Formation Initiale (parcours Entreprise et international)	dates de l'université partenaire				08/01/24	22/03/24	24/03/24	29/03/24	01/09/24	30/09/24	25/10/24					

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
	M2 Comptabilité Contrôle Audit	lun 4 sept 2023		Alternance avec contrôle continu et annualisation								12/07/24	alternance		
	M2 Contrôle de Gestion	lun 18 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 Finance FEM & CAB	lun 18 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 Gestion Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	mer 6 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 Contrôle de Gestion des Organisations Publiques	lun 18 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 Management Stratégique de la Distribution	lun 11 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 Management Activités du Tourisme et de la Culture	lun 4 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 Management Activités du Tourisme et de l'Événementiel	lun 4 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 Marketing Stratégique et Opérationnel	lun 11 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 Recherche et Conseil en Sciences de Gestion	lun 11 sept 2023		annualisation								25/10/24	alternance		
	M2 AE "cadre" parcours double compétence et management général (formation continue)			fermeture pour la rentrée 2023											

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE (Présentiel)	L1/L2/L3 Lettres	lun 4 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			07/04/23
	L1/L2 Lettres classiques	lun 4 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	L1/L2/L3 Philosophie	lun 4 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	L1/L2/L3 Info-com	lun 4 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	L1/L2/L3 Sciences du langage	lun 4 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	M1 Métiers du livre	lun 11 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	M1 lettres recherche	lun 4 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	M1 Création	lun 11 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	M2 Lettres	lun 18 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	M2 Métiers du livre	lun 11 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24	Alternance		
	M1/M2 Philosophie	lun 11 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	M1 SIC	lun 18 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	M2 médias et création numérique	lun 11 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24	Alternance		
	M2 SIC, M2 communication num des orga	lun 11 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24	Alternance		
	M1 FLE et aires linguistiques	mer 13 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
	M2 FLE et aires linguistiques	mer 13 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24			
M1 Sciences du langage	mer 13 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24				
M2 Sciences du langage	mer 13 sept 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	17/05/24	17/06/24	29/06/24	08/07/24				
UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE (EAD)	L1 Lettres Modernes	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	L2 Lettres Modernes	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	L3 Lettres Modernes	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	L1 Lettres Classiques	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	L2 Lettres Classiques	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	M1 Lettres Modernes	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	M1 Sciences du langage	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	M1 FLEAL	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	M2 Lettres Modernes	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	M2 FLEAL	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
	DAEU A	mercredi 11 octobre 2023						03/06/24	06/06/24			05/07/24	Session unique		
	DUFLE (1ère et 2ème année)	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD		
DUIC	mercredi 11 octobre 2023						13/05/24	17/05/24	02/09/24	06/09/24	05/07/24	Annualisation EAD			

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
UFR LANGUES ET COMMUNICATION	L1 LLCE	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	09/07/24			02/05/23	
	L2 LLCE Allemand	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	09/07/24				
	L2 LLCE Anglais Espagnol	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	09/07/24				
	L3 LLCE Allemand	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	09/07/24				
	L3 LLCE	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	09/07/24				
	L1 LEA	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	09/07/24				
	L2 LEA	ven 15 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	09/07/24				
	L3 LEA	ven 15 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	09/07/24				
	M1 REVI	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	pas de session 2		15/06/24				
	M2 REVI	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	pas de session 2		15/06/24				
	M1 ICM	mer. 13 sept 2023	15/12/23				15/01/24	17/05/24			17/06/24	28/06/24	08/07/24	Pas de CT en S1 et S2		
	M2 ICM					05/02/24	05/04/24					31/10/24		S3 en échange universitaire - Pas de CT en S3 et S4 - Stage à partir du 08/04/24 jusqu'au 30/09/24 (4 à 6 mois)		
	M1 LEACA	lun. 4 sept 2023	15/12/23			15/01/24	12/04/24					30/09/24		pas de CT au S2		
	M2 LEACA	lun. 4 sept 2023	15/12/23			15/01/24	12/04/24							Alternance en M2		
	M1 T2M	lun 4 sept 2023	15/12/23					Stage ou mobilité						CCI, 1 seul semestre de cours		
	M2 T2M	mar 5 sept 2023	26/01/24					Stage ou mobilité ou alternance						CCI, 1 seul semestre avec dates adaptées pour permettre l'alternance.		
M1 MASCI	lun. 18 sept 2023	22/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	23/02/24					30/09/24		Pas de CT en S2			
M2 MASCI	mar. 19 sept 2023	22/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	15/03/24					30/09/24		Pas de CT en S2			

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
UFR SCIENCES HUMAINES Licences	HISTOIRE L1, L2, L3	lun 4 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	04/07/24			29/03/23
	GÉOGRAPHIE AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT L1	lun 4 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	04/07/24			
	GÉOGRAPHIE AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT L2, L3	mar 5 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	05/07/24			
	HISTOIRE DE L'ART ARCHEOLOGIE L1, L2, L3	lun 4 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	05/07/24			
	MUSIQUE Parcours Musique et Musicologie L1, L2, L3	lun 4 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	04/07/24			
	MUSIQUE Parcours Pratique Musicale Spécialisée L1, L2, L3	lun 4 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	04/07/24			
	PSYCHOLOGIE L1	lun 4 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	04/07/24			
	PSYCHOLOGIE L2, L3	mar 5 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	05/07/24			
	LIC PRO Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi FMP	mer 13 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	13/07/24	En attente réponse du SEFCA (24/4/23)	Session de rattrapage en septembre	
	SOCIOLOGIE L1, L2, L3	lun 4 sept 2023	sam 16 déc 2023	18/12/23	13/01/24	15/01/24		29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	04/07/24			
UFR SCIENCES HUMAINES Masters	M1 Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies	lundi 4 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet			
	M2 Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies	mardi 5 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet			
	M1 Ingénierie de la formation professionnelle et psychologie ergonomique (IFPE)	lundi 4 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet			
	M2 Ingénierie de la formation professionnelle et psychologie ergonomique (IFPE)	lundi 4 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet			
	M1 Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement	lundi 4 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet			
	M2 Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement	lundi 4 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	02/09/24	13/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2	Stage long et TER au second semestre	La session 2 ne peut pas avoir lieu en juin car elle imposerait la dernière limite de rendu des mémoires en mai. Un nombre significatif d'étudiants ont besoin des mois de juillet et août pour finaliser leur mémoire et stage.	
	M1 Psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations	lundi 4 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet			
	M2 Psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations : management des relations humaines et des communications	mercredi 13 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juin pour la session 1 et septembre pour la session 2	Formation en alternance, présence de nombreux contrôles continus, une seule journée d'examen, semestres décalés en raison de l'intervention de professionnels	Session 2 en septembre en raison du stage obligatoire du second semestre.	

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
	M2 Psychologie du sport et optimisation de la performance	lundi 25 septembre 2023	26/01/24	29/01/24	03/02/24	05/02/24	11/05/24	04/06/24	04/07/24	02/09/24	23/09/24	juin pour la session 1 et septembre pour la session 2			
	M2 Psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations : management des relations humaines et des communications	mercredi 13 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juin pour la session 1 et septembre pour la session 2	Formation en alternance, présence de nombreux contrôles continus, une seule journée d'examen, semestres décalés en raison de l'intervention de professionnels	Session 2 en septembre en raison du stage obligatoire du second semestre.	
	M1 Géographie (TMEC)	lundi 4 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet	CC aux 2 semestres		
	M1 Géographie (CCImAT)	lundi 4 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet	CC aux 2 semestres		
	M2 Géographie (TMEC)	lundi 4 septembre 2023	15/03/24	CC	CC	stage	stage	stage	stage	stage	stage	juillet pour la session 1 et octobre pour la session 2	Formation ouverte à l'alternance, stage au second semestre	Session 2 en octobre en raison du stage du second semestre qui commence en mars en raison de l'alternance.	
	M2 Géographie (CCImAT)	lundi 4 septembre 2023	15/03/24	CC	CC	stage	stage	stage	stage	stage	stage	juillet pour la session 1 et octobre pour la session 2	Formation ouverte à l'alternance, CC au 1er semestre et stage au 2ème semestre	Session 2 en octobre en raison du stage du second semestre qui commence en mars en raison de l'alternance.	
	M1 Musicologie	lundi 18 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet			
	M2 Musicologie	lundi 18 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	15/05/24	17/06/24	29/06/24	juillet			
	M1 Archéologie, Sciences pour l'archéologie (ASA)	lundi 11 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	13/04/24	29/04/24	15/05/24	02/09/24	14/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2		La session 2 ne peut pas avoir lieu en juin car elle imposerait la dernière limite de rendu des mémoires en mai. Beaucoup d'étudiants ont besoin des mois de juillet et août pour finaliser leur mémoire.	
	M2 ACTE	lundi 18 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/2024 + stage	13/04/2024 + stage	29/04/2024 + stage	15/05/2024 + stage	02/09/24	13/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2	CC aux 2 semestres + Stage au 2nd semestre	La session 2 ne peut pas avoir lieu en juin car elle imposerait la dernière limite de rendu des mémoires en mai. Beaucoup d'étudiants ont besoin des mois de juillet et août pour finaliser leur mémoire.	
	M2 AGES	lundi 18 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	13/01/24	stage	stage	stage	stage	02/09/24	13/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2		Session 2 en septembre en raison du stage du second semestre qui peut être choisi par les étudiants	
	M1 Sciences sociales	lundi 18 septembre 2023	27/01/24	29/01/24	03/02/24	05/02/24	11/05/24	13/05/24	25/05/24	24/06/24	29/06/24	juillet			
	M2 Société, territoires et vieillissement	lundi 25 septembre 2023	27/01/24	stage	stage	stage	stage	stage	stage	02/09/24	23/09/24	septembre	CC aux 2 semestres + Stage au 2nd semestre	Session 2 en septembre en raison du stage du second semestre qui peut être choisi par les étudiants	
	M2 Ingénierie sociale	lundi 25 septembre 2023	27/01/24	stage	stage	stage	stage	stage	stage	02/09/24	23/09/24	septembre	CC aux 2 semestres + Stage au 2nd semestre	Session 2 en septembre en raison du stage du second semestre qui peut être choisi par les étudiants	
	M1 Histoire	mardi 19 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	02/09/24	13/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2	CC aux 2 semestres	La session 2 ne peut pas avoir lieu en juin car elle imposerait la dernière limite de rendu des mémoires en mai. Beaucoup d'étudiants ont besoin des mois de juillet et août pour finaliser leur mémoire.	
	M2 Histoire	mardi 19 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	02/09/24	13/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2	CC aux 2 semestres	La session 2 ne peut pas avoir lieu en juin car elle imposerait la dernière limite de rendu des mémoires en mai. Beaucoup d'étudiants ont besoin des mois de juillet et août pour finaliser leur mémoire.	

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
	M2 Archives	lundi 11 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	02/09/24	13/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2	CC au 1er semestre et stage au 2ème semestre	Session 2 en septembre en raison du stage obligatoire du second semestre.	
	M1 Histoire de l'art	mercredi 13 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	02/09/24	13/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2	CC aux 2 semestres	La session 2 ne peut pas avoir lieu en juin car elle imposerait la dernière limite de rendu des mémoires en mai. Beaucoup d'étudiants ont besoin des mois de juillet et août pour finaliser leur mémoire.	
	M2 Histoire de l'art	mercredi 13 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	13/01/24	15/01/24	12/04/24	29/04/24	15/05/24	02/09/24	13/09/24	juillet pour la session 1 et septembre pour la session 2	CC aux 2 semestres	La session 2 ne peut pas avoir lieu en juin car elle imposerait la dernière limite de rendu des mémoires en mai. Beaucoup d'étudiants ont besoin des mois de juillet et août pour finaliser leur mémoire.	

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par courrier joint au présent tableau préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
SVTE	L1 Sciences de la Vie et de la Terre	lun 4 sept 2023	22/12/23	08/01/24	16/01/24	17/01/24	04/05/24	06/05/24	18/05/24	10/06/24	21/06/24	12/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)	30/03/23	
	L1 Sciences de la Vie et de la Terre-Option Accès Santé	lun 4 sept 2023	22/12/23	08/01/24	16/01/24	17/01/24	04/05/24	06/05/24	18/05/24	10/06/24	21/06/24	12/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)		
	L2 Sciences de la Vie	mar 5 sept 2023	22/12/23	08/01/24	16/01/24	15/01/24	07/05/24	13/05/24	18/05/24	17/06/24	24/06/24	12/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)		
	L2 Sciences de la Terre	lun 11 sept 2023	16/12/23	08/01/24	12/01/24	15/01/24	17/05/24	27/05/24	30/05/24	17/06/24	21/06/24	05/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)		
	L3 Sciences de la Vie parcours BBM, BCP, BO	lun 4 sept 2023	22/12/23	18/12/23	22/12/23	15/01/24	24/05/24	13/05/24	24/05/24	24/06/24	28/06/24	12/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)		
	L3 Sciences de la Vie parcours BGSTU	lun 4 sept 2023	22/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	24/05/24	13/05/24	24/05/24	24/06/24	28/06/24	12/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)		
	L3 Sciences de la Terre (ST)	lun 11 sept 2023	16/12/23	08/01/24	08/01/24	15/01/24	17/05/24	27/05/24	30/05/24	17/06/24	21/06/24	05/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)		
	LP Dépollution, Production et Gestion Durable des Eaux (DPGDE)	lun 11 sept 2023	15/12/23			08/01/24	29/03/24		06/09/24				06/09/24	Mixte FI et Alternance (contrat apprentissage)	Rattrapages 2eme session groupés FI et FC en septembre	
	M1 Mention BS, parcours B2IPME, BBM et BCPA	lundi 11 septembre 2023	15/12/23	18/12/23	21/12/23	08/01/24	07/06/24	10/06/24	14/06/24	01/07/24	05/07/24	05/07/24			Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)	
	M1 Mention BS parcours For The Microbes (FORTHM)	lundi 9 octobre 2023	10/02/2024				07/03/2024		10/06/2024	14/06/2024	09/07/24	10/07/24	15/07/24	Formation en codiplome avec l'Allemagne examens du 1er semestre soumis au calendrier de l'Université Mayence	Les dates d'examens du 1er semestre ne peuvent pas être renseignées car ce semestre a lieu en Allemagne	
M1 mention NSA, parcours Nutrition et Sciences des Aliments (NUT et SA)	mer 6 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	31/05/24	03/06/24	07/06/24	01/07/24	05/07/24	06/07/24			Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)		

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par courrier joint au présent tableau préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
	M1 mention BEE, parcours Dynamique et conservation de la Biodiversité (DyCob)	lundi 4 septembre 2023	23/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	22/06/2024	26/02/2024	08/03/2024	08/07/2024	12/07/24	12/07/2024		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)	
	M1 mention STPE , parcours Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géoressources (SP2G)	lun 11 sept 2023	22/12/23	08/01/24	12/01/24	15/01/24	31/05/24	03/06/24	07/06/24	01/07/24	05/07/24	12/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, sessions 1 et 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées) (2) Possibilité d'épreuves de rattrapage en septembre pour les étudiants dont le stage, donc S2, déborde sur l'été	
	M1 mention STPE, parcours Sol, Eaux, Milieux, Environnement (SEME)	lun 11 sept 2023	22/12/23	08/01/24	12/01/24		05/04/24	08/04/24	12/04/24	01/07/24	05/07/24	12/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées) (2) soutenances de stage semaine du 10/06/2024 au 14/06/2024	
	M2 mention NSA, parcours Nutrition Santé (NS)	mar 5 sept 2023	23/02/24	26/02/24	06/03/24	stage	stage	stage	stage	02/09/24	06/09/24	13/09/24	Formation en alternance (contrat de professionnalisation + contrat d'apprentissage)	Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, sessions 1 et 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées)	
	M2 mention NSA, parcours Aliments, Microbiologie, Assurance Qualité (AMAQ)	lun 11 sept 2023	12/03/24	22/01/24	23/01/24	13/03/24	30/06/24	01/07/24	05/07/24	09/09/24	13/09/24	20/09/24	Formation exclusivement en alternance (contrat de professionnalisation + contrat d'apprentissage) la période en entreprise se poursuit jusqu'au 06/09/2024	Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées) (2) Possibilité d'épreuves de rattrapage en septembre pour les étudiants puisque l'alternance, donc S2, déborde sur l'été	
	M2 mention NSA, parcours Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (A3DD)	lun 11 sept 2023	12/03/24	22/01/24	23/01/24	09/02/24	09/03/24	01/07/24	05/07/24	09/09/24	13/09/24	20/09/24	Formation en alternance (contrat de professionnalisation + contrat d'apprentissage) la période en entreprise se poursuit jusqu'au 06/09/2024	Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées) (2) Possibilité d'épreuves de rattrapage en septembre pour les étudiants puisque l'alternance, donc S2, déborde sur l'été	
	M2 mention BS, parcours Biologie Intégrative des Interactions Plantes Microbes Environnement (B2PME)	lun 11 sept 2023	15/12/23	11/12/23	15/12/23	Début du stage le 02/01/2023 (6 mois minimum) possible jusqu'au 31.08.2023		14/06/2023	23/06/23	cf particularités	cf particularités	15/07/2024 ou 30/09/2024	semestre 2 : Soutenances STAGE en juin pour étudiants recherche et mi-septembre pour étudiants pro	(1) Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées) (2) Possibilité d'épreuves de rattrapage en septembre pour les étudiants puisque l'alternance, donc S2, déborde sur l'été	

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
	M2 mention BS, parcours Management et Innovation en Biotechnologies (MIB)	mar 5 sept 2023	09/02/24	09/02/24	09/02/24	Début du stage le 12/02/2024 (5 mois minimum) possible jusqu'au 31.09.2024		04/09/24	05/09/24	23/09/24	25/09/24	30/09/24	Mixte FI et Alternance (contrat de professionnalisation + contrat d'apprentissage)	(1) Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées) (2) Possibilité d'épreuves de rattrapage en septembre pour les étudiants puisque l'alternance ou le stage, donc S2, débordent sur l'été	
	M2 mention BS, parcours Signalisation Cellulaire et Moléculaire (SCM)	lun 11 sept 2023	22/12/23	18/12/23	05/01/24	08/01/24	05/07/24	18/06/24	20/06/24	11/07/24	12/07/24	13/07/24			
	M2 mention BS ForThe Microbes (FORTHM)	lundi 2 octobre 2023	22/12/2023		22/12/2023	08/01/2024	30/06/2024	17/06/2024	20/06/2024	04/07/24	05/07/24	12/07/24	Formation codiplômée avec l'Allemagne. organisation des examens : soutenance et mémoire de stage uniquement en CC	Examens uniquement en CC, pas de dates de session d'examen.	
	M2 mention BEE, parcours Dynamique et conservation de la Biodiversité (DyCob)	lun 11 sept 2023	19/01/24	22/01/24	31/01/24	Début du stage le 01/02/2024 (4 mois minimum) possible jusqu'au 31/08/2024		19/06/2024	23/06/2024	11/07/24	11/07/24	15/07/2024 ou 30/09/2024	semestre 2 : STAGE, pas de cours soutenance STAGE en juin et mi-septembre	Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées) (2) Possibilité d'épreuves de rattrapage en septembre pour les étudiants dont le stage (S2) se termine fin aout	
	M2 mention STPE, parcours Sol, Eaux, Milieux, Environnement (SEME)	mar 12 sept 2023	19/02/24	22/02/24	26/02/24	Début du stage le 29/02/2024 (4 mois minimum) possible jusqu'au 31/08/2024		09/09/24	12/09/24	16/09/24	17/09/24	17/09/24			
	M2 mention STPE, parcours Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géoresources (SP2G)	lun 11 sept 2023	22/12/23	08/01/2024	15/01/24	stage à partir du 01/02/2024 (4 mois minimum) possible jusqu'au 31/08/2024		17/06/24	20/06/24	10/07/24	12/07/24	14/07/24		Des épreuves de CT pourront être organisées au semestre 1 ou 2, en dehors des dates fixées par le calendrier universitaire en cours de l'UFR SVTE (elles pourront prendre la forme d'épreuves anticipées ou retardées) (2) Possibilité d'épreuves de rattrapage en septembre pour les étudiants dont le stage, donc S2, débordent sur l'été	
SVTE - mention UBFC	M1 mention Biologie de la conservation - Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM)														
	M2 mention Biologie de la conservation - Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM)														

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
IUVV	L3 SV	lun 25 sept 2023	15/01/24	22/01/24	24/01/24	25/01/24	07/05/24	13/05/24	14/05/24	20/06/24	21/06/24	21/06/24				
	LP Commerce des vins et œnotourisme	lun 2 oct 2023	10/01/24	11/01/24	12/01/24	15/01/24	15/03/24	18/01/24	19/01/24	23/09/24	27/09/24	30/09/24	Formation en alternance			
	LP CSEV	lun 9 oct 2023	05/04/24	04/04/24	04/04/24								Semestrialisation non applicable en L3Pro			
	M1 VVT	lun 25 sept 2023	22/12/23	08/01/24	09/01/24	22/01/24	31/05/24	03/06/2024 (mutualisation DNO1)	03/06/2024 (mutualisation DNO1)	01/07/2024 (mutualisation DNO1)	03/07/2024 (mutualisation DNO1)	10/07/24			stage de 4 semaines du 06/05/24 au 31/05/24	
				15/01/24	19/01/24			10/06/24	14/06/24	08/07/24	10/07/24					
	M2 VVT	lundi 2/10/2023	21/02/24	04/03/24	08/03/24	11/03/24	30/09/24					30/09/24	Stage de 4 à 6 mois au S2 Possibilités d'épreuves de rattrapage en septembre pour les étudiant.e.s dont le stage (S2) déborde sur l'été			
	M2 PFAA	lun 4 sept 2023	29/03/24	18/12/23	22/12/23	04/04/24	31/10/24		Soutenances au plus tard le 31/10/2024	09/09/24	13/09/24	31/10/24		formation co-portée IUVV/HEPH-Condorcet		
				26/02/24	01/03/24											
DNO1	lun 16 oct 2023	22/12/23	10/01/24	12/01/24	15/01/24	31/05/24	03/06/24	07/06/24	01/07/24	03/07/24	11/07/24					
DNO2	lundi 11 décembre 2023					11/12/23		03/06/24	07/06/24	01/07/24	03/07/24	11/07/24		Modification de la semaine de vacances d'hiver		

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire	Particularités : Formation en alternance / Actualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
Sciences et techniques	L1 nouveaux arrivants	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	10/05/2024	15/05/2024	22/05/2024	19/06/2024	25/06/2024	12/07/2024			28/04/2023	
	L1 redoublants	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	10/05/2024	15/05/2024	22/05/2024	19/06/2024	25/06/2024	12/07/2024			28/04/2023	
	L1 parcours AGIL	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	non concerné	non concerné	15/01/2024	10/05/2024	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	12/07/2024			28/04/2023	
	L1 LAS	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	15/05/2024	15/05/2024	22/05/2024	19/06/2024	25/06/2024	12/07/2024			28/04/2023	
	L2	lundi 4 septembre 2023	15/12/2023	18/12/2023	22/12/2023	08/01/2024	03/05/2024	06/05/2024	14/05/2024	12/06/2024	18/06/2024	12/07/2024			28/04/2023	
	L3 mention Chimie	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	17/05/2024	21/05/2024	24/05/2024	24/06/2024	28/06/2024	12/07/2024	stage du 15 au 26 janvier 2024		28/04/2023	
	L3 mention Informatique	lundi 11 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	10/05/2024	15/05/24	22/05/24	19/06/24	27/06/24	12/07/24			28/04/2023	
	L3 mention Mathématiques	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	10/05/2024	16/05/2024	24/05/2024	20/06/2024	28/06/2024	08/07/2024			28/04/2023	
	L3 mention Physique parcours Physique Chimie	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	17/05/2024	21/05/2024	24/05/2024	24/06/2024	28/06/2024	13/07/2024			28/04/2023	
	L3 mention Physique parcours Physique Fondamentale et applications	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024		21/05/2024	24/05/2024	24/06/2024	28/06/2024	13/07/2024			28/04/2023	
	L3 mention Sciences pour l'ingénieur parcours Electronique	vendredi 1 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	17/05/2024	21/05/2024	24/05/2024	24/06/2024	28/06/2024	12/07/2024			28/04/2023	
	L3 mention Sciences pour l'ingénieur parcours Mécanique	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	17/05/2024	21/05/2024	24/05/2024	24/06/2024	28/06/2024	12/07/2024			28/04/2023	
	LP mention Industries Pharmaceutiques, Cosmétologiques et de Santé : Gestion, Production et Valorisation parcours Contrôle, Procédés, Qualité	lundi 4 septembre 2023	08/12/2023	Examens réguliers à la fin de chaque module car une partie de la formation est en alternance			13/05/2024	07/06/2024	Examens réguliers à la fin de chaque module car une partie de la formation est en alternance			02/09/2024	06/09/2024	11/09/2024	formation en alternance, les dates mentionnées dans le tableau sont basées sur le calendrier de l'alternance	28/04/2023
	LP mention Métiers de l'Informatique : Applications Web parcours Systèmes Intra/Internet pour l'Entreprise	lundi 11 septembre 2023		fonctionnement annuel							16/09/2024	20/09/2024	27/09/2024	Contrôle continu / Formation en alternance		28/04/2023
	LP mention du BTP Génie Civil et Construction parcours Conduite de Travaux et Développement Durable dans le Bâtiment (gros œuvre et second œuvre)			formation en alternance, se référer au calendrier du SEFCA												28/04/2023
	M1 mention Chimie parcours Contrôle et Analyse Chimiques (CAC)	lundi 11 septembre 2023	15/12/2023	18/12/2023	22/12/2023	08/01/2024	05/04/2024	08/04/2024	12/04/2024				06/09/2024			28/04/2023
	M1 mention Chimie parcours Contrôle et Durabilité des Matériaux (CDM)	lundi 4 septembre 2023	23/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	08/01/2024	13/04/2024	pas d'exams semestre 2 (CC)		19/08/2024	30/09/2024	13/07/2024	pas d'exams semestre 2 (CC)		28/04/2023	
	M1 mention Chimie parcours Matériaux Plastiques et Eco-Conception (M-PEC)			formation en alternance, se référer au calendrier du SEFCA												28/04/2023
	M1 mention Chimie parcours Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les Services (QESIS)	lundi 11 septembre 2023	15/12/2023	18/12/2023	22/12/2023	08/01/2024	05/04/2024	08/04/2024	12/04/2024				06/09/2024			28/04/2023
	M1 mention Electronique, Energie électrique, Automatique parcours Electronique, Signal et Image	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	10/05/2024	13/05/2024	17/05/2024	17/06/2024	21/06/2024	12/07/2024				28/04/2023
M1 mention Informatique	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	11/01/2024	12/01/2024	10/05/2024	13/05/2024	17/05/2024	17/06/2024	25/06/2024	30/06/2024	Formation en alternance		28/04/2023		
M1 mention Mathématiques et Applications : parcours Perfectionnement en Mathématiques Générales/Mathématiques Avancées (PMG)	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	03/05/2024	13/05/2024	17/05/2024	17/06/2024	21/06/2024	05/07/2024				28/04/2023	
M1 mention Mathématiques et applications parcours Mathématiques pour l'Ingénierie, algorithme, Statistique (MIGS)	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	03/05/2024	13/05/2024	17/05/2024	17/06/2024	21/06/2024	05/07/2024				28/04/2023	
M1 mention Physique parcours Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire (PC2M)	mercredi 13 septembre 2023	12/01/2024	Contrôle continu intégral. Pas de session d'exams			09/01/2024	29/03/2024	Contrôle continu intégral. Pas de session d'exams			18/09/2024	20/09/2024	20/09/2024	Alternance Contrôle continu intégral. Pas de session d'exams. Soutenances début septembre.	28/04/2023	
M1 mention Traitement du Signal et des Images parcours Computer Vision	lundi 11 septembre 2023	05/01/2024	03/01/2024	05/01/2024	08/01/2024	28/06/2024	03/06/2024	07/06/2024	24/06/2024	28/06/2024	28/06/2024				28/04/2023	
M1 MEEF Physique Chimie			voir calendriers universitaires de l'INSPE												28/04/2023	
M1 MEEF Maths															28/04/2023	
M1 MEEF SII															28/04/2023	
M2 mention Chimie parcours Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les Services (QESIS)			formation en alternance, se référer au calendrier du SEFCA												28/04/2023	
M2 mention Chimie parcours Contrôle et Analyse Chimique (CAC)	lundi 2 octobre 2023	22/12/2023	08/01/2024	15/01/2024	09/01/2024	15/03/2024	du 20/03/2024 au 22/03/2024 soutenance le 06/09/2024		23/09/2024	25/09/2024	27/09/2024	formation en alternance et formation initiale		28/04/2023		

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
				formation en alternance, se référer au calendrier du SEFCA												
	M2 mention Chimie parcours Matériaux Plastiques et Eco-Conception (MPEC)														28/04/2023	
	M2 mention Chimie parcours Contrôle et Durabilité des Matériaux (CDM)	lundi 18 septembre 2023	20/01/2024	17/01/2024	19/01/2024	stage		25/06/2024	26/06/2024	pas de seconde session		01/07/2024	contrôle continu stage au second semestre pas de seconde session		28/04/2023	
	M2 mention Electronique, Energie Electrique, Automatique parcours Electronique	lundi 18 septembre 2023	25/02/2024			sans objet (stage)	sans objet (stage)	04/03/2024	08/03/2024	18/09/2024	24/09/2024		formation en alternance/annualisation de la formation		28/04/2023	
	M2 mention Electronique, Energie Electrique, Automatique parcours MSc in Advanced Electronic Systems Engineering	lundi 18 septembre 2023	25/02/2024					04/03/2024	08/03/2024	18/09/2024	24/09/2024	30/09/2024	annualisation de la formation		28/04/2023	
	M2 mention Informatique parcours Bases de Données et Intelligence Artificielle (BDIA)	lundi 11 septembre 2023	22/12/2023	18/12/2023	22/12/2023	10/01/2024	22/03/2024	18/03/2024	22/03/2024	09/09/2024	11/09/2024	30/09/2024	formation en alternance/annualisation de la formation		28/04/2023	
	M2 mention Informatique parcours Image et Intelligence Artificielle	vendredi 15 septembre 2023	22/12/2023	18/12/2023	22/12/2023	08/01/2024	29/03/2024	18/03/2024	22/03/2024	09/09/2024	11/09/2024	30/09/2024	formation en alternance/annualisation de la formation		28/04/2023	
	M2 mention Traitement du Signal et des Images parcours Image Vision	lundi 18 septembre 2023	25/02/2024			sans objet (stage)	sans objet (stage)	04/03/2024	08/03/2024	18/09/2024	24/09/2024		formation en alternance/annualisation de la formation		28/04/2023	
	M2 mention Traitement du Signal et des Images parcours Computer Vision	lundi 11 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	NC	NC	NC	NC	26/08/2024	27/08/2024	30/08/2024	stage du 01/02/2024 au 28/06/2024		28/04/2023	
	M2 mention Informatique parcours Santé et Intelligence Artificielle	lundi 2 octobre 2023	23/02/2024							09/09/2024	13/09/2024	27/09/2024	contrôle continu		28/04/2023	
	M2 mention Mathématiques et applications parcours Mathématiques pour l'Ingénierie, algorithme, Statistique (MIGS)												formation en alternance se référer au calendrier du SEFCA	Formation en alternance + Annualisation de la formation +		28/04/2023
	M2 mention Mathématiques et Applications parcours Perfectionnement en Mathématiques (PMG)	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	18/12/2023 et/ou 08/01/2024	22/12/2023 et/ou 12/01/2024	15/01/2024	07/06/2024	19/02/2024 et/ou 29/04/2024	23/03/2024 et/ou 03/05/2024	13/05/2024	17/05/2024	05/07/2024	Contrôle continu	Dates susceptibles d'être modifiées en cours d'année en fonction des dates du concours	28/04/2023	
	M2 mention Physique parcours Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques - Industrie du Nucléaire (PC2M)	lundi 25 septembre 2023	12/04/2024							18/09/2024	20/09/2024	20/09/2024	Alternance. Contrôle continu intégral. Pas de session d'examens. Soutenances fin août.		28/04/2023	
	M2 MEEF Physique Chimie														28/04/2023	
	M2 MEEF SI														28/04/2023	
	M2 MEEF Maths														28/04/2023	
	DU Préparation à l'agrégation	lundi 4 septembre 2023	22/12/2023	11/12/2023 et/ou 08/01/2024	15/12/2023 et/ou 12/01/2024	15/01/2024	07/06/2024	19/02/2024 et/ou 29/04/2024	23/03/2024 et/ou 03/05/2024	13/05/2024	17/05/2024	05/07/2024	Examens et cours fixés à des périodes différentes en fonction des UE (en lien avec le concours de l'agrégation)	Dates susceptibles d'être modifiées en cours d'année en fonction des dates du concours	28/04/2023	
Sciences et techniques - mention UBFC	M1 mention Chimie Moléculaire - Transition Metals in Molecular Chemistry	lundi 4 septembre 2023	23/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	22/03/2024	25/03/2024	29/03/2024	19/08/2024	30/08/2024	03/09/2024			28/04/2023	
	M2 mention Chimie Moléculaire - Transition Metals in Molecular Chemistry (T2MC)	lundi 11 septembre 2023	19/01/2024	CC pouvant aller du 11/09/2023 au 26/01/2024		stage		CC (soutenance) pouvant aller du 04/06/2024 au 28/06/2024		pas de seconde session		01/07/2024	formation en alternance CC		28/04/2023	
	M1 mention Mathématique Physique parcours recherche mathematical physics (Math4phys)	lundi 18 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	15/01/2024	17/05/2024	13/05/2024	17/05/2024	17/06/2024	28/06/2024	05/07/2024			28/04/2023	
	M2 mention Mathématique Physique parcours recherche mathematical physics (Math4phys)	mardi 19 septembre 2023	22/12/2023	08/01/2024	12/01/2024	18/01/2024	10/05/2024	13/05/2024	17/05/2024	17/06/2024	28/06/2024	05/07/2024			28/04/2023	
	M1 mention Physique et Applications parcours Physics, Photonics & Nanotechnology (PPN)	lundi 11 septembre 2023	26/01/2024	29/01/2024	02/02/2024	05/02/2024	26/04/2024	29/04/2024	03/05/2024	08/07/2024	11/07/2024	12/07/2024			28/04/2023	
	M2 mention Physique et Applications parcours Physico-Quantique	lundi 2 octobre 2023	26/01/2024	29/01/2024	02/02/2024	05/02/2024	28/06/2024	13/06/2024	14/06/2024	01/07/2024	04/07/2024	05/07/2024			28/04/2023	
	M1 mention Physique et Applications parcours QuantTEEM	lundi 11 septembre 2023	26/01/2024	29/01/2024	02/02/2024	05/02/2024	26/04/2024	29/04/2024	03/05/2024	08/07/2024	11/07/2024	12/07/2024			28/04/2023	

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
STAPS Dijon	L1	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			24/04/23
	L2	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	12/01/24	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			
	L3 APAS	lun 4 sept 2023	15/12/23	08/01/24	12/01/24	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			
	L3 EM	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			
	L3 ES	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	12/01/24	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			
	L3 MS	lun 4 sept 2023					03/05/24			01/07/24	14/07/24	14/07/24	FI et alternance épreuves sur dossiers et périodes de stage	examen anticipé en octobre	
	LP TLS	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	16/02/24	février	février	01/09/24	30/09/24	30/09/24	FI et alternance		
	LP GPSAC	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	12/01/24	08/01/24	12/04/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	30/09/24			
	DEUST	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			
	DEUST 1 FOOT	lun 28 août 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24		03/06/24	06/06/24	17/06/24	20/06/24	25/06/24	Apprentissage		
	DEUST 2 FOOT	lun 21 août 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	10/05/24	03/06/24	06/06/24	17/06/24	20/06/24	25/06/24			
	M1 APAS	lun 4 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	15/03/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			
	M2 APAS	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	stage								
	M1 EOPS	lun 11 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	30/09/24			
	M2 EOPS	lun 11 sept 2023	15/12/23	08/01/24	12/01/24	08/01/24	15/03/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	30/09/24			
M1 MS	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	09/02/24			01/09/24	30/09/24	30/09/24	FI et alternance			
M2 MS	lun 4 sept 2023	15/12/23			08/01/24	31/01/24			01/09/24	30/09/24	30/09/24	FI et alternance			
STAPS Le Creusot	L1	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			
	L2	ven 1 sept 2023	15/12/23	18/12/23	12/01/24	08/01/24	03/05/24	07/05/24	17/05/24	12/06/24	25/06/24	28/06/24			

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
Santé DIJON	PASS	ven 1 sept 2023	08/12/23	18/12/23	21/12/23	08/01/24	20/04/24	29/04/24	03/05/24	24/06/24	28/06/24	13/07/24			
Santé Médecine	DFGSM2 - PC2	ven 1 sept 2023	29/11/23	11/12/23	14/12/23	08/01/24	27/03/24	22/04/24	26/04/24			13/07/24			
	DFGSM3 - PC3	ven 1 sept 2023	29/11/23	11/12/23	14/12/23	08/01/24	05/04/24	22/04/24	26/04/24			13/07/24			
	DFASM1 - MM1	ven 1 sept 2023	13/10/23	18/01/24	19/01/24	08/01/24	26/04/24	25/04/24	26/04/24	03/07/24	07/07/24	13/07/24			
	DFASM2 - MM2	ven 1 sept 2023	01/12/23	01/12/23	01/12/23	22/01/24	23/05/24	07/03/24	08/03/24	03/07/24	07/07/24	13/07/24			
	DFASM3 - MM3	ven 1 sept 2023	10/01/24	16/01/24	17/01/24			27/05/24	31/05/24	24/06/24	28/06/24	13/07/24			
	Internat DES 1ère à 6ème année	jeu 2 nov 2023	30/04/24				02/05/24	31/10/24							
Santé Pharmacie	DFGSP2 - PH2	ven 1 sept 2023	01/12/23	11/12/23	14/12/23	08/01/24	07/04/24	29/04/24	03/05/24	11/06/24	21/06/24	13/07/24			
	DFGSP2 - PH3	ven 1 sept 2023	01/12/23	11/12/23	14/12/23	08/01/24	07/04/24	29/04/24	03/05/24	11/06/24	21/06/24	13/07/24			
	DFASP1 - PH4	ven 1 sept 2023	01/12/23	11/12/23	14/12/23	08/01/24		29/04/24	03/05/24	11/06/24	21/06/24	13/07/24			
	DFASP2 - PH5 - Officine	ven 1 sept 2023	22/12/23	15/01/24	19/01/24	08/01/24	24/05/24	29/04/24	03/05/24	27/05/24	07/06/24	13/07/24			
	DFASP2 -PH5 - Internat	ven 1 sept 2023	01/12/23	15/01/24	19/01/24	08/01/24	07/06/24	29/04/24	03/05/24	11/06/24	21/06/24	13/07/24			
	DFASP2 -PH5 - Industrie	ven 1 sept 2023	08/12/23	15/01/24	19/01/24	08/01/24	23/02/24	29/04/24	03/05/24	11/06/24	21/06/24	13/07/24			
	PH6 - Officine	ven 1 sept 2023	22/12/23	18/12/23	22/12/23	18/02/24	24/05/24	29/04/24	03/05/24	11/06/24	21/06/24	13/07/24			
	PH6 - Industrie	ven 1 sept 2023		18/12/23	22/12/23			29/04/24	03/05/24	11/06/24	21/06/24	13/07/24			
	PH6 - Internat DES	ven 1 sept 2023		18/12/23	22/12/23			29/04/24	03/05/24	11/06/24	21/06/24	13/07/24			
Santé Master	M1 Santé	ven 1 sept 2023										13/07/24			
	M2 AQPS	ven 1 sept 2023										13/07/24			
	M2 RHG - Relation Hôte Greffon	ven 1 sept 2023										13/07/24			
	M1 Santé Publique (e-learning)*	ven 1 sept 2023										13/07/24			
	M2 SP - ERCE	ven 1 sept 2023										13/07/24			
	M2 SP - IPS (e-learning)*	ven 1 sept 2023										13/07/24			
Santé Master et mention UBFC	M1 mention Sciences du médicament - Innovative Drugs	ven 1 sept 2023										13/07/24			
	M2 mention Sciences du médicament - Innovative Drugs	ven 1 sept 2023										13/07/24			
Santé Maïeutique	DFGMA2	ven 1 sept 2023		29/01/24	29/01/24							13/07/24			
	DFGMA3	ven 1 sept 2023		29/01/24	29/01/24							13/07/24			
	DESF1 - MA4	ven 1 sept 2023		29/01/24	29/01/24							13/07/24			
	DESF2 - MA5	ven 1 sept 2023		29/01/24	29/01/24							13/07/24			
Santé Odontologie	DFGSO2	ven 1 sept 2023	08/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	24/05/24	03/06/24	07/06/24	01/07/24	05/07/24	13/07/24			
	DFGSO3	ven 1 sept 2023	08/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	24/05/24	03/06/24	07/06/24	01/07/24	05/07/24	13/07/24			
OPTION SANTÉ pour les licences engagées dans la réforme (L.A.S)				22/12/23	22/12/23			13/05/24	13/05/24				Si étudiants admis aux oraux du 2nd Groupe		

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
ESIREM	1ère année cycle préparatoire	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	contrôle continu		09/03/23	
	2ème année cycle préparatoire	jeudi 7 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	contrôle continu			
	1ère année cycle ingénieur Informatique / Electronique	vendredi 1er septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	contrôle continu			
	1ère année cycle ingénieur Matériaux	vendredi 1er septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	contrôle continu			
	1ère année cycle ingénieur Robotique	vendredi 1er septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	contrôle continu			
	1ère année cycle ingénieur Informatique / Electronique Cybersécurité / Objets Connectés (FISA)	vendredi 1er septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	Contrôle Continu Alternance			
	1ère année cycle ingénieur Matériaux CND (FISA)	vendredi 1er septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	Contrôle Continu Alternance			
	2ème année cycle ingénieur Informatique / Electronique Matériaux Robotique	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	contrôle continu			
	3ème année cycle ingénieur Informatique / Electronique Matériaux	vendredi 1er septembre 2023	26/01/24			29/01/24	03/07/24					10/07/24	controle continu			
	3ème année cycle ingénieur Robotique	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24						10/07/24	controle continu			
	MASTER Computer Vision et MAIA	mercredi 6 septembre 2023	26/01/24											Formations anglophones		
	MASTER Cybersécurité	lundi 2 octobre 2023												Alternance / Contrat de professionnalisation		

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Actualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
ISAT	Cycle préparatoire ISAT - L1	jeudi 7 septembre 2023	23/12/23	08/01/24	13/01/24	05/02/24	25/05/24	27/05/24	01/06/24	17/06/24	22/06/24	samedi 6 juillet 2024			07/06/23
	Cycle préparatoire ISAT - L2	vendredi 8 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	23/12/23	08/01/2024 stage 4 sem	01/06/24	03/06/24	08/06/24	24/06/24	29/06/24	samedi 6 juillet 2024	comporte une période de stage en Janvier		
	1ère année cycle Ingénieur ISAT - L3	04/09/2023 nouveaux 08/09/23 tous	23/12/23	08/01/24	13/01/24	05/02/24	01/06/24	03/06/24	08/06/24	24/06/24	29/06/24	samedi 6 juillet 2024			
	2ème année cycle Ingénieur ISAT - M1	vendredi 8 septembre 2023	stage	Soutenances 10/01/2024	Soutenances 12/01/2024	08/01/24	25/05/24	27/05/24	01/06/24	17/06/24	22/06/24	samedi 6 juillet 2024	Examens 1er semestre : Soutenances de stages		
	3ème année cycle Ingénieur ISAT - M2	vendredi 8 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	23/12/23	08/01/24	22/06/24	Soutenances 17/06/2024	Soutenances 22/06/2024	2ème session S9 17/06/2024	2ème session S9 22/06/2024	Jury de diplôme : 09/07/2024	comporte une période de stage-16 semaines		
	MASTER MEETING M2 Recherche	vendredi 8 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	23/12/23	08/01/24	22/06/24	Soutenances 17/06/2024	Soutenances 22/06/2024	2ème session S9 17/06/2024	2ème session S9 22/06/2024	Jury de diplôme : 09/07/2024	comporte une période de stage-24 semaines		
	MASTER AESM - M2	vendredi 8 septembre 2023	16/12/23	18/12/23	23/12/23	08/01/24	22/06/24	Soutenances 17/06/2024	Soutenances 22/06/2024	2ème session S3 11/09/24	2ème session S3 17/09/24	Jury de diplôme : 09/07/2024	comporte une période de stage-16 semaines		
Diplôme Ingénieur, spécialité GM et GI (par alternance)											Jury de diplôme : 09/07/2024	Voir calendrier spécifique d'alternance			

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
INSPÉ-Dpt Sciences de l'éducation	L1 Sciences de l'éducation, Parcours EFEC	lundi 4 septembre 2023	ven 22 déc 2023	04/12/23	12/01/24	08/01/24	17/05/24	02/05/24	17/05/24	19/06/24	28/06/24	mer 17 juillet 2024		Stage Dijon 18/03 au 29/03/2024 Stage Nevers : dates à définir	jeudi 6 avril 2023
	L2 Sciences de l'éducation, Parcours EFEC	lundi 4 septembre 2023	ven 22 déc 2023	04/12/23	12/01/24	08/01/24	17/05/24	02/05/24	17/05/24	19/06/24	28/06/24	mer 17 juillet 2024		Stage Dijon : du 11/12 au 22/12/2024 Stage Nevers : dates à définir	
	L3 Sciences de l'éducation, Parcours EFEC	lundi 4 septembre 2023	ven 22 déc 2023	04/12/23	12/01/24	08/01/24	17/05/24	02/05/24	17/05/24	19/06/24	28/06/24	mer 17 juillet 2024		stage Dijon du 04/03 au 15/03/2024 Stage Nevers : dates à définir	
	M1 Sciences de l'éducation, Parcours Expertise économique et sociologique en éducation	lundi 4 septembre 2023	ven 22 déc 2023	04/12/23	12/01/24	08/01/24	17/05/24	02/05/24	17/05/24	19/06/24	28/06/24	mer 17 juillet 2024			
	M2 Sciences de l'éducation, Parcours Expertise économique et sociologique en éducation	lundi 4 septembre 2023	ven 22 déc 2023	04/12/23	12/01/24	08/01/24	17/05/24	02/05/24	17/05/24	19/06/24	28/06/24	mer 17 juillet 2024			
INSPÉ-Dpt Denis Diderot	M1 Sciences de l'éducation, Conseiller-Consultant-Responsable Formation (CCRF)	lundi 18 septembre 2023	ven 22 déc 23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	29/03/24	05/04/24	09/09/24	14/09/24	sam 21 sept 24		Stage à partir du 08/04/24 (12 semaines minimum)	
	M1 Direction ou Projets ou Etablissements Culturels (DPEC)	lundi 18 septembre 2023	ven 22 déc 23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	29/03/24	05/04/24	09/09/24	14/09/24	sam 21 sept 24		Stage à partir du 08/04/24 (12 semaines minimum)	
	M2 Sciences de l'éducation, Parcours Conseiller-Consultant-Responsable Formation (CCRF)	lundi 18 septembre 2023	ven 22 déc 23	CC	CC	08/01/24	05/04/24	CC	CC	CC	CC	ven 04 oct 24	Formation en Alternance / Contrôle Continu	Stage à partir du 29/03/24 (12 semaines minimum)	
	M2 Direction ou Projets ou Etablissements Culturels (DPEC), Parcours Arts et cultures (AC)	lundi 18 septembre 2023	ven 22 déc 23	08/01/24	19/01/24	08/01/24	05/04/24	25/03/24	29/03/24	23/09/24	27/09/24	ven 04 oct 24	Formation en Alternance	Stage à partir du 02/04/24 (12 semaines minimum)	
	M2 Direction ou Projets ou Etablissements Culturels (DPEC), Parcours Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)	lundi 18 septembre 2023	ven 22 déc 23	08/01/24	19/01/24	08/01/24	05/04/24	25/03/24	29/03/24	23/09/24	27/09/24	ven 04 oct 24	Formation en Alternance	Stage à partir du 02/04/24 (12 semaines minimum)	
INSPÉ-Dpt Denis Diderot - mention UBFC	M1 PICE	lundi 18 septembre 2023	ven 22 déc 23	18/12/23	22/12/23	08/01/24	05/04/24	sans objet (stage)	sans objet (stage)	09/09/24	14/09/24	sam 21 sept 24		Stage à partir du 08/04/24 (12 semaines minimum)	
	M2 PICE	lundi 18 septembre 2023	ven 22 déc 23	08/01/24	19/01/24	08/01/24	05/04/24	25/03/24	29/03/24	23/09/24	27/09/24	ven 04 oct 24	Formation en Alternance	Stage à partir du 08/04/24 (12 semaines minimum)	
INSPÉ-Dpt MEEF	M1 MEEF, 1er degré, Professeur des écoles	lundi 28 août 2023	ven 19 janv 24	CCI	CCI	22/01/24	28/06/24	CCI	CCI	CCI : pas de session 2	CCI : pas de session 2	lun 15 juillet 24		Sous réserve de compatibilité avec le calendrier des concours d'accès au métier 2024 (avec possibilité de prolonger semestre paire)	
	M1 MEEF, 2nd degré, tous parcours	lundi 28 août 2023	ven 19 janv 24	CCI	CCI	22/01/24	28/06/24	CCI	CCI	CCI : pas de session 2	CCI : pas de session 2	lun 15 juillet 24			
	M1 MEEF, encadrement éducatif, CPE	lundi 28 août 2023	ven 19 janv 24	CCI	CCI	22/01/24	28/06/24	CCI	CCI	CCI : pas de session 2	CCI : pas de session 2	lun 15 juillet 24			
	M2 MEEF, 1er degré, Professeur des écoles	lundi 28 août 2023	ven 19 janv 24	CCI	CCI	22/01/24	28/06/24	CCI	CCI	CCI : pas de session 2	CCI : pas de session 2	lun 15 juillet 24			
	M2 MEEF, 2nd degré, tous parcours	lundi 28 août 2023	ven 19 janv 24	CCI	CCI	22/01/24	28/06/24	CCI	CCI	CCI : pas de session 2	CCI : pas de session 2	lun 15 juillet 24			
	M2 MEEF, Encadrement éducatif, CPE	lundi 28 août 2023	ven 19 janv 24	CCI	CCI	22/01/24	28/06/24	CCI	CCI	CCI : pas de session 2	CCI : pas de session 2	lun 15 juillet 24			
	M1 MEEF, Pratiques et ingénierie de formation, Parcours Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles (2A2P)	samedi 23 septembre 2023	sam 23 déc 23	CC/CCI (selon adoption évolution maquette par compétence)	CC/CCI (selon adoption évolution maquette par compétence)	08/01/24	08/06/24	CC/CCI (selon adoption évolution maquette par compétence)	septembre 204 (soutenance mémoire)	CC/CCI : pas de session 2	CC/CCI : pas de session 2	CC/CCI : pas de session 2	sam 26 oct 24		
M1 MEEF, Pratiques et ingénierie de formation, Parcours Elèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)	mercredi 4 octobre 2023	sam 23 déc 23	08/01/24	12/01/24	08/01/24	18/05/24	06/05/24	17/05/24	10/06/24	14/06/24	jeu 04 juillet 24				
M2 MEEF, Pratiques et ingénierie de formation, Parcours Enseignements et besoins éducatifs particuliers (EBEP)	mercredi 11 octobre 2023	sam 23 déc 23	CC	CC	08/01/24	18/05/24	CC	CC	CC : pas de session 2	CC : pas de session 2	CC : pas de session 2	jeu 04 juillet 24			

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
IUT CHALON-SUR-SAONE	BUT MLT1	lun 4 sept 2023	12/01/24			12/01/24	21/06/24					08/07/24	Contrôle continu		2 mai 2023	
	BUT MLT2	lun 4 sept 2023	12/01/24			12/01/24	21/06/24					08/07/24	Contrôle continu			
	BUT MLT3	lun 4 sept 2023	12/01/24			12/01/24	21/06/24					08/07/24	Contrôle continu			
	BUT MLT1 (Alternants)	lun 4 sept 2023	16/01/24			16/01/24	03/07/24					02/09/24	Contrôle continu			
	BUT MLT2 (Alternants)	lun 4 sept 2023	19/01/24			19/01/24	03/07/24					02/09/24	Contrôle continu			
	BUT MLT3 (Alternants)	lun 18 sept 2023	26/01/24			26/01/24	03/07/24					02/09/24	Contrôle continu			
	BUT GIM1	lun 4 sept 2023	12/01/24			12/01/24	21/06/24					08/07/24	Contrôle continu			
	BUT GIM2	lun 4 sept 2023	12/01/24			12/01/24	21/06/24					08/07/24	Contrôle continu			
	BUT GIM3	lun 4 sept 2023	12/01/24			12/01/24	21/06/24					08/07/24	Contrôle continu			
	BUT GIM2 (Alternants)	lun 18 sept 2023	29/03/24			29/03/24						02/09/24	Contrôle continu			
	BUT GIM 3 (Alternants)	lun 4 sept 2023	14/03/24			14/03/24	30/08/24					02/09/24	Contrôle continu			
	BUT SGM1	lun 4 sept 2023	02/02/24			02/02/24	26/06/24					08/07/24	Contrôle continu			
	BUT SGM2	lun 4 sept 2023	02/02/24			02/02/24	26/06/24					08/07/24	Contrôle continu			
	BUT SGM3	lun 4 sept 2023	02/02/24			02/02/24	26/06/24					08/07/24	Contrôle continu			
	BUT SGM3 (Alternants)	lun 11 sept 2023	02/02/24			02/02/24	06/09/24					12/09/24	Contrôle continu			
	BUT C.J1 Alternants	lun 4 sept 2023	09/02/24			09/02/24	30/08/24					02/09/24	Contrôle continu			
	BUT C.J2 Alternants	lun 11 sept 2023	09/02/24			09/02/24	30/08/24					02/09/24	Contrôle continu			
	BUT C.J3 Alternants	lun 11 sept 2023	16/02/24			16/02/24	30/08/24					02/09/24	Contrôle continu			
	LP LOG LH + SIL (FI)	lun 25 sept 2023	Annualisation				Annualisation						27/06/24	Contrôle continu		
	LP LOG LH + SIL (Alternants)	lun 25 sept 2023	Annualisation				Annualisation						05/09/24	Contrôle continu		
	LP CNDMS (FI)	lun 18 sept 2023	Annualisation				Annualisation						27/06/24	Contrôle continu		
	LP CNDMS (Alternants)	lun 18 sept 2023	Annualisation				Annualisation						03/09/24	Contrôle continu		
	LP AGRO ARE + GTEA (FI)	lun 11 sept 2023	Annualisation				Annualisation						03/09/24	Contrôle continu		
	LP AGRO ARE + GTEA (Alternants)	lun 11 sept 2023	Annualisation				Annualisation						03/09/24	Contrôle continu		
	LP TSI TAIS + I3DTR (FI)	lun 18 sept 2023	Annualisation				Annualisation						13/09/24	Contrôle continu		
	LP TSI TAIS + I3DTR (Alternants)	lun 18 sept 2023	Annualisation				Annualisation						13/09/24	Contrôle continu		

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
IUT DIJON-AUXERRE	BUT1 GACO	vendredi 1 septembre 2023	22/12/23			08/01/24	17/05/24					05/07/24	CC		05/04/2023
	BUT2 GACO (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	22/12/23			08/01/24	21/06/24					05/07/24	CC		
	BUT3 GACO (tous parcours)	lundi 11 septembre 2023					03/07/24					30/08/24	CC		
	BUT3 GACO ALT (parcours MCMO et MRPO)	lundi 11 septembre 2023					03/07/24					30/08/24	Alternance		
	BUT1 GB (tous parcours)	vendredi 1 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	01/07/24					05/07/24	CC		
	BUT2 GB (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			11/03/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 GB SAB - ALT	lundi 4 septembre 2023					01/07/24					05/09/24	Alternance		
	BUT3 GB SAB - FI	lundi 11 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	15/03/24					30/08/24	CC		
	BUT3 GB BMB - FI	lundi 25 septembre 2023	12/01/24				08/03/24					30/08/24	CC		
	BUT3 GB SAB - ALT	lundi 11 septembre 2023	19/01/24			22/01/24						30/08/24	Alternance/Annualisation/CC		
	BUT3 GB BMB - ALT	lundi 25 septembre 2023	12/01/24				08/03/24					30/08/24	Alternance/CC annualisation de la formation		
	BUT1 GCCD	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			15/01/24	14/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 GCCD (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			15/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT1 GCCD - ALT	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			15/01/24	14/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT2 GCCD TB - ALT	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			15/01/24	28/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT2 GCCD TP - ALT	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			15/01/24	28/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT3 GCCD (parcours TB, TP, BEC)	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			15/01/24	14/06/24					05/07/24	CC		
	BUT3 GCCD ALT (parcours TB et TP)	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			15/01/24	14/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT1 GEA	jeudi 7 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	24/05/24					05/07/24	CC		
	BUT2 GEA (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	12/01/24			15/01/24	12/04/24					05/07/24	CC		
	BUT3 GEA (tous parcours)	vendredi 1 septembre 2023	22/12/23			12/01/24	31/05/24					05/07/24	CC		
	BUT3 GEA ALT (parcours GC2F, GEMA et GPRH)	vendredi 1 septembre 2023	22/12/23			12/01/24	31/05/24					05/09/24	Alternance		
	BUT1 GMP	jeudi 31 août 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 GMP (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 GMP ALT (parcours IPI, MPI et SINREV)	lundi 4 septembre 2023	09/02/24			12/02/24	28/06/24					05/09/24	Alternance		
	BUT3 GMP (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT3 GMP ALT (parcours IPI, MPI et SINREV)	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/09/24	Alternance		
	BUT1 INFO-COM (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	13/01/24			15/01/24	04/05/24					05/07/24	CC		
	BUT2 INFO-COM (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	13/01/24			15/01/24	13/04/24					05/07/24	CC		
	BUT3 INFO-COM (tous parcours)	lundi 11 septembre 2023	13/01/24			15/01/24	23/03/24					05/07/24	CC		
	BUT3 INFO-COM ALT (parcours COMOR et MLP)	lundi 11 septembre 2023	13/01/24			15/01/24	23/03/24					07/09/24	Alternance		
	BUT1 INFORMATIQUE Dijon	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 INFORMATIQUE Dijon (tous parcours)	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					06/07/24	CC		
	BUT2 INFORMATIQUE ALT DIJON Parcours CDV	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					07/07/24	Alternance		
	BUT3 INFORMATIQUE Dijon parcours CDV	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	29/03/24					08/07/24	CC		
	BUT3 INFORMATIQUE ALT Dijon Parcours CDV	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	29/03/24					09/07/24	Alternance		
	BUT1 INFORMATIQUE Nevers	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	21/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 INFORMATIQUE Nevers	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			18/03/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT 2 INFORMATIQUE ALT Nevers Parcours CDV	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			01/04/24	28/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT3 INFORMATIQUE Nevers	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	15/03/24					05/07/24	CC		

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au				
	BUT 3 INFORMATIQUE ALT Nevers Parcours CDV	lundi 18 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	15/03/24					05/07/24	Alternance		
	BUT1 MMI	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 MMI (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 MMI ALT (Parcours CN, DWDI et SCN2D)	lundi 4 septembre 2023	13/03/24			14/03/24	03/09/24					03/09/24	Alternance	Alternance donc fin des cours du semestre retardée	
	BUT3 MMI (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT3 MMI ALT (Parcours CN, DWDI et SCN2D)	lundi 4 septembre 2023	19/03/24			20/03/24	03/09/24					03/09/24	Alternance	Alternance donc fin des cours du semestre retardée	
	BUT1 R&T	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT1 R&T ALT	vendredi 1 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT2 RT (Parcours CYBERSECURITE)	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 RT ALT (Parcours CYBERSECURITE)	lundi 4 septembre 2023	16/02/24			19/02/24	28/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT3 RT (Parcours CYBERSECURITE)	lundi 4 septembre 2023	26/01/24			29/01/24	28/06/24					05/07/24	CC		
	BUT3 RT ALT (Parcours CYBERSECURITE)	lundi 4 septembre 2023	15/03/24			18/03/24	28/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT1 TC	mardi 5 septembre 2023	23/12/23			08/01/24	14/06/24					05/07/24	CC		
	BUT1 TC - ALT	lundi 4 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	21/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT2 TC (tous parcours)	lundi 4 septembre 2023	23/12/23			08/01/24	21/06/24					05/07/24	CC		
	BUT2 TC ALT (parcours MBEBE)	lundi 4 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	21/06/24					05/07/24	Alternance		
	BUT 3 TC (tous parcours)	lundi 18 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	21/06/24					05/07/24	CC		
	BUT 3 TC ALT (parcours MDEBE,BIAV et BDMRC)	lundi 18 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/09/24	Alternance		
	LP AP (parcours IP et GPP)	lundi 18 septembre 2023										dernier cours vendredi 7 juin Soutenances 12 et 13 Septembre 2024 Résultats le 16 Septembre 24	Alternance		
	LP APICA	lundi 11 septembre 2023					16/03/24					06/09/24	Alternance		
	LP CYBER	lundi 9 octobre 2023					22/06/24					15/09/24	Alternance		
	LP GSIE	lundi 9 octobre 2023					22/06/24					15/09/24	Alternance		
	LP GPS (paie et social)	lundi 4 septembre 2023					05/07/24					30/08/24	Alternance		
	LP GRH AUXERRE	lundi 18 septembre 2023	15/12/2023			15/01/24	14/06/24					07/09/24	Alternance		
	LP MACOM MACON	lundi 25 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/09/24	Alternance		
	LP MIB MACON	lundi 25 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/09/24	Alternance		
	LP MTC AUXERRE	lundi 11 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/09/24	Alternance		
	LP MTC MACON	lundi 25 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/09/24	Alternance		
	LP OPPSA	lundi 18 septembre 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					05/09/24	Alternance		
	LP QHSSE	lundi 16 octobre 2023										28/06/24	Alternance		
	DUCG 1	lundi 4 septembre 2023	15/12/23			15/01/24	07/06/24					12/07/24	Alternance		
	DUCG2	lundi 4 septembre 2023	15/12/23			15/01/24	07/06/24					12/07/24	Alternance		
	DSCG 1	lundi 13 novembre 2023										04/10/24	Alternance		
	DSCG 2	lundi 11 décembre 2023										04/10/24	Alternance		

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
CENTRE CONDORCET	L1 ET L2 AES	lun 4 sept 2023		Idem AES Dijon												
	Licence pro. CCE	lun 18 sept 2023	15/12/23	08/01/24	05/04/24	05/02/24	17/05/24	27/05/24	31/05/24	non concerné		04/09/24	Formation par alternance soutenances du 28/08 au 03/09/2024			
	L1 et L2 STAPS	ven 1 sept 2023		Idem STAPS Dijon												
	M1 Computer vision	lun 11 sept 2023	5/01/2024	03/01/24	5/01/2024	08/01/24	28/06/24	03/06/24	07/06/24	24/06/24	28/06/24	28/06/24				
	M1 Computer vision MAIA	lun 11 sept 2023	5/01/2024	03/01/24	5/01/2024	08/01/24	28/06/24	03/06/24	07/06/24	24/06/24	28/06/24	28/06/24				
	M2 Computer vision	lun 11 sept 2023	22/12/23	08/01/24	12/01/24					26/08/24	27/08/24	30/08/24	stage du 01/02/2024 au 28/06/2024			
	M2 Computer vision MAIA	lun 11 sept 2023	22/12/23	08/01/24	12/01/24					26/08/24	27/08/24	30/08/24	stage du 01/02/2024 au 28/06/2024			
	ESIREM Robotique et Cobotique (3A) ESIREM Robotique et Cobotique (4A) ESIREM Robotique et Cobotique (5A)				Idem ESIREM Dijon											
IUT LE CREUSOT	GEII 1ère année	lun 11 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/24	Contrôle continu			
	GEII 2ème année	lun 4 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/2024 (pour alternants et stages longs, publication des résultats le 06/09/2024)	Contrôle continu			
	GEII 3ème année	lun 4 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/2024 (pour alternants et stages longs, publication des résultats le 06/09/2024)	Contrôle continu			
	GMP 1ère année	lun 11 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/24	Contrôle continu			
	GMP 2ème année	lun 4 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/2024 (pour alternants et stages longs, publication des résultats le 06/09/2024)	Contrôle continu			
	GMP 3ème année	lun 18 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/2024 (pour alternants et stages longs, publication des résultats le 06/09/2024)	Contrôle continu			
	MP 1ère année	lun 11 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/24	Contrôle continu			
	MP 2ème année	lun 4 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/2024 (pour alternants et stages longs, publication des résultats le 06/09/2024)	Contrôle continu			
	MP 3ème année	lun 18 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/2024 (pour alternants et stages longs, publication des résultats le 06/09/2024)	Contrôle continu			
	TC 1ère année	lun 11 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/24	Contrôle continu			
	TC 2ème année	lun 4 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/2024 (pour alternants et stages longs, publication des résultats le 06/09/2024)	Contrôle continu			
	TC 3ème année	lun 4 sept 2023	19/01/24			22/01/24	28/06/24					28/06/2024 (pour alternants et stages longs, publication des résultats le 06/09/2024)	Contrôle continu			
	LP Mécatronique	lun 25 sept 2023										20/09/2024	Annualisation de la formation			
	LP Robotique	lun 25 sept 2023										20/09/24	Annualisation de la formation			
	LP INCF	lun 18 sept 2023										05/09/24	Annualisation de la formation			
DSP commercialisation écoresponsable	lun 18 sept 2023										28/06/24	Annualisation de la formation				
FSS Numérique	lun 18 sept 2023										28/06/24	Annualisation de la formation				

01/06/23

Calendrier annuel pour l'année universitaire 2023-2024

Composante	diplôme et année(s)	1er jour de présence des étudiants	fin des cours 1er semestre le	début et fin des examens du 1er semestre		début et fin des cours du 2nd semestre		début et fin des examens du 2nd semestre 1re session		début et fin des examens de la 2e session		fin de présence obligatoire (date de publication des résultats)	Particularités : Formation en alternance / Annualisation de la formation / Contrôle continu	Observations : proposition de calendrier dérogatoire par formation (à justifier par un courrier joint au présent tableau) préciser les dates sollicitées	date de validation par le Conseil de composante	
				Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au					
AGROSUP DIJON	M1 GETIA	lun 2 oct 2023	12/01/24	08/01/24	12/01/24	15/01/24	31/08/24	05/02/24	31/08/24	09/09/24	13/09/24	30/09/24			25/05/23	
	M2 GETIA	lun 11 sept 2023	28/02/24	01/12/23	28/02/24	STAGE				16/09/24	23/09/24	29/09/24	Alternance + stage pour le S2			
	M2 ESCAI	lun 4 sept 2023	08/03/24	04/03/24	08/03/24			02/09/24	04/09/24	01/10/24	04/10/24	04/09/24	Stage pendant le 2ème semestre			
	M2 IFPE	lun 4 sept 2023	02/02/24	01/12/23	02/02/24	22/01/24	14/06/24	22/01/24	12/07/24	19/08/24	31/10/24	12/07/24	contrôle continu au fur et à mesure de l'échéance des UE			
	M1 AGROECOLOGIE	jeu 28 sept 2023	12/01/24	23/01/24	26/01/24	29/01/24	22/03/24	27/03/24	29/03/24	26/08/24	30/08/24	07/09/24				
	M2 AGROECOLOGIE (ALTER)	lun 11 sept 2023	02/02/24										30/09/24	Contrôle continu + stage pendant tout le 2ème semestre		
	M2 AGROECOLOGIE (SEPIA)	lun 18 sept 2023	02/02/24										30/09/24	Contrôle continu + stage pendant tout le 2ème semestre		
AGROSUP DIJON - mention UBFC	M1 mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes (MP²)	mar 12 sept 2023	01/12/23	11/12/23	05/01/24	08/01/24	17/05/24	27/05/24	31/05/24	S1: 18/03/2024 et S2:02/09/2024	S1: 23/03/2024 et S2:06/09/2024	09/09/24				
	M2 mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes (MP²)	ven 8 sept 2023	26/01/24	31/01/24	02/02/24	05/02/24	30/09/24	17/06/24	28/06/24	09/09/24	13/09/24	30/09/24		Le 2nd semestre est dédié à la réalisation d'un stage. La durée du stage est de 5 à 6 mois. Les soutenances de stage auront lieu avant la fin du semestre (cf fin juin 2024) pour permettre aux étudiant.e.s de postuler sur des thèses en lien avec le concours de l'école doctorale		
	M1 mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Physiological and Psychological FOOD choices Determinants (P²FOOD)	mar 12 sept 2023	01/12/23	18/12/23	22/12/23	08/01/24			22/04/23	26/04/24	S1: 18/03/2024 et S2:02/09/2024	S1: 23/03/2024 et S2:06/09/2024	30/07/24			
	M2 mention Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - Physiological and Psychological FOOD choices Determinants (P²FOOD)	mer 13 sept 2023	01/12/23	18/12/23	22/12/23						13/06/24	20/06/24				

CALENDRIER ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024 :
BORNES, SUSPENSIONS DES COURS, INSCRIPTIONS

1. <u>FIXATION DES BORNES UNIVERSITAIRES</u> <i>(cf Décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010)</i>	Date de début de l'année universitaire	Date de fin de l'année universitaire
Cycle Licence, Licence avec une option Accès Santé (L.AS), Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	1 ^{er} septembre 2023	31 août 2024
Pour certaines formations spécifiques : des rentrées anticipées sont prévues	Se reporter aux calendriers établis par formations et votés en CFVU / CA	/
Cycle master, BUT, diplôme d'ingénieur – SANS stage obligatoire en septembre	1 ^{er} septembre 2023	31 août 2024
Cycle master, BUT, licences professionnelles, diplôme d'ingénieur – AVEC stage obligatoire en septembre	1 ^{er} septembre 2023	31 octobre 2024

2. <u>PERIODES DE SUSPENSION DES COURS</u> <i>(cf circulaire Président UB du 9 mars 2022)</i>	du (après les cours)	au (matin)
Toussaint le cas échéant : période de suspension non obligatoire, laissée à la discrétion des composantes	Samedi 28 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
Noël	Samedi 23 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
Hiver	Samedi 24 février 2024	Lundi 4 mars 2024
Printemps	Samedi 13 avril 2024	Lundi 29 avril 2024

3. INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS : Calendrier général hors les situations spécifiques de formation continue, alternance, candidats internationaux	Juillet	Août-Septembre
<p><i>(cf articles D612-1 à D612-18 Code de l'Éducation)</i></p> <p>A.1. Pour les candidats qui ont accepté définitivement une proposition d'admission Parcoursup :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première inscription par le WEB à l'Université de Bourgogne en 1^{ère} année de Licence, L.AS, PASS, DEUST, BUT, prépa intégrée - Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en 1^{ère} année de Licence, BUT, DEUST, L.AS, PASS, prépa intégrée (réorientations) 	<p>-Pour toute proposition acceptée définitivement jusqu'au lundi 10 juillet 2023 inclus : Inscription du Ma 4 juillet 10h jusqu'au me 19 juillet 2023 - 12 h</p> <p>- Pour toute proposition acceptée définitivement entre le 11 juillet et le 20 août 2023 inclus Inscription jusqu'au ve 25 août - 12 h</p> <p>- Pour les candidats ayant répondu « oui avec vœux en attente » : Inscription du me 23 août 10 h jusqu'au ve 25 août - 12 h</p> <p>- Pour toute proposition acceptée à partir du lundi 21 août 2023 : l'inscription doit être effectuée dans les plus brefs délais après l'acceptation <i>(sous 72 h)</i></p>	
<p>A.2 pour les candidats en Master 1^{ère} année</p>	<p>Pour les candidats ayant définitivement accepté une proposition d'admission avant le 17 juillet 2023 inclus Inscription du Ma 4 juillet 10h au Je 20 juillet 2023 23h</p>	<p>Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 18 juillet 2023 et le 22 août 2023 : Inscription jusqu'au 24 août 23 h</p> <p>Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 23 août 2023 : L'inscription doit être effectuée dans les plus brefs délais après l'acceptation <i>(sous 72 h)</i></p>
<p>A.3. Première inscription / Réinscription par le WEB à l'Université de Bourgogne sous réserve d'une autorisation d'inscription eCandidat (autre que le point A.1 et A.2)</p>	<p>Début : Lu 3 juillet 14h (réinscription) ou Ma 4 juillet 10h (1^{re} inscription)</p> <p>Date limite : Je 20 juillet à 23h</p>	<p>Du Me 23 août à 10h au Ma 19 septembre</p>
<p>B.1. Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en 1^{ère} année de Licence, Master, BUT, DEUST, PASS, prépa intégrée suite à une réinscription dans l'année non validée (redoublements)</p>	<p>Début : Lu 3 juillet 14h Date limite : Je 20 juillet à 23h</p>	<p>A partir du Me 23 août 2023 à 10 h</p> <p>Date limite : 31 août 2023</p>
<p>B.2. Réinscription par le WEB des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} et 3^{ème} année de Licence, 2^{ème} année BUT, DEUST Licence professionnelle, 2^{ème} année de master, formations ingénieurs Médecine, Pharmacie, Maïeutique, odontologie 	<p>Début : Lu 3 juillet 14h Date limite : Je 20 juillet à 23h</p>	<p>A partir du Me 23 août 2023 à 10 h et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours de la formation</p>
<p>C. Inscription des étudiants prenant une première inscription à l'Université de Bourgogne (hors les cas cités dans à la rubrique A ci-dessus) et devant effectuer une démarche d'inscription en présentiel</p>	<p style="text-align: center;">/</p>	<p>A partir du 1^{er} septembre 2023 et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours de la formation – <i>Voir directement la scolarité de la formation pour l'inscription</i></p>

3. INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS : <i>(cf articles D612-1 à D612-18 Code de l'Education)</i>	Juillet	Août-Septembre
D. CPGE Etape préalable nécessaire à l'inscription par le web - première inscription à l'uB uniquement : Inscriptions et réinscriptions par le web (après OPI dans le cadre d'une première inscription) Pour les retardataires dans le cas d'une première inscription uniquement, périodes complémentaires :	Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE : Du 1 ^{er} au 10 septembre 2023 Du 18 septembre au 6 novembre 2023 - OPI : du 11 septembre au 8 octobre 2023 - Inscriptions : du 14 octobre au 6 novembre 2023 Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le 15 décembre 2023.	
E. Inscriptions des étudiants des formations paramédicales et sociales (universitarisation)	Du 12 septembre à 10h au 15 octobre 2023	
F. Inscriptions des Doctorants	<i>Cf délibération du CA de la COMUE UBFC</i>	

4. REORIENTATION / TRANSFERTS <i>Il s'agit d'une modification du choix initial de la formation de l'étudiant, choix initial pour lequel le candidat a été accepté par l'établissement (Parcoursup...) Ces demandes sont donc étudiées par l'établissement en fonction de ses possibilités d'accueil, du dossier de l'étudiant, de ses capacités à réussir ainsi que de son projet professionnel</i>	Dates limites de dépôt des dossiers
Etudiants admis sur Parcoursup sollicitant une réorientation interne au semestre 1	Trois semaines maximum après la date de rentrée de la formation souhaitée pour le semestre 1 sous réserve de places vacantes dans la formation (*) <i>(* les dossiers hors délai sont gérés par la composante)</i>
Arrivée au semestre 2 dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> - d'un changement de filière au sein de l'uB - d'un transfert en provenance d'une autre université* - d'un changement d'établissement et de formation (<i>autre qu'une université, exemple lycée pour un candidat en BTS...</i>)* <p><i>*NB : en cas d'accord, il est inutile de faire remplir à l'étudiant une demande d'Inscription tardive</i></p>	Trois semaines maximum après la date de rentrée de la formation souhaitée pour le semestre 2 (*) <i>(* les dossiers hors délai sont gérés par la composante)</i>

5. <u>PROCEDURE D'INSCRIPTION TARDIVE :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
1 ^{ère} inscription en 1 ^{ère} année de Licence, master, L.AS, BUT, DEUST, PASS	13 octobre 2023
Réinscription en 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de Licence, BUT, DEUST, licence professionnelle, 1 ^{ère} , 2 ^{ème} année de master, formations ingénieurs, Médecine, Pharmacie, Maïeutique, odontologie (cf rubriques 3B.1 et 3B.2) Inscription en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de licence, 2 ^{ème} année de master, formations ingénieurs, Médecine, Pharmacie, Maïeutique, odontologie (cf rubriques 3A.3 et 3C)	20 octobre 2023
6. <u>EXONERATION A TITRE EXCEPTIONNEL ET A TITRE RETROACTIF DES DROITS D'INSCRIPTION :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
Pour une demande d'exonération des droits à titre exceptionnel 2023-2024 (aucun paiement par l'étudiant des droits d'inscription dus au titre de l'année 2023-2024)	13 octobre 2023
Pour une demande d'exonération à titre rétroactif des droits d'inscription acquittés par l'étudiant au titre de l'année 2023-2024	21 novembre 2023
7. <u>PROCEDURE DE VALIDATION :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
<p>Candidatures pour une inscription (<i>hors</i> INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des acquis (*) (art D613-36 et suivants - Code de l'Education)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} vague - 2^{ème} vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation) <p>Rentrée 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} vague - 2^{ème} vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation) <p>IMPORTANT : les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées</p> <p>(*) ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE et de BTS de l'académie de Dijon pour lesquels des conventions spécifiques existent</p>	<p style="text-align: center;">Pour une inscription</p> <p style="text-align: center;">à la rentrée 2023 : 31 mai 2023 31 août 2023</p> <p style="text-align: center;">à la rentrée 2024 : 31 mai 2024 31 août 2024</p>
<p>Pour les Masters MEEF – INSPE : un dossier spécifique est à télécharger https://inspe.u-bourgogne.fr/validation-des-acquis</p> <p>3 vagues :</p>	<p>Pour une inscription à la rentrée 2023 :</p> <p>11 juin 2023 à minuit 20 août 2023 à minuit 10 septembre 2023 à minuit</p>

<p>Candidatures pour l'obtention d'un diplôme de licence, licence professionnelle, master, BUT, DEUST dans le cadre d'une demande de validation des études supérieures (*)</p> <p><i>(art R613-32 à R613-37 - Code de l'Education)</i></p> <p><i>(*) . ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE de l'académie de Dijon pour lesquels des conventions spécifiques existent</i></p> <p><i>. demandeurs de nationalité étrangère : (...)</i></p> <p>IMPORTANT : les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées</p>	<p>Pour l'obtention d'un diplôme au titre de l'année universitaire 2023-2024 :</p> <p>15 mars 2024</p>
--	--

8. <u>DEMANDE DE CESURE</u> :	Dates de dépôt des dossiers
Année 2023-2024	
Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2023-2024 ou pour toute l'année 2023-2024*	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2023*
Dates complémentaires concernant les candidats ayant formulé une demande de césure sur Parcoursup et Mon master Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2023-2024 ou pour toute l'année 2023-2024*	Jusqu'au 19 juillet 2023 et du 21 au 30 août 2023*
Pour une demande de départ au second semestre de l'année 2023-2024 *	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre 2023*
Année 2024-2025	
Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2024-2025 ou pour toute l'année 2024-2025 *	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2024*
* Dans tous les cas, les demandes hors délai sont du ressort des composantes.	

CFVU du 20/06/2023 : avis favorable à

l'unanimité
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE RENTRÉE 2023 LISTE DES DIPLÔMES

CP du 22 mai 2023
CFVU du 20 juin 2023

Premier cycle universitaire – LICENCES ET GRADE DE LICENCE – DEUST

Légende : **Formation ouvrant à la rentrée 2023**
Formation non ouverte à la rentrée 2023
Ouverture conditionnelle

Champ de formation	Domaine	Type diplôme	Co-accréditation	Mention	Parcours	Ouverture/fermeture
environnement, terre, aliments, sciences biologiques	STS	licence		Sciences de la terre	Sciences de la terre	
				Sciences de la vie	1. Biologie Cellulaire et Physiologie	
					2. Biochimie et Biologie Moléculaire	
					3. Sciences de la Vigne	
					4. Biologie Générale et Sciences de la Terre et de l'Univers	
droit, science politique, économie	DEG	licence		Droit	1- Droit	
					2- Préparation aux Grandes Ecoles du Droit	
					3- Cursus intégré franco-allemand	
				Administration publique	Administration publique	
		licence		Administration économique et sociale	1. Administration et Gestion des Entreprises-Gestion des Ressources Humaines (AGE-GRH)	
					2. Administration Générale et Territoriale (AGT)	
santé, sport, psychologie	SHS	licence	UFC	Economie	Economie	
				Psychologie	Psychologie	
				STAPS - Education et motricité	Education et motricité	
				STAPS - Entraînement sportif	Entraînement sportif	
				STAPS - Activités physiques adaptées et santé	Activités physiques adaptées et santé	
				STAPS - Management du sport	Management du sport	
				STAPS - Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles (AGAPSC)	1. Animation, activités sportives, loisirs et gestion de structures	
	2. Active Leisure					
	3. Animation du Football					
	DEUST			Préparateur / Technicien en pharmacie (CFA / UFR Pharmacie – en alternance)		

sciences et techniques	STS	grade licence	Diplôme de Formation Générale (DFG)	1. Sciences médicales 2. Sciences pharmaceutiques 3. Sciences maïeutique 4. Sciences odontologiques	
		licence	Informatique	Informatique	
		licence	Mathématiques	Mathématiques	
		licence	Chimie	Chimie	
		licence	Physique	1. Physique fondamentale et applications 2. Physique-Chimie	
sciences humaines, lettres, langues	ALL	licence	Information communication	Information Communication	
		licence	Sciences du langage	Sciences du langage	
		licence	Lettres	1- Lettres 2- Lettres classiques 3- Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand	L1 R2022 L2 R2023 L3 R2024
		licence	Philosophie	1 - Philosophie 2 Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand	
		licence	Histoire de l'art et archéologie	1. Archéologie 2. Histoire de l'art	
	SHS	licence	Géographie et aménagement	1. Aménagement - Environnement 2. Métiers de l'enseignement	
		licence	Sociologie	Sociologie	
	ALL	licence	Musicologie	1. Musique et musicologie 2. Pratique musicale spécialisée	
	SHS	licence	Histoire	1. Parcours classique 2. Approche du Monde contemporain 3. Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand	
	ALL	licence	Langues étrangères appliquées	1. Industries de la langue 2. Stratégie de marques et d'entreprises	
		licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	1. Métiers des langues (anglais, allemand, espagnol) 2. Parcours bidisciplinaire Anglais-Espagnol 3. Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand	
	SHS	licence	Sciences de l'éducation	1. Education, Formation, Enseignement, Culture	

	SHS				2.Parcours préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)	OUVRE R2023
formations technologiques, ingénierie, management	DEG	licence		Gestion	1. Management	
					2. International	
	STS	parcours intégré		GEIPI	1. Institut Agro Dijon	
					2. ESIREM	
					3. ISAT	

Détails des parcours binationaux :

Licence Lettres / Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Lettres-Allemand / Lettres-Anglais / Lettres-Histoire / Lettres-Philosophie

Licence Philosophie / Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Philosophie-Allemand / Philosophie-Lettres

Licence LLCER / Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Allemand-Anglais / Allemand-Histoire / Allemand-Lettres / Allemand-Philosophie / Anglais-Allemand / Anglais-Lettres

Licence Histoire / Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Histoire-Allemand / Histoire-Lettres

LICENCES PROFESSIONNELLES

Champ de formation	Domaine	Type diplôme	Co-accréditation	Mention	Parcours	Ouverture/fermeture
environnement, terre, aliments, sciences biologiques	STS	LP	Institut Agro Dijon	Agronomie	Agriculture, Durabilité, Nouvelles Technologies	Formation non ouverte R2023
	DEG	LP		Commercialisation des produits alimentaires	Commerce des vins et œnotourisme	
	STS	LP	Institut Agro Dijon	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Dépollution, production et gestion durable des eaux	
droit, science politique, économie	DEG	LP		Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens	Gestion locative de logements privé/social et gestion de copropriétés	
		LP	UFC	Métiers du notariat	Métiers du notariat	
		LP		Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs (APICA)	
		LP	UFC	Assurance-Banque-Finance, chargé de clientèle	Chargé de clientèle bancassurance (particuliers) – marché des particuliers	
		LP		Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires	Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole (CSEV)	
santé, sport, psychologie	STAPS	LP	UFC	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Gestion de projets et structures artistiques dans les arts vivants	
		LP	UFC	Tourisme et loisirs sportifs	Tourisme et loisirs sportifs	
sciences et techniques	STS	LP		Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	Contrôle-Procédés-Qualité	
		LP		Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux.	1. Gestionnaire de système informatique d'entreprise (GSIE)	
			2. Cybersécurité			
		LP		Métiers de l'informatique : applications Web	Systèmes Intra/Internet pour l'entreprise	
LP		Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	QHSSE			

sciences humaines, lettres, langues	SHS	LP	Institut Agro Dijon	Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi	Formateur en milieu professionnel	
	STS	LP		Aménagement paysager : conception, gestion, entretien (AP)	1. Gestion de projet paysager(AP-GPP) 2. Infographie paysagère (AP-IP)	
		LP		Bio-Industries et biotechnologies	Culture de tissus et de cellules et biologie moléculaire (CTCBM)	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT GB parcours BMB)
	DEG	LP		Commerce et distribution	DistriSup management	
	STS	LP		Industries Agro-alimentaires : gestion, production et valorisation (Champs secondaire : environnement, terre, aliments, sciences biologiques)	1. Management de la production dans les industries agro-alimentaires (MPIAA) 2. Alimentation durable, conception raisonnée, microbiologie et maîtrise des risques (ADMIR)	Formation non ouverte R2023 Formation non ouverte R2023
		LP		Logistique et pilotage des flux	1. Logistique hospitalière (LH)	"Sous réserve de l'ouverture de la formation conditionnée par un pourcentage d'alternant suffisant".
					2. Logistique appliquée aux blocs opératoires	Formation non ouverte R2023
					3. Qualité en établissement de santé	Formation non ouverte R2023
		LP		Logistique et systèmes d'information	1. Supply Chain (SC)	"Sous réserve de l'ouverture de la formation conditionnée par un pourcentage d'alternant suffisant".
					2. Logistique durable	Formation non ouverte R2023
3. Simulation des flux logistiques					Formation non ouverte R2023	
LP		Maintenance et technologie : contrôle industriel	Contrôle non destructif des matériaux et des structures (CNDMS)			
LP	Institut Agro Dijon	Maintenance et technologie : systèmes pluri techniques	1. Gestion technique et économique des agroéquipements (GTEA) 2. Automatisation et robotisation en élevage (ARE)			
LP		Management et gestion des organisations (MGO)	1. Management de projet PMO : création, reprise, développement et direction de PMO	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT GACO parcours MRPE)		
			2. Management de projet en Restauration	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT GACO parcours MRPE)		
			3. Smart Innovative Project 4.0 (SIP)	Formation non ouverte R2023		

formations technologiques, ingénierie, management	DEG	LP		Management des activités commerciales	1. Manager Technico-commercial (MTC)	
					2. Management des activités commerciales (MACOM) Site Mâcon	Formation non ouverte R2023 site Auxerre (intégré BUT TC site Auxerre)
		LP		Métiers de la GRH : assistant	1. Gestions des ressources humaines Site Auxerre	Formation non ouverte R2023 site Dijon (ntégré BUT GEA parcours GPRH site Dijon)
				2. Collaborator Chief Executive (CCE) UFR DSEP Centre Condorcet Le Creusot	OUVRE R2023	
				3. Gestion de la Paie et du Social (GPS)		
	STS	LP		Métiers de la santé : technologies	Service client et vente en biologie médicale (ScVBM)	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT GB parcours BMB)
		LP		Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	1. Conception 3D avancée et calcul de structures	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT GMP parcours SINREV)
					2. Conception 3D et Fabrication Additive	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT GMP parcours IPI)
		LP		Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels	1 Management des Processus Industriels	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT GMP parcours MPI)
					2. Optimisation des Procédés et de la Performance des Systèmes Automatiques (OPPSA)	
LP			Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux	Ingénierie numérique en conception et fabrication (INCF) (Ingénierie en CFAO)		
LP			Métiers de l'industrie : industrie aéronautique	Conception et industrialisation	Formation non ouverte R2023	
LP		Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	1. Mécatronique			
			2. Robotique industrielle			

		LP		Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données	Infrastructures, Stockage et Analyse de données Massives - Big Data (ISAM)	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT INFO)	
		LP		Métiers du BTP : génie civil et construction	1. Conduite de travaux et développement durable dans le Bâtiment		
					2. Conduite de Projets en Aménagement et Travaux Publics (AUXERRE)	Formation non ouverte R2023	
	DEG	LP		Métiers du commerce international	Management and International Business (MIB) Site Mâcon	Formation non ouverte R2023 site Auxerre (intégré BUT TC site Auxerre)	
	STS	LP			Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	Communication et médiation numérique (COMEN)	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT IC)
						Commercialisation des produits en ligne (CPL)	Formation non ouverte R2023
						Design et Développement pour l'Internet Mobile (DDIM)	Formation non ouverte R2023 (intégré BUT MMI)
	DEG	LP		Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires	Gestion touristique territoriale et internationale		
	STS	LP			Techniques du son et de l'image	1. Techniques et Activités de l'Image et du Son (TAIS)	"Sous réserve de l'ouverture de la formation conditionnée par un pourcentage d'alternant suffisant".
						2. Infographie 3D Temps Réel (I3DTR)	"Sous réserve de l'ouverture de la formation conditionnée par un pourcentage d'alternant suffisant".

BUT

IUT CHALON SUR SAONE	<p>Carrières Juridiques (CJ)</p> <ul style="list-style-type: none">. Entreprise et Association EA <p>Génie Industriel et Maintenance (GIM)</p> <ul style="list-style-type: none">. Management, Méthodes et Maintenance Innovante 3MI <p>Management de la Logistique et des Transports (MLT)</p> <ul style="list-style-type: none">. Mobilité et Supply Chain Connectées MSCC. Mobilité et Supply Chain Durables MSCD <p>Science et Génie des Matériaux (SGM)</p> <ul style="list-style-type: none">. Métiers de la Caractérisation et de l'Expertise des Matériaux et des Produits MCEMP
-----------------------------	--

IUT DIJON AUXERRE Site Auxerre	<p>Génie Civil-Construction Durable (GC-CD)</p> <ul style="list-style-type: none">. Bureaux d'études Conception BEC. Travaux Bâtiment TB. Travaux Publics TP <p>Réseaux et Télécommunications (R&T)</p> <ul style="list-style-type: none">. Cybersécurité CYBER. Internet des objets et mobilité IOM <p>Techniques de Commercialisation (TC)</p> <ul style="list-style-type: none">. Marketing digital, e-business et entrepreneuriat MDEBE. Business international : achat et vente BIAV. Business développement et management de la relation client BDMRC
Site Dijon	<p>Génie Biologique (GB)</p> <ul style="list-style-type: none">. Biologie médicale et biotechnologie BMB

. Sciences de l'aliment et biotechnologie **SAB**

Génie Mécanique et Productique (GMP)

- . Innovation pour l'industrie **IPI**
- . Management de process industriel **MPI**
- . Simulation numérique et réalité virtuelle **SINREV**

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

- . Management commercial et marketing omnicanal **MCMO**
- . Management responsable de projet et entrepreneuriat **MRPE**

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

- . Gestion comptable, fiscale et financières **GC2F**
- . Gestion et pilotage des ressources humaines **GPRH**
- . Gestion, entrepreneuriat et management d'activités **GEMA**
- . Contrôle de gestion et pilotage de la performance **CG2P** Formation non ouverte R2023

Information-Communication (IC)

- . Communication dans les Organisations **COMOR**
- . Métiers du livre et du patrimoine **MLP**

Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

- . Création numérique **CN**
- . Développement web et dispositifs interactifs **DWDI**
- . Stratégie de communication numérique et design d'expérience **SCN2D**

Informatique (INFO)

- . Administration, gestion et exploitation des données **GED** Formation non ouverte R2023 (parcours non choisi par les étudiants)
- . Déploiement d'applications communicantes et sécurisées **DACS** Formation non ouverte R2023 (parcours non choisi par les étudiants)
- . Réalisation d'applications : conception, développement, validation **CDV**

Site de Nevers

Informatique (INFO)

- . Réalisation d'applications, : conception, développement, validation **CDV**

IUT LE CREUSOT

Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)

- . Automatismes et Informatique Industrielle **AII**
- . Electricité et maîtrise de l'énergie **EME** Formation non ouverte R2023

Génie Mécanique et Productique (GMP)

- . Chargé d'affaires industrielles **CAI**
- . Conception et production durable **CPD** Formation non ouverte R2023
- . Innovation pour l'industrie **IPI**

Mesures Physiques (MP)

- . Matériaux et Contrôles Physico-Chimiques **MCPC**
- . Techniques d'Instrumentation **TI** Formation non ouverte R2023

Techniques de Commercialisation (TC)

- . Business développement et management de la relation client **BDMRC**
- . Marketing digital, e-business et entrepreneuriat **MDEBE**
- . Stratégie de marque et événementiel **SME**

Second cycle universitaire – MASTERS ET GRADE DE MASTERS

Champ de formation	Domaine	Type diplôme	Co-accréditation	Mention	Parcours	Ouverture/fermeture
environnement, terre, aliments, sciences biologiques	STS	MASTER	UFC Institut Agro Dijon	Nutrition et Sciences des Aliments	1. Aliments, Microbiologie, Assurance Qualité	
					2. Microbiologie et Physicochimie appliquées à l'Agro-Alimentaire (MPAA)	M1 OUVERT R2022
					3. Evaluation Sensorielle : Comprendre, Analyser, Innover (ESCAI)	M1 OUVERT R2022
					4. Nutrition-Santé	
					5. Procédés Fermentaires pour l'Agro-Alimentaire : vin, bière	
					6. Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (A3DD)	
		MASTER	UFC	Biodiversité Ecologie Evolution	Dynamique et Conservation de la biodiversité	
		MASTER	Institut Agro Dijon	Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement	1. Sol, Eau, Milieux, Environnement (SEME)	
					2. Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie, Géoressources (SP2G)	
		MASTER	UFC Institut Agro Dijon	Biologie - Santé (Champ secondaire : Santé, sport, psychologie)	1. Signalisation Cellulaire et Moléculaire	
					2. Management et Innovation en Biotechnologies	
					3. Biologie Intégrative des Interactions Plantes Microorganismes Environnement	
					4. Parcours International Master in Microbiology-FortheMicrobes	M1 OUVERT R2022 M2 OUVERT R2023
MASTER		Sciences de la Vigne et du Vin	Vigne, vin, terroir (VVT)			
MASTER	Institut Agro Dijon	Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysages, Forêts	1. Gestion des Entreprises et Technologies Innovantes pour les Agroéquipements (GETIA)			
			2. Agroécologie			

droit, science politique, économie	DEG	MASTER		Droit des affaires	1. Juriste d'affaires internationales	
					2. Juriste d'affaires : commerce, distribution et consommation	
					3. Banque Patrimoine Assurance	
					4. Juriste Franco-Allemand	
					5. Droit Fiscal	
					6. Droit rural	Passé de la mention Droit Notarial à la mention Droit des affaires à R2023
		MASTER		Droit Notarial	Droit notarial	
		MASTER		Justice Procès et Procédures	1. Protection des droits fondamentaux et des libertés	
					2. Droit processuel	
					3. Contrats et responsabilités (civile, pénale et presse)	
		MASTER		Droit Public	1. Protection des droits fondamentaux et des libertés	
					2. Professions juridiques du sport	
					3. Juriste des collectivités territoriales	
					4. Droit des ressources humaines des fonctions publiques	
					5. Europa Master	
		MASTER		Administration Economique et Sociale	1. Finances des collectivités territoriales et des groupements	
					2. Droit du travail Expert	
					3. Smart City et gouvernance de la donnée	
		MASTER	Institut Agro Dijon	Economie Appliquée	1. Management et évaluation des organisations de santé	
					2. Economie et gouvernance des territoires	
3. Economie de l'Energie (cours à U. Paris-Nanterre)						
4. Analyse des politiques publiques						
MASTER		Monnaie, Banque, Finance, Assurance	1. Banque-Patrimoine-Assurances/Conseiller Patrimonial Agence			
			2. Banque-Patrimoine-Assurance/ Conseiller clientèle de Professionnels			

santé, sport, psychologie	STS	Grade de Master		Diplôme de Formation Approfondie (DFA)	1. Sciences médicales	
					2. Sciences pharmaceutiques	
				Diplôme d'Etat de Sage-Femme		
				Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée		
		MASTER	Université de Lorraine UFC, Université de Reims-Champagne-Ardenne, Université de Strasbourg	Santé publique	1. Epidémiologie, recherche clinique, évaluation	
					2. Intervention en promotion de la santé	
	MASTER	UFC	Santé	1. Assurance qualité des produits de Santé		
				2. Santé	M1 seulement	
				3. Médecine et Humanité/s	M1 seulement	
	MASTER	Institut Agro Dijon	Psychologie	1. Psychopathologie clinique, psychologie médicale et Psychothérapies		
				2. Psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations : Management des relations humaines et des communications		
				3. Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement		
				4. Ingénierie de la Formation professionnelle et psychologie Ergonomique		
				5. Management et Formation de Professionnels de Santé -MFPS (Etablissement partenaire : Institut de Formation des Cadres de Santé - IFCS)		
STS			6. Psychologie du Sport et Optimisation de la Performance			
STAPS	MASTER	UFC	STAPS - Management du sport	Consommation et commercialisation des marques de sport et de destinations		
	MASTER	UFC	STAPS - Entraînement et optimisation de la performance sportive	Entraînement, préparation physique mentale et management du sport		
	MASTER	UFC	STAPS - Activité Physique Adaptée et Santé	Réadaptation, rééducation et plasticité de la fonction motrice		

sciences et techniques	STS	MASTER		Informatique	1. Bases de données - Intelligence artificielle	
					2. Image et Intelligence Artificielle	
					3. Santé et Intelligence Artificielle	
					4. Sécurité des systèmes numériques (parcours international)	
					5. Cybersécurité	
		MASTER	UFC	Traitement du signal et des images	1. Image-Vision	
					2. Computer Vision	
MASTER		Electronique, énergie électrique, automatique	1. Electronique			
			2. Master in Advanced Electronic Systems Engineering			
MASTER		Mathématiques et Applications	1. Mathématiques pour l'Ingénierie, algorithmique et Statistique (MIGS)			
			2. Perfectionnement en mathématiques générales			
MASTER		Chimie	1. Contrôle et analyse chimique			
			2. Contrôle et durabilité des matériaux			
			3. Matériaux plastiques et Ecoconception			
			4. Qualité, environnement et sécurité dans l'industrie et les services			
MASTER		Physique	Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie nucléaire			
MASTER		Musicologie	Musicologie de la création et de la performance (Etablissement partenaire : Ecole Supérieure de Musique - ESM)			
MASTER		Histoire	1. Archives des XXe et XXIe s. européens			
			2. Parcours recherche			

sciences humaines lettres, langues	SHS	MASTER		Histoire de l'art	Archéologie, Images, Patrimoine	
		MASTER	UFC	Archéologie, Sciences pour l'Archéologie	1. Archéologie, Cultures, Territoires, Environnement (ACTE) 2. Archéo-Géo-Sciences (AGES)	
		MASTER		Sciences Sociales	1. Société, Territoires et Vieillessement 2. Ingénierie sociale	
		MASTER	UFC	Géographie Aménagement Environnement Développement	1. Transports, Mobilités, Environnement, Climat 2. Changement climatique, Adaptation, Territoires (CClimAT)	M1 OUVERT R2022 M2 OUVERT R2023
	ALL	MASTER		Langues étrangères appliquées	Langues étrangères appliquées au commerce et aux affaires, spécialité marchés de la gastronomie et de l'Agroalimentaire	
		MASTER		Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	1. Recherche et veille documentaire internationale : ingénierie de la recherche 2. Recherche et veille documentaire internationale : veille documentaire internationale	
		MASTER		Traduction et Interprétation	Traduction Multimédia	
		MASTER		Information - Communication	1. Master en Stratégies de Communication Internationale 2. Médias & Création numérique 3. Communication numérique des organisations 4. Sciences de l'Information et de la Communication 5. Intercultural Management	
		MASTER	UFC	Philosophie	1. Philosophie et monde professionnel 2. Imaginaire et rationalité 3. Humanités médicales et environnementales	
		MASTER		Sciences du langage	1. Sciences du langage 2. FLE et aires linguistiques	

		MASTER		Lettres	1.Recherche en littérature (histoire et valeurs)	M1 OUVERT R2022 M2 OUVERT R2023
					2.Recherche Création et Ecritures	M1 OUVERT R2022 M2 OUVERT R2023
					3. Métiers du livre	
					4. Lettres modernes (Recherche littéraire) à distance	
	SHS	MASTER		Sciences de l'éducation	1. Expertise sociologique et économique en éducation (analyse, enquêtes, évaluation)	
					2. Pilotage et évaluation dans les systèmes éducatifs	
					3. Conseiller, consultant, responsable formation	
		MASTER		MEEF 1er degré	Professeurs des Ecoles	
		MASTER		MEEF 2nd degré (Champs secondaires : en fonction des disciplines)	1. Langues (anglais, allemand, espagnol)	
					2. Professeur documentaliste	
					3. Education musicale et chant choral	
					4. Education physique et sportive	
					5. Histoire-géographie	
					6. Lettres modernes	
					7. Mathématiques	
					8. Sciences de gestion	
9. Sciences économiques et sociales						
			10. Physiques - Chimie			
			11. Sciences de la vie et de la terre/Biotechnologies			
			12. Sciences industrielles de l'ingénieur			

		MASTER		MEEF Encadrement éducatif	Conseiller principal d'éducation	
		MASTER		MEEF pratique et ingénierie de la formation	1. Elèves à besoins éducatifs particuliers	
					2. Accompagnement et analyse des pratiques professionnelles	M2 ouvert 1 an/2 en alternance avec M1 : R2023, M1 ouvert, M2 fermé
		MASTER		Direction de projets ou établissements culturels	1. Ingénierie de l'action culturelle	
					2. Ingénierie des projets interculturels et internationaux	
					3. Arts et Cultures	
		MASTER		Contrôle de gestion et audit organisationnel	1. Contrôle de gestion	
					2. Contrôle de gestion - double compétence	
					3. Contrôle de gestion des organisations publiques	
		4. contrôle de gestion des organisations publiques - double compétence				
MASTER	UFC	Comptabilité-Contrôle-Audit	1. Comptabilité-Contrôle-Audit			
MASTER	UFC	Finance	1. Finance d'entreprise et des marchés (FEM)			
			2. Finance d'entreprise et des marchés - double compétence			
			3. Chargé d'affaires en Banque (CAB)			
			4. Chargé d'affaires en Banque - double compétence			
MASTER	UFC	Gestion des ressources humaines	1. Gestion des ressources humaines et responsabilité sociale de l'entreprise (GRH et RSE)			
			2. Gestion des ressources humaines (GRH) et RSE - double compétence			
MASTER	UFC	Management et Administration des Entreprises	1. Entreprise et International			
			2. Double compétence et Management général			
MASTER	UTBM	Management	1. International Master in Business Studies (master international)			
			2. Recherche et conseil en sciences de gestion			
MASTER		Management Sectoriel	1. Management du tourisme et de la culture			
			2. Management du tourisme et de l'événementiel			

DEG

formations technologiques, ingénierie, management

		MASTER	UFC	Marketing-Vente	1. Marketing stratégique et opérationnel	
					2. Marketing stratégique et opérationnel-double compétence	
					3. Management stratégique de la distribution	
	STS	MASTER	UFC ENSMM	Mécanique	Mécanique et ingénierie (MEETING) : recherche matériaux, structures, vibrations et acoustique pour les transports	
		MASTER	POLYTECH'ORLEANS	Transport, mobilités, réseaux	Ingénierie automobile pour une mobilité durable	

MASTERS COMUE UBFC

Champ de formation	Domaine	Type diplôme	ETABLISSEMENTS PARTENAIRES	MENTIONS	PARCOURS	Ouverture/ fermeture
droit, science politique, économie	DEG	MASTER	Institut Agro Dijon	Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports	Data Analyst for Spatial and Environmental Economics (DASEE)	FERME R2023
sciences humaines, lettres, langues	SHS	MASTER	UFC	Culture et communication	Projects in International and European Cultural Engineering (PIECE)	
sciences et techniques	STS	MASTER	UFC UTBM	Physique fondamentale et applications	1. Physics, Photonics and Nanotechnology (PPN)	M1 OUVERT R2022 M2 OUVERT R2023
					2. Master on Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus - QuanTEEM	
		MASTER	UFC	Mathématiques Physique	Mathematical Physics (Math4Phys)	
		MASTER	UFC	Chimie moléculaire	Transition Metals in Molecular Chemistry (T2MC)	
environnement, terre, aliments, sciences biologiques		MASTER	UFC	Biologie de la Conservation	Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM)	M1 FERME R2022 M2 FERME R2023
santé, sport, psychologie		MASTER	UFC	Science du médicament et des produits de santé	Innovative drugs	

DIPLÔMES D'INGENIEUR

ESIREM	Ingénieur diplômé de l'ESIREM spécialité matériaux	
	Ingénieur diplômé de l'ESIREM spécialité robotique	
	Ingénieur diplômé de l'ESIREM spécialité informatique et électronique	1 ^{ère} année FERME R2023
	Ingénieur diplômé de l'ESIREM spécialité Informatique et Réseaux	OUVRE R2023
	Ingénieur diplômé de l'ESIREM spécialité Electronique et Systèmes Numériques	OUVRE R2023
ISAT Nevers	Ingénieur diplômé de l'ISAT Nevers	
	Ingénieur diplômé de l'ISAT Nevers, spécialité génie mécanique	
	Ingénieur diplômé de l'ISAT Nevers spécialité génie industriel en partenariat avec l'ITII Bourgogne	

DIPLÔMES DONNANT ACCES AUX ETUDES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UFR DSEP + sites Châlon-sur-Saône, Nevers, Auxerre	Capacité en Droit
EAD SEFCA	Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) : · DAEU A à distance · DAEU A · DAEU B

DIPLÔMES NATIONAUX

IUVV	Diplôme National d'Oenologue
UFR DSEP	Diplôme Supérieur de Notariat

DIPLÔMES D'UNIVERSITE POST-BAC : ADMISSION SUR PARCOURSUP

IUT Le Creusot	DU ICI # 4.0 Initiatives, se Construire, Innovation	FERME R2023
	Diplôme de Spécialisation (DSP) Numérique · Parcours Développeur · Parcours Dessinateur Projeteur Numérique	FERME R2023
	Diplôme de Spécialisation (DSP) Commercialisation écoresponsable	

Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-48 à R. 719-50-1,
 - Vu le décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
 - Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
 - Vu les statuts de l'Université de Bourgogne
- Les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription sont prévues comme suit :

1. Exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux : de droit

Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'Etat et les pupilles de la Nation sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé, (R719-49 du code de l'éducation) ;

2. Exonération des droits d'inscription : sur critères généraux définis par l'établissement

Conformément à l'article R719-50 du code de l'éducation, « *Peuvent en outre bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :*

1° Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;

2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ;

La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article [R. 719-49](#).

L'exonération peut être totale ou partielle. »

Article R719-50-1 : « *Ne sont pas soumises au plafond mentionné à l'article R. 719-50 les exonérations accordées aux étudiants [...]*2° *Dans le cadre d'un programme européen ou international d'accueil d'étudiants en mobilité internationale [...]. »*

Exonération sur examen de dossier par une commission et décision du Président

Procédure :

Deux procédures distinctes donnent lieu à la décision du Président, après examen par une commission spécifique :

L'exonération à titre exceptionnel dispense l'étudiant en grande difficulté financière de payer les droits lors de son inscription. Elle ne doit pas se substituer à l'exonération à titre rétroactif. Lorsque l'étudiant a déjà réglé ses droits d'inscription, la procédure est celle de l'exonération à titre rétroactif.

L'exonération à titre rétroactif intervient pour rembourser ultérieurement les droits payés par l'étudiant.

Il n'est pas possible de cumuler les demandes d'exonération des droits de scolarité, à titre exceptionnel et à titre rétroactif.

Organisation des deux procédures d'exonération sur critères généraux

Opérations	Exonération à titre exceptionnel	Exonération à titre rétroactif
Date limite de dépôt de la demande de l'étudiant à sa scolarité	14 octobre 2023	21 novembre 2023
Décision	Décision du Président sur proposition de la commission	Décision du Président sur proposition de la commission
Composition de la commission	- Direction générale des services - Assistante sociale du CROUS - Vice-Président Etudiant CFVU - Service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation (2 membres)	- Direction générale des services - Vice-Président CFVU - Vice-Président Etudiant CFVU - Service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation (2 membres)
Fréquence des commissions	1 commission hebdomadaire de mi-septembre à mi-novembre (à l'exclusion des congés scolaires)	1 commission sur la période décembre/janvier
Effectivité	Présentation du courrier lors de l'inscription pour ne régler aucun droit d'inscription	Restitution de la somme versée par l'étudiant à compter de mars

Droits concernés :

Les exonérations ne concernent que les droits d'inscription pour la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé.

Sont notamment exclus :

- les droits spécifiques de formation, de l'enseignement à distance, de formation continue
- la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC),
- les droits d'inscription de formation continue,
- les droits d'inscription pour les diplômes universitaires (DU) ou diplômes inter-universitaires (DIU).

Lors de plusieurs inscriptions, seule l'inscription à titre principal peut donner lieu à une demande d'exonération.

Les droits spécifiques de formation sont exclus. Néanmoins, pour certaines situations très exceptionnelles, la décision du Président pourra prévoir l'exonération de ces droits spécifiques.

Critères généraux :

Concernant les droits d'inscription visés et le public concerné, les décisions sont prises au regard des critères suivants :

- le dossier et les pièces fournis par l'étudiant,
- les éventuelles aides et bourses dont dispose l'étudiant (hors boursier du CROUS qui sont exonérés de plein droit),
- les critères sociaux : revenus des parents et de l'étudiant, la situation personnelle et familiale de l'étudiant,
- le cursus pédagogique de l'étudiant : progression dans le parcours, assiduité aux examens, résultats obtenus, diplôme équivalent déjà obtenu...
- l'exonération déjà accordée l'(les) année(s) précédente(s) sans progression.

Sont exclus de ce dispositif : les étudiants internationaux s'inscrivant pour la 1^{ère} année d'études supérieures en France, à l'exception des réfugiés et apatrides. La situation de ces étudiants fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'administration (cf. point n°4).

3. L'exonération des droits d'inscription : sur décision du Président

En dehors des dates et des procédures précédemment définies, le Président peut, en tout état de cause, décider d'accorder une exonération au regard d'une demande exceptionnelle justifiant une situation particulière non prévue précédemment.

4. L'exonération des étudiants extra-communautaires* : exonération partielle conformément à la délibération du Conseil d'Administration

** Etudiants extra-communautaires soumis aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur*

Conformément à la délibération n° 2021-26/01/2021-6 du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en sa séance du 26 janvier 2021 :

Ces étudiants sont **exonérés partiellement et s'acquittent du montant des droits d'inscription** tels que prévus pour les étudiants français et ressortissant de l'Union Européenne, au sens des dispositions des articles 3 à 6 de l'arrêté susmentionné.

5. Remboursement des droits d'inscription sur critères généraux définis par l'établissement

5.1 En cas de décès de l'étudiant en cours d'année universitaire

Toute demande de remboursement formulée par les parents d'un étudiant décédé fera l'objet d'une décision favorable du Président.

5.2 En cas de démission de l'étudiant en cours d'année universitaire

Rappel : l'arrêté du 19 avril 2019 prévoit le remboursement des étudiants renonçant à leur inscription avant le début de l'année universitaire, exceptée la somme restante acquise au titre des actes de gestion (23 € au titre de 2023-2024).

L'Université de Bourgogne convient de prolonger ce délai à toute démission dans les 30 jours suivant la date de rentrée.

TABLEAU RECAPITULATIF

SITUATIONS	Exonération / Remboursement		Restitution à l'étudiant (ou à sa famille) des sommes versées	
	de droit	Sur décision et critères uB	Droit national (hors frais de gestion)	Frais de gestion (23 € pour 2023-2024)
EXONERATION				
BOURSIER CROUS BOURSIER DU GOUVERNEMENT FRANCAIS	✓		OUI	OUI
PUPILLE DE LA NATION	✓		OUI	OUI
EXONERATION sur examen de dossiers et décision du Président (points 2 et 3)		✓	OUI	OUI
REMBOURSEMENT				
DEMISSION avant le début de l'année universitaire Début année universitaire définie par l'uB : 1^{er} septembre 2023	✓		OUI	NON
après le 1/09 et dans les 30 jours suivant la date de la rentrée Délai spécifiquement accordé par l'uB		✓		
TRANSFERT au début du 1^{er} semestre vers une autre université dans l'hypothèse où l'étudiant se serait acquitté des droits auprès de l'université d'accueil	✓		OUI	NON
TRANSFERT à la fin du 1^{er} semestre ou après ce semestre vers une autre université dans l'hypothèse où l'étudiant se serait acquitté des droits auprès de l'université d'accueil	✓		OUI pour la moitié des droits d'inscription	NON
DECES DE L'ETUDIANT	✓		OUI	OUI
REMBOURSEMENT pour régularisation de situation				
MODIFICATION DE PROFIL : Apprenti, contrat d'alternance...	✓		OUI	OUI
CESURE autorisée après inscription	✓		OUI différentiel entre taux plein et taux réduit	NON
ANNULATION DE L'INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION (exemples de motifs : erreur matérielle, annulation des enseignements et examens après inscription des étudiants)	✓		OUI	OUI

Calendrier prévisionnel de remboursement des droits d'inscription

Année universitaire 2023-2024

N°	Mois	Vagues de remboursement	Transmission des documents à l'Agence Comptable
1	Septembre	Du mercredi 01/09 au vendredi 03/09 16h	Lundi 06/09
2	Sept./Octobre	Du lundi 27/09 au vendredi 01/10 à 16 h	Lundi 04/10
3	Novembre	Du lundi 08/11 au vendredi 12/11 à 16 h	Lundi 15/11
	Décembre		
4	Janvier	Du lundi 10/01 au vendredi 14/01 16 h	Lundi 17/01
5	Février/Mars	Du lundi 28/02 au vendredi 04/03 16h	Lundi 07/03
6	Avril/Mai	Du lundi 02/05 au vendredi 06/05	Lundi 09/05

IMPORTANT :

En fonction des différentes contraintes de calendrier, les dossiers qui ne respecteraient pas ces échéances seront rejetés.

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION - Rentrée 2023-2024

FICHE PROCEDURE

INSTRUCTION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION	6. Pour chaque dossier de remboursement , il convient : <ul style="list-style-type: none">- de vérifier sur le certificat de remboursement que la partie réservée à l'étudiant(e) soit complète et de renseigner la partie réservée à la scolarité,- de vérifier si l'étudiant(e) a réglé en trois fois. Dans ce cas, se reporter au 1- Opération préalable pour les étudiants qui ont opté pour le paiement en 3 fois,- de s'assurer que l'ensemble des pièces à fournir soient jointes à l'appui. Attention : tout dossier incomplet sera rejeté.
↪ APOGEE Pour savoir si un étudiant a opté pour le paiement en 3 fois dans Apogée : Inscription administrative => Droits => Situation comptable => Rubrique paiements => voir si la case « P3X » est cochée. Si oui, l'étudiant a opté pour le paiement en 3 fois	
ÉTUDIANTS QUI ONT OPTÉ POUR LE PAIEMENT EN 3 FOIS	Envoi par l'Agence comptable, d'un état des échéanciers en retard par centre de gestion. Préalablement au traitement du remboursement, interroger l'Agence comptable par mail agcpt-du@u-bourgogne.fr sur la possibilité d'effectuer une compensation : Remboursement / Echéances non réglées. Si accord de l'Agence comptable sur la procédure de remboursement compensé, transmettre le dossier habituel de remboursement avec l'ensemble des pièces à l'Agence comptable <u>sans saisie du remboursement dans Apogée</u> . Le remboursement sera effectué en procédure manuelle et sa saisie sera effectuée a posteriori dans Apogée par la cellule Apogée.
TRAITEMENT DES DEMANDES DANS APOGEE	<ul style="list-style-type: none">▪ Pour chaque vague de remboursement, il faut : ❶ Saisir dans Apogée : <ul style="list-style-type: none">- les dossiers de remboursements rejetés précédemment par l'agence comptable mais complétés,- l'ensemble des remboursements à effectuer (paiement intégral),
↪ APOGEE : Attention <ul style="list-style-type: none">▪ à la saisie du RIB (IBAN + BIC), bien saisir les chiffres et les lettres (et le cas échéant les « X »), aucun contrôle de cohérence n'est effectué par Apogée,▪ si le nom de l'étudiant est différent de celui du titulaire du RIB, il faut veiller à le corriger dans Apogée (par défaut, le nom de l'étudiant est renseigné)	

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION	<p>② Envoyer les documents à l'agence comptable</p> <ul style="list-style-type: none"> - éditer la liste des remboursements dans Apogée, - joindre à cette liste, les dossiers complets correspondants (classés dans l'ordre de la liste). <p>↳ TRES IMPORTANT</p> <p>Seulement à la fin de la période de remboursement, joindre en <u>un unique envoi</u> à l'agence comptable.</p> <p>L'envoi doit s'effectuer au plus tard le jour ouvrable suivant la fermeture de la vague de remboursement (se reporter au calendrier).</p>
VÉRIFICATION DES DOSSIERS ET MISE EN PAIEMENT PAR L'AGENCE COMPTABLE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'agence comptable réceptionne les dossiers et les vérifie (nécessité que les dossiers soient envoyés dès la clôture de la vague de remboursement et en un seul envoi par composante). ▪ Lors d'erreurs ou de dossiers incomplets, un rejet est prononcé par l'agence comptable qui renvoie le dossier à la composante par courrier motivé. <p><i><u>Les rejets repris et complétés sont à re-saisir lors la prochaine vague de remboursements.</u></i></p>
DOSSIERS DE REMBOURSEMENT NON TRAITES DANS L'ANNEE EN COURS	<p>Les dossiers déposés sur l'année universitaire suivante ne peuvent plus être traités dans Apogée.</p> <p>Les dossiers sont à constituer de manière identique. Un état liquidatif de remboursement DU (modèle disponible sur factures-scan / modèles de documents / états liquidatifs) sera transmis avec le dossier de remboursement à l'Agence comptable.</p>